

(I)

(N° 66)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1906.

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1904,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112

1906

(11)

(III)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1904 . . .	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1904 . . .	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1904.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1904	20— 24
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1904	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1904	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1905.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1905	28— 42
Budget de l'exercice 1905. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 67
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du budget	69—105
— — — — — par province, des recouvrements effectués	107—125
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	127—161
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du budget	163—297
Comparaison des dépenses de l'exercice 1905, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	298
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1902 inclusivement	299—311
Résultat général du budget de l'exercice 1905	313
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1905.	314

Compte provisoire du budget de l'exercice 1904.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1904.	316—319
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1904	320
Budget de l'exercice 1904. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1905.	322—325
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1905	326—341

Compte des opérations sur les exercices clos de 1899 à 1903.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1899 à 1903	344—346
Exercice périmé de 1899. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	347—351
Exercices en cours d'apurement de 1900 à 1903. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1905.	353—369

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1904.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1904	372
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1904, les opérations de l'année 1904 et la situation au 1 ^{er} janvier 1905	374—591

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1904.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1904	594—413
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1904	415—419



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1904 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1904**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

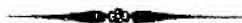
Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1903*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1904, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1904*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1905; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1899 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1900 à 1903.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1904, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1904, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1905.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1904, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



3)

[N° 66]

COMPTE

DPS

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1904.

—

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1904, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

—

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1903.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1904, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1903, s'élevaient à fr. 16,096,770 82

Pendant l'année 1904, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 6,035,597 66

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1903 atteignaient. 22,132,368 48

Les recettes opérées en 1904 ayant été de 18,339,679 04

Une somme de. fr. 3,792,689 44

restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1903.

Exercice 1904.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinares de 1904, se sont élevés à	fr. 669,759,880 52
Les recouvrements effectués en 1904 ont été de	651,941,645 94
Au 1 ^{er} janvier 1905, il restait à recouvrer	fr. 17,818,234 58

DÉPENSES.

Exercice 1903.

Suivant le compte de l'année 1903, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1903, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1904, à fr. 53,571,675 96

De cette dernière date au 31 octobre 1904, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de 176,589,579 79

Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1903 s'élevaient, en définitive, à 230,161,255 75

Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à 229,402,930 23

Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à fr. 758,325 52

Exercice 1904.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1904, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1904, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à fr. 506,546,324 34

Les paiements effectués et justifiés sont de 447,560,214 94

Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1^{er} janvier 1905, à fr. 58,986,109 40

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1899 à 1902, étaient de fr. 647,665 40

A REPORTER. fr. 647,665 40

REPORT. fr. 647,665 40

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1903; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 758,325 52

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,405,990 92

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1904, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 691,800 51

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1905, à fr. 714,190 41

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1900	fr. 83,366 62
— 1901	73,411 74
— 1902	268,368 45
— 1903	287,043 60
SOMME ÉGALE.	fr. 714,190 41

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1904, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 7,588,806,097 39 c,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr. 2,041,703,969 99
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	271,026,785 63
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,276,075,341 77
ENSEMBLE.	fr. 7,588,806,097 39

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1904, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 7,348,401,703 29 c^s,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 2,010,844,533 46
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	252,477,958 20
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,085,082,211 63
ENSEMBLE	fr. 7,348,401,703 29

RÉSUMÉ

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1904, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1903, mon-
taient à fr. 2,015,014,495 72

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 99,978,736 98
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,666,249,564 50
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables. 99,962,438 29
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.
	148,823,755 95
	Fr. 2,015,014,495 72

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1904, se sont élevées à fr. 8,259,087,422 37 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets {	de 1903 . fr. 18,339,679 04	} 670,281,324 98
	de 1904 . . 651,941,645 94	
Opérations de Trésorerie	7,588,806,097 39	
		8,259,087,422 37
ENSEMBLE.	fr. 10,274,101,918 09	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1904, s'élèvent à fr. 8,026,056,648 97 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	de 1903 . fr. 229,402,930 23	677,654,945 68
	de 1904 . . 447,560,214 94	
	clos. . . . 691,800 51	

Opérations de Trésorerie. 7,348,401,703 29

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 8,026,056,648 97

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1904,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 116,307,897 21

Titres de la dette publique et autres valeurs 1,859,113,471 .

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	114,437,412 75
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	158,186,488 16
		<u>2,248,045,269 12</u>

SOMME ÉGALE . . . fr. 10,274,101,918 09

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1904.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1904.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1904.

Numéraire en caisse	fr.	99,978,736 98
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,660,249,564 50
Mandats et autres pièces acquittées		
en portefeuille chez les comptables	fr. 99,962,458 29	
en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	148,823,755 05	248,786,194 24
		2,015,014,495 72

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1903.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1904.	MODIFICATIONS apportées, en 1904, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECouvrement ¹⁾ EFFECTUÉS pendant l'année 1904.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts. fr.	3,734,008 65	3,571,190 04	•	7,305,208 57	6,996,511 54	308,697 05
Péages	4,257,055 48	865,100 58	•	5,122,156 06	5,067,477 09	54,678 97
Capitaux et revenus	5,975,019 17	156,408 65	•	6,131,427 82	4,613,100 78	1,518,327 04
Remboursements	656,940 68	559,589 57	•	976,530 25	475,437 47	500,872 78
	14,603,023 96	4,952,098 74	•	19,555,122 70	17,152,546 88	2,382,575 82
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	47,527 •	•	•	47,527 •	47,527 •	•
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	184,489 56	•	•	184,489 56	21,774 •	162,715 56
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	12,140 27	1,203 94	•	13,344 21	13,344 21	•
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Cinquième annuité.	1,049,790 03	•	•	1,049,700 03	2,391 97	1,047,398 06
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	200,000 •	•	•	200,000 •	•	200,000 •
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools	•	1,102,294 98	•	1,102,294 98	1,102,294 98	•
		6,055,597 66	•			
	16,000,770 82	6,055,597 66		22,152,368 48	18,559,679 04	3,702,689 44

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1904.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1903.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1904. (Du 1 ^{er} janvier, au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1904.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1899 à 1902) et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	123,058 21	1,474,579 11	1,590,281 40	7,355 92	.
Dépenses propres à l'exercice	50,622,855 12	175,115,000 68	224,909,715 18	708,830 62	20,200 .
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1903 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 26 août 1903 et à l'arrêté royal du même jour	2,825,782 65	.	2,812,935 65	12,848 98	.
	55,571,675 96	176,589,579 79		729,035 52	20,200 .
	250,161,255 75		220,402,930 23	758,325 52	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1904.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1904.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1904.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1905, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	241,456,977 11	238,086,250 13	3,350,717 98
Péages	259,938,031 22	255,647,730 12	4,290,301 10
Capitaux et revenus	21,531,521 21	15,217,530 58	6,313,993 63
Remboursements	7,221,308 53	5,166,667 00	2,054,640 93
	530,127,841 07	514,118,187 43	16,000,653 64
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut . . .	28,000 "	28,000 "	"
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité allouée à la suite des troubles de 1900 :			
a) à l'État	103,219 66	"	103,219 66
b) aux sociétés et particuliers	"	"	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	551,572 77	174,554 92	177,017 85
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	220,350 84	220,317 05	33 19
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant.) Sixième annuité.	1,639,763 96	111,433 72	1,528,310 24
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenden	12,855 "	12,855 "	"
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	"
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1903, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	200,000 "	200,000 "	"
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	200,000 "	200,000 "	"
Remboursement de sept actions ordinaires et de trente-quatre actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	24,000 "	24,000 "	"
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	427 64	427 64	"
Produit de la négociation d'un capital nominal de 89,755,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904. — Solde recouvré en 1904.)	81,879,888 37	81,879,888 37	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 juin 1904. — Partie rattachée à 1904.)	25,639,025 57	25,639,025 57	"
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1904, en vertu de l'article 5 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	29,331,600 "	29,331,600 "	"
	669,759,880 52	651,941,645 94	17,818,234 58

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1904.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1904.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1904.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1904.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1905, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1900 à 1905) et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	567,768 40	445,631 79	122,136 61
Dépenses propres à l'exercice	544,618,750 68	288,437,576 95	56,181,182 73
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour	161,359,796 26	158,677,006 20	2,682,790 06
	506,546,324 34	447,560,214 94	58,986,109 40

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

N. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,205,680,453 10	2,041,703,969 99
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	765,421,609 18	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	10,595,922 71	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	112,702,155 86	271,026,785 65
	de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^e limitée, à Londres, L/C courant	25,975,029 77	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	29,351,600 •	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	105,020,000 •	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,276,075,341 77
			7,588,806,097 39

DES FINANCES PENDANT L'ANNEE 1904.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1899.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	21,859 03	61,630 14
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1904	39,770 21	
	</		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,259,123,095 43	2,010,841,533 46
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	763,589,150 70	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	8,120,287 35	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	100,120,193 48	252,477,958 20
	de Rothschild frères à Paris et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, L/C courant.	23,976,164 72	
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.	29,331,600 .	
	Remboursements de bons du Trésor.	90,050,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			5,085,082,211 63
			7,348,401,703 29

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1903fr.	18,339,079 04	}	670,281,524 98
	— 1904	651,941,045 94		
<i>Opérations de Trésorerie.</i>				7,588,806,097 50
TOTAL DES RECETTESfr.				8,259,087,422 37
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1904				2,015,014,495 72
TOTAL GÉNÉRALfr.				10,274,101,918 09

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1904.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1905.

Numéraire en caisse	116,507,897 21
Titres de la dette publique et autres valeurs.	1,859,115,471 2
Mandats et autres pièces acquittées	
{ en portefeuille chez les comptables	114,457,412 75
{ en cours de vérification et de régularisation dans les départe- ments ministériels et à la Cour des comptes.	158,180,488 16
	272,623,900 91
	2,248,045,269 12

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1904.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1903 fr. 229,402,030 23	
	— 1904 447,500,214 94	677,654,945 68
	Exercices clos 691,800 51	
Opérations de Trésorerie.		7,548,401,703 29
	TOTAL DES DÉPENSES fr.	8,026,056,648 97
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1905.	2,248,045,269 12
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	10,274,101,918 09

Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,

G. VAN CUTSEM.

Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
C^{te}. DE SMET DE NAEYER.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1904.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et sucres.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1903	6,763,811 89	1,439,717 18	3,265,650 82	1,082,095 45	•
— — 1904	173,025,534 45	72,902,195 54	223,904,145 90	28,576,066 •	5,252,383 85
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	62,458,373 47	4,825,041 60	11,004,641 29	334,903,694 85	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette	33,000,287 12	16,193,401 91	34,056,707 61	623,296,351 15	43,045 22
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS	20,465,586 71	15,642,308	273,300,255 26	552,960,652 69	•
TOTAL DES RECETTES fr.	296,613,593 62	111,002,754 52	596,221,409 88	1,942,847,860 12	5,295,429 07

faites par l'administration des finances pendant l'année 1904.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
07,860 69	271,134 06	•	•	5,418,739 95	•	660 •	18,330,679 04
414,149 46	515,234 47	•	•	117,774,346 02	•	20,487,500 27	651,041,645 94
•	•	•	•	252,269,046 52	400 66	225,230 62	1,265,686,438 10
409,791 24	•	4,785,997 08	155,937 87	•	•	•	765,421,609 18
•	•	•	•	10,595,922 71	•	•	10,595,922 71
•	•	•	•	105,020,000	•	166,006,785 65	271,026,785 65
•	•	•	•	5,241,091,873 82	•	1,572,585,665 29	5,276,076,341 77
921,801 39	786,568 53	4,785,997 08	155,937 87	5,732,169,929 02	400 66	1,568,303,940 81	8,259,087,422 37

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'Administration des CHEMINS DE FER.	de l'Administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'Administration de LA MARINE.	de l'Administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1903-1904).	27,479,499 45	5,691,452 19	27,824,161 58	19,683,450 06	1,104 89	•	2,156 42	•
b. Opérations sur les budgets clos.	•	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	5,542,211 10		5,000,550 05	182,965,681 18	•	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette.	55,285,808 94	17,003,584 57	24,617,817 48	625,6 8,423 25	43,265 08	410,240 01	•	4,473,858 26
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	•	•	287,356 33	7,666 04	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	250,116,514 05	88,092,749 92	117,514,857 28	1,404,191,277 54	5,249,909 46	512,010 15	789,770 59	•
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	206,424,086 52	110,787,786 48	305,244,505 12	1,930,464,493 07	5,294,568 03	922,250 16	791,927 01	4,473,858 26

faits par l'administration des finances pendant l'année 1904.

du Ministère de l'agriculture, etc.	Caissier de l'Etat. Payments faits		Administration de la Trésorerie		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement pendant l'an- née 1904, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la tour des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1904.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SAUS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Régularités de ver- sement, carer- ont les probabli- tatisés sont in- tervention des comptables des administrations des recettes	Dépenses constatées par des versements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année	Excédent des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
•	404,230,257	673,661 35	•	142,544,724 78	688,150,467 50	•	11,167,522 55	676,063,145 17
•	652,030 30	•	•	30,770 21	691,800 51	•	•	691,800 51
•	45,458,578 55	»	•	1,000,236,9 14 35	1,230,201,780 51	•	78,603 88	1,230,123,005 43
136,154 71	•	•	•	•	763,580,150 70	•	•	763,580,150 70
•	7,615,230 97	•	•	•	7,010,242 34	219,044 90	•	8,120,287 53
•	51,583,540 05	130,761,835 87	•	72,215,440 20	254,300,616 12	•	1,882,657 02	252,477,958 20
•	40,263,073 08	2,815,082,487 23	400 66	353,260,090 77	3,085,082,211 63	•	•	3,085,082,211 63
	540,602,519 85	2,076,517,084 45				219,044 90	13,128,674 15	
156,154 71	3,526,120,504 28		400 66	1,568,305,940 11	5,058 066,278 11	12,000 029 14		3,020,036,648 97

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1904.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1904.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les dépensements mi- nistériels et à la Lour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	55,470,511 85	.	.	206,613,593 62
— de l'enregistrement et des domaines	2,065,310 29	.	.	111,002,754 32
Comptables de l'administration des chemins de fer	8,747,159 53	.	.	596,221,400 88
— — des postes et télégraphes	54,929,642 89	.	.	1,942,847,860 12
— — de la marine	208,535 26	.	.	5,295,429 07
— — des prisons	191,858 01	.	.	921,801 30
— des établissements et services régis par l'État	6,614 56	.	.	786,368 53
— — de bienfaisance et d'aliénés	107,554 69	.	.	4,785,997 08
— du ministère de l'agriculture, etc.	29,229 35	.	.	135,037 87
Caissier de l'État	1,721,666,613 15	.	.	5,752,169,020 02
Administration de la Trésorerie { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	.	.	.	400 66
Administration de la Trésorerie { Virements de comptes dans les écritures centrales.	.	41,669,704 23	148,823,755 95	1,568,505,940 81
	1,824,521,035 54	41,669,704 23	148,823,755 95	8,250,087,422 57

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1904.

TOTAL au 31 décembre 1904.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1904.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1905.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
352,084,105 47	206,424,086 52	.	.	35,660,018 05	
113,966,070 61	110,787,786 48	.	.	3,178,284 13	
604,988,569 41	595,244,503 12	.	.	9,724,066 29	
1,997,777,503 01	1,930,464,498 07	.	.	67,313,004 94	
5,503,964 33	5,204,368 03	.	.	299,596 30	
1,113,659 40	922,250 16	.	.	191,409 24	
792,983 09	791,927 01	.	.	1,056 08	
4,893,551 77	4,473,858 26	.	.	419,693 51	
165,167 20	136,154 71	.	.	29,012 49	
5,454,036,542 15	3,526,120,504 28	.	.	1,927,916,037 87	
400 66	400 66	.	.	.	
1,758,799,400 99	1,568,305,940 81	158,186,488 16	45,216,601 16	.	
	8,038,966,278 11				
	a) 12,909,629 14				a) La somme de fr. 12,909,629 14 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1904 sur les pièces régularisées pendant la même année.
10,274,101,918 09	8,026,056,648 97	158,186,488 16	45,216,601 16	2,044,042,179 80	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1903 a eu lieu le 31 octobre 1904.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1904, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1903.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1903 au 31 octobre 1904).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1903 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 27 décembre 1902, à fr. 506,342,470 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois,
pour le service ordinaire, à 495,508,139 81
et pour les dépenses exceptionnelles, à 14,600,349 71

TOTAL. fr. 510,108,489 52

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	
Dettes publiques	26 août 1903.	143,544,348 85	•	143,544,348 85
Dotations	27 déc. 1902.	5,298,038 »	»	5,298,038 »
Justice	17 août 1903.	25,949,550 »	905,000 »	26,854,550 »
Affaires Étrangères	30 avril 1903.	3,341,813 »	•	3,341,813 »
Intérieur et Instruction publique.	14 août 1903.	29,837,209 »	2,241,440 10	31,878,649 10
Agriculture	12 id.	12,535,861 25	197,563 »	12,733,424 25
Industrie et Travail	20 id.	19,571,500 »	125,000 »	19,696,500 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	26 id.	163,542,850 »	1,615,000 »	165,157,850 »
Guerre	28 juillet 1903.	49,915,415 72	5,393,206 61	55,308,712 33
Corps de la Gendarmerie	28 id.	7,055,721 00	1,543,050 »	8,598,771 00
Finances et Travaux publics	12 août 1903.	32,839,832 »	2,580,000 »	35,419,832 »
Non-Valeurs et Remboursements.	17 janv. 1903.	2,276,000 »	•	2,276,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.		495,508,139 81	14,600,349 71	510,108,489 52

Les Budgets de l'exercice 1903 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 3,766,019 52

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	7,350,313 80	603,514 26	7,953,828 06
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1899, 1900, 1901 et 1902, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité	538,211 04	1,862,042 77	2,400,254 71
ENSEMBLE. . . fr.	7,888,525 74	2,465,557 03	10,353,882 77

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 506,342,470 »

Dépenses . { Service ordinaire fr. 503,396,665 88 }
 { Dépenses exceptionnelles. 17,065,706 74 } 520,462,372 29

EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr. 14,119,902 29

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1903 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut fr. 28,000 »

Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'Etat à la suite des troubles de 1900. 93,645 08

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 200,000 »

Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. 250,000 »

Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 5^e annuité) 540,000 »

A REPORTER. . . fr. 1,111,645 08

REPORT. . . fr. 1,111,645 05

Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903. 1,886,108 22

Prix de la cession à la ville d'Anvers de terrains acquis par l'État dans la zone visée à l'article 8 de la loi du 10 mai 1900, nécessaires à la création de bassins au nord d'Anvers et de leurs dépendances	1,200,000
---	-----------

Produit de la négociation d'un capital nominal de 123,224,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1903. — Solde recouvré en 1903) 108,705,570 72.

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c.
(Arrêté royal du 10 septembre 1903. — Partie rattachée à 1903.). . . 7,577,596 23

ENSEMBLE . . . fr. 120,480,920 22

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1903 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1901. — Art. 5 de la loi du
24 août 1901 fr. 18,417,739 89

b) de l'exercice 1902. — Art. 7 de la loi du	
24 mai 1902	98,634,242 56

117,051,982 45

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 26 août 1903.	Art. 1 ^{er}	fr.	124,160,000	»	136,444,604 78
	— 2		12,284,604 78		

TOTAL. fr. 253,496,587 23

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	253,496,587	23
on place les ressources extraordinaires	120,480,920	22

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. **133,018,667 01**

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 506,342,470	»
— extraordinaires	120,480,920	22
		626,823,390 22
Services ordinaires	fr. 520,462,372	29
— extraordinaires	253,496,587	23
		773,958,959 52
Soit un excédent de crédits de	fr. 147,135,569	30



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 626,823,390 22

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 636,209,499 21

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 632,416,809 77

Il est resté à recouvrer . . . fr. 3,792,689 44

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.	Contribut ^s directes, douanes et accises.	"	"	120,356 39	120,356 39
	Enregistrement et domaines.	131,634 63	"	56,706 01	188,340 64
Péages.	Enregistrement et domaines.	131 67	"	"	131 67
	Chemins de fer, etc.	"	"	54,547 30	54,547 30
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	11,050 62	"	34,497 53	45,548 15
	Prisons	170 31	"	251 75	422 06
	Trésorerie générale, etc.	1,461 20	"	1,470,895 63	1,472,356 83
Remboursements	Enregistrement et domaines.	8,416 23	"	114,321 78	122,738 01
	Prisons	"	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	0 81	"	378,135 96	378,134 77
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	"	162,715 56	162,715 56
Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes		"	"	"	"
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1808.) 5 ^e annuité.		"	"	1,047,398 06	1,047,398 06
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bien- faisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.		"	"	200,000 "	200,000 "
TOTAUX. . . . fr.		132,865 47	"	3,639,823 97	3,792,689 44
				3,639,823 97	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 626,823,390 22
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 632,416,809 77

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 5,593,419 55

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	11,731,602 31	"
	Enregistrement et domaines	"	408,772 12
<i>Peages</i>	Enregistrement et domaines	"	466,886 05
	Chemins de fer, etc.	"	9,784,705 97
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	715,095 76
	Chemins de fer, etc.	58,685 24	"
	Prisons.	"	94,507 71
	Trésorerie générale, etc.	"	272,043 45
<i>Remboursements.</i>	Contributions.	"	116,953 87
	Enregistrement et domaines	"	72,505 82
	Prisons.	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	7,368,580 01
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900		933 42	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		11,064 72	"
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		57,446 05	"
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 5 ^e annuité)		324,558 14	"
Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903		1,886,108 22	"
Prix de la cession à la ville d'Anvers de terrains acquis par l'État dans la zone visée à l'article 8 de la loi du 10 mai 1900, nécessaires à la création de bassins au nord d'Anvers et de leurs dépendances		1,200,000 "	"
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)		"	2,775 "
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenduyne.		"	25,031 25
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	1,951 70
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		"	1,335 84
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	200,000 "
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1902, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.		"	200,000 "
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		"	250 12
Remboursement de seize actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo		"	52,000 "
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools		"	1,102,294 98
		15,271,296 10	20,864,715 05
Soit. fr.			5,593,419 55

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1903 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. **520,462,372 29**

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1903 montent à fr. **510,949,970 30**

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . **510,204,493 76**

Il reste à payer ou à justifier fr. **745,476 54**

SAVOIR :

Ordonnances en circulation fr. **716,186 54**

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le Budget du Ministère des affaires étrangères **29,290 »**

Somme égale. fr. **745,476 54**

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et qui s'élèvent à fr. 716,186 54 c^s, peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1908, époque de leur échéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

Quant à la somme de fr. 29,290, sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit sur le Budget des affaires étrangères, elle tombe sous l'application de l'article 152 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

Suivant cet article, les paiements effectués sur crédits ouverts, qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance de régularisation, doivent être constatés dans le compte de cet exercice et les causes du retard y sont expliquées.

Pour satisfaire à cette disposition, M. le Ministre des affaires étrangères a fait connaître par dépêche du 8 juillet 1905, direction G, n° 2019, que son département s'est trouvé dans l'impossibilité de régulariser la dépense de fr. 29,290, relative à la construction d'un hôtel pour le consulat général de Belgique, à Séoul, pour la raison que le compte des dépenses tel qu'il avait été présenté ne pouvait servir de base à une liquidation et qu'il a fallu écrire à Séoul pour le faire rectifier et compléter.

Le projet de loi pour le règlement du Budget de l'exercice 1903, contiendra une disposition spéciale ayant trait à la régularisation de cette dépense.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 520,462,372 29 c⁵) et les dépenses liquidées (fr. 510,949,970 30 c⁵) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 9,512,401 99

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 5,072,183 82 c⁵ pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 5,072,183 82

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 14,584,585 81

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1899 :

Ministère des finances, etc. fr. 10,718 08

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1901 :

Ministère des chemins de fer, etc.	fr. 1,417 33	
— de la guerre	7,616 42	
— des finances, etc	100 .	
	<u> </u>	9,133 75

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1902 :

Ministère des chemins de fer, etc.	19,929 26	
— de la Guerre	5,854 40	
Corps de la gendarmerie.	678 98	
Ministère des finances, etc.	24,293 72	
	<u> </u>	50,756 36

c. Sur les crédits propres à l'exercice 1903 :

Dette publique.	fr. 1,948,684 35	
Dotations { Sénat.	498 .	
Chambre des représentants	39 04	
Cour des comptes	8,414 33	
Ministère de la justice	317,681 08	
— des affaires étrangères	62,265 66	
— de l'intérieur, etc.	413,244 77	
— de l'agriculture	581,708 44	
— de l'industrie, etc.	149,380 86	
— des chemins de fer, etc.	4,935,267 71	
— de la guerre	644,831 97	
Corps de la gendarmerie	105,909 22	
Ministère des finances, etc.	2,166,452 04	
Non-valeurs et remboursements	85,085 10	
	<u> </u>	11,419,462 57

TOTAL des crédits à annuler. . fr. 11,490,070 76

REPORT. fr. 11,490,070 76

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère des affaires étrangères fr.	13,097 05	
— des finances, etc. fr.	4,412 23	
		17,509 28

b. Crédits transférés de l'exercice 1901 :

Ministère de la guerre fr.	58,996 20	
— des finances, etc.	2,186 81	
		61,183 01

c. Crédits transférés de l'exercice 1902 :

Ministère de la justice fr.	3,389 95	
— des affaires étrangères	53,400 »	
— de l'intérieur, etc.	8,224 »	
— des chemins de fer, etc.	785 52	
— de la guerre	320,616 89	
Corps de la gendarmerie	7,409 24	
Ministère des finances, etc.	45,930 30	
		439,755 90

d. Crédits transférés de l'exercice 1903 :

Ministère de la justice	312,111 24	
— des affaires étrangères	119,337 33	
— de l'intérieur, etc.	17,539 75	
— des chemins de fer, etc.	226,831 50	
— de la guerre	1,099,132 90	
Corps de la gendarmerie	144,146 70	
Ministère des finances, etc.	656,967 44	
		2,576,066 86

Montant des crédits transférés à l'exercice 1904, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 3,094,515 05

ENSEMBLE. fr. 14,584,585 81

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1903 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 253,496,587 23

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1901. fr. 18,417,739 89

— — — 1902. . 98,634,242 56

Crédits votés dans le cours de l'exercice 136,444,604 78

Fr. 253,496,587 23

Crédit complémentaire à solliciter de la Législature 1,103,000 »

ENSEMBLE fr. 254,599,587 23

Les dépenses liquidées pendant l'année 1903 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 117,023,598 04

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1904, époque de la clôture de l'exercice, sont de 117,012,749 06

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 12,848 98

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1903. 117,023,598 04

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 137,573,989 19

qui a été transféré à l'exercice 1904, conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi du 26 août 1903, à concurrence de 133,064,470 49

Le surplus, soit fr. 4,509,518 70
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1903 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 510,204,493 76	} 627,217,242 82
Services extraordinaires.	117,012,749 06	

A REPORTER. fr. 627,217,242 82

REPORT. fr. 627,217,242 82

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	745,476 54	} 758,525 52
Services extraordinaires.	12,848 98	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 627,975,568 34

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	Crédits reportés de l'exercice 1899 fr.	10,718 08
	— — — 1901	9,135 75
	— — — 1902	50,756 38
	Crédits de l'exercice 1903	11,419,462 57
		11,490,070 76
Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 24 août 1901 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)		4,509,518 70

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 15,999,589 46

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1904 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1900. fr.	17,509 28	} 3,094,515 05
— — — 1901.	61,183 01	
— — — 1902.	439,755 90	
Crédits de l'exercice 1903	2,576,066 86	

b. Services extraordinaires (art. 14 de la loi du 26 août 1903) 133,064,470 49

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1904. fr. 136,158,985 54

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 780,134,143 34

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à 773,958,959 52

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1903, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 6,175,183 82

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1903 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 513,851,261 21
Dépenses	510,949,970 30
Excédent de recettes (boni)	fr. 2,901,290 91

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 118,565,548 56
Dépenses	117,025,598 04
Excédent de recettes	fr. 1,539,950 52

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 513,851,261 21	{	632,416,809 77
		— extraordinaires	118,565,548 56		
Dépenses	{	Services ordinaires.	fr. 510,949,970 30	{	627,975,568 54
		— extraordinaires	117,025,598 04		
Excédent de recettes pour 1903					fr. 4,441,241 43

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1902, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 74,669,794 06

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1903, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 70,228,552 63

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1903, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget
de l'exercice 1903 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 147,135,569 30

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excé-
dent de recettes de fr. 4,441,241 43 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 15,999,589 46

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 6,175,183 82

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 9,824,405 64

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1904,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 3,094,515 05

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 11 de la loi
du 26 août 1903 133,064,470 49

Fr. 145,983,391 18

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 5,593,419 55

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1903 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 151,576,810 73

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 4,441,241 43

§ 3

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1902 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1903, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1902 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces septante-trois exercices (ceux de 1830 à 1901 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 15,229,517,169 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 293,456,984 27

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 2,569,798,298 73

Elles s'élèvent donc, en définitive, à. 18,237,876,837 74

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 15,337,806,657 04

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 603,786,940 20

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 78,828,043 17

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 3,122,548,543 74

A REPORTER. fr. 19,142,770,184 15 18,237,876,837 74

REPORT. . . fr. 19,142,770,184 15 18,237,876,837 74

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1903 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr.

2,400,254 71

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme

de **19,140,369,929 44**

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de

902,493,091 70

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 18,756,918,468 77 c'

et ont dépassé les évaluations de fr. **519,041,631 03**

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 18,831,688,262 83 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de

308,781,666 61

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr.

827,823,297 64

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses

de fr.

74,669,794 06

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1903, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.		
— B.	Impôts { Contributions directes, douanes et accises.	179,643,690 »
— C.	 { Enregistrement et domaines.	62,113,000 »
— D, E, F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	2,195,000 »
— G.	 { Chemins de fer, postes, etc.	230,432,580 »
— H.	 { Enregistrement et domaines.	5,005,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
— J.	 { Prisons	580,000 »
— K.	 { Trésorerie générale, etc.	14,506,800 »
— L.	 { Contributions directes, etc.	820,000 »
— L ^{bis} .	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	528,000 »
— M.	 { Prisons.	22,984 »
	 { Trésorerie générale, etc.	5,400,416 »
TOTAUX. fr.		506,342,470 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
—		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.		28,000 »
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'Etat à la suite des troubles de 1900.		95,645 05
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		200,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.		250,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 5 ^e annuité		540,000 »
Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903		1,886,108 22
Prix de la cession à la ville d'Anvers de terrains acquis par l'Etat dans la zone visée à l'article 8 de la loi du 10 mai 1900, nécessaires à la création de bassins au nord d'Anvers et de leurs dépendances		1,200,000 »
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).		»
Remboursement d'avances faites par l'Etat, pour la construction d'égouts à Wenduyn		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		»
A REPORTER. fr.		4,197,763 27

L'EXERCICE 1903.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1903.	En 1904.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
168,032,444 08	161,194,622 91	6,717,464 78	167,912,087 69	120,356 39	11,751,602 31	.	167,912,087 69
62,710,112 76	62,242,725 36	279,046 76	62,521,772 12	188,340 64	.	408,772 12	62,521,772 12
2,662,017 72	1,942,164 23	719,721 82	2,661,886 05	131 67	.	466,886 05	2,661,886 05
249,271,893 27	244,869,590 70	4,347,755 27	249,217,345 97	54,547 30	.	9,784,765 97	249,217,345 97
3,763,641 91	3,567,320 21	150,773 55	3,718,093 76	45,548 15	.	713,093 76	3,718,093 76
236,316 76	236,316 76	.	236,316 76	.	58,685 24	"	236,316 76
474,929 77	576,647 02	97,860 69	474,507 71	422 06	.	94,507 71	474,507 71
16,252,100 28	10,415,276 01	4,364,466 54	14,779,743 45	1,472,356 83	.	272,943 45	14,779,743 45
936,933 87	890,586 76	40,347 11	936,933 87	.	.	116,933 87	936,933 87
723,331 83	347,928 05	252,664 87	600,593 82	122,738 01	.	72,593 82	600,593 82
22,084 .	22,084 .	.	22,984 .	.	.	.	22,084 .
11,147,130 78	10,592,550 52	176,445 49	10,768,996 01	378,134 77	.	7,368,580 01	10,768,996 01
516,233,837 03	496,698,714 33	17,132,546 88	513,831,261 21	2,382,575 82	11,790,285 55	19,299,076 76	513,831,261 21
28,000 .	28,000 .	.	28,000 .	.	.	.	28,000 .
92,711 63	45,384 63	47,327 .	92,711 63	.	933 42	.	92,711 63
350,750 84	166,261 28	21,774 .	188,035 28	162,715 56	11,964 72	.	188,035 28
192,553 95	179,209 74	13,344 21	192,553 95	.	57,446 05	.	192,553 95
1,262,839 02	213,049 89	2,391 97	215,441 86	1,047,398 06	324,558 14	.	215,441 86
.	.	.	.	.	1,886,108 22	.	.
.	.	.	.	.	1,200,000 .	.	.
2,775 .	2,775 .	.	2,775 .	.	.	2,775 .	2,775 .
25,031 25	25,031 25	.	25,031 25	.	.	25,031 25	25,031 25
1,951 70	1,951 70	.	1,951 70	.	.	1,951 70	1,951 70
1,335 84	1,335 84	.	1,335 84	.	.	1,335 84	1,335 84
400,000 .	200,000 .	.	200,000 .	200,000 .	.	200,000 .	200,000 .
2,357,950 13	862,999 33	84,837 18	947,836 51	1,410,113 62	3,481,010 55	231,093 79	947,836 51

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	4,197,753 27
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools	»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1902, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»
Remboursement de seize actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 125,224,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1903. — Solde recouvré en 1903.)	108,705,570 72
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 10 septembre 1903. — Partie rattachée à 1903)	7,577,506 23
TOTAUX. fr.	120,480,920 22
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	506,342,470 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	626,823,390 22

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS (CONSTATÉS) à la charge des redevables DE L'ÉTAT	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RESULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1903	En 1904	Total		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS	EXCÉDENT des RECOURS	
2,357,950 13	862,999 53	84,837 18	947,836 51	1,410,113 62	3,481,010 55	251,093 79	947,836 51
1,102,294 98	"	1,102,294 98	1,102,294 98	"	"	1,102,294 98	1,102,294 98
200,000 "	200,000 "	"	200,000 "	"	"	200,000 "	200,000 "
250 12	250 12	"	250 12	"	"	250 12	250 12
32,000 "	32,000 "	"	32,000 "	"	"	32,000 "	32,000 "
108,705,570 72	108,705,570 72	"	108,705,570 72	"	"	"	108,705,570 72
7,577,596 23	7,577,596 23	"	7,577,596 23	"	"	"	7,577,596 23
119,075,662 18	117,378,416 40	1,187,132 16	118,565,548 56	1,410,113 62	3,481,010 55	1,565,638 89	118,565,548 56
516,233,837 03	496,698,714 33	17,152,546 88	513,851,261 21	2,382,575 82	11,790,285 85	19,299,076 76	513,851,261 21
636,209,499 21	614,077,130 73	18,339,679 04	632,416,809 77	3,792,689 44	15,271,296 10	20,864,715 05	632,416,809 77
					5,503,419 55		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1903.	En 1904.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Exercice 1899.						
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	.	10,718 08	10,718 08	.	.	.
Exercice 1900.						
Ministère des Affaires Étrangères	.	13,097 05	13,097 05	.	.	.
— de l'Agriculture	4,285 .	.	4,285 .	4,285 .	.	4,285 .
— des Finances et des Travaux publics . . .	7,747 73	.	7,747 73	3,335 50	.	3,335 50
	12,032 73	13,097 05	25,129 78	7,620 50	.	7,620 50
Exercice 1901.						
Ministère de l'Agriculture.	557 50	.	557 50	557 50	.	557 50
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	2,623 33	.	2,623 33	1,206 .	.	1,206 .
— de la Guerre	7,166 94	70,209 59	77,376 53	10,763 91	.	10,763 91
— des Finances et des Travaux publics . . .	5,284 81	557 83	5,842 64	3,555 83	.	3,555 83
	15,632 58	70,767 42	86,400 .	16,083 24	.	16,083 24
Exercice 1902.						
Ministère de la Justice.	57 50	155,364 96	155,322 46	151,932 51	53,975 .	97,987 51
— des Affaires Étrangères	.	53,400 .	53,400 .	.	.	.
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	.	22,794 10	22,794 10	14,570 10	.	14,570 10
— de l'Agriculture	174 27	750 .	924 27	924 27	.	924 27
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	85,587 69	.	85,587 69	64,872 91	18,911 59	45,961 32
— de la Guerre	54,738 94	1,176,956 49	1,231,695 43	905,224 14	114,586 90	790,637 24
Corps de la Gendarmerie	11,721 16	201,988 78	213,709 94	205,621 72	26,087 52	173,534 20
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	358,267 07	150,305 89	514,572 96	444,548 94	.	442,093 02
	510,546 65	1,767,460 22	2,278,006 85	1,787,494 59	213,561 01	1,566,577 66

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1904, confor- mément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1903.	
Total.									
.	.	.	10,718 08	.	.	10,718 08	.	.	
"	"	"	13,097 05	"	"	"	13,097 05	"	
4,285 "	"	"	"	"	"	"	"	4,285 "	
3,335 50	"	"	4,412 25	"	"	"	4,412 25	3,335 50	
7,620 50	"	"	17,509 28	"	"	"	17,509 28	7,620 50	
557 50	"	"	"	"	"	"	"	557 50	
1,206 "	"	"	1,417 35	"	"	1,417 35	"	1,206 "	
10,765 91	"	"	66,612 62	"	"	7,616 42	58,996 20	10,765 91	
3,555 83	"	"	2,286 81	"	"	100 "	2,186 81	3,555 83	
16,083 24	"	"	70,516 76	"	"	9,135 75	61,183 01	16,083 24	
151,952 51	"	"	5,389 95	"	"	"	5,389 95	151,952 51	
"	"	"	53,400 "	"	"	"	53,400 "	"	
14,570 10	"	"	8,224 "	"	"	"	8,224 "	14,570 10	
924 27	"	"	"	"	"	"	"	924 27	
64,872 91	"	"	20,714 78	"	"	10,029 26	785 52	64,872 91	
905,224 14	"	"	526,471 20	"	"	5,854 40	520,616 80	905,224 14	
109,621 72	6,000 "	"	8,088 22	"	"	678 08	7,400 24	205,624 72	
442,993 02	1,355 92	"	70,224 02	"	"	24,293 72	45,930 30	444,548 04	
1,780,138 67	7,555 92		490,512 26	"	"	50,756 56	430,755 00	1,787,404 59	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1903.	En 1904.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
<i>Litt. N.</i>	Dette publique	143,704,348 85	"	143,704,348 85	143,065,352 35	112,854,010 80	30,152,738 88
	Liste civile.	3,300,000 "	"	3,300,000 "	3,300,000 "	3,300,000 "	"
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"
<i>— O.</i>	Dotations { Sénat	267,000 "	"	267,000 "	266,502 "	241,657 "	24,845 "
	Chambre des Représentants .	1,157,738 "	"	1,157,738 "	1,157,608 96	1,141,914 63	15,784 33
	Cour des comptes	373,300 "	"	373,300 "	364,885 67	351,500 40	15,385 27
<i>— P.</i>	Ministère de la Justice	25,051,050 "	981,000 "	26,032,050 "	27,016,099 20	19,238,683 30	7,693,011 43
<i>— Q.</i>	— des Affaires Étrangères . . .	3,512,488 "	420,751 40	3,933,239 40	3,751,636 50	2,861,838 03	859,784 78
<i>— R.</i>	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	29,893,601 68	2,296,503 93	32,190,105 61	31,784,534 76	26,358,525 82	5,292,863 13
<i>— S.</i>	— de l'Agriculture.	12,592,336 25	237,561 94	12,829,898 19	12,248,189 75	8,815,000 53	3,371,459 02
<i>— T.</i>	— de l'Industrie et du Travail . .	19,621,620 "	125,000 "	19,746,620 "	19,905,589 14	18,852,675 13	1,040,077 13
<i>— U.</i>	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	168,107,280 14	1,615,000 "	169,722,280 14	165,019,939 96	63,239,961 95	101,758,330 33
<i>— V.</i>	— de la Guerre.	50,832,815 72	5,305,296 61	56,246,112 33	54,502,147 46	12,186,918 22	42,090,257 52
<i>— W.</i>	Corps de la Gendarmerie	7,055,721 99	1,543,050 "	8,598,771 99	8,348,716 07	3,986,069 49	4,341,710 58
<i>— X.</i>	Ministère des Finances et des Travaux publics	33,993,152 98	2,591,500 "	36,584,652 98	34,028,433 92	9,341,770 88	24,593,574 16
<i>— Y.</i>	Non-Valeurs et Remboursements . . .	2,276,000 "	"	2,276,000 "	4,179,046 23	429,703 17	3,746,393 62
		502,858,453 61	15,203,663 97	518,062,117 58	509,138,771 07	283,400,930 17	224,999,715 18

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1904, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1903.	
Total.									
143,007,649 88	57,702 67	"	1,948,684 35	1,309,687 85	1,309,687 85	1,948,684 35	"	143,005,352 35	
3,300,000 "	"	"	"	"	"	"	"	3,300,000 "	
200,000 "	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
266,502 "	"	"	498 "	"	"	498 "	"	266,502 "	
1,157,698 96	"	"	39 04	"	"	39 04	"	1,157,698 96	
364,885 67	"	"	8,414 35	"	"	8,414 35	"	364,885 67	
26,936,604 73	70,404 47	"	629,702 32	713,841 52	713,841 52	317,081 08	312,111 24	27,016,009 20	
3,721,622 81	723 60	20,200 "	181,602 99	"	"	62,205 66	119,337 35	3,751,636 50	
31,651,186 95	133,347 81	"	450,784 52	25,213 67	25,213 67	413,244 77	17,539 75	31,784,534 76	
11,186,468 37	61,721 38	"	581,708 44	"	"	581,708 44	"	12,248,189 75	
19,892,752 26	12,816 88	"	149,380 86	308,350 "	308,350 "	149,380 86	"	19,905,589 14	
164,098,292 28	21,647 68	"	1,162,099 21	459,759 03	459,759 03	4,935,267 71	226,831 50	165,019,939 96	
54,277,175 74	224,971 72	"	1,743,964 87	"	"	644,831 97	1,099,132 90	54,502,147 46	
8,327,780 07	20,936 "	"	250,055 92	"	"	105,909 22	144,146 70	8,348,716 07	
33,935,345 04	93,088 88	"	2,823,416 48	267,200 42	267,200 42	2,106,452 04	650,967 44	34,028,433 92	
4,176,596 79	2,449 44	"	85,085 10	1,988,131 33	1,988,131 33	85,085 10	"	4,179,046 23	
508,400,651 85	708,830 62	20,200 "	13,995,520 45	5,072,183 82	5,072,183 82	11,419,462 57	2,576,066 86	509,138,771 97	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1903.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 26 août 1903.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Affaires Étrangères.					
1	2 ^e	*	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	"	"	2,237,992 16	2,237,992 16	270,485 90
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.	"	"	2,237,992 16	2,237,992 16	270,485 90
			Ministère de l'Agriculture.					
			Eaux et Forêts.					
2	"	2a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	49,153 58	"	"	249,153 58	49,153 58
2a	"	2b	Id. id.	"	100,000 "	"		48,336 73
2b	1	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
			TOTAUX. fr.	49,153 58	100,000 "	100,000 "	249,153 58	97,490 31
			Voirie vicinale.					
3	"	3a	Voirie vicinale. Travaux de construction	"	246,995 "	"	3,246,995 "	246,995 "
3a	2	"	Id. id.	"	"	3,000,000 "		3,000,000 "
			TOTAUX. fr.	"	246,995 "	3,000,000 "	3,246,995 "	3,246,995 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	49,153 58	546,995 "	3,100,000 "	3,496,148 58	3,344,485 31
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			Domaines.					
4	"	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	300,000 "	"	600,000 "	17,386 28
4a	8	"	Id. id.	"	"	300,000 "		"
			A REPORTER fr.	"	300,000 "	300,000 "	600,000 "	17,386 28

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1903.	En 1904.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	les CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904 en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1903.
270,485 00	"	270,485 00	"	"	1,967,506 90	"	"	"	1,967,506 26	270,485 00
270,485 90	"	270,485 90	"	"	1,967,506 26	"	"	"	1,967,506 26	270,485 90
40,153 58	"	40,153 58	"	"	"	"	"	"	"	40,153 58
48,350 79	5 04	48,350 73	"	"	51,663 27	"	"	"	51,663 27	48,350 73
"	"	"	"	"	100,000 "	"	"	"	100,000 "	"
97,484 37	5 04	97,400 31	"	"	151,663 27	"	"	"	151,663 27	97,400 31
246,995 "	"	246,995 "	"	"	"	"	"	"	"	246,995 "
3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	"	"	"	"	"	"	3,000,000 "
3,246,995 "	"	3,246,995 "	"	"	"	"	"	"	"	3,246,995 "
3,344,470 37	5 04	3,344,485 31	"	"	151,663 27	"	"	"	151,663 27	3,344,485 31
17,386 28	"	17,386 28	"	"	282,613 72	"	"	"	282,613 72	17,386 28
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"	"	300,000 "	"
17,586 28	"	17,386 28	"	"	582,613 72	"	"	"	582,613 72	17,586 28

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1903.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 août 1903.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — B MOI T N constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
			REPORT. . . fr.	*	300,000 *	500,000 *	600,000 *	17,386 28
5	"	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	265,464 04	"	"	865,464 04	67,956 56
5a	"	6a	Id. id.	"	300,000 *	"		"
5b	11	"	Id. id.	"	"	300,000 *		"
6	"	5a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	275,415 86	"	"	875,415 86	275,415 86
6a	"	5b	Id. id.	"	300,000 *	"		182,386 16
6b	9	"	Id. id.	"	"	300,000 *		"
7	"	7	Acquisition de divers immeubles sis à Beho, Bovigny, Petit-Thier et Vielsalm, contigus au domaine du « Grand-Bois », d'un terrain boisé à Grandménil, des forêts de Rance et de Buissonville, ainsi que du bois dit « La Marchandise ».	13,361 50	"	"	13,361 50	32 65
8	"	8	Acquisition du domaine dit de « Gospinal », situé sur Falhay et Sart lez-Spa.	4,925 15	"	"	4,925 15	"
9	10	"	Acquisition de la forêt de Fluqueny, d'une partie de la forêt de Freyr, de bruyères communales à Raevels et à Exel, et de terrains particuliers à Vieux-Turnhout	"	"	610,000 *	610,000 *	437,176 27
10	"	10	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	1,958 34	"	"	1,958 34	"
11	"	11	Acquisition de terrains situés entre le canal de Wilbroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, Schaerbeek, Evere, Neder-over-Heembeek et Haeren	69,339 48	"	"	119,339 48	69,339 48
11a	12	"	Id. id.	"	"	50,000 *		30,197 26
TOTAUX. . . fr.				630,464 37	900,000 *	1,560,000 *	3,090,464 37	1,079,870 52
Divers.								
12	"	"	Avances destinées à indemniser les distillateurs agricoles (Crédit non limitatif) — Loi du 28 juillet 1902, <i>Moniteur</i> des 28-29, n° 209-210.	"	"	"	"	1,103,000 *
13	"	"	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa. — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-23 décembre, n° 356-357	"	7,000,000 *	"	7,000,000 *	1,443,340 95
14	22*	"	Exécution de la convention conclue le 7 avril 1903 entre l'Etat et la Ville de Bruxelles	"	"	5,000,000 *	5,000,000 *	"
TOTAUX . . . fr.				"	7,000,000 *	5,300,000 *	12,000,000 *	2,546,340 95

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1903.	En 1904	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	les CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS à reporter de l'exercice 1903
17,386 28	"	17,386 28	"	"	582,613 72	"	"	"	582,613 72	17,386 28
67,936 56	"	67,936 56	"	"	197,527 48	"	"	197,527 48	"	67,936 56
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"	"	300,000 "	"
"	"	"	"	"	500,000 "	"	"	"	500,000 "	"
176,525 21	98,890 65	275,415 86	"	"	"	"	"	"	"	275,415 86
"	182,586 16	182,586 16	"	"	117,613 84	"	"	"	117,613 84	182,586 16
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"	"	300,000 "	"
32 65	"	32 65	"	"	13,328 85	"	"	13,328 85	"	32 65
"	"	"	"	"	4,025 15	"	"	4,025 15	"	"
437,176 27	"	437,176 27	"	"	172,825 73	"	"	"	172,825 73	437,176 27
"	"	"	"	"	1,958 54	"	"	1,958 54	"	"
69,339 48	"	69,339 48	"	"	"	"	"	"	"	69,339 48
29,739 29	457 97	30,197 26	"	"	19,802 74	"	"	"	19,802 74	30,197 26
798,135 74	281,734 78	1,079,870 52	"	"	2,010,593 85	"	"	217,759 82	1,792,834 03	1,079,870 52
1,103,000 "	"	1,103,000 "	"	"	"	1,103,000 "	1,103,000 "	"	"	1,103,000 "
1,096,389 33	346,951 00	1,443,340 93	"	"	5,556,659 07	"	"	"	5,556,659 07	1,443,340 93
"	"	"	"	"	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "	"
1,109,389 33	340,951 60	2,546,340 93	"	"	10,556,659 07	1,103,000 "	1,103,000 "	"	10,556,659 07	2,546,340 93

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 26 août 1903.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
			<i>Travaux publics — Routes et Bâtimens civils.</i>					
15	•	12	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	605 68	•	•		605 52
15a	•	12a	Id. id.	•	1,833,996 50	•	11,834,602 18	1,833,983 30
15b	13	•	Id. id.	•	•	10,000,000 •		4,850,458 62
16	•	13	Suppression du passage à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost	•	49,375 •	•	49,375 •	34,385 30
17	•	14	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège : remplètement des piles du pont.	•	200,000 •	•		•
17a	14	•	Id. id.	•	•	400,000 •	600,000 •	•
18	•	16	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Ourthe	•	777,992 35	•		458,670 95
18a	15	•	Id. id.	•	•	1,250,000 •	2,027,992 35	•
19	•	17	Mont des Arts. — Expropriations et travaux. Indemnité à la ville de Bruxelles	•	3,929,902 •	•	3,929,902 •	2,054,654 1
20	•	18a	Ecole de médecine vétérinaire — Travaux de construction	114,007 75	•	•		114,007 75
20a	•	18b	Ecole de médecine vétérinaire. — Travaux de construction et de parachèvement	•	500,000 •	•	914,007 75	88,836 21
20b	16	•	Id. id.	•	•	300,000 •		•
21	•	19	Sénat — Agrandissement de la salle des séances et aménagement de la partie contiguë du Ministère des Affaires Etrangères.	556,948 15	•	•	556,948 15	548,619 71
22	•	20	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation; parachèvement intérieur du rez de chaussée des pieds-droits	46,865 05	•	•	46,865 05	•
23	•	21	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	1,906,753 85	•	•		352,028 51
23a	17	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •	2,906,753 85	•
24	18	•	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	180
Totaux. fr.				2,025,180 46	7,211,265 85	13,950,000 •	23,866,446 31	10,296,410 1
<i>Travaux hydrauliques.</i>								
25	•	22a	Meuse — Expropriations et travaux	700,000 •	•	•		267,714 1
25a	•	22b	Id. id.	•	1,000,000 •	•	2,100,000 •	•
25b	19	•	Id. id.	•	•	400,000 •		•
A REPORTER fr.				700,000 •	1,000,000 •	400,000 •	2,100,000 •	267,714 1

CICE 1903 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1903.	En 1904.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de cred. lit.	les DÉPENSES.	les CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904 en vertu de l'art. 41 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1903.
605 52	"	605 52	"	"	0 16	"	"	0 16	"	605 52
1,832,515 31	1,467 99	1,833,983 30	"	"	13 20	"	"	"	13 20	1,833,983 30
4,307,268 02	523,004 75	4,830,273 67	184 95	"	5,169,541 38	"	"	"	5,169,541 38	4,830,458 02
54,385 39	"	54,385 39	"	"	14,989 61	"	"	"	14,989 61	54,385 39
"	"	"	"	"	200,000 "	"	"	"	200,000 "	"
"	"	"	"	"	400,000 "	"	"	"	400,000 "	"
458,045 05	625 "	458,670 95	"	"	319,321 40	"	"	"	319,321 40	458,670 05
"	"	"	"	"	1,250,000 "	"	"	"	1,250,000 "	"
1,890,634 14	164,000 "	2,054,634 14	"	"	1,875,267 88	"	"	"	1,875,267 88	2,054,634 14
114,007 75	"	114,007 75	"	"	"	"	"	"	"	114,007 75
88,486 26	350 "	88,836 26	"	"	411,163 74	"	"	"	411,163 74	88,836 26
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"	"	300,000 "	"
495,684 21	54,935 49	548,619 70	"	"	8,328 43	"	"	8,328 43	"	548,619 70
"	"	"	"	"	46,865 05	"	"	46,865 05	"	"
331,424 98	605 56	332,028 54	"	"	1,574,725 31	"	"	1,574,725 31	"	332,028 54
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	"
120 "	60 "	180 "	"	"	999,820 "	"	"	"	999,820 "	180 "
9,551,178 43	745,046 79	10,296,225 22	184 95	"	15,570,036 14	"	"	1,629,918 95	11,940,117 19	10,296,410 17
265,470 93	2,243 98	267,714 91	"	"	432,285 09	"	"	432,285 09	"	267,714 91
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	"
"	"	"	"	"	400,000 "	"	"	"	400,000 "	"
265,470 93	2,243 98	267,714 91	"	"	1,832,285 09	"	"	432,285 09	1,400,000 "	267,714 91

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 août 1903.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BILAN constaté et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
			REPORT. . . . fr.	700,000	1,000,000	400,000	2,100,000	287,714 91
26	"	23a	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	3,500,000	"	4,500,000	1,342,121 78
26a	20	"	Id. id.	"	"	1,000,000		"
27	"	24a	Escaut. — Expropriations et travaux	1,018,232 29	"	"	3,518,232 29	1,018,232 29
27a	"	24b	Id. id.	"	2,000,000	"		528,656 35
27b	23	"	Id. id.	"	"	500,000	450,000	"
28	"	25a	Lys. — Expropriations et travaux	"	300,000	"		50,420 36
28a	24	"	Id. id.	"	"	150,000	298,140	"
29	"	26	Ruisseau de l'Espierres. — Frais d'études, expropriations et travaux	298,140	"	"		2,682 35
30	"	27	Rupel. — Expropriations et travaux	"	248,044	"	1,400,000	"
31	"	28a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . .	"	1,000,000	"		169,067 86
31a	25	"	Id. id.	"	"	400,000	250,000	"
32	"	29	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	"	250,000	"		"
33	"	30a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	"	100,000	"	250,000	2,063 58
34	"	31a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux . . .	"	150,000	"		1,815 73
34a	28	"	Id. id.	"	"	100,000	899,000	"
35	"	33	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	499,000	"	"		60,176 18
35a	26	"	Id. id.	"	"	500,000	10,608,695 21	"
36	"	32a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	"	7,608,695 21	"		5,723,021 03
36a	27	"	Id. id.	"	"	3,000,000	5,089,083 59	"
37	"	34a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	789,083 59	"	"		789,083 59
37a	"	34b	Id. id.	"	1,000,000	"	3,300,000	904,477 81
37b	22	"	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	"	"	3,300,000		"
38	"	35b	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation. .	"	3,479,089 71	"	7,079,089 71	3,479,089 71
38a	33	"	Id. id.	"	"	4,500,000		895,234 12
39	"	36a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. .	1,995,000	"	"	6,495,000	1,027,551 44
39a	"	36b	Id. id.	"	3,000,000	"		"
39b	21	"	Id. id.	"	"	1,500,000	44,285,282 80	"
A REPORTER. . . . fr.				5,200,455 88	25,055,820 02	15,350,000		16,250,580 08

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1905.	En 1904.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DEPENSES	les CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art. 31 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1905
265,470 95	2,243 98	267,714 91	"	"	1,852,285 09	"	"	432,285 09	1,400,000	267,714 91
1,340,494 28	1,027 50	1,342,121 78	"	"	2,157,878 22	"	"	"	2,157,878 22	1,342,121 78
"	"	"	"	"	1,000,000	"	"	"	1,000,000	"
1,014,565 02	5,689 27	1,018,252 29	"	"	"	"	"	"	"	1,018,252 29
521,715 28	6,941 05	528,656 33	"	"	1,471,345 67	"	"	"	1,471,345 67	528,656 33
"	"	"	"	"	500,000	"	"	"	500,000	"
59,420 36	"	59,420 36	"	"	260,570 64	"	"	"	260,570 64	59,420 36
"	"	"	"	"	150,000	"	"	"	150,000	"
1,855 "	827 35	2,682 35	"	"	205,457 65	"	"	205,457 65	"	2,682 35
"	"	"	"	"	248,044	"	"	"	248,044	"
163,916 67	5,151 19	169,067 86	"	"	850,932 14	"	"	"	850,932 14	169,067 86
"	"	"	"	"	400,000	"	"	"	400,000	"
"	"	"	"	"	250,000	"	"	"	250,000	"
2,063 59	"	2,063 59	"	"	97,936 41	"	"	"	97,936 41	2,063 59
1,815 73	"	1,815 73	"	"	148,184 27	"	"	"	148,184 27	1,815 73
"	"	"	"	"	100,000	"	"	"	100,000	"
60,001 18	175 "	60,176 18	"	"	458,823 82	"	"	458,823 82	"	60,176 18
"	"	"	"	"	500,000	"	"	"	500,000	"
5,705,925 86	17,095 17	5,723,021 03	"	"	1,885,672 18	"	"	"	1,885,672 18	5,723,021 03
"	"	"	"	"	3,000,000	"	"	"	3,000,000	"
789,083 59	"	789,083 59	"	"	"	"	"	"	"	789,083 59
898,374 09	5,959 60	904,313 69	164 12	"	95,522 19	"	"	"	95,522 19	904,477 81
"	"	"	"	"	3,300,000	"	"	"	3,300,000	"
3,479,089 71	"	3,479,089 71	"	"	"	"	"	"	"	3,479,089 71
894,368 46	805 66	895,234 12	"	"	3,604,765 88	"	"	"	3,604,765 88	895,234 12
975,691 48	51,721 79	1,027,413 27	118 17	"	967,468 56	"	"	967,468 56	"	1,027,531 44
"	"	"	"	"	3,000,000	"	"	"	3,000,000	"
"	"	"	"	"	1,500,000	"	"	"	1,500,000	"
16,153,849 23	98,257 56	16,250,106 79	282 29	"	28,034,895 72	"	"	2,134,035 12	25,900,858 60	16,250,389 08

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 26 août 1905.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
			REPORT. fr.	5,299,455 88	23,655,826 92	15,350,000 »	44,285,282 80	16,250,589 08
40	•	37a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages.	1,750,897 92	»	»		1,750,897 92
40a	•	37b	Port d'Ostende. — Expropriation et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	»	4,500,000 »	»	9,250,897 92	1,198,547 18
40b	31	•	Id.	»	»	3,000,000 »		»
41	•	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	5,000,000 »	»	»		5,000,000 »
41a	•	38b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs Honoraires	»	5,000,000 »	»	12,000,000 »	1,177,514 53
41b	32	•	Id.	»	»	6,000,000 »		»
42	•	59b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	10,285,765 86	»		7,871,744 40
42a	20	•	Id.	»	»	9,900,000 »	20,185,765 86	»
43	30	•	Expérience à faire en vue de déterminer la nature des travaux à exécuter à l'aval d'Anvers.	»	»	100,000 »	100,000 »	»
44	•	40a	Côtes. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»	2,500,000 »	1,000,000 »
44a	54	•	Id.	»	»	1,500,000 »		235,954 95
			TOTAUX. fr.	11,050,535 80	41,419,592 78	35,850,000 »	88,299,946 58	32,262,847 81
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	14,285,998 63	56,610,858 63	56,560,000 »	127,256,857 26	46,185,460 43
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.					
45	•	41a	Chemins de fer. — Voies et travaux	20,777 27	»	»		20,777 27
45a	•	41b	Id.	»	21,243,076 03	»	53,272,153 30	21,151,670 11
45b	3	•	Id.	»	»	51,909,300 »		5,575,041 47
			A REPORTER. fr.	20,777 27	21,243,076 03	51,909,300 »	53,272,153 30	24,750,488 85

CICE 1903 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			
En 1903.	En 1904.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	les CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904 en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1903.
16,155,849 25	86,257 56	16,250,106 79	282 29	"	28,054,895 72	"	"	2,154,055 12	25,900,858 60	16,250,589 08
1,750,897 92	"	1,750,897 92	"	"	"	"	"	"	"	1,750,897 92
1,198,193 88	155 25	1,198,547 13	"	"	5,501,652 87	"	"	"	5,501,652 87	1,198,547 13
"	"	"	"	"	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "	"
2,995,707 61	4,208 39	2,999,916 "	84 "	"	"	"	"	"	"	5,000,000 "
1,149,885 63	24,953 20	1,174,858 83	2,675 50	"	1,822,485 67	"	"	"	1,822,485 67	1,177,514 33
"	"	"	"	"	6,000,000 "	"	"	"	6,000,000 "	"
7,555,768 06	137,976 34	7,671,744 40	"	"	2,612,021 46	"	"	"	2,612,021 46	7,671,744 40
"	"	"	"	"	9,900,000 "	"	"	"	9,900,000 "	"
"	"	"	"	"	100,000 "	"	"	"	100,000 "	"
1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 "
255,599 70	555 25	255,954 95	"	"	1,266,045 05	"	"	"	1,266,045 05	255,954 95
31,995,702 03	264,103 99	32,259,806 02	5,041 79	"	58,037,098 77	"	"	2,154,055 12	55,903,063 65	32,262,847 81
44,544,405 53	1,657,837 16	46,182,242 69	5,226 74	"	82,174,587 85	1,103,000 "	1,103,000 "	5,081,695 89	78,192,693 94	46,185,469 45
29,777 27	"	29,777 27	"	"	"	"	"	"	"	29,777 27
21,012,857 77	132,466 09	21,145,323 86	6,546 25	"	91,405 92	"	"	"	91,405 92	21,151,670 11
2,911,884 10	659,881 38	3,571,765 48	5,275 90	"	28,424,258 55	"	"	"	28,424,258 55	3,575,041 47
25,954,519 14	792,547 47	24,746,866 01	9,622 24	"	28,515,664 45	"	"	"	28,515,664 45	24,750,488 85

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 26 août 1905.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BROSITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
			REPORT. . . fr.	29,777 27	21,243,076 05	51,999,500	55,272,153 50	24,756,488 85
46	23 ^e	"	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand	"	"	50,000	50,000	"
47	"	43a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . .	2,295,464 58	"	"	"	2,295,464 58
47a	"	43b	Id.	"	9,518,899 46	"	44,725,064 04	9,578,546 28
47b	4	"	Id.	"	"	32,908,700	"	25,852,608 61
48	"	44	Exécution de la convention avec la Compagnie des Wagons-Lits	25,068 80	"	"	25,068 80	"
49	"	45	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	122,284 27	"	"	"	122,284 27
49a	"	45a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	"	2,499,850	"	4,122,154 27	903,703 21
49b	5	"	Id.	"	"	1,500,000	"	"
50	"	46a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,105,397 66	"	"	"	1,105,397 66
50a	"	46b	Id.	"	4,627,400	"	8,794,797 66	1,580,087 92
50b	6	"	Id.	"	"	3,062,000	"	"
51	"	47a	Marine	"	116,281 38	"	346,281 38	108,244 31
51a	7	"	Id.	"	"	230,000	"	"
			Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	3,577,992 58	58,005,506 87	60,750,000	111,533,409 45	66,192,825 61
			Ministère de la Guerre.					
52	"	48	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	"	2,990,718	"	2,990,718	756,496 81
53	"	49	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	"	431,526 28	"	431,526 28	4,148 2
54	21 ^e	"	Fortifications d'Anvers	"	"	4,996,612 62	4,996,612 62	205,161 4
55	"	51	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	1,565 71	"	"	1,565 71	1,565 7
6	"	52	Achat de coupes	448,097 57	"	"	448,097 57	"
57	"	53	Ligne avancée d'Anvers	54,225 72	"	"	54,225 72	"
58	"	54	Routes militaires de Liège et de Namur et établissements de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	"	248,637 78	"	248,637 78	64,686
59	"	55	Interruption des voies ferrées.	706 10	"	"	706 10	273 3
			Totaux pour le Ministère de la Guerre. . . fr.	504,595 10	3,070,882 00	4,996,612 62	9,172,089 78	1,032,331 7

CICE 1903 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1903.	En 1904	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	les CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904 en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1903.
23,954,519 14	702,547 47	24,746,866 61	9,622 24	"	28,515,664 45	"	"	"	28,515,664 45	24,756,488 83
"	"	"	"	"	50,000	"	"	"	50,000	"
2,286,544 97	9,119 61	2,295,464 58	"	"	"	"	"	"	"	2,295,464 58
9,251,972 02	126,574 26	9,378,546 28	"	"	140,555 18	"	"	"	140,555 18	9,378,546 28
25,785,774 19	66,854 42	25,852,608 61	"	"	7,056,091 59	"	"	"	7,056,091 59	25,852,608 61
"	"	"	"	"	25,068 80	"	"	25,068 80	"	"
122,284 27	"	122,284 27	"	"	"	"	"	"	"	122,284 27
946,100 83	47,602 38	993,703 21	"	"	1,506,146 79	"	"	"	1,506,146 79	993,703 21
"	"	"	"	"	1,500,000	"	"	"	1,500,000	"
1,105,597 66	"	1,105,597 66	"	"	"	"	"	"	"	1,105,597 66
1,485,069 33	95,018 60	1,580,087 93	"	"	3,047,312 07	"	"	"	3,047,312 07	1,580,087 93
"	"	"	"	"	3,062,000	"	"	"	3,062,000	"
108,244 30	"	108,244 30	"	"	8,057 08	"	"	"	8,057 08	108,244 30
"	"	"	"	"	230,000	"	"	"	230,000	"
85,045,706 71	1,137,496 74	66,183,205 45	9,622 24	"	45,140,673 76	"	"	25,068 80	45,115,604 96	66,192,825 69
756,496 86	"	756,496 86	"	"	2,254,221 14	"	"	"	2,254,221 14	756,496 86
4,148 27	"	4,148 27	"	"	427,578 01	"	"	"	427,578 01	4,148 27
167,583 86	37,577 63	205,161 49	"	"	4,791,451 13	"	"	"	4,791,451 13	205,161 49
1,565 71	"	1,565 71	"	"	"	"	"	"	"	1,565 71
"	"	"	"	"	448,097 57	"	"	448,097 57	"	"
"	"	"	"	"	54,225 72	"	"	54,225 72	"	"
64,686	"	64,686	"	"	183,051 78	"	"	"	183,051 78	64,686
257 20	10 18	273 38	"	"	432 72	"	"	432 72	"	273 38
994,737 90	37,593 81	1,032,331 71	"	"	8,130,758 07	"	"	502,756 01	7,637,002 06	1,032,331 71

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 26 août 1903.	Total.	DÉPENSES adulantes DES SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des crédanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Etrangères.	.	.	2,237,092 16	2,237,092 16	270,485 90
— — de l'Agriculture	49,153 58	346,995 .	3,100,000 .	3,496,148 58	3,344,485 31
— — des Finances et des Travaux publics. . .	14,285,998 63	56,610,858 63	56,360,000 .	127,256,857 26	46,185,469 43
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	3,577,002 58	38,005,506 87	69,750,000 .	111,333,499 45	66,192,825 69
— — de la Guerre	504,595 10	3,670,882 06	4,996,612 62	9,172,089 78	1,032,331 71
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . fr.	18,417,739 89	98,634,242 56	136,444,604 78	253,496,587 23	117,025,598 04

(4) 1,103,000 francs, montant des dépenses excédant le crédit alloué par la loi du 28 juillet 1902.

CICE 1903 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant	DÉPENSES excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1903.	En 1904.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	les CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904 en vertu de l'art. 41 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS de l'exercice 1903.
270,485 90	•	270,485 90	•	•	1,967,506 26	•	•	•	1,967,506 26	270,485 90
3,344,479 37	5 94	3,344,485 31	•	•	151,663 27	•	•	•	151,663 27	3,344,485 31
44,544,405 53	1,837,837 16	46,182,242 69	3,226 74	•	82,174,387 83	(1) 1,103,000 •	1,103,000 •	3,981,693 89	78,192,693 94	46,185,469 43
65,043,708 71	1,137,496 74	66,183,205 45	9,622 24	•	45,140,673 76	•	•	25,068 80	45,115,604 96	66,192,825 69
994,737 90	37,593 81	1,032,331 71	•	•	8,139,758 07	•	•	502,756 01	7,637,002 06	1,032,331 71
114,199,815 41	2,812,933 65	117,012,749 06	12,848 98	•	127,573,989 19	1,103,000 •	1,103,000 •	4,509,518 70	133,064,470 49	117,025,598 04

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1903.	En 1904.
RÉCAPITU				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1899	10,718 08		"	"
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1900	25,129 78	7,620 50	"	7,620 50
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1901	86,400 "	16,083 24	"	16,083 24
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1902	2,278,006 85	1,787,494 59	213,561 01	1,566,577 66
Dépenses propres à l'exercice	518,062,117 58	509,138,771 97	283,400,936 17	224,999,715 18
	520,462,372 20	510,949,970 50	283,614,497 18	226,589,096 58
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1903 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 26 août 1903 et à l'arrêté royal du même jour	253,496,587 23	117,025,598 04	114,199,815 41	2,812,933 65
	773,958,959 52	627,975,568 54	397,814,312 59	229,402,930 23
Dépenses à l'exercice 1903 :				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1902, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub. litt. Z.)	74,669,794 06	74,669,794 06		
	848,628,753 58	702,645,362 40		

de la clôture de l'exercice (suite).

18

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



TABLEAU LIT. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1903.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	26,782,000 »	26,759,501 60	26,759,501 60	26,758,098 83
<i>Personnel</i> { Principal 17,960,000 » 15 centimes additionnels ordinaires 2,694,000 » 20 id. id. extraordinaires 1,310,000 » Frais d'expertise 16,000 »	21,980,000 »	22,009,737 97	22,009,737 97	21,017,018 86
<i>Patentes</i> { Principal 8,541,700 » 20 centimes additionnels 1,708,300 »	10,250,000 »	10,481,160 98	10,481,160 98	9,212,696 66
<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 1,280,000 » 25 centimes additionnels 320,000 »	1,600,000 »	1,151,050 82	1,151,050 82	1,144,846 39
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> { Eaux-de-vie étrangères Bières Vinaigres et acides acétiques Sucre raffiné Sirops et mélasses Betteraves Tabacs Autres marchandises	43,852,870 »	1,340,608 52 526,122 74 97,784 49 340,737 41 34,739 59 2,778 62 5,226,569 10 56,502,492 38	44,071,832 85	1,340,608 52 526,122 74 97,784 49 340,737 41 34,739 59 2,778 62 5,226,569 10 56,502,492 38
<i>Accises</i> { Vins étrangers 5,155,000 » Eaux-de-vie indigènes 44,708,320 » Bières 13,325,000 » Vinaigres { de bières 13,000 » autres que de bières 26,000 » Acide acétique 19,500 » Sucres de canne et de betterave 5,460,000 » Glucoses et autres sucres non cristallisables 1,000,000 » Margarine 550,000 » Tabacs étrangers 1,400,000 » Id. indigènes 660,000 »	72,206,820 »	5,474,402 11 53,924,244 10 12,710,772 79 11,299 08 29,380 17 105,795 14 5,626,678 40 867,840 11 488,228 90 1,409,368 13 671,158 73	61,319,167 66	5,473,730 17 53,490,755 35 12,710,670 74 11,299 08 29,380 17 105,795 14 5,319,073 46 867,840 11 488,228 90 1,409,368 13 671,158 73
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> { Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent Loyer de bâtiments Extraits cadastraux Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires { en dehors des heures réglementaires en dehors des lieux ordinaires Taxe de vérification et de rajustage de poids et mesures Taxes sur les unions professionnelles Remboursements relatifs aux irrigations en Campine Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs Contributions du territoire neutre de Moresnet Recettes extraordinaires de toute nature Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures Taxe sur les entrepôts particuliers pour Tabacs Produit des plaques pour automobiles Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'État Valeur des ustensiles rétrocédés à des distillateurs agricoles Frais d'expertises	2,902,000 »	1,976 79 32,035 26 127,529 60 377,112 » 1,309 » 71,313 81 83 65 565 15 6,333 70 1,191 84 1,336,545 73 38,180 » 57,053 » 1,072 » 1,953 » 142,451 72 34,249 75 9,056 40	2,259,992 40	1,976 79 32,035 26 127,529 60 372,123 » 574 » 52,050 09 64 31 565 15 6,333 70 1,191 84 1,336,545 73 38,062 » 57,053 » 1,042 » 1,953 » 142,451 72 34,249 75 9,056 40
TOTAUX. fr.	179,643,090 »	168,032,444 08	168,032,444 08	161,194,622 91

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1904.	TOTAL		A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements.	
1,001,402 77	26,759,501 60	26,759,501 60	"	"	"	"	2,498 40	"	
992,727 11	22,009,757 97	22,009,757 97	"	"	"	"	"	29,737 97	
4,268,464 32	10,481,160 98	10,481,160 98	"	"	"	"	"	231,160 98	
0,204 23	1,151,050 62	1,151,050 62	"	"	"	"	448,949 38	"	
"	1,340,608 52		"	"	"	"			
"	326,122 74		"	"	"	"			
"	97,784 40		"	"	"	"			
"	340,737 41		"	"	"	"			
"	34,739 59	14,071,832 85	"	"	"	"		218,062 85	
"	2,778 62		"	"	"	"			
"	5,226,569 10		"	"	"	"			
"	56,502,492 38		"	"	"	"			
671 94	5,474,402 11		"	"	"	"			
334,062 58	53,823,717 93		98,526 17	"	"	98,526 17			
102 05	12,710,772 79		"	"	"	"			
"	11,200 08		"	"	"	"			
"	29,580 17		"	"	"	"			
"	103,795 14	61,108,811 27	"	"	"	"		11,098,008 73	
85,774 72	5,604,848 18		21,850 22	"	"	21,850 22			
"	867,840 11		"	"	"	"			
"	488,228 90		"	"	"	"			
"	1,409,368 13		"	"	"	"			
"	671,158 73		"	"	"	"			
"	1,978 79		"	"	"	"			
"	32,035 26		"	"	"	"			
"	127,520 60		"	"	"	"			
4,989 "	377,112 "		"	"	"	"			
735 "	1,509 "		"	"	"	"			
19,263 72	71,313 81		"	"	"	"			
19 34	83 65		"	"	"	"			
"	565 15		"	"	"	"			
"		2,239,992 40	"	"	"	"		662,007 60	
"	6,553 70		"	"	"	"			
"	1,191 84		"	"	"	"			
"	1,336,545 73		"	"	"	"			
2,118 "	38,180 "		"	"	"	"			
"	57,055 "		"	"	"	"			
30 "	1,072 "		"	"	"	"			
"	1,953 "		"	"	"	"			
"	142,431 72		"	"	"	"			
"	34,240 75		"	"	"	"			
"	9,050 40		"	"	"	"			
6,717,464 78	167,912,087 69	167,912,087 69	120,356 36	"	"	120,256 39	12,211,404 11	479,861 80	
							11,731,002 31		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1905.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Enregistrement . . .	Actes civils publics		24,405,871 48		24,405,871 48
	— sous seing privé		802,051 25		802,051 25
	— judiciaires		868,787 53		868,787 53
	— d'huissiers	26,000,000	1,128,050 60	27,207,205 86	1,128,050 60
	Lettres de noblesse		2,030		2,030
	Permis de changer de nom de famille		435		435
Greffes . . .	Mise au rôle		261,858 75		261,858 75
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	1,000,000	750,206 50	1,017,708 55	750,206 50
	Légalisations et recherches		5,643 30		5,643 30
Hypothèques.	Droits d'inscription		345,555 49		345,555 49
	Droits de transcription d'actes de mutation	4,200,000	4,635,388 70	4,978,044 19	4,635,388 70
Successions.	Droits de succession		17,244,563 84		16,805,054 75
	— de mutation par décès	19,300,000	401,671 50		393,611 50
	— de mutation en ligne directe	2,300,000	2,609,652 48	20,621,732 02	2,603,453 34
	— dus par les époux survivants	400,000	385,848 10		383,700 85
Timbre . . .	Formules pour actes de protêt		127,760		127,760
	Huissiers				
	Postes		63,774 50		63,774 50
	Passeports à l'intérieur				
	Passeports à l'étranger		10,040		10,040
	Permis de port d'armes de chasse		547,400		547,400
	Permis de chasse au lévrier		490		490
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		495,419 55		495,419 55
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.		324,522 55		324,522 55
	— à l'étranger		22,075 65		22,075 65
Timbre . . .	Timbres adhésifs pour affiches		386,600 21		386,600 21
	Timbres de dimension	8,000,000	2,309,070 05	7,537,213 80	2,309,070 05
	Timbres proportionnels		68,005 43		68,005 43
	Timbres de dimension		52,175 18		52,175 18
	Timbres fixes. Warrants		1,430		1,430
	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.		1,758,320 10		1,758,320 10
	Billets au porteur		316,590 45		316,590 45
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		620,878 40		620,878 40
	Papiers blancs pour actes, etc.		394,506 05		393,456 05
	Affiches		38,049 68		38,049 68
A REPORTER		61,200,000	61,362,805 32	61,362,805 32	60,905,752 84

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget							
"	24,405,871 48								
"	802,051 25								
"	868,787 53								
"	1,128,050 60	27,207,205 86	"	"	"	"	"	1,207,205 86	
"	2,030 "								
"	455 "								
"	261,858 73								
"	750,206 50	1,017,708 55	"	"	"	"	"	17,708 55	
"	5,645 50								
"	345,585 40								
"	4,655,388 70	4,978,944 19	"	"	"	"	"	778,944 19	
269,158 64	17,074,215 59								
"	595,611 50								
6,199 14	2,809,652 48	20,445,522 47	178,410 45	128,529 71	"	50,080 74	1,556,677 53	"	
2,144 25	585,845 10								
"	127,760 "								
"	63,774 50								
"	"								
"	10,040 "								
"	547,400 "								
"	490 "								
"	405,419 55								
"	524,522 55								
"	22,075 85								
"	386,600 21								
"	2,309,070 05	7,536,544 05	669 75	338 25	"	351 50	465,455 95	"	
"	68,005 45								
"	52,173 18								
"	1,459 "								
"	1,758,329 10								
"	316,590 45								
"	620,878 40								
470 25	393,026 50								
"	38,049 68								
277,972 28	61,185,725 12	61,185,725 12	179,080 20	128,667 96	"	50,412 24	2,020,155 48	2,003,858 60	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat		En 1903.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	61,200,000	61,362,805 32	61,362,805 32	60,905,752 84
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	13,000	7,250	9,750	7,250
— de grande naturalisation.		2,500		2,500
Amendes en ma- { Enregistrement.	350,000	113,104 56	408,694 42	113,104 56
tière d'impôts. { Greffe.		421 85		421 85
{ Hypothèques		839 96		839 96
{ Successions.		255,700 12		245,565 20
{ Timbre		38,627 95		38,627 95
Amendes { Amendes de condamnation et domma- { en totalité .	550,000	927,378 01	928,863 02	927,378 01
de condamnation et { dommages-intérêts attribués au Trésor. . { en partie. .		1,485 01		1,485 01
en matières diverses.				
TOTAUX. fr	62,113,000	62,710,112 76	62,710,112 76	62,242,725 36

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget		mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.				
277,972 28	61,183,725 12	61,183,725 12	179,080 20	128,067 96	"	50,412 24	2,020,133 48	2,003,858 60	
"	7,250 "	9,750 "	"	"	"	"	3,250 "	"	
"	2,500 "		"	"	"	"	"	"	
"	113,104 56	399,433 98	9,260 44	2,066 07	"	6,203 77	"	40,433 98	
"	421 85								
"	839 96								
1,074 48	246,439 68								
"	38,627 93	928,863 02	"	"	"	"	"	378,863 02	
"	927,378 01								
"	1,485 01								
279,046 76	62,521,772 12	62,521,772 12	188,340 64	131,634 63	"	56,706 01	2,023,383 48	2,452,155 60	
				188,340 64			408,772 12		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1903.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		154,644 12		154,644 12
	Maestricht à Bois-le-Duc.		185,459 20		180,892 07
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		481,065 80		475,643 35
	Embranchement vers le camp de Beverloo		4,550 25		4,408 53
	— vers Hasselt		15,566 41		15,511 10
	— vers Turnhout		32,643 20		31,860 33
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		60,663 75		60,001 64
	Sambre.		141,799 27		140,004 47
	Canal du Centre		1,333 35		1,216 11
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		160,911 45		159,000 72
	Mons à Condé.		32,684 58		31,442 29
	Pommerœul à Antoing		34,483 60		33,138 08
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck.		6,801 51		6,529 95
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke		9,012 31		8,553 63
	Roulers à la Lys		5,481 73		5,167 13
	Gand à Ostende		68,416 63		65,452 11
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	1,625,000	19,031 50	1,928,669 46	18,402 73
	Moervaert		2,851 86		2,786 58
	Furnes à Bergues.		353 38		353 38
	Petite Nèthe (canalisée).		1,627 17		1,533 63
	Bossuyt		4,721 29		4,604 92
	Gand à Terneuzen		37,782 34		36,574 38
	Meuse		225,467 85		221,050 15
	Ourthe		4,041 88		4,041 88
	Escaut		121,249 90		116,921 89
	Lys		69,756 51		65,625 67
	Yser.		6,172 39		6,172 39
	Ypres à l'Yser.		1,893 56		1,893 56
	Loo		2,163 92		2,163 92
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		61 78		61 78
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		26,757 57		22,787 15
	Redevances de Sociétés nautiques.		241 60		241 60
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	525,000	675,000	675,000	"	
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	45,000	58,348 26	58,348 26	54,893 94	
TOTAUX fr.		2,195,000	2,662,017 72	2,662,017 72	1,942,164 23

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1904.	TOTAL		à RECOURIR	à recouvrer			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	excédent des évaluations.	
"	154,644 12								
4 567 13	185,459 20								
5,420 47	481,065 80								
121 72	4,530 25								
255 22	15,566 41								
773 87	32,643 20								
662 11	69,663 75								
1,794 80	141,799 27								
117 24	1,335 35								
1,910 73	160,911 45								
1,242 29	32,684 58								
1,545 52	34,483 60								
471 58	6,801 51								
478 68	9,012 31								
314 60	5,481 73								
2,964 52	68,416 63	1,928,537 79	131 67	131 67	"	"	"	303,537 79	
628 77	19,031 50								
65 28	2,851 86								
"	333 38								
93 54	1,627 17								
116 37	4,721 29								
1,207 96	37,782 34								
4,417 70	225,467 85								
"	4,041 88								
4,328 01	121,249 90								
4,130 64	69,756 51								
"	6,172 39								
"	1,893 56								
"	2,163 92								
"	61 78								
3,838 75	26,625 90								
"	241 60								
675,000 "	675,000 "	675,000 "	"	"	"	"	"	150,000 "	
5,454 52	58,348 26	58,348 26	"	"	"	"	"	13,348 26	
719,721 82	2,661,886 05	2,661,886 05	131 67	131 67	"	"	"	466,886 05	
				131 67			466,886 05		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer	Voyageurs		70,787,831 15	
	Bagages		1,957,144 77	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	210,500,000 »	143,990,150 51	220,094,070 03
	Produits extraordinaires		3,358,943 60	
		210,500,000 »	220,094,070 03	220,094,070 03
Reste à recouvrer des années antérieures		»	21,596 95	21,596 95
TOTAUX. fr.		210,500,000 »	220,115,666 98	220,115,666 98

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
216,828,410 21	3,265,659 82	220,094,070 03	220,094,070 03	.	.	9,594,070 05	
216,828,410 21	3,265,659 82	220,094,070 03	220,094,070 03	.	.	9,594,070 03	
.	.	»	.	21,596 95	.	.	
216,828,410 21	3,265,659 82	220,094,070 03	220,094,070 03	21,596 95	.	9,594,070 05	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones		10,200,000	10,491,319 57	10,491,319 57
Taxes des correspondances en général		15,612,580	15,742,027 93	15,742,027 93
Postes.	— sur les mandats et bons de poste	472,000	510,616 51	510,616 51
	— sur les abonnements	60,000	58,450 20	58,450 20
	— sur les effets de commerce	1,070,000	1,072,558 55	1,072,558 55
	— sur les permis de pêche	8,000	6,762 60	6,762 60
TOTAUX. fr.		17,222,580	17,590,375 79	17,590,375 79

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
9,062,544 80	500,733 46	10,463,278 26	10,463,278 26	28,041 51	.	263,278 26	(1) Il restait dû à la clôture de l'exercice, par divers offices étrangers à titre de reliquat de décomptes une somme de fr. 8,320 40, soit, après déduction faite des 41 % attribués au fonds communal, fr. 4,909 04.
15,155,756 00	581,361 99	15,737,118 89	15,737,118 89	(1) 4,009 04	.	124,538 89	
510,616 51	.	510,616 51	510,616 51	..	.	58,616 51	
58,430 20	.	58,430 20	58,430 20	.	1,569 80	.	
1,072,538 55	»	1,072,538 55	1,072,538 55	.	.	2,538 55	
6,762 60	»	6,762 60	6,762 60	.	1,237 40	.	
16,804,104 70	581,361 99	17,385,466 75	17,385,466 75	4,909 04	2,807 20	165,693 95	
					162,886 75		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,400,000 .	1,167,778 52	1,167,778 52
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	110,000 .	106,752 41	106,752 41
TOTAL fr.	1,510,000 .	1,274,530 93	1,274,530 93

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,167,778 52	•	1,167,778 52	1,167,778 52	•	232,221 48	•	
106,752 41	»	106,752 41	106,752 41	•	3,247 59	•	
1,274,530 93	•	1,274,530 93	1,274,530 93	•	235,469 07	•	
					235,469 07		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1903.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		89,235 47		89,235 39
	Routes.		29,182 29		29,182 50
Produit d'autres aliénations d'immeubles			17,888 74		17,888 74
Produits	des successions en déshérence.		18,286 04		18,202 97
	nets des épaves		657 22		657 22
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			2,755 84		2,753 84
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			2,456 30		2,456 50
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères		1,669 25		1,669 25
	— — de l'Agriculture		445 36		445 36
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		2,600 56		2,600 56
	— — des Finances et des Travaux publics		85,454 29		82,909 88
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — de la Guerre		210,781 22		210,761 22
	— — de l'Industrie et du Travail	530,000 "	"	540,005 40	"
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		2,566 50		2,566 50
	— — de la Justice		17,939 72		16,574 14
	— de la Cour des comptes		"		"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		"		"
	de créances ordinaires		355 60		355 60
Rachat et transfert de rentes			390 72		390 72
Transactions en matière domaniale			"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris			15,555 95		15,555 95
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			"		"
Produit d'objets saisis et confisqués			5,366 18		5,366 18
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			1,902 64		1,902 64
Part de l'Etat dans l'encaisse disponible des polders			34,579 53		34,559 28
A REPORTER.fr.		530,000 "	540,005 40	540,005 40	535,933 31

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1904.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
					reportés à l'exercice suivant,				
					mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.			
0 08	89,255 47								
29 70	29,182 20								
"	17,888 74								
83 07	18,286 04								
"	657 22								
"	2,733 84								
"	2,456 50								
"	1,669 25								
"	445 36								
"	2,660 56								
2,524 41	85,434 29								
20 "	210,781 22								
"	"	540,005 40	"	"	"	"	"	10,005 40	
"	2,566 50								
1,565 58	17,039 72								
"	"								
"	"								
"	355 60								
"	590 72								
"	"								
"	15,555 93								
"	"								
"	5,566 18								
"	1,902 64								
20 25	54,579 53								
4,052 09	540,005 40	540,005 40	"	"	"	"	"	10,005 40	

TABLEAU LITT. G (suite).

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1905.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.		350,000 »	540,005 40	540,005 40	535,955 31
Forêts	Prix de vente de coupes de bois		709,514 48		699,276 86
	— de chablis, bois de délit et d'élague.		127,832 50		127,832 50
	— d'objets saisis et confisqués		»		»
	— de glandée, panage, foin et herbages		355 50		355 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	725,000 »	18,311 17		18,311 17
	— du droit de chasse.		27,671 12	906,993 32	26,118 04
	— — de pêche (baux et licences).		565 50		565 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		3,355 »		2,451 88
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		19,388 05		19,318 55
	Indemnités pour carbonisation		»		»
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		25,244 15		20,468 50
	— de bâtiments		229,531 85		133,192 03
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		3,038 56		3,038 56
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.).		2,358 78		748 48
	Argent non réclamé.	110,000 »	2,749 10	413,244 49	2,749 10
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		87,619 88		85,739 55
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		31,673 90		31,208 90
	— d'objets non réclamés		21,614 39		21,597 40
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		11,413 88		11,259 88
Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		12,108 80		12,108 80
	{ Produits des ventes d'objets divers		553 54		553 54
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		26 66		26 66
	Bénéfices de la fonderie de canons.		»		»
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	30,000 »	15,720 »	34,659 »	15,642 »
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		»		»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles		6,000 »		5,400 »
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		250 »		250 »
A REPORTER. fr.		1,395,000 »	1,894,902 21	1,894,902 21	1,774,163 51

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

virements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				à recourir sur les débiteurs.			
4,052 09	540,005 40	540,005 40	"	"	"	"	"	10,005 40	
4,879 71	704,156 57								
"	127,832 50								
"	"								
"	385 50								
"	18,311 17								
1,558 08	27,671 12	901,635 41	5,357 91	"	"	5,357 91	"	176,635 41	
"	565 50								
905 12	3,355 "								
69 50	10,388 05								
"	"								
2,688 84	23,157 14								
85,416 65	216,608 68								
"	3,038 66								
1,590 34	2,358 82	398,334 02	14,910 47	8,849 45	"	6,061 02	"	288,534 02	
"	2,749 10								
"	85,759 55								
465 "	31,673 90								
16 99	21,614 39								
154 "	11,415 88								
"	12,108 80								
"	553 54								
"	26 66								
"	"	34,659 "	"	"	"	"	"	4,659 "	
78 "	15,720 "								
"	"								
600 "	6,000 "								
"	250 "								
100,470 32	1,874,633 83	1,874,633 83	20,288 88	8,849 45	"	11,418 93	"	479,633 83	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à charge des redevables de l'État		En 1905
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Report. fr.	1,395,000 »	1,894,902 21	1,894,902 21	1,774,165 51
Produits des examens universitaires		40,160 50		40,160 50
— des examens et visa des diplômes		60,126 »		60,126 »
— des brevets d'invention		628,000 »		628,000 »
— du quart des salaires sur transcriptions		62,974 73		62,974 73
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consi- guation		14 97		14 97
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		10,570 »		10,570 »
Restitutions volontaires		170 »		170 »
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . .	850,000 »	255 »	884,826 21	255 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		5 »		5 »
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . .		68,006 17		68,006 17
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . .		993 84		993 84
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		»		»
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		2,500 »		2,500 »
De toute autre nature		50 »		50 »
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		5,000 »		5,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		454,752 86		572,522 36
Domaine de Tervueren. { Fermages		11,355 32		10,830 32
{ Vente d'arbres		7,700 »		7,700 »
{ Menus produits		2,636 68		2,636 68
Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments		54,899 24		55,892 22
militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		30,811 55		30,811 55
{ Fermages de pêche et de chasse		8,565 67		8,565 67
Arrérages de rentes		262 68		131 20
Redevances pour concessions de prises d'eau		14,481 26		13,848 18
Abbaye de Villers Droits d'entrée		5,235 75		3,235 75
— Menus produits		»		»
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . .		»		»
— — de créances ordinaires	760,000 »	12 34	983,913 49	12 34
Produits de la calamine		»		»
— des sablières et mines (forêts exceptées)		250 76		250 76
Redevances sur les mines — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		4,309 44		1,569 05
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		70,637 99		68,295 16
d'emprises { Routes		26,681 91		26,441 91
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		64,707 94		64,543 57
herbages, etc. { Routes		243,065 92		241,217 13
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		23,806 53		20,066 90
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		53 55		53 55
Loyer de matériel appartenant à l'État		266 10		266 10
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		1,420 »		1,420 »
TOTAUX. fr.	3,005,000 »	3,763,641 91	3,763,641 91	3,587,320 21

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations
En 1904	TOTAL		A RECOURVER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	à recouvrer			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	ARTICLES annulés et sommés portés en surdénée indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT d recouvrements		
				mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs				
100,470 32	1,874,635 83	1,874,635 83	20,268 58	8,849 45		11,418 93	.	470,635 83	
"	40,160 50	884,826 21	.	.	.	.		34,826 21	
"	66,126 "								
"	628,000 "								
"	62,974 75								
"	14 97								
"	"								
"	10,570 "								
"	170 "								
"	255 "								
"	5 "								
"	68,006 17								
"	993 84								
"	"								
"	2,500 "								
"	50 "								
"	5,000 "								
39,511 97	412,054 33	958,633 72	25 279 77	2,201 17	.	23,078 60		198,633 72	
525 "	11,355 52								
"	7,700 "								
"	2,650 68								
959 17	34,851 39								
"	30,811 55								
"	8,505 67								
25 "	176 29								
633 08	14,481 26								
"	3,235 75								
"	"								
"	"								
"	12 34								
"	"								
"	250 76								
2,627 39	4,196 44	3,718,093 76	45 548 15	11,050 62	.	34,497 53	.	713,093 76	
1,909 83	70,204 99								
122 "	26,563 91								
164 37	64,707 94								
1,445 04	242,662 17								
2,380 38	22,447 28								
"	53 55								
"	206 10								
"	1,420 "								
150,773 55	3,718,093 76								
				45,548 15	713,093 76				

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		24,779 65	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		25,160 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		9,795 »	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		25,140 75	
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	95,000 »	616 »	85,860 76
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		238 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,095 »	
	— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i> .		882 85	
	— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i>		153 03	
Produit de la vente des permis de pêche		200,000 »	150,456 »	150,456 »
TOTAUX. fr.		295,000 »	236,316 76	236,316 76

CHÉMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURAER sur les droits constatés A la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		24,779 03					
		23,160 "					
		9,795 "					
		25,140 75					
85,860 76	"	616 "	85,860 76	"	9,150 24	"	
		238 50					
		1,095 "					
		882 85					
		153 03					
150,456 "	"	150,456 "	150,456 "	"	49,544 "	"	
236,516 76	"	236,516 76	236,516 76	"	58,685 24	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	380,000 »	474,020 77	474,020 77

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
376,647 02	97,800 60	474,507 71	474,507 71	(a) 422 06	"	94,507 71	(a) Articles annulés fr 170 31 — reportés . 251 75 fr. 422 06

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000	2,669,724 80	2,669,724 80
— des droits de chancellerie	10,800	11,281 20	11,281 20
— des actes des commissariats maritimes	170,000	172,826 07	172,826 07
— des droits de pilotage	3,550,000	3,824,987 95	3,824,987 95
— — d'écluse	10,000	7,473 17	7,473 17
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	230,000	217,522 19	217,522 19
— des établissements de bienfaisance de l'État.	125,000	139,606 07	139,606 07
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000	122,710 36	122,710 36
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,200,000	2,566,600 35	2,566,600 35
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	1,875,000	1,757,119 03	1,757,119 03
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,200,000	1,096,510	1,096,510
Dividende de 29,910 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	800,000	678,935	678,935
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	1,400,000	2,802,187 64	2,802,187 64
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000	184,616 45	184,616 45
TOTAUX. fr.	14,506,800	16,252,100 28	16,252,100 28

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,669,724 80	.	2,669,724 80	2,669,724 80	.	"	14,724 80	
10,505 .	776 20	11,281 20	11,281 20	.	"	481 20	
172,826 07	.	172,826 07	172,826 07	"	.	2,826 07	
3,824,687 95	"	3,824,987 95	3,824,987 95	"	.	274,087 95	
7,473 17	"	7,473 17	7,473 17	"	2,526 83	"	
169,444 90	44,069 84	213,514 74	213,514 74	(1) 4,007 45	16,485 26	"	(1) Articles annulés. fr. 743 30 Id. reportés. . 3,264 15 TOTAL. . fr. 4,007 45
90,975 76	47,284 08	138,260 74	138,260 74	(2) 1,345 33	"	13,260 74	(2) Articles annulés fr. 318 30 Id. reportés. . 1,027 03 TOTAL. . fr. 1,345 33
94,866 76	27,093 75	121,962 51	121,962 51	(3) 747 85	"	21,962 51	(3) Articles annulés. fr. 399 60 Id. reportés. . 348 25 TOTAL. . fr. 747 85
1,151,052 23	1,415,548 12	2,566,600 35	2,566,600 35	"	"	366,600 36	
887,486 83	869,632 20	1,757,119 03	1,757,119 03	"	117,880 97	"	
"	1,096,510 .	1,096,510 .	1,096,510 .	"	103,490 .	"	
"	678,935 .	678,935 .	678,935 .	"	121,065 .	"	
1,335,931 44	"	1,335,931 44	1,335,931 44	1,466,256 29	64,068 56	"	
"	184,616 45	184,616 45	184,616 45	"	"	3,616 46	
10,415,276 91	4,564,466 54	14,779,743 45	14,779,743 45	1,472,556 83	425,516 62	698,460 07	
					272,943 45		

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux		165,880 53	
— — communaux	630,000 »	548,206 48	714,086 81
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	190,000 »	222,847 06	222,847 06
TOTAUX fr.	820,000 »	936,935 87	936,935 87

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
153,147 27	12,733 06	165,880 33	714,086 81	"	"	84,086 81	
514,592 45	33,614 05	548,206 48					
222,847 06	"	222,847 06	222,847 06	"	"	32,847 06	
890,586 78	46,347 11	936,933 87	936,933 87	"	"	116,933 87	
						116,933 87	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1903.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solles de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .		"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs. . . .	18,000	611 61	106,837 65	611 61
Dépôts des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		6,504 44		6,504 44
	— divers		99,921 60		1,238 61
	Frais de poursuites et d'instances		460 49		450 09
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		887 84		575 84
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		5,018 36		5,018 36
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		"		"
Ministère des Finances et des Travaux publics.	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		"		"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,563 50		2,566 "
	Rétribution des surnuméraires		51,308 39		50,713 86
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,902 "		12,402 "
	Frais d'entretien de routes concédées . . .		"		"
	Restitution de droits		22 37		22 37
	Remboursements divers		13,285 68		7,125 95
Ministère de la Guerre.	Restitution de droits		"		"
	Remboursements divers		779 76		770 76
Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursements de sommes avancées par les consuls			236 60		256 60
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique .	510,000	10,033 20	616,404 18	10,033 20
	Remboursement de subsides		6,581 56		"
	Restitution de bourses d'études		"		"
	— de droits		"		"
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		123,774		123,774
	— en matière de simple police		132,164 86		132,164 86
	— — de faillites		353 95		353 95
Ministère de la Justice.	— militaire		764 88		764 88
	Frais de poursuites en matière forestière . .		720 99		58 49
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		1,957 28		1,710 38
	Restitution de droits		2 "		2 "
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.		246,676 47		4,954 72
	Restitution de droits		"		"
	Remboursements divers		"		"
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Restitution de droits		"		"
Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers			15 "		"
TOTAUX. fr.		528,000	723,331 83	723,331 83	347,028 95

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

recouvrements effectués. par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.						
.	.							
.	611 61	14,122 86	92,714 79	1,273 28	.	91,441 51	3,877 14	.
.	6,304 44							
5,968 20	7,206 81							
10 40	469 49							
314 .	887 84							
.	5,018 36							
.	.							
.	.							
7 50	2,563 50							
20,669 98	51,383 84							
500 .	12,992 .							
.	.							
.	22 57							
4,990 58	12,116 51							
.	.							
.	779 76							
.	236 00							
.	16,033 20	586,470 96	30,023 22	7,142 93	.	22,880 27	.	76,470 96
.	.							
.	.							
.	.							
.	123,774 .							
.	132,164 86							
.	353 95							
.	764 88							
682 50	720 99							
244 90	1,055 28							
.	2 .							
219,261 81	224,216 53							
.	.							
.	.							
.	.							
15 .	15 .							
252,664 87	600,593 82	600,593 82	122,738 01	8,416 23	.	114,521 78	3,877 14	76,470 96
				122,738 01		72,593 82		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 .	•	22,984 .	22,984 .	•	•	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000	460,151 14	460,151 14
Recettes diverses et accidentelles.	500,000	8,007,854 25	8,007,854 25
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360	1,360	1,360
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200	4,650	4,650
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000	15,266 81	15,266 81
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000	230,000	230,000
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,450	31,580	31,580
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,068,500	1,011,010 53	1,011,619 53
Établissements de bienfaisance	420,000	345,765 05	345,765 05
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000	20,000	20,000
Annuité à payer jusqu'en 1938 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'Etat (Convention du 15 novembre 1901, art. 2, § 4)	28,926	28,926	28,926
TOTAUX. fr.	3,400,416	11,147,130 78	11,147,130 78

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	En 1904.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
114,921 78	"	114,921 78	114,921 78	345,209 56	"	54,921 78	
1,097,834 25	"	8,097,834 25	8,097,834 25	"	"	7,507,854 25	
"	1,360 "	1,360 "	1,360 "	"	"	"	
2,250 "	2,400 "	4,650 "	4,650 "	"	5,550 "	"	
15,266 81	"	15,266 81	15,266 81	"	14,733 19	"	
230,000 "	"	230,000 "	230,000 "	"	"	"	
31,580 "	"	31,580 "	31,580 "	"	"	150	
1,887,288 64	"	1,887,288 64	1,887,288 64	24,330 80	181,211 36	"	
184,483 04	152,085 49	337,168 53	337,168 53	(1) 8,594 52	82,831 47	"	(1) Articles annulés. fr. 0 81 — reportés. . 8,593 71 TOTAL. . . 8,594 52
"	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"	"	
28,926	"	28,926 "	28,926 "	"	"	"	
0,592,550 52	176,445 40	10,768,996 01	10,768,996 01	378,134 77	284,326 02	7,652,906 03	
				7,368,580 01			

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	31,034 61	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	30,567 24	
Restitutions anonymes	10,176 33	
Restitution de bourses d'études	29 50	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes et demeurés sans emploi	7,981 77	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	437 63	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1902	66,040 89	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	17,570 71	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1903	13,582 65	
Reliquat, au 31 décembre 1902, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	110 17	
		177,549 50
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	1,345 73	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1902	17,551 50	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	21,102 71	
Frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pendant l'année 1903	6,000 "	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pendant l'année 1903	6,000 "	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1902	3,716 02	
Frais d'imprimés fournis en 1902-1903 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	74 35	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1902	900 "	
Quote-part de la Société Stockmans et C ^e , tant dans les frais de procès que dans le montant des dommages et intérêts alloués aux sieurs P. et F., par jugement du tribunal de première instance de Namur, en date du 24 février 1903	2,500 "	
Remboursement par la Société générale d'électricité de la rente servie en son nom aux sieurs P. et F., pour la période du 1 ^{er} janvier 1902 au 24 février 1903, en exécution d'une convention conclue entre l'Etat et la dite société, sous la date du 27 mai 1903	805 48	
Ristourne accordée par la Compagnie anonyme du gaz de Saint-Josse-ten-Noorde sur le prix payé pour l'éclairage électrique du bureau des postes de Bruxelles (Nord), pendant la période du 1 ^{er} juillet 1902 au 30 juin 1903	1,019 32	
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie, pendant l'année 1903	2,677 93	
Somme imputée sur le Budget extraordinaire en vue de rembourser les avances faites à charge du Budget ordinaire de l'exercice 1900, à divers agents de l'Etat, en Chine, sur les indemnités qui leur sont dues, du chef des dommages qu'ils ont subis lors des troubles survenus en 1900	29,000 "	
		92,693 04
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c. — Echéances de juillet 1897, janvier et juillet 1898	2,657 60	
— à 3 p. c., 1 ^{re} série — Echéances de juillet 1897, janvier et juillet 1898	3,240 "	
— à 5 p. c., 2 ^e série — Echéances de mai et novembre 1897 et mai 1898	27,820 14	
— à 5 p. c., 3 ^e série — Echéances de février et août 1897 et février et août 1898	850 50	
Servitudes militaires, 3 p. c. — Echéance du 15 avril 1898	1,138 "	
— — — Echéance du 1 ^{er} septembre 1898	1,127 40	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Echéances de juillet 1897 et janvier 1898	100 "	
Titres de la Caisse d'annuités à 4 p. c. — Echéances de juillet 1896 et janvier 1897	1 60	
— — — 4 1/2 p. c. — Echéance de janvier 1897	11 25	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1903	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et des quittances d'encaissement de l'exercice 1897, frappés de prescription	13,797 51	
		50,742 02
A REPORTER fr.		320,084 56

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	320,984 56
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, SAVOIR :	
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État	120,242 80
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	495 "
— — Liégeois-Limbourgeois	502 50
— — de Tongres à Bilsen	187 50
— — de Liège à Maestricht	7 50
— Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	1,200 "
— — de l'Est-belge	2,115 "
— — d'Eclou à Gand	22 50
— — de Charleroi à Louvain	225 "
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr. 122,858,863.16 à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1903.)	505,267 70
Excédent du produit de l'emprunt de fr. 122,858,863.16 à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1903.)	81 27
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 80,000,000 de francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 10 septembre 1903.)	22,525 70
Valeur des billets de banque de 20 francs du type antérieur à celui créé en 1897 et qui, au 15 décembre 1903, n'avaient pas encore été présentés au remboursement (Art. 6 de la loi du 26 mars 1900)	1,591,200 "
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	25 50
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	0 64
	2,303,988 67
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expédition d'archives	591 53
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	134 50
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture	1,379 "
— — de publications du musée d'histoire naturelle	369 32
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale	28 "
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail	694 96
— — de publications du Ministère de la Justice	124 15
— — de publications de la Commission royale des anciennes lois	140 60
— — de publications de la Commission royale d'histoire	441 60
— — de catalogues des musées royaux des arts décoratifs et industriels	150 "
— — de publications de l'Académie royale flamande	301 50
— — du bulletin international des douanes	465 50
— — de tomes de règlements consulaires	55 "
— — d'un lot de vieux bois	100 "
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1902	19 70
— de la cession, faite au Département de la Justice par celui des Affaires Étrangères, d'un meuble pour répertoire sur fiches	100 "
Contre-valeur d'objets d'emballage renvoyés en 1902 à la pharmacie centrale de l'armée, par des pharmaciens vétérinaires de la gendarmerie	225 80
Part de la Belgique dans les recettes effectuées, en 1902, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	2,897 05
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies pour l'Égypte	4,459 08
Montant des indemnités payées par la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour dépréciation résultant de la vente, avant l'automne, des arbres à abattre le long des routes de l'État	145 25
Excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres reporté en recette dans la comptabilité, conformément à l'article 8, § 2, de la loi du 11 septembre 1895.	5,459,680 18
Indemnité payée pour travaux effectués d'office à diverses routes de l'arrondissement de Turnhout	372 08
	5,472,861 02
TOTAL. fr.	8,097,834 25

466

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903

RECETTES.

Developpement, par province, des recouvrements effectués

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Contributions directes.	Foncier fr.	2,811,585 18	6,178,247 09	2,014,659 79
	Personnel.	3,816,002 53	6,596,450 10	2,552,675 97
	Patentes	1,618,188 00	3,714,202 66	695,110 01
	Redevances sur les mines	"	"	"
Douanes. Droits d'entrée.	Eaux-de-vie étrangères.	272,815 64	645,155 62	54,521 97
	Bières	156,705 74	227,463 "	11,058 17
	Vinaigres et acides acétiques	10,968 11	45,885 00	4,010 51
	Sucre raffiné	99,171 38	82,218 67	5,355 60
	Sirops et mélasses	4,069 75	21,991 46	155 45
	Betteraves	2 60	"	8 99
	Tabacs	2,987,151 00	684,561 08	157,445 25
	Autres marchandises	10,586,751 87	11,372,409 67	2,250,370 50
Accises	Vins étrangers	1,256,624 97	2,012,028 06	290,245 59
	Eaux-de-vie indigènes	9,775,746 45	6,016,203 70	2,477,070 61
	Bières.	1,524,111 95	3,521,567 49	1,827,687 42
	Vinaigres { de bières	3 90	"	5,101 20
	{ autres que de bières	17 74	15,984 34	"
	Acide acétique	3,016 96	2,104 88	"
	Sucres de canne et de betterave	2,259,276 37	1,653,586 55	97,850 46
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	145,710 "	167,277 15	"
	Margarine	326,725 45	125,810 40	"
	Tabacs étrangers	807,740 75	177,978 50	43,645 94
	Tabacs indigènes	253 50	27,180 69	448,535 97
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	1,978 79	"
	Loyers de bâtiments.	5,853 53	4,500 "	1,730 "
	Extraits cadastraux	7,342 90	25,585 "	12,986 60
Recettes diverses ou profit de l'État.	Taxes pour travaux extraor- dinares de chargement et de déchargement de navires { en dehors des heures réglemen- taires.	328,995 "	5,066 "	21,437 "
	{ en dehors des lieux ordinaires	755 "	150 "	69 "
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	9,004 81	19,267 90	10,035 50
	Taxes sur les unions professionnelles	57 "	"	"
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	665 15	"	"
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,079 48	76 26	2,768 94
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Recettes extraordinaires de toute nature.	161,146 05	1,099,450 17	13,626 78
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	15,200 "	8 888 "	2,188 "
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures.	9,000 "	7,800 "	5,000 "
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	184 "	108 "	114 "
	Produit des plaques pour automobiles	224 "	588 "	92 "
	Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'État.	51,241 02	20,691 90	14,656 80
	Valeur des ustensiles rétrocédés à des distillateurs agricoles	"	21,815 "	497 50
	Frais d'expertise	2,928 21	1,541 85	"
TOTALS fr.		59,031,735 58	44,504,538 37	13,699,297 92

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,470,298 50	4,822,567 28	3,214,891 95	948,084 .	710,645 18	1,688,523 95	26,759,501 60	26,759,501 60
2,774,828 43	2,775,140 44	2,161,560 96	586,528 18	519,867 59	848,703 68	22,009,757 07	22,009,757 97
995,312 88	1,581,561 92	1,482,557 65	126,279 60	117,955 26	552,592 10	10,481,160 98	10,481,160 98
"	752,092 24	591,515 80	"	1,645 56	25,799 22	1,151,050 62	1,151,050 62
47,655 05	174,375 73	90,194 01	10,624 77	11,011 67	54,275 46	1,340,608 52	44,071,852 85
9,416 05	15,413 95	69,988 .	9,422 .	26,904 40	791 45	526,122 74	
14,720 88	9,572 24	7,761 07	2,632 06	271 15	1,904 87	97,784 40	
18,505 08	65,235 07	43,050 67	47 96	2,470 18	24,782 80	540,757 41	
4,193 88	4,540 05	"	"	"	"	54,759 59	
2,727 71	4 03	5 93	28 54	1 56	1 46	2,778 62	
629,164 50	112,570 22	368,222 93	204,728 45	56,216 29	26,508 09	5,226,569 10	
3,301,614 90	1,570,400 34	1,644,634 59	700,589 06	1,491,200 15	584,371 50	36,502,492 38	
270,126 05	916,583 08	446,715 09	16,468 09	52,591 44	232,319 96	5,474,402 11	
2,388,064 16	6,367,148 10	3,240,139 07	3,208,675 95	"	554,660 80	35,825,717 93	
2,204,129 71	2,404,254 78	392,401 13	275,300 14	153,997 58	409,522 62	12,710,772 70	61,198,811 27
6,193 98	"	"	"	"	"	11,299 08	
"	"	13,378 09	"	"	"	20,580 17	
100,673 30	"	"	"	"	"	105,795 14	
481,535 55	340,874 12	593,191 25	68,773 04	"	109,760 84	5,604,848 18	
554,852 96	"	"	"	"	"	867,840 11	
"	5,174 95	17,943 05	12,577 05	"	"	488,228 80	
171,019 76	30,674 42	100,357 20	55,486 15	15,280 63	7,226 89	1,409,568 15	
53,186 62	101,281 26	65 85	27 45	7,855 50	52,971 89	671,158 75	
"	"	"	"	"	"	1,976 79	
1,505 .	7,805 58	693 54	0,735 32	3,983 34	2,329 55	52,055 26	2,259,992 40
15,670 75	20,785 45	24,009 95	5,517 85	7,612 70	8,218 40	127,529 60	
23,614 .	"	"	"	"	"	577,112 .	
575 .	"	"	"	"	"	1,509 .	
6,550 90	12,055 70	9,467 70	1,586 85	1,354 80	1,609 85	71,513 81	
"	"	"	"	46 65	"	83 65	
"	"	"	"	"	"	563 15	
759 31	31 51	758 20	"	"	"	6,353 70	
"	"	1,191 84	"	"	"	1,191 84	
3,035 12	8,445 60	41,392 72	7,252 54	1,587 65	609 10	1,530,545 73	
2,890 .	4,170 .	6,770 .	"	76 .	"	38,180 .	107,912,087 09
5,360 .	13,373 .	9,720 .	3,000 .	"	7,800 .	57,053 .	
458 .	"	208 .	"	"	"	1,072 .	
105 .	245 .	424 .	32 .	45 .	138 .	1,953 .	
25,170 .	9,650 .	2,107 .	11,660 .	5,350 .	1,805 .	142,431 72	
5,512 30	5,469 .	233 75	"	"	732 .	54,2 75	
580 29	1,172 51	709 43	1,283 07	781 04	"	9,050 40	
17,585,446 18	21,908,316 66	17,376,158 51	6,061,339 92	2,987,007 09	4,757,667 86	167,912,087 69	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.			
Enregistrement.	Actes civils publics	3,412,248 56	7,359,344 66	2,195,801 45			
	— sous seing privé	80,074 "	540,998 25	59,772 70			
	— judiciaires	129,967 63	527,258 00	43,725 86			
	— d'huissiers	137,931 08	399,200 86	73,183 84			
	Lettres de noblesse	"	2,050 "	"			
	Permis de changer de nom de famille	"	145 "	"			
Greffes.	Mise au rôle	29,054 50	105,926 25	11,900 50			
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	98,024 39	262,096 33	40,644 25			
	Légalisations et recherches	625 "	1,401 35	540 25			
Hypothèques.	Droits d'inscription.	52,975 74	111,172 95	23,626 43			
	Droits de transcription d'actes de mutation	640,590 08	1,580,513 66	449,791 26			
Successions.	Droits de succession	1,675,585 21	5,328,690 54	1,851,270 04			
	— de mutation par décès.	15,809 35	61,950 02	103,785 82			
	— de mutation en ligne directe	248,586 19	659,592 35	279,112 33			
	— dus par les époux survivants.	30,166 50	116,771 80	35,956 54			
Timbre.	Formules pour actes de protêt.	Huissiers	14,000 "	52,550 "	7,225 "		
		Postes	3,575 "	8,000 "	5,025 "		
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	"	"	"		
		Passeports à l'étranger	956 "	4,448 "	112 "		
		Permis de port d'armes de chasse	44,155 "	91,980 "	40,005 "		
		Permis de chasse au lévrier	70 "	35 "	585 "		
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	40,878 35	185,017 25	28,080 30		
		Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	41,216 95	172,885 75	8,681 30
				— à l'étranger	15,252 48	4,058 50	40 37
			pour affiches	41,337 93	133,003 44	32,221 83	
		Timbres de dimension.	237,091 35	668,812 "	165,335 80		
	Visa	Timbres proportionnels	25,333 56	4,910 40	2,302 25		
		Timbres de dimension.	5,349 73	13,688 29	3,981 40		
	Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	913 50	507 50	"		
		Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	616,868 45	515,514 "	42,791 80	
			Billets au porteur	"	516,573 95	"	
		Timbres de dimension.	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	85,736 50	401,354 "	28,212 50	
			Papiers blancs pour actes, etc.	91,977 60	120,601 70	29,843 70	
			Affiches	13,983 13	20,926 32	562 84	
A REPORTER fr.		7,836,791 76	19,167,699 07	5,561,895 36			

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,608,785 09	5,514,572 02	2,752,525 56	601,168 81	669,914 01	1,293,711 32	24,405,871 48	27,207,205 86
45,880 30	105,169 22	67,144 95	18,147 41	45,559 09	59,299 26	802,051 25	
71,759 71	118,822 96	115,553 06	11,866 02	18,969 26	50,888 04	868,787 55	
115,534 50	165,377 95	129,098 56	21,418 08	21,550 06	65,146 67	1,128,050 60	
"	"	"	"	"	"	2,050 "	
"	145 "	145 "	"	"	"	435 "	1,017,708 55
19,129 "	39,443 "	56,182 "	5,720 50	5,401 50	10,201 50	261,858 75	
72,919 21	110,727 56	99,002 20	15,854 44	10,298 04	51,659 18	750,206 59	
437 50	1,009 "	645 75	117 25	321 05	455 25	5,613 30	
27,850 37	55,942 20	57,997 54	10,589 40	7,050 47	18,550 59	545,555 49	
513,770 24	650,299 61	525,066 88	115,401 32	116,999 48	257,156 17	4,053,388 70	4,978,944 19
2,768,939 33	2,467,659 80	1,514,870 85	470,254 51	502,642 91	694,272 20	17,074,213 39	20,443,322 47
26,228 85	104,541 92	20,293 83	54,289 56	20,000 25	6,951 92	595,011 50	
460,507 84	550,208 59	513,246 20	75,278 46	67,972 12	166,688 55	2,009,052 48	
47,843 50	57,110 41	38,537 84	15,289 40	10,482 02	15,707 09	365,845 10	
10,775 "	10,275 "	10,175 "	1,650 "	2,035 "	4,075 "	127,760 "	
3,649 50	22,800 "	8,700 "	2,025 "	2,775 "	7,225 "	63,774 80	7,536,544 05
"	"	"	"	"	"	"	
458 "	488 "	2,520 "	72 "	200 "	1,008 "	10,040 "	
37,895 "	119,245 "	75,850 "	25,870 "	41,440 "	75,180 "	547,400 "	
"	"	"	"	"	"	490 "	
44,183 90	90,391 85	69,737 10	7,506 90	8,054 65	21,789 25	495,419 55	7,536,544 05
34,150 85	17,057 60	40,567 65	606 85	745 50	2,540 30	324,522 55	
680 06	957 96	877 58	26 60	106 12	116 18	22,075 65	
50,797 31	64,852 10	41,670 91	4,875 80	9,992 68	21,850 21	586,000 21	
243,701 85	400,994 05	275,282 35	82,761 55	94,729 35	140,561 15	2,509,070 05	
6,828 65	8,370 16	15,819 22	1,459 99	1,041 70	3,959 50	68,005 45	7,536,544 05
4,595 46	9,011 11	7,879 50	789 47	5,960 95	2,917 18	52,173 18	
1 "	0 50	16 50	"	"	"	1,459 "	
146,663 80	85,316 20	176,307 "	28,653 05	21,515 60	124,699 20	1,758,529 10	
"	"	16 50	"	"	"	316,699 45	
10,650 "	10,258 50	77,293 40	1,233 50	289 50	5,950 50	620,878 40	7,536,544 05
43,162 90	27,880 70	45,258 35	4,693 95	1,111 15	25,596 25	593,926 30	
1,288 22	103 "	548 22	428 58	44 11	165 26	38,049 68	
7,404,481 01	8,626,861 57	6,504,429 48	1,549,716 40	1,493,972 17	3,047,878 30	61,183,725 12	61,183,725 12

IMPOTS. — ENREGISTRE*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		7,856,791 76	19,157,699 07	5,561,895 36
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	500 »	2,250 »	250 »
	Droits de grande naturalisation	2,000 »	500 »	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	6,331 06	31,281 80	11,681 06
	Greffe	»	412 50	»
	Hypothèques	165 42	36 06	136 01
	Successions	17,705 58	41,031 16	20,586 50
	Timbre	2,882 23	12,264 80	5,889 77
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	117,035 91	232,252 »
		en partie . . .	»	100 24
TOTALS. fr.		7,983,435 96	19,478,707 63	5,701,542 35

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,404,481 01	8,626,861 57	6,504,429 48	1,549,716 40	1,495,972 17	3,047,878 30	61,183,725 12	61,183,725 12
250 "	500 "	1,500 "	1,500 "	500 "	"	7,250 "	9,750 "
"	"	"	"	"	"	2,500 "	
13,241 25	23,100 73	10,891 66	5,772 64	5,706 78	5,117 58	115,104 56	599,455 98
"	8 75	"	0 60	"	"	421 85	
93 28	51 04	72 02	180 54	36 65	90 36	859 96	
08,888 57	48,145 54	23,154 88	8,727 74	7,715 06	9,586 25	246,450 68	
4,575 "	0,624 "	4,129 58	1,142 10	735 65	2,585 "	58,627 95	928,865 02
100,073 96	192,922 03	95,313 45	13,818 45	20,655 59	52,179 16	927,578 01	
41 78	1,151 66	175 17	"	7 12	5 29	1,485 01	
7,591,444 85	8,899,525 32	6,639,666 02	1,580,858 45	1,529,529 60	3,117,441 94	62,521,772 12	62,521,772 12

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	513,835 61	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"
	— vers Hasselt.	11,057 74	"	"
	— vers Turnhout	32,643 20	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	69,063 75	"	"
	Sambre	"	"	"
	Canal du Centre.	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	57,152 46	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys.	"	"	5,481 73
	Gand à Ostende.	"	"	9,415 13
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	19,031 50
	Moervaert	"	"	"
	Furnes à Bergues	"	"	555 58
	Petite Nèthe (canalisée)	1,627 17	"	"
	Bossuyt	"	"	4,721 20
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourlhe	"	"	"
	Escaut	"	"	798 69
	Lys.	"	"	41,374 43
	Yser	"	"	6,172 39
	Ypres à l'Yser	"	"	1,893 56
	Loo	"	"	2,165 92
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	"	"	10 "
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,327 "	10 "	161 "
	Redevances de sociétés nautiques	226 "	"	15 60
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		675,000 "	"	"
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		"	"	58,348 26
TOTAUX fr.		1,106,378 47	57,162 46	149,970 88

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
.	.	71,917 15	82,726 99	.	.	154,044 12	
.	.	.	185,459 20	.	.	185,459 20	
.	.	.	167,230 19	.	.	481,065 80	
.	.	.	4,530 25	.	.	4,530 25	
.	.	.	4,508 67	.	.	15,566 41	
.	.	.	.	.	.	52,045 20	
.	.	.	.	.	.	69,665 75	
.	98,175 74	.	.	.	43,025 53	141,799 27	
.	1,335 35	.	.	.	.	1,335 35	
.	103,758 09	.	.	.	.	160,911 45	
.	32,684 58	.	.	.	.	32,684 58	
.	34,483 60	.	.	.	.	34,483 60	
6,801 51	.	.	.	.	.	6,801 51	
9,012 31	.	.	.	.	.	9,012 31	
.	.	.	.	.	.	5,481 75	
58,971 50	.	.	.	.	.	68,416 65	
.	.	.	.	.	.	19,031 50	1,028,537 79
2,851 86	.	.	.	.	.	2,851 86	
.	.	.	.	.	.	353 58	
.	.	.	.	.	.	1,027 17	
.	.	.	.	.	.	4,721 29	
37,782 54	.	.	.	.	.	37,782 54	
.	.	113,322 58	.	.	112,145 47	225,467 85	
.	.	4,041 88	.	.	.	4,041 88	
50,885 72	89,567 49	.	.	.	.	121,249 90	
28,581 88	.	.	.	.	.	69,756 51	
.	.	.	.	.	.	6,172 59	
.	.	.	.	.	.	1,893 50	
.	.	.	.	.	.	2,165 92	
51 78	.	.	.	.	.	61 78	
4,201 69	725 .	11,888 .	813 79	.	6,498 42	26,625 90	
.	.	.	.	.	.	241 60	
.	.	.	.	.	.	675,000 .	675,000 .
.	.	.	.	.	.	58,348 26	58,348 26
178,941 50	560,726 75	201,169 59	445,269 09	.	162,267 42	2,661,880 05	2,661,880 05

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprunts.	Rivières et canaux	2,559 55	17 15	46,005 21
	Routes	1,970 91	5,104 57	2,599 89
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		2,204 06	2,200 60	"
Produits	des successions en déshérence	2,454 26	10,878 61	180 "
	nets des épaves.	"	"	657 22
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		"	344 20	146 22
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.) .		"	2,436 30	"
Domaines. Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères .	"	1,669 25	"
	— — de l'Agriculture.	"	"	"
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	454 50	1,285 06	281 "
	— — des Finances et des Travaux publics	1,184 45	41,526 97	26,181 59
	— — de la Guerre	42,505 17	71,621 50	10,701 05
	— — de l'Industrie et du Travail	"	"	"
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	"	2,006 "	"
	— — de la Justice	2,207 52	5,220 09	2,496 10
	— de la Cour des comptes	"	"	"
	Remboursement du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
de capitaux	de créances ordinaires.	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	"	"	"
Transactions en matière domaniale		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		1,788 70	5,288 07	276 21
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) .		"	"	"
Produit d'objets saisis et confisqués		972 16	2,187 94	"
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		"	"	"
Part de l'Etat dans l'encaisse disponible des polders		15,719 06	"	"
A REPORTER fr		71,800 94	147,676 11	89,524 52

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
27,912 50	10,811 56	.	912 50	.	1,015 .	89,235 47	
1,129 55	1,407 29	5,382 84	8,254 08	570 25	2,903 11	29,182 29	
4 27	1,204 .	3,265 64	1,250 17	.	7,610 .	17,888 74	
.	950 .	3,285 04	39 90	518 23	.	18,286 04	
"	"	"	"	"	"	657 22	
85 20	24 .	2,096 92	29 30	8 .	"	2,733 84	
"	"	"	"	"	"	2,436 30	
"	"	"	"	"	"	1,869 25	
47 .	"	398 36	"	"	"	445 36	
"	"	580 .	"	"	"	2,600 50	
5,863 98	3,780 60	5,428 75	1,000 .	140 95	2,527 .	85,454 29	
15,484 75	50,807 50	18,174 75	3,246 90	378 75	18,060 85	210,781 22	
"	"	"	"	"	"	"	540,005 40
"	"	"	"	560 50	"	2,560 50	
2,442 22	692 62	124 40	606 21	4,883 70	1,266 86	17,950 72	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	355 60	"	"	555 60	
"	"	"	390 72	"	"	390 72	
"	"	"	"	"	"	"	
2,974 55	5,689 77	1,302 04	109 81	13 59	113 18	15,555 93	
"	"	"	"	"	"	"	
117 55	963 80	810 84	80 35	130 90	102 60	5,566 18	
"	"	1,002 64	"	"	"	1,002 64	
20,859 87	"	"	"	"	"	34,579 53	
74,921 40	56,391 14	42,752 22	16,275 54	7,204 87	33,058 66	540,005 40	540,005 40

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr.		71,800 94	147,676 11	80,324 52
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	7,400 "	425,821 86	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	21 "	74,491 48	15,917 50
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	17,544 07	35 70
	— du droit de chasse	5 "	"	150 "
	— — de pêche (baux et licences).	"	415 50	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	"	"	"
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	"	12,734 53	"	
Indemnités pour carbonisation.	"	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	2,973 20	4,206 90	402 97
	Location de bâtiments	1,463 00	208,569 77	237 50
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	"	975 50	"
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	"	"	"
	Argent non réclamé	"	2,740 10	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	55,137 50	8,584 52	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	7,390 "	12,692 "	1,075 "
	— d'objets non réclamés	3,326 20	13,551 "	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	204 "	4,553 "	"
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	"	12,108 80	"
	{ Produit des ventes d'objets divers	"	553 54	"
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	"	3 10	6 10
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	0 12 "	2,070 "	1,488 "
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	6,000 "	"
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	250 "	"	
A REPORTER . . . fr.		150,622 90	955,530 07	108,747 20

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
74,921 40	56,591 14	42,752 22	16,275 54	7,204 87	53,658 66	540,005 40	540,005 40
"	25,805 86	48,595 57	"	154,529 28	44,408 "	704,156 57	901,655 41
"	54 "	16,951 15	"	20,085 92	551 45	127,832 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	165 "	"	102 50	"	355 50	
"	"	541 20	"	190 20	"	18,511 17	
"	1,200 "	4,585 12	100 "	17,081 "	4,150 "	27,671 12	
"	"	50 "	5 "	115 "	"	565 50	
"	"	"	"	2,812 48	542 52	3,555 "	
"	"	11 "	"	6,554 27	108 25	10,388 05	
"	"	"	"	"	"	"	
4,109 12	5,247 10	1,722 56	36 75	1,017 15	3,261 21	25,157 14	598,554 02
864 "	1,854 35	749 "	2,871 "	"	"	216,608 08	
69 65	995 29	183 75	372 75	59 30	384 52	3,058 56	
"	725 29	1,591 11	"	"	22 42	2,358 82	
"	"	"	"	"	"	2,740 10	
225 40	16,627 53	5,080 75	209 25	750 "	225 "	85,750 55	
1,455 "	4,025 "	5,000 "	"	"	2,056 90	51,675 90	
2,206 75	1,648 04	"	"	241 95	760 45	21,614 59	
2,895 88	614 "	2,625 50	"	47 "	586 50	11,415 88	
"	"	"	"	"	"	12,108 80	
"	"	"	"	"	"	555 54	34,659 "
"	11 56	6 10	"	"	"	26 66	
"	"	"	"	"	"	"	
1,788 "	2,046 "	2,052 "	1,256 "	1,356 "	2,172 "	15,720 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	6,000 "	
"	"	"	"	"	"	250 "	
88,603 20	115,800 76	120,138 03	21,106 39	212,016 92	92,407 68	1,874,033 85	1,874,653 85

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		150,622 99	955,530 67	108,747 29
Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.	Produit des examens universitaires.	1,567 "	22,168 "	350 "
	— — et visa des diplômes.	1,888 "	34,856 "	1,133 "
	— des brevets d'invention	3,980 "	542,320 "	2,140 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	6,165 54	15,187 72	6,109 60
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 "	1 50	3 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	"	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	1,090 "	6,570 "	260 "
	Restitutions volontaires	"	"	110 "
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	5 "	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	12,465 57	14,529 31	5,611 94
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	556 28	"	48 25
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	"	"	"
	Revenus des domaines.	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	"
De toute autre nature		"	"	"
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'ana- lyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.		"	"	"
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		257,185 41	77,988 19	40,055 90
Domaine de Tervueren. { Fermages		"	11,555 32	"
{ Vente d'arbres.		"	7,700 "	"
{ Menus produits.		"	2,656 68	"
Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments.		18,563 10	5,631 82	54 70
militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		12,264 50	648 50	"
{ Fermages de pêche et de chasse		6,564 57	329 70	"
Arrérages de rentes		"	39 20	"
Redevances pour concessions de prises d'eau		"	5,550 36	4,171 09
Abbaye de Villers. { Produit des droits d'entrée.		"	3,235 75	"
{ Menus produits		"	"	"
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		"	"	"
— — de créances ordinaires	"	"	"	
Produits de la calamine.	"	"	"	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	"	"	"	
Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	8,932 73	3,222 10	9,958 12	
d'emprises { Routes	40 50	141 25	14,880 "	
Vente d'arbres, plantations. { Rivières et canaux.	6,164 40	10,076 10	6,970 50	
herbages, etc. { Routes	7,899 89	35,501 12	15,927 85	
Droits de pêche. (Rivières et canaux).	2,580 81	1,480 "	741 50	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	"	"	"	
Loyer de matériel appartenant à l'État	"	"	"	
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	"	"	280 "	
TOTAL. fr.		498,532 09	1,756,484 35	224,533 67

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
88,095 20	115,800 70	129,158 05	21,106 21	212,616 92	92,467 64	1,874,653 85	1,874,653 85
877 .	950 .	1,621 50	125 .	625 .	12,077 .	49,160 50	
9,777 .	2,520 .	15,178 .	452 .	852 .	1,490 .	66,126 .	
5,610 .	15,060 .	59,060 .	540 .	510 .	2,580 .	628,000 .	
8,192 97	10,504 75	7,182 42	2,200 05	5,206 67	4,155 01	62,974 75	
1 50	1 44	5 55	.	2 25	.	14 97	
.	.	.	.	.	.	.	
450 .	910 .	1,090 .	150 .	50 .	40 .	10,570 .	
60 .	.	.	.	.	.	170 .	
.	.	200 .	.	.	55 .	235 .	884,826 21
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	5 .	
5,072 16	15,481 40	4,255 65	2,560 70	0,503 15	5,745 51	68,006 17	
556 19	11 19	20 55	1 58	.	.	995 84	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	2,500 .	.	.	.	2,500 .	
50 .	.	.	.	.	.	50 .	
5,000 .	.	.	.	.	.	5,000 .	
7,521 06	9,965 52	9,765 92	89 50	42 .	700 65	412,651 33	
.	.	.	.	.	.	11,555 52	
.	.	.	.	.	.	7,700 .	
.	.	.	.	.	.	2,656 68	
7,598 53	71 50	2,045 84	158 70	2 .	025 40	54,851 59	
0,520 65	122 .	655 00	10,547 .	.	5 .	50,811 55	
1,514 10	157 50	.	.	.	.	8,565 67	
.	10 65	25 .	95 04	.	.	176 29	
42 50	5,965 98	.	5 .	.	767 25	14,481 96	
.	.	.	.	.	.	5,235 75	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	12 54	.	.	.	12 54	958,653 72
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	250 70	.	.	.	250 70	
.	1,594 71	2,625 82	.	.	175 91	4,196 44	
8,058 24	20,088 99	12,555 25	5,750 19	5 .	5,874 57	70,201 99	
240 75	5,096 02	5,597 97	259 64	547 15	1,951 65	26,565 01	
22,950 94	9,505 66	4,250 67	4,079 25	.	721 29	64,707 94	
45,195 76	52,503 01	59,865 52	44,574 40	12,192 50	15,401 12	242,062 17	
4,858 90	1,493 57	4,285 95	2,960 25	1,572 70	2,696 50	22,417 28	
.	55 55	.	.	.	.	55 55	
15 .	.	172 50	.	.	78 60	266 10	
1,140 .	.	.	.	.	.	1,420 .	
225,242 05	241,778 70	298,493 20	95,252 06	258,309 52	141,688 72	5,718,095 76	5,718,095 76

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	12,887 23	39,813 02	15,796 03
— — communaux	78,285 83	151,739 10	58,863 44
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	50,349 17	57,098 80	25,047 09
TOTAUX. . . . fr.	128,022 23	248,649 01	99,706 56

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,081 02	61,785 95	12,598 33	3,585 09	3,707 81	5,535 85	165,880 33	714,080 81
49,193 50	81,760 93	69,430 11	14,274 77	13,022 36	31,636 44	548,206 48	
27,738 82	31,447 11	53,758 07	2,297 20	5,256 09	5,355 42	222,847 06	222,847 06
87,013 34	174,993 99	115,787 11	20,157 06	20,076 86	42,527 71	936,933 57	936,933 57

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	85	7 57	54 05
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	"
	— divers	"	661 19	"
Remboursements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	"	270 15	97 05
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	"	882 84	"
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	574 96	1,919 45	242 52
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	286	1,051	144 50
	Rétributions des surnuméraires	8,654 25	8,016 45	4,288 60
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés	100	1,000	1,675
	Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Restitution de droits	"	22 57	"
	Remboursements divers	15 95	10,502	"
	Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	"	"	"
	{ Remboursements divers	"	779 76	"
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique	2,808 10	6,276 72	907 61
	{ Remboursement de subsides	"	"	"
	{ Restitution de bourses d'études	"	"	"
	{ — de droits	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	12,126 70	56,759 99	9,724 44
	— en matière de simple police	15,087 99	27,411 76	15,225 20
	— en matière de faillites	44	254 15	"
	— militaire	67 40	287 95	130 06
	Frais de poursuites en matière forestière	58 49	682 50	"
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	262 95	551 05	449 55
	Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de l'Agriculture { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,455 57	6,950 72	1,794 82
	{ Restitution de droits	"	"	"
	{ Remboursements divers	"	"	"
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers	15	"	"
TOTAUX fr.		40,573 97	105,418 48	52,712 56

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NABUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
.	.	.	.	.	.	.	14,122 86
543 55	10	.	14 71	.	.	611 61	
.	.	.	.	6,504 44	.	6,504 44	
864	5,520 20	511 70	19 65	.	.	7,206 81	
55 57	61 01	.	.	1 26	5 75	460 40	
.	.	5	.	.	.	887 84	586,470 00
115 34	874 41	1,020 89	67 52	50 50	122 96	5,018 56	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
217 50	585 50	324	55	40 50	81 50	2,565 50	
6,611 00	8,632 65	5,810 88	2,060 08	4,544 28	2,726 58	51,585 84	586,470 00
2,470	5,047	4,500	.	.	200	12,002	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	23 57	
505 55	.	1,097 93	.	.	.	12,110 51	
.	.	.	.	.	.	.	586,470 00
.	.	.	.	.	.	779 76	
.	.	250 60	.	.	.	250 60	
455 42	5,505 75	1,501 10	42 57	351 71	546 22	10,055 20	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	586,470 00
.	.	.	.	.	.	.	
15,557 06	18,578 46	17,444 97	2,426 54	6,765 24	6,810 80	125,774	
15,595 94	26,742 52	20,971 70	4,500 51	3,488 73	7,536 76	132,164 86	
55 80	.	.	.	.	.	355 95	
70 50	80 78	40 25	.	50	57 96	704 88	586,470 00
.	.	.	.	.	.	720 99	
545 86	104 45	285 76	78 05	40 30	50 45	1,055 28	
.	.	.	.	.	2	2	
5,150 92	28,092 26	23,095 55	15,425 05	82,418 00	50,054 54	221,216 55	
.	.	.	.	.	.	.	586,470 00
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	15	
44,551 06	95,955 72	77,505 61	22,482 94	104,035 56	73,759 52	600,595 82	600,595 82

256)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1905.	1902.
Foncier	fr.	26,750,501 00	26,482,176 98
Personnel		22,009,757 97	21,674,686 41
Patentes		10,431,160 98	10,296,463 49
Redevances sur les mines		4,151,050 02	1,744,570 33
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères	1,540,608 52	1,489,891 18
	Bières	526,122 74	400,075 29
	Vinaigres et acides acétiques	57,784 48	120,501 01
	Sucres raffinés	540,757 41	206,020 87
	Sirops et mélasses	54,759 59	55,770 36
	Betteraves	2,778 02	85,148 17
Vins étrangers	Tabacs	5,216,569 10	4,859,925 16
	Autres marchandises	56,502,492 58	51,902,217 55
	Eaux-de-vie indigènes	55,825,717 95	45,029,507 50
	Bières	12,710,772 79	12,501,760 14
	Vinaigres de bières	11,299 08	15,965 82
	autres que de bières	29,580 17	51,797 89
Acides	Acide acétique	105,795 14	61,900 25
	Sucres de canne et de betterave	5,604,848 18	5,522,050 52
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	867,840 11	952,808 16
	Margarine	488,228 00	530,497 75
	Tabacs étrangers	1,409,568 15	1,515,550 55
	Tabacs indigènes	671,158 75	661,621 66
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,076 79	405 06
	Loyers de bâtiments	52,055 25	51,607 23
	Extraits cadastraux	127,539 60	118,764 94
	Taxes pour travaux extraordinaires de char- gement et de déchargement de navires	577,112 .	552,671 .
	en dehors des heures réglementaires	1,500 .	.
	Taxes de vérification et de rajustage de poids et mesures	71,515 81	74,512 70
	Taxes sur les unions professionnelles	83 65	.
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	6,555 70	1,817 55
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,191 84	1,321 97
	Recettes extraordinaires de toute nature	1,556,545 75	675,745 51
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	58,180 .	59,424 .
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	57,055 .	60,576 .
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	1,072 .	172 .
	Produit des plaques pour automobiles	1,935 .	1,545 .
	Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'État	142,451 72	265,579 92
	Valeur des ustensiles rétrocédés à des distillateurs agricoles	51,219 75	147,940 21
	Frais d'expertises	9,036 40	.
TOTAUX		167,912,087 09	175,287,045 61

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
277,324 62	•	Accroissement normal provenant de l'imposition des nouvelles constructions.
555,051 56	•	Idem.
184,697 49	•	Augmentation de la matière imposable et notamment des bénéfices réalisés en 1903 par les sociétés anonymes.
•	503,325 93	Diminution due au fléchissement du produit de l'industrie minière en 1902.
•	149,282 60	Depuis l'augmentation des droits d'entrée sur les eaux-de-vie, par la loi du 18 février 1903, les importations ont diminué.
56,059 45	•	Différence sans cause déterminée.
154,116 54	22,719 52	Idem.
•	•	Idem.
•	19,050 77	Le changement de classification des sirops et mélasses résultant de la loi du 9 août 1897 a eu pour effet de faire diminuer les importations de ces produits.
•	82,569 55	La différence résulte de la suppression du droit d'entrée sur les betteraves par loi du 21 août 1903.
566,575 94	•	Différence sans cause déterminée.
2,000,255 05	•	Cette différence est due aux fluctuations du mouvement commercial; elle porte principalement sur les articles suivants : Acier fondu et acier en barres, feuilles ou fils. — Beurre. — Bois. — Raisins secs, citrons, limons et oranges. — Produits typographiques. — Fromages, etc
581,219 36	•	Augmentation de la consommation.
•	11,203,789 57	La différence en moins provient d'une part, d'une diminution de la consommation humaine résultant de l'élévation du droit d'accise, porté de 100 francs à 150 francs l'hectolitre en vertu de l'article 2 de la loi du 18 février 1903 et d'autre part, de l'écoulement du stock qui existait au moment de la mise à exécution de cette loi.
409,003 05	•	L'augmentation résulte en grande partie de l'extension normale de la consommation. Elle est due en outre à l'application de l'article 5 de la loi du 31 décembre 1900 subordonnant l'octroi d'un crédit pour le paiement de l'accise sur les bières à l'obligation de fournir une caution suffisante. Certains brasseurs qui n'avaient pas satisfait à cette obligation dès le début de la mise en vigueur de la loi ont obtenu plus tard l'ouverture d'un crédit et ont de ce chef acquitté en 1903 des droits qui, s'ils avaient été payés au comptant, auraient été versés en 1902.
•	4,666 74	Diminution due à l'extension de la fabrication du vinaigre à l'aide d'alcool.
•	5,417 72	Idem.
45,894 91	•	Idem.
82,707 86	•	Augmentation résultant de l'accroissement de la fabrication d'acide acétique bon goût destiné à la consommation humaine.
•	•	La différence ci-contre provient de ce qu'en 1902 le produit des droits d'entrée et d'accise sur les sucres et des droits d'entrée sur les betteraves les sirops et les mélasses, a été limité à 1,000,000 de francs par le § 1 ^{er} de l'article 6 de la loi du 6 janvier de la même année, tandis que pour 1903 les recettes du chef des droits dont il s'agit ont été réparties en totalité entre l'Etat et le fonds communal, en exécution de l'article 8 de la loi budgétaire du 27 décembre 1902.
•	85,028 05	La diminution résulte principalement d'un emploi moindre de glucoses en brasserie et de leur remplacement partiel dans cette industrie par le sucre interverti.
•	52,268 85	Différence sans cause déterminée.
95,817 60	•	Augmentation de la consommation.
9,534 07	•	Idem.
1,481 75	•	Différence sans cause déterminée.
368 03	•	Idem.
8,764 66	•	Augmentation due au nombre sans cesse croissant des demandes d'extraits cadastraux.
24,441 •	•	Différence sans cause déterminée.
1,509 •	•	Cette taxe n'est exigée que depuis le 1 ^{er} janvier 1903, en vertu de la loi du 27 décembre 1902.
•	2,998 80	Diminution du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
85 65	•	Produits des premières cotisations d'Unions professionnelles.
•	•	•
4,516 15	•	Augmentation due au nombre plus grand d'erreurs de perception découvertes en 1903.
•	33 13	•
660,802 42	•	Augmentation provenant de la perception en 1903 des cotes importantes de droit de patente de sociétés anonymes se rapportant à des exercices antérieurs et qui avaient été provisoirement admises en non-valeurs.
•	1,244 •	Différence sans cause déterminée.
•	5,523 •	Diminution provenant de l'inactivité de trois usines.
900 •	•	Augmentation résultant de la création de nouveaux entrepôts
608 •	•	Augmentation à attribuer au nombre plus élevé d'automobiles déclarés en 1903.
•	123,148 20	Les recettes ci-contre, effectuées en 1903, sont le résultat de l'application de l'article 2 de la loi du 28 juillet 1902 et de l'article 5 de l'arrêté royal, même date, relatifs à l'expropriation des distilleries agricoles. Elles forment le complément de celles effectuées en 1902.
•	115,690 48	•
9,056 40	•	•
5,066,679 12	12,442,537 04	
— 7,375,857 92		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
Enregistrement	Actes civils publics	24,405,871 48	25,754,515 56
	— sous seing privé	802,031 25	834,699 28
	— judiciaires	868,787 55	953,238 90
	— d'huissiers	1,128,050 60	1,106,565 18
	Lettres de noblesse	2,030 "	2,320 "
	Permis de changer de nom de famille	435 "	435 "
Greffes	Mise au rôle	261,858 75	258,877 "
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	750,206 50	780,831 68
	Légalisations et recherches	5,643 30	5,803 "
Hypothèques	Droits d'inscription	345,555 49	358,154 61
	— de transcription d'actes de mutation	4,653,388 70	4,258,202 87
Successions	Droits de succession	17,074,213 59	18,807,515 29
	— de mutation par décès	393,611 50	358,781 23
	— de mutation en ligne directe	2,609,652 48	2,549,639 85
	— dus par les époux survivants	365,845 10	589,251 07
	Formules pour actes de protêts. { Huissiers	127,760 "	153,305 "
	Postes	63,774 50	76,050 "
	Timbres fixes. { Passeports à l'intérieur	"	"
	Passeports à l'étranger	10,040 "	9,992 "
	Permis de port d'armes de chasse	547,400 "	542,570 "
	Permis de chasse au lévrier	490 "	455 "
Timbre	Débit { Timbres proportionnels pour effets de commerce	495,419 55	510,027 60
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	324,522 55	318,479 91
	— à l'étranger	22,075 65	18,932 67
	Timbres adhésifs pour affiches	386,600 21	371,661 82
	Timbres de dimension	2,309,070 05	2,285,934 16
	Visa { Timbres proportionnels	68,005 45	56,350 59
	Timbres de dimension	52,173 18	49,725 09
	Timbres fixes. — Warrants	1,439 "	1,416 "
	Extraordinaire { Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,758,529 10	1,693,832 75
	Billets au porteur	316,590 45	304,815 49
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	620,878 40	971,136 "
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	393,926 30	389,717 "
	Affiches	58,049 68	59,604 23
A REPORTER. . . fr.		61,183,725 12	62,133,051 70

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS	EN MOINS.	
671,557 92	"	
"	32,668 03	
"	64,451 46	
21,087 42	"	
"	290 "	
"	"	
2,981 75	"	
"	30,625 18	
"	159 70	
"	12,579 12	
375,185 83	"	
"	1,735,301 90	
54,830 27	"	
60,012 65	"	
"	23,405 97	Le mouvement ascensionnel des affaires s'est maintenu en 1903 : le nombre des actes notariés, notamment, a dépassé de 4,410 celui de l'année précédente (258,947 contre 254,528); d'un autre côté, la loi budgétaire du 27 décembre 1902 a eu pour résultat de faire rentrer deux mois plus tôt des droits de transcription qui, autrement, n'auraient été perçus qu'en 1904.
"	5,605 "	En ce qui concerne les droits de succession, etc., il a déjà été constaté qu'après une année absolument exceptionnelle (1901), le produit tendait à se rapprocher de la moyenne ordinaire : l'exercice 1902 a présenté une forte diminution ; l'exercice 1903 est redevenu normal (voir les explications relatives aux deux exercices précédents).
"	12,875 50	Pour le timbre, à part la diminution dans le timbrage des actions de sociétés, qui s'explique par la diminution déjà constatée du nombre des entreprises nouvelles, toutes les rubriques sont en légère augmentation : c'est l'effet de la situation favorable des affaires.
48 "	"	Les autres rubriques présentent des différences dont les causes sont difficiles à préciser : seule, la plus-value accusée par les amendes de condamnation, etc., est la conséquence toute naturelle de l'accroissement du nombre des décisions judiciaires en matière répressive.
4,830 "	"	
35 "	"	
"	14,608 05	
6,042 64	"	
3,142 98	"	
14,058 39	"	
23,135 89	"	
11,675 04	"	
2,448 09	"	
23 "	"	
64,496 35	"	
11,774 96	"	
"	350,257 60	
4,209 30	"	
"	1,854 55	
1,333,055 48	2,282,382 06	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1902.	1903.
	REPORT. fr.	61,185,725 12	62,155,051 70
Naturalisations. .	Droits de naturalisation ordinaire	7,250 .	10,500 .
	Droits de grande naturalisation	2,500 .	4,000 .
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	113,104 56	110,140 71
	Grefle.	421 85	.
	Hypothèques	859 06	3,456 79
	Successions	246,459 68	250,824 56
	Timbre	38,627 03	34,085 06
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	927,378 01
		en partie	1,485 01
	TOTAUX. fr.	62,521,772 12	63,340,604 91

MENT ET DOMAINES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,353,055 48	2,282,382 06	
•	3,250 •	
•	1,500 •	
2,065 85	•	
421 85	•	
•	2,616 83	
15,615 12	•	
3,642 87	•	
115,124 62	•	
92 31	•	
1,470,016 10	2,280,748 89	
818,832 79		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	154,644 12	129,428 82
	Maestricht à Bois-le-Duc.	185,439 20	150,014 75
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	481,003 80	436,805 46
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,530 25	4,417 05
	vers Hasselt	15,500 41	12,813 92
	vers Turnhout	52,643 20	27,224 16
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	60,003 75	60,849 60
	Sambre.	141,799 27	131,246 59
	Canal du Centre	1,333 35	1,555 92
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	160,911 45	150,648 .
	Mons à Condé.	32,684 58	32,943 33
	Pommerœul à Antoing	34,483 00	30,426 30
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	6,801 31	5,194 94
	Schipdonck à Balgerhoeke.	9,012 31	9,161 72
	Roulers à la Lys	5,481 75	4,928 24
	Gand à Ostende	68,416 65	59,563 03
	Plaschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	19,031 50	18,520 58
	Moervaert	2,851 86	2,156 04
	Furnes à Bergues.	353 38	355 39
	Petite Nèthe (canalisée).	1,627 17	1,516 75
	Bossuyt	4,721 29	4,098 13
	Gand à Terneuzen.	57,782 34	56,498 84
	Meuse	225,467 85	193,967 21
	Ourthe	4,041 88	4,588 70
	Escaut	121,249 00	115,231 82
	Lys	69,756 31	61,454 90
	Yser.	6,172 39	6,644 29
	Ypres à l'Yser	1,893 56	1,884 80
	Loo	2,163 92	3,052 48
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	61 78	115 16
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,625 90	25,109 16
	Redevances de sociétés nautiques.	241 00	210 40
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	675,000 .	600,000 .
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin.	58,348 26	50,323 92
	TOTAUX.fr.	2,661,886 05	2,378,988 98

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
25,215 50	.	Les augmentations, presque générales, constatées à l'exercice 1903, trouvent leur cause dans l'intensité du trafic.
20,444 45	.	
44,193 34	.	
112 60	.	
2,752 49	.	
5,410 04	.	
8,814 06	.	
10,552 68	.	
.	222 57	
10,263 45	.	
"	238 75	
4,057 30	.	
1,006 57	.	
"	149 41	
553 49	.	
8,853 60	.	
511 12	.	
695 82	.	
19 09	.	
110 42	.	
623 16	.	
1,285 50	.	
31,500 64	.	
.	546 82	
6,018 08	.	
8,301 41	.	
"	471 90	
8 67	.	
"	888 56	
"	53 38	
1,510 74	.	
31 20	.	
75,000 .	.	
8,024 34	.	
285,488 46	2,591 39	
282,897 07		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	70,787,831 15	68,710,503 68
	Bagages	1,957,144 77	1,968,631 20
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	143,090,150 51	157,288,519 57
	Produits extraordinaires	3,358,043 60	2,640,645 82
TOTALA fr.		220,094,070 03	210,608,500 36
Recouvré sur années antérieures		"	107,812 97
TOTALA fr.		220,094,070 03	210,716,113 33

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,077,527 47	*	Augmentation du trafic en général, notamment les abonnements.
*	11,486 52	Ensemble du trafic.
6,701,650 94	*	Prosperité des transactions commerciales et industrielles. L'excédent aux produits extraordinaires provient, à concurrence de fr 589,175.88, d'un transfert du Budget des Recettes et Dépenses pour ordre somme formant l'excédent des recettes sur les dépenses des lignes d'Anvers à Gand et de Gand-Eecloo Bruges pendant le second semestre 1897. (Arrêté royal du 30 juin 1897).
718,297 78	*	
9,497,256 19	11,486 52	
*	107,812 97	
9,497,256 19	119,299 49	
9,577,956 70		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
Télégraphes et téléphones		10,463,278 26	9,941,260 77
Postes. {	Taxe des correspondances en général.	15,737,118 89	14,971,016 92
	Taxe sur les mandats et bons de poste	510,616 51	493,308 88
	Taxe sur les abonnements	58,430 20	58,421 49
	Taxe sur les effets de commerce	1,072,538 55	1,056,085 90
	Taxe sur les permis de pêche	6,762 60	6,480 70
TOTAUX. fr.		17,385,466 76	16,585,313 89

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
522,017 40	.	Augmentation due au développement du service téléphonique
766,101 97	.	Accroissement normal
17,307 65	.	
8 71	.	
16,452 65	.	
281 90	.	
800,152 86	.	
800,152 86		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1903.	1902.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,167,778 52	1,208,887 62
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	106,752 41	100,859 20
TOTAUX.fr.	1,274,530 93	1,300,746 91

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	41,109 10	Il y a eu en 1903 une différence en moins de 3,184 passagers comparativement à 1902. Cette différence porte à peu près complètement sur la 1 ^{re} classe. Augmentation notable dans les relations entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.
5,895 12	°	
5,895 12	41,109 10	
35,215 98		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
<i>Domaines. (Valeurs capitales.)</i>	Prix de vente de terrains prov. d'emprises. { Rivières et canaux	89,253 47	24,085 67
	{ Routes	29,182 29	28,351 25
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	17,888 74	77,754 90
	Produits { des successions en déshérence	18,286 04	42,225 50
	{ nets des épaves	657 22	160 "
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,753 84	2,700 42
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	2,456 30	1,625 80
	Prix de vente de biens vacants et sans maître	"	251 48
	provenant du Département des Affaires étrangères	1,660 25	"
	— — de l'Agriculture	445 56	"
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,600 56	2,808 24
	— — des Finances et des Travaux publics	85,434 29	107,065 86
	— — de la Guerre	210,781 22	198,127 20
	— — de l'Industrie et du Travail	"	100 50
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	2,566 50	126 20
	— — de la Justice	17,939 72	12,290 88
	— de la Cour des comptes	"	"
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"
	{ de créances ordinaires	355 60	"
	Rachat et transfert de rentes.	390 72	1,350 41
	Transactions en matière domaniale.	"	697 "
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	15,555 93	14,639 26
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	"
	Produits d'objets saisis et confisqués	5,366 18	7,401 78
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,002 64	1,002 64
	Part de l'État dans l'encaisse disponible des polders.	34,579 53	"
A REPORTER fr.		540,005 40	523,750 77

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1903		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
65,147 80	"	
851 06	"	
"	59,866 16	
"	23,937 40	
497 22	"	
"	58 58	
812 50	"	
"	251 48	
1,669 25	"	
445 36	"	
"	207 68	
"	21,631 57	Produits variables
12,654 02	"	
"	100 50	
2,440 30	"	
5,648 84	"	
"	"	
"	"	
355 60	"	
"	959 69	
"	697 "	
916 87	"	
"	"	
"	2,035 60	
"	"	
34,579 53	"	
125,998 15	109,743 52	

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1903.	1902.	
REPORT. fr.		540,005 40	523,750 77	
Pordts	Prix de vente de coupes de bois.	704,156 37	587,500 88	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	127,832 50	103,227 25	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, panage, foin et herbages	355 50	200 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	18,311 17	18,792 32	
	— du droit de chasse	27,671 12	28,181 73	
	— — de pêche (baux et licences).	565 50	635 50	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	3,355 "	3,481 45	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	10,388 05	10,443 28	
	Indemnité pour carbonisation	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	23,157 14	21,474 64	
	— de bâtiments	216,608 68	146,231 93	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	3,038 56	2,012 63	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	2,358 82	2,068 66	
	Argent non réclamé	2,749 10	3,360 86	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	85,759 35	27,206 36	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	31,673 90	14,756 14	
	— d'objets non réclamés.	21,614 39	24,092 52	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,413 88	10,409 36	
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	12,108 80	11,349 55
{ Produit des ventes d'objets divers.		553 54	608 64	
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		26 66	100 30	
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,720 "	15,702 "	
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		"	"	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		6,000 "	5,200 "	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		250 "	250 "	
A REPORTER. fr.		1,874,633 83	1,571,642 77	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1905.
EN PLUS.	EN MOINS.	
123,998 15	100,743 52	
116,855 69	.	
24,605 25	.	
"	.	
155 50	.	
.	481 15	
.	510 61	
.	70 "	
.	126 45	
.	55 25	
"	.	
.	.	
1,682 50	.	
70,376 75	"	
125 93	.	
270 16	.	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1905 dans le produit des loyers de bâtiments dépendant des chemins de fer provient, entre autres, de la location des maisons acquises dans l'agglomération bruxelloise, en vue de l'aménagement de la gare du Nord et de son raccordement avec la gare du Midi.
"	617 76	
58,535 19	.	
16,917 70	.	
.	5,378 13	
1,004 52	"	
759 25	.	
.	55 10	
"	73 64	
"	"	
18 "	.	
"	.	
800 "	.	
"	.	
418,102 06	115,111 59	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
REPORT. fr.		1,874,633 85	1,371,642 77
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	40,160 50	37,263 50
	— — et visa des diplômes	66,126 .	77,197 50
	— des brevets d'invention.	628,000 .	620,780 .
	— du quart des salaires sur transcriptions.	62,974 75	60,885 91
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	14 97	5 02
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	"	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	10,570 .	8,410 .
	Restitutions volontaires	170 .	"
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	255 .	355 .
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	5 .	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	68,006 17	59,746 38
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	993 84	1,067 25
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	"	"
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	2,500 .	908 35
<i>Revenus des domaines.</i>	De toute autre nature	50 .	752 22
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	5,000 .	5,000 .
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	412,054 35	260,282 11
	Domaine de Tervueren. { Fermages.	11,555 32	15,975 38
	{ Vente d'arbres.	7,700 .	7,852 06
	{ Menus produits	2,636 68	4,485 .
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	34,851 39	34,418 55
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	30,811 55	32,021 72
	{ Fermages de pêche et de chasse.	8,565 67	9,250 77
	Arrérages de rentes.	176 29	292 56
	Redevances pour concessions de prises d'eau	14,481 26	17,721 34
	Abbaye de Villers { Droits d'entrée.	3,355 75	2,944 50
	{ Menus produits	"	346 .
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"
	— — de créances ordinaires	12 34	"
	Produits de la calamine	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	250 76	255 21
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	4,196 44	6,262 32
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux.	70,204 99	75,357 91
	{ Routes	26,563 91	23,751 95
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	64,707 94	103,691 01
	{ Routes	242,662 17	154,794 45
	Droits de pêche (rivières et canaux).	22,447 28	21,892 45
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	53 55	53 55
	Loyer de matériel appartenant à l'État	266 10	524 38
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	1,420 .	"
TOTAUX. fr.		3,718,093 78	3,175,066 60

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
418,102 65	115,111 59	
2,897 "	"	
"	11,071 50	
7,220 "	"	
2,088 82	"	
9 35	"	
"	"	
2,160 "	"	
170 "	"	
"	100 "	Produits variables
"	"	
5 "	"	
28,259 79	"	
"	73 41	
"	"	
1,591 67	"	
"	702 22	
"	"	
151,752 22	"	
"	4,620 06	
"	152 96	
"	1,848 32	
452 84	"	
"	2,110 17	
"	665 10	
"	116 27	
"	3,240 08	
291 25	"	
"	346 "	
"	"	
12 34	"	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1903 dans le produit des fermages de biens fonds et bâtiments provient, entre autres, de la location : 1° des immeubles achetés dans la banlieue d'Anvers pour les futures installations maritimes; 2° des propriétés acquises à Bruxelles pour la création du Mont des Arts.
"	2 45	
"	2,065 88	
"	3,152 92	
2,811 96	"	
"	38,983 07	
107,867 72	"	
554 83	"	
"	"	
"	258 28	
1,420 "	"	
727,647 44	184,620 28	
543,027 16		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1903.	1902.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	24,779 63	24,131 42
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	23,160 »	26,944 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	9,795 »	9,428 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	25,140 76	25,679 76
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	616 »	592 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	238 50	233 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,095 »	1,155 »
	— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	882 85	987 54
	— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	153 03	181 30
	Produit de la vente des permis de pêche	150,456 »	143,591 »
TOTAUX fr.		236,316 76	232,923 52

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS	EN MOINS.	
648 21	•	Différence sans importance.
•	3,784 •	
367 •	•	
•	559 01	
24 •	•	
5 •	•	
•	60 •	
•	104 69	
•	28 27	
6,865 •	•	
7,909 21	4,515 97	
3,393 24		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1903.
Produits divers des prisons.	474,507 71	444,198 26

NUS — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS	
30,509 45	"	Cette différence provient d'une majoration du produit du travail des détenus

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1905.	1902.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,669,724 80	2,628,052 87
Produits des droits de chancellerie	11,281 20	10,557 20
Produits des actes des commissariats maritimes	172,826 07	166,040 56
Produits des droits de pilotage	3,824,987 95	3,572,525 27
Produits des droits d'écluse	7,473 17	8,085 54
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	215,514 74	235,402 15
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	158,260 74	134,518 60
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	121,962 51	103,555 78
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,566,600 35	2,260,432 75
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique	1,757,119 05	1,695,856 08
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,096,510 »	1,127,865 »
Dividende de 29,910 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	678,935 »	910,155 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,335,931 44	1,290,415 43
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	184,616 45	180,786 85
TOTAUX fr.	14,779,743 45	14,323,825 08

— TRESORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
41,671 95	•	Augmentation résultant de l'accroissement du capital nominal des valeurs appartenant à la Caisse des dépôts et consignations.
744 •	•	Produits variables.
6,785 51	•	
252,662 68	•	Accroissement du mouvement de la navigation, notamment sur Anvers et sur Gand.
•	610 37	Ralentissement dans le mouvement de la navigation sur Ostende.
•	21,887 41	Diminution sur le produit des annués et des tirés à parts fr. 27,132 17
		Augmentation du produit des insertions au <i>Recueil spécial des actes des sociétés commerciales</i> et de la vente au numéro 5,244 76
		SOIT EN MOINS. fr. 21,887 41
3,742 14	•	Augmentation sur les produits de la ferme et des ateliers fr. 9,602 21
		Diminution des produits du potager et des produits divers 5,950 07
		SOIT EN PLUS. fr. 3,742 14
18,608 73	•	Produits variables.
306,167 60	•	A. La quote-part de l'Etat — soit le quart du bénéfice excédant l'intérêt de 4 %, sur le capital de la Banque — s'est élevée en 1903 à fr. 2,502,094.73 contre fr. 2,280,432.75 en 1902. B. Le taux de l'escompte à la Banque Nationale a été fixé à 4 % du 24 septembre au 25 octobre 1903, dépassant la limite de 5 1/2 %, à partir de laquelle le produit en revient à l'Etat; le Trésor a encaissé de ce chef une somme de fr. 264,505.62. Pendant toute l'année 1902, le taux avait été de 3 %.
61,262 95	•	La moyenne des billets en circulation, qui avait été, en 1902, de 621,568,640 francs, a atteint, en 1903, 656,760,360 francs.
•	51,335 •	La moyenne des sommes appliquées à l'achat de valeurs sur l'étranger, qui avait été de 54,750,000 francs en 1902, est tombée en 1903 à 41,600,000 francs; par contre, le taux moyen des placements effectués est passé de 2 06 % à 2.65 %.
•	251,220 •	Le dividende attribué aux actions ordinaires s'est élevé à fr. 82.06 par action en 1902 et à fr. 43.91 seulement en 1903.
45,516 01	•	Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
5,829 60	•	Le nombre de journées payées pour 1903 présente, par rapport à l'année 1902, une augmentation de 25,253 unités pour les hommes et 6,853 unités pour les chevaux.
740,991 15	285,072 78	
455,918 37		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1903.	1902
Frais de perception des centimes provinciaux	165,880 33	140,704 .
— — communaux	548,206 48	532,969 31
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	222,847 06	240,842 03
TOTAUX fr.	936,933 87	932,515 34

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1905.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1905.
EN PLUS.	EN MOINS	
16,176 35	.	Conséquence de l'augmentation du produit des centimes additionnels provinciaux
15,237 17	.	Conséquence de l'augmentation du produit des centimes additionnels communaux.
,	26,994 97	Résultat de la diminution des non-valeurs. (Cotes irrécouvrables.)
31,413 50	26,994 97	
+ 4,418 55		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1905.	1902.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	.	.
	Actes de chargement de divers chefs	611 61	1,292 41
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	6,504 44	19,002 50
	— divers	7,206 81	5,509 68
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	Frais de poursuites et d'instances	469 49	206 92
	Remboursement et dégrèvement de contributions	887 84	1,497 10
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,018 36	3,738 67
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	.	.
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	.	.
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,563 50	2,654 50
	Rétributions des surnuméraires	51,383 84	55,637 30
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,992 .	11,092 .
	— d'entretien de routes concédées	.	.
	Restitution de droits	22 37	10 45
	Remboursements divers	12,116 51	6,461 25
	Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	.	750 80
	{ Remboursements divers	779 76	603 20
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	236 60	.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique	16,033 20	11,436 04
	{ Remboursement de subsides	.	175 .
	{ Restitution de bourses d'études	.	.
	{ — de droits	.	.
	Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	123,774 .	123,418 19
	{ — — de simple police	132,164 86	150,152 66
	{ — — de faillites	353 95	324 65
	{ — militaire	764 88	1,759 96
	Frais de poursuites en matière forestière	720 90	9,751 06
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	1,955 28	2,397 54
	Restitution de droits	2 .	25 95
	Ministère de l'Agriculture. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	224,216 53	264,132 44
	{ Restitution de droits	.	.
	{ Remboursements divers	.	.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	.	88 70
	Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers	15 .	.
TOTAUX. fr		600,593 82	671,025 77

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

lués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	
.	680 80	
.	12,698 06	
1,697 13	.	
262 57	.	
.	609 26	
1,279 69	.	
.	"	
.	"	
.	91 .	
.	2,253 40	
1,000 .	"	
.	"	
11 92	.	
5,635 26	.	Le rendement des frais de justice en matière criminelle et correctionnelle n'est pas en rapport avec la progression constatée à la rubrique des amendes de condamnation (tableau lit. B); pour la juridiction de police, on remarque même une moins value sensible sur l'année 1902.
.	739 80	
176 56	"	Cela peut provenir de causes locales et accidentelles, mais cela tient aussi à ce que, d'une façon générale, le Trésor ne dispose pas, pour le recouvrement des frais de justice, des moyens de coercition dont il est armé pour les amendes.
236 60	.	
4,577 16	"	Les frais de surveillance de bois ne varient guère, en fait, d'une année à l'autre. Les différences sont plutôt le résultat d'une question d'exercice que d'une question de recouvrement : les rentrées se font plus ou moins nombreuses, sur l'exercice auquel appartiennent les produits, selon que l'ariété de répartition est pris à une date plus ou moins éloignée de la clôture des opérations budgétaires.
.	175 .	Pour les autres rubriques, les écarts sont généralement peu importants et sans causes déterminées.
.	"	
.	"	
355 81	.	
.	17,987 80	
29 30	.	
.	995 08	
.	9,030 07	
.	442 06	
.	23 95	
.	39,915 91	
.	.	
.	.	
.	86 70	
15 .	.	
15,297 .	85,728 95	
70,431 95		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUEES SUR LES EXERCICES	
	1905.	1902.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 .	22,984 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.
EN PLUS.	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1905	1902.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	114,921 78	117,594 50
Recettes diverses et accidentelles	8,097,834 25	2,402,100 07
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,560 "	1,560 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	4,650 "	4,500 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	15,268 81	12,024 53
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de trésorerie.	250,000 "	250,000 "
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,580 "	51,580 "
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,887,288 64	1,783,047 90
Établissements de bienfaisance	337,168 53	340,466 65
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 "	20,000 "
Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des Wagons-Lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'Etat. (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.)	28,926 "	"
TOTAUX. . . . fr.	10,768,996 01	4,942,075 54

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1903		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1903.						
EN PLUS.	EN MOINS.							
°	2,672 52	Différence peu importante.						
5,695,754 18	°	Les produits recouvrés en 1903 comprennent une somme de 5,450,680.18 représentant l'excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres reporté en recette dans la comptabilité, conformément à l'article 8, § 2, de la loi du 11 septembre 1895. De plus, le versement effectué par la Banque Nationale du chef de la valeur des billets de banque du type ancien restant à rembourser, a été supérieur à celui de 1902 de 626,290 francs. D'un autre côté, les recettes accidentelles de 1902 comprennent en plus : 1° fr. 237,885.75 montant du solde des intérêts bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas sur le prix de rachat des sections néerlandaises du réseau Grand-Central belge; 2° fr. 248,480.22 pour intérêts bonifiés sur les capitaux provenant d'emprunts. Telles sont les principales causes de la différence à l'exercice 1903.						
°	°							
150 °	°	Augmentation de traitement accordée à un employé du service de la masse d'habillement.						
3,242 28	°	Produit variable.						
°	°							
°	°							
104,240 65	°	Accroissement du chiffre des pensions résultant de l'application de la loi du 25 août 1901.						
°	3,298 12	Diminution des recettes : <table><tr><td>1° Sur les frais d'entretien</td><td>fr. 583 28</td></tr><tr><td>2° Sur les frais de pension</td><td>2,714 84</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>fr. 3,298 12</td></tr></table>	1° Sur les frais d'entretien	fr. 583 28	2° Sur les frais de pension	2,714 84	TOTAL.	fr. 3,298 12
1° Sur les frais d'entretien	fr. 583 28							
2° Sur les frais de pension	2,714 84							
TOTAL.	fr. 3,298 12							
°	°							
28,926 °	°	Montant de l'annuité due pour l'année 1903 La première annuité payée par la Compagnie des wagons-lits, en exécution de la convention du 15 novembre 1901, a été rattachée au compte des recettes accidentelles.						
5,832,293 11	5,970 64							
5,826,322 47								

(162)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903

DÉPENSES.

TABLEAU LITT. N.

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc 1901.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement		
I.		EXERCICE 1903. (Compte définitif.)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		—					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite.					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
	1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	•	80,637 50
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	•	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal.	•	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 5 % (1 ^{re} série)	11,488,779 •	123,411 •	774,146 •	12,386,336 •	12,386,336 •
	6	— (2 ^e série)	58,904,141 46	637,188 •	3,975,421 96	63,606,751 42	63,606,751 42
	7	— (3 ^e série).	6,175,035 •	62,538 •	415,838 20	6,653,411 20	6,653,411 20
		TOTAUX. fr.	72,168,946 24	823,137 •	5,165,406 16	78,145,489 40	
				5,088,543 16			
		A REPORTER fr.	•	•	•	•	88,370,677 16

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,495 30	2,749,495 30	5,498,990 78	.	.	.	.	.
80,637 50	80,637 50	.	80,637 50	.	.	.	.	.
121,907 92	.	121,907 92	121,907 92	.	.	1,478 32	.	.
20,910 45	.	20,910 45	20,910 45	.	.	253 57	.	.
12,386,332 80	6,193,166 40	6,193,166 40	12,386,332 80	.	.	3 20	.	.
63,606,751 42	63,606,751 42	.	63,606,751 42	.	.	.	.	.
6,653,411 20	6,653,411 20	.	6,653,411 20	.	.	.	.	.
88,368,942 07	79,283,461 01	9,085,480 16	88,368,942 07	.	.	1,735 09	.	.

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉ	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	88,370,677 16	88,368,942 07	79,283,461 91	9,085,480 16
1		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite).		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3% de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand.	1,500	1,500	1,500	.
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1902 et 1903 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du trésor en circulation. (Crédit non limitatif)	4,800,000	5,890,170 65	5,347,401 50	542,769 15
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	300,000	150,000	150,000
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducal)	210,600	210,600	210,600	.
	12	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000	612,000	612,000	.
	13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837	8,471,837	8,356,837	115,000
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330	672,330	672,330	.
	15	Annuité à payer jusqu'en 1907 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	859,000	858,287 69	858,287 69	.
	16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,000	188,000	188,000	.
	17	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,525	8,525	3,662 50	4,862 50
	18	Annuités à payer jusqu'en 1933, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	161,110	161,110	50,05	111,055
	19	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand	64,645	64,645	24,322 50	40,322 5
	20	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	33,745	33,370	29,572 50	3,907 5
	21	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,195	759,095	450,597 50	308,407 5
		A REPORTER. fr.	105,526,164 16	106,609,412 41	96,247,428 10	10,361,984 3

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
88,368,942 07	•	•	1,735 09	•	•	
1,500 •	•	•	•	•	•	
5,890,170 65	•	•	•	•	1,090,170 65	
300,000 •	•	•	•	•	•	
219,600 •	•	•	•	•	•	
612,000 •	•	•	•	•	•	
8,471,837 •	•	•	•	•	•	
672,330 •	•	•	•	•	•	
858,287 69	•	•	712 31	•	•	
188,000 •	•	•	2,000 •	•	•	
8,525 •	•	•	•	•	•	
161,110 •	•	•	•	•	•	
64,645 •	•	•	•	•	•	
33,370 •	•	•	375	•	•	
759,095 •	•	•	2,100 •	•	•	
106,609,412 41	•	•	6,922 40	•	1,090,170 65	

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	105,520,164 16	106,600,412 41	96,247,428 10	10,361,984 31
		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	22	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	958,940 *	958,940 *	958,940 *	"
	23	Annuité à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,335 *	15,335 *	15,335 *	"
	24	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,225 *	978,225 *	978,225 *	"
	25	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,710 *	137,710 *	52,605 *	85,105 *
	26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	132,732 50	132,732 50	77,237 50	55,495 *
	27	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,507,814 *	1,507,814 *	1,507,814 *	"
	28	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 79	62,514 79	62,514 79	"
	29	Septième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,344 74	688,344 74	688,344 74	"
		§ 3 — AUTRES CHARGES.				
	30	Rente annuelle à 3 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	39,794 91	39,794 91	39,794 91	"
	31	Rente annuelle à 5 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000 *	45,000 *	45,000 *	"
	32	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif).	150,000 *	154,580 90	65,143 23	189,437 67
	33	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection émission et antéantissement de titres, etc.) fr. 177,000 *				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 *	184,500 *	108,225 48	21,904 62	86,320 86
		A REPORTER. fr.	110,427,075 10	111,438,629 73	100,760,280 89	10,678,342 84

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CREDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
106,609,412 41	"	"	6,922 40	"	1,090,170 65	
958,940 "	"	"	"	"	"	
15,335 "	"	"	"	"	"	
978,225 "	"	"	"	"	"	
137,710 "	"	"	"	"	"	
132,752 50	"	"	"	"	"	
1,507,814 "	"	"	"	"	"	
62,514 79	"	"	"	"	"	
688,344 74	"	"	"	"	"	
39,794 91	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
154,580 90	"	"	"	"	4,580 90	
108,225 48	"	"	76,274 52	"	"	
111,438,620 73	"	"	83,196 92	"	1,094,751 55	

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	110,427,075 10	111,458,629 73	100,760,286 89	10,678,342 84
II.		Rémunérations et Pensions.				
	34	Rémunération en matière de milice. Exercice 1903 et, excep- tionnellement, exercices antérieurs (Loi du 21 mars 1902.) (Crédit non limitatif.)	14,051,000	12,597,221 67	636,663 61	11,760,556 73
	35	Pensions diverses a)	15,079,272	12,906,788 50	7,940,065 02	4,959,415 13
	36	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la conces- sion du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	17,951 75	16,635 90	12,515 54	4,122 65
	37	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées b)	5,479,000	3,454,584 07	2,410,087 13	1,058,223 97
	38	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000	564,000	564,000	"
III.		Intérêts sur cautionnements et consi- gnations.				
	39	A. Intérêts à 3 p. % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor. . fr. 1,250,000 "	1,255,000	1,467,956 30	511,581 56	945,871 27
		B. Intérêts arriérés du même chef se rappor- tant à des exercices clos fr. 5,000 "				
	40	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les cautionnements des rem- plaçants dans la milice nationale	3,050	2,966 42	"	2,966 42
	41	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consigna- tions par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs)	850,000	816,589 87	19,713 25	783,239 87
		Totaux des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	145,704,348 85	143,005,352 35	112,854,910 80	30,152,738 88

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
111,458,029 73	"	"	83,196 92	"	1,094,751 55	
12,597,220 54	1 53	"	1,635,778 53	"	"	
12,879,480 15	27,508 15	"	172,485 70	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 15,010,272 " Crédit supplémentaire. . . 60,000 " Article 6 de loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 157/158.
18,635 99	"	"	1,315 76	"	"	
3,448,311 10	6,272 97	"	24,415 93	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 3,379,000 " Crédit supplémentaire. . . 100,000 " alloué par la même loi.
564,000 "	"	"	"	"	"	
1,457,452 83	10,483 47	"	"	"	214,956 50	
2,966 42	"	"	83 58	"	"	
802,953 12	13,636 75	"	33,410 13	"	"	
145,007,049 68	57,702 67	"	1,948,684 35	"	1,300,687 85	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1905 a été fixé, par l'article premier de la loi du 26 août 1903
Moniteur du 31 et du 1^{er} septembre, nos 243/244, à la somme de fr. 143,544,348 85

À Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 100,000 "

TOTAL. fr. 143,704,548 85

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1903 (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000	3,500,000	3,500,000	•
	2	Dotations de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	267,000	266,502	241,657	24,845
III.	4	Chambre des représentants	1,157,738	1,157,698 96	1,141,914 63	15,784 33
IV.		Cour des Comptes.				
	5	Traitement des membres de la Cour	77,400	77,400	70,949 67	6,450 33
	6	— du personnel des bureaux	264,600	264,600	261,856 15	2,743 85
	7	Matériel et dépenses diverses	25,000	22,095 67	18,020 58	4,066 09
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif).	1,200	•	•	•
	9	Allocation de secours, à raison de leur position malheureuse, à d'anciens employés et gens de service qui n'ont pas droit à une pension, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens	1,600	790	665	125
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.	5,298,038	5,289,088 63	5,235,072 03	54,014 60

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 5 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,500,000	"	"	"	"	"	
200,000	"	"	"	"	"	
266,502	"	"	408	"	"	
1,157,698 96	"	"	50 04	"	"	
77,400	"	"	"	"	"	
264,600	"	"	"	"	"	
22,095 67	"	"	2,904 53	"	"	
"	"	"	1,200	"	"	
790	"	"	810	"	"	
"	"	"	3,500	"	"	
5,289,086 63	"	"	8,951 37	"	"	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1903 a été fixé par l'article unique de la loi du 27 décembre 1902, *Moniteur* des 29/30, nos 363/364, à la somme de fr. 5,298,038

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
IX.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1902. a)				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Bienfaisance.				
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles	57 50	57 50	•	57 50
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	62	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. Achat de terrains — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	141,647 95	158,258 •	50,000 •	88,258 •
	65	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État	13,617 01	13,617 01	5,975 •	9,642 01
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	155,264 96	151,875 01	55,975 •	97,900 01
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	155,322 46	151,932 51	55,975 •	97,957 51
I.		EXERCICE 1903. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitemens des fonctionnaires, employés et gens de service	523,000 •	510,251 87	507,203 87	5,048 •
	3	Matériel (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	80,000 •	79,999 67	54,023 19	25,976 48
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la commission pénitentiaire internationale	9,000 •	6,910 94	2,644 76	4,260 18
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	13,500 •	12,919 70	12,270 35	649 35
		A REPORTER. . . . fr.	646,500 •	631,082 18	597,142 17	35,940 01

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
57 50	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 10 novembre 1905, n° 580527 ^{bis} .
158,258 •	•	•	•	3,589 95	•	
13,617 01	•	•	•	•	•	
151,875 01	•	•	•	3,589 95	•	
151,932 51	•	•	•	3,589 95	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	*) Par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, n° 137/138, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté d'une somme de 77,500 francs à répartir entre les articles 59 ^a (nouveau) et 61. Par l'article 5 de la même loi, les crédits primitifs des articles 8, 10, 25 et 59 ont été diminués d'une somme de 218,500 francs portée en augmentation aux articles 9, 12 40, 43 à 49, 53, 57 et 59.
510,251 87	•	•	12,748 13	•	•	
79,999 67	•	•	0 33	•	•	
6,910 94	•	•	2,089 06	•	•	
12,919 70	•	•	580 50	•	•	
631,082 18	•	•	15,417 82	•	•	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	646,500	631,082 18	597,142 17	55,940 01
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	291,000	280,186 16	279,886 16	300
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200	5,131 92	4,958	193 92
	8	Cours d'appel. — Personnel a)	1,305,700	1,305,094 14	1,238,872 57	66,221 57
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes b)	32,100	31,961 53	27,833 65	4,127 90
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Per- sonnel c)	3,157,000	3,154,635 54	2,924,870 21	229,727 83
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indem- nités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000	26,886 64	25,600	1,286 64
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel. d)	2,043,400	2,043,379 16	1,807,188 89	236,190 27
	13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000	41,044 40	39,720 50	1,223 95
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	40,000	39,700 12	39,700 12	
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000	1,759 35	1,595 25	164 10
	16	Conseils de guerre. — Personnel	98,000	96,657 67	96,657 67	
	17	Id. Matériel	8,000	6,644 45	6,300	344 45
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoni- ques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	2,300,000	2,595,109 86	198,050 90	2,590,336 81
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000	999 96	999 96	
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	15,000	12,964 96	12,699 96	265
		A REPORTER. fr.	10,011,900	10,273,238 08	7,302,056 01	2,964,522 45

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
651,082 16	"	"	15,417 82	"	"	
380,186 18	"	"	10,813 84	"	"	
5,131 92	"	"	68 08	"	"	
1,303,094 14	"	"	605 86	"	"	a) Crédit primitif . . fr. 1,344,000 "
51,961 55	"	"	138 45	"	"	Diminution 38,300 "
3,154,598 04	57 50	"	2,364 46	"	"	b) Crédit primitif . . fr. 30,000 "
26,886 64	"	"	113 36	"	"	Augmentation 2,100 "
2,045,379 16	"	"	20 84	"	"	c) Crédit primitif . . fr. 3,102,000 "
40,944 45	99 95	"	955 60	"	"	Diminution 35,000 "
59,700 12	"	"	299 88	"	"	
1,750 55	"	"	240 65	"	"	
96,657 67	"	"	1,342 33	"	"	
6,644 45	"	"	1,356 55	"	"	
2,588,387 71	6,722 15	"	"	"	295,109 86	
999 96	"	"	0 04	"	"	
12,964 96	"	"	35 04	"	"	
10,266,578 40	6,850 60	"	33,771 80	"	295,109 86	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,011,900	10,273,238 06	7,302,056 01	2,964,322 45
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre	107,000	70,722 97	35,145 27	25,804 72
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	290,000	268,819 92	160,151 43	108,668 49
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	110,000	109,869 41	86,540 79	25,528 62
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen — Matériel	8,000	5,001 78	2,007 70	2,994 08
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	9,000	8,961 45	5,888 20	3,073 25
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	10,000	9,499 46	5,199 96	4,299 50
VII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique.	519,500	517,655 55	258,358 55	79,275
	28	Clergé inférieur du culte catholique	5,720,000	5,703,425 38	4,265,906 20	1,436,764 18
	29	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	900,000	900,000	851,141 40	48,105 60
		REPORTER. fr.	17,485,400	17,667,170 88	12,052,483 31	4,606,625 89

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	• Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,266,578 46	6,859 60	•	33,771 80	"	295,109 86	
60,947 90	9,774 08	•	36,277 83	"	•	
268,819 92	•	•	21,180 08	•	•	
109,869 41	•	•	130 89	•	•	a) Crédit primitif . . . fr 195,000 "
5,001 78	•	•	2,998 22	•	•	Diminution 85,000 "
8,961 45	•	•	38 55	•	•	
9,499 46	•	•	500 54	•	•	
317,633 35	•	•	1,866 65	•	•	
5,702,750 38	675 •	•	16,574 62	•	•	
899,247 •	753 •	•	•	•	•	
17,649,109 20	18,061 68	•	115,338 98	•	295,109 86	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr	17,485,400	17,667,170 88	12,952,483 51	4,696,625 89
VII.		Cultes (suite).				
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	88,000	86,575 19	71,417 80	13,977 30
	31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,422 72	6,704 91	2,717 81
	32	Culte israélite. — Personnel	23,150	20,529 50	18,904	5,535 50
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	•
	34	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	1,322 58	1,322 58	•
VIII.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat. (Crédit non limitatif).	3,300,000	3,718,731 66	1,846,642 40	1,864,114 72
	36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des com- munes, à des établissements de bienfaisance, à des insti- tutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000	150,000	56,581 16	86,117 83
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . .	14,000	14,000	3,652 20	10,367 80
		<i>Écoles de bienfaisance de l'Etat.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'Etat. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. .	561,500	553,461 56	524,941 05	28,520 51
	39	Écoles de bienfaisance de l'Etat. — Élèves mis à la dispo- sition du gouvernement a)	762,200	757,224 86	624,568 05	132,508 58
	40	Écoles de bienfaisance de l'Etat. — Matériel. — Bâtiments et immeubles b)	269,300	263,783 57	200,169 56	53,738 92
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'Etat	40,000	37,500	30,500	7,000
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	8,000	3,430 74	3,000 04	430 70
		A REPORTER. . . . fr.	22,719,550	23,285,953 36	16,348,957 15	6,899,631 86

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,649,109 20	18,061 68	"	115,358 08	"	295,109 86	
85,595 19	980 "	"	1,624 81	"	"	
9,422 72	"	"	577 28	"	"	
20,529 50	"	"	2,620 50	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
1,322 58	"	"	8,677 42	"	"	
3,710,757 12	7,974 54	"	"	"	418,751 86	
142,698 90	7,301 01	"	"	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
553,461 56	"	"	8,038 44	"	"	
757,074 63	150 23	"	4,975 14	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 822,200 "
						Diminution 60,000 "
262,906 48	877 09	"	5,516 43	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 209,300 "
						Augmentation 60,000 "
37,500 "	"	"	2,500 "	"	"	
3,430 74	"	"	1,569 28	"	"	
3,248,608 71	35,344 55	"	149,438 20	"	713,841 52	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉ	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,719,550	23,283,953 26	16,348,957 15	6,899,651 56
IX.		Prisons.				
	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens — Articles de consommation et de transformation. a)	1,086,000	1,086,000	925,925 98	160,074 02
	44	Salaires des détenus b)	197,000	196,845 14	109,083 37	20,861 77
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des sur- veillants — Armement du personnel. c)	23,800	23,762 67	21,827 51	1,935 16
	46	Frais de voyages des membres des commissions, des fonc- tionnaires et employés d)	18,200	18,170 34	16,509 24	1,661 10
	47	Traitements des fonctionnaires et employés e)	1,357,100	1,356,018 70	1,330,935 36	25,967 71
	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et em- ployés f)	11,600	11,566 72	11,566 72	.
	49	Frais d'impression et de bureau g)	19,000	18,632 71	10,599 50	8,033 21
	50	Patronage des condamnés libérés.	30,000	30,000	4,500	25,500
	51	Mobilier — Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . .	275,000	217,617 36	175,122 75	42,443 01
X.		Frais de police.				
	52	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	.
XI.		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment h)	38,300	34,792 88	32,595 24	2,197 64
	54	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif.)	20,000	19,086 60	19,086 60	20
	55	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif.)	16,000	11,342 67	10,474 36	888 51
	56	Secours à des ministres des cultes	30,000	29,900	28,000	1,000
		A REPORTER. fr.	25,901,550	26,398,689 06	19,166,963 78	7,196,213 41

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
25,248,608 71	55,344 55	"	140,458 26	"	715,841 52	
1,086,000 "	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 990,000 "
196,845 14	"	"	154 86	"	"	Augmentation . . . 96,000 "
23,762 67	"	"	57 35	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 170 000 "
18,170 34	"	"	20 66	"	"	Augmentation . . . 27,000 "
1,356,903 07	15 65	"	181 30	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 23,000 "
11,566 72	"	"	35 28	"	"	Augmentation . . . 800 "
18,632 71	"	"	567 29	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 18,000 "
50,000 "	"	"	"	"	"	Augmentation . . . 200 "
217,565 76	51 60	"	57,382 64	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 1,344,000 "
60,000 "	"	"	"	"	"	Augmentation . . . 15,100 "
34,792 88	"	"	3,507 12	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 11,200 "
19,086 60	"	"	915 40	"	"	Augmentation . . . 400 "
11,342 67	"	"	4,057 35	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 14,000 "
20,900 "	"	"	100 "	"	"	Augmentation . . . 5,000 "
6,363,177 27	35,411 78	"	216,802 47	"	715,841 52	h) Crédit primitif . . . fr. 36,500 "
						Augmentation . . . 1,800 "

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	25,901,550	26,398,589 05	19,166,963 78	7,196,213 40
XI (suite)		Traitements de disponibilité, pensions et secours (suite).				
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse a)	28,000	27,969	26,414	1,555
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés des divers services ressortissant au département.	5,000	4,515	3,465	850
XII.		Dépenses imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux b)	15,000	14,985 67	6,486 25	8,499 42
XII ^{bis} .	59 ^a	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés. c)	1,500	1,500	.	1,500
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	25,951,050	26,447,358 72	19,203,329 03	7,208,617 91
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XIII.		Services divers.				
	60	Construction d'une maison de refuge pour femmes . . .	100,000	.	.	.
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Agrandissement de la prison de Verviers — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement d)	656,000	343,888 76	22,532 75	282,070 80
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat	25,000	24,999 84	9,940 66	15,050 18
	63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement	200,000	199,851 88	2,880 86	192,263 54
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr	981,000	568,740 44	35,354 27	480,393 52
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	26,932,050	27,016,099 20	19,238,683 30	7,688,011 43

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,565,177 27	35,411 78	•	216,802 47		715,841 52	
27,969 •	•	•	51 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 27,000 • Augmentation 1,000 •
4,315 •	•	•	685 •	•	•	
14,985 67	•	•	14 33	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 7,500 • Augmentation 7,500 •
1,500 •	•	•	•	•	•	c) Le crédit de l'article 59 ^a a été alloué par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 137/138.
26,411,946 94	35,411 78	•	217,552 80	•	715,841 52	
•	•	•	100,000 •	•	•	
304,605 55	39,285 21	•	•	312,111 24	•	d) Crédit primitif . . . fr. 580,000 • Crédit supplémentaire. . 76,000 •
24,909 84	•	•	0 16	•	•	
195,144 40	4,707 48	•	148 12	•	•	
524,747 79	43,992 60	•	100,148 28	312,111 24	•	
26,936,604 73	79,404 47	•	317,681 08	312,111 24	715,841 52	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	153,322 46	151,952 51	55,975	97,957 51
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1903	26,932,050	27,016,099 20	19,258,685 50	7,698,011 43
		TOTAUX fr.	27,087,372 46	27,168,051 71	19,292,658 50	7,795,968 94

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
TOTAL.						
151,932 51	.	.	.	3,389 95	.	
26,936,694 73	79,404 47	.	317,681 08	312,111 24	713,841 52	
27,088,627 24	79,404 47	.	317,681 08	313,501 19	713,841 52	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1903 a été fixé par l'article unique de la loi du 17 août 1903, *Moniteur* du 22, n° 234 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 25,949,550 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 1,500 »

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice
1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai
1846 sur la comptabilité de l'État 57 50

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 25,951,107 50

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 905,000 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 76,000 »

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer-
cice 1902 155,264 96

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,136,264 96

ENSEMBLE. fr. 27,087,372 46

TABLEAU LIII. Q.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
IX.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1900.				
		<i>Report de l'exercice 1900 à l'exercice 1903, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	24	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople.	13,097 05	"	"	"
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	24	Appropriation de l'hôtel de la légation de Belgique, à Constantinople	24,400 "	"	"	"
I.	25	Construction d'un hôtel pour le consulat général de Belgique, à Séoul	29,000 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1902 fr.	53,400 "	"	"	"
		EXERCICE 1903. (COMPTE DÉFINITIF) *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours	435,180 "	433,132 83	417,072 83	16,080 "
	3	Matériel b)	72,925 "	72,919 45	49,310 65	23,250 95
	4	Fonds secrets	13,000 "	13,000 "	4,000 "	9,000 "
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
		A REPORTER. . . . fr.	570,105 "	570,052 28	521,383 48	48,290 95

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				15,097 05		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 30 octobre 1903, n° 579053.
				24,400 "		
				29,000 "		
				53,400 "		
21,000 .						*) Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1903 a été augmenté : 1° d'une somme de 586,500 francs qui formera les articles 20 ^{bis} (nouveau) et 24, 25, 26 (nouveau). 2° Section — Dépenses exceptionnelles. Article 8 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 251 ; 2° d'une somme de fr. 205,126.49 à répartir entre les articles 3, 9, 12, 14 et 27 (nouveau). Article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 137/138 :
433,132 83			47 17			
72,541 60	377 85		5 55			
13,000 .						
30,000 .						
569,674 43	377 85		52 72			b) Crédit primitif . . fr. 58,000 . Crédit supplémentaire . 14,926 .

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1903	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	570,105	570,052 28	521,383 48	48,290 95
II.		Légations.				
	6	Traitements des chefs de mission :				
		A Allemagne 58,000				
		B Autriche-Hongrie 58,000				
		C. Brésil 30,000				
		D. Chine 50,000				
		E. Danemark, Suède et Norvège 25,000				
		F. Espagne 30,000				
		G. États-Unis 38,000				
		H. France 58,000				
		I. Grande-Bretagne 58,000				
		J. Grèce 25,000				
		K. Italie 38,000				
		L. Japon 38,000				
		M. Grand-Duché de Luxembourg 15,000	852,000	846,145 83	831,388 75	14,757 08
		N. Maroc 25,000				
		O. Mexique 30,000				
		P. Pays-Bas 38,000				
		Q. Perse 30,000				
		R Portugal 25,000				
		S. Roumanie. 25,000				
		T. Russie 58,000				
		U. Saint-Siège 30,000				
		V. Serbie. 25,000				
		W. Suisse 15,000				
		X Turquie 30,000				
	7	Traitements des conseillers et secrétaires	212,000	212,000	187,734 20	24,265 80
III.		Consulats.				
	8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. .	950,900	950,900	814,300 28	136,599 72
IV.		Frais de voyage.				
	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	260,000	260,000	121,012 50	138,987 50
		A REPORTER. fr.	2,845,005	2,839,088 11	2,475,819 21	362,901 05

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
569,674 45	377 85	.	52 72	.	"	
840,145 83	"	.	5,884 17	"	.	
212,000 "	.	.	.	"	.	
950,900 "	"	.	.	.	.	
280,000 "	"	.	.	.	.	
2,828,720 26	377 85	"	5,906 89	"	.	a) Crédit primitif . . fr. 200,000 " Crédit supplémentaire. 60,000 "

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profit d'excédentaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,845,005	2,859,098 11	2,475,819 21	362,901 05
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	16,000	16,000	15,406 66	595 34
	11	Traitements de drogman, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	126,200	125,533 37	96,801 01	28,670 56
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et tra- duction de documents; frais extraordinaires et acciden- tels a)	215,000	179,966 58	58,538 79	121,403 80
	15	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et tempo- raires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	55,000	49,146 50	46,855 01	2,315 49
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget b)	77,250	77,250	26,848 20	50,371 80
	15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700	354 25	354 25	.
VII.		Commerce, émigration.				
	16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consu- laire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000	101,080 27	78,956 88	22,118 54
	17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	20,000	15,544 85	10,186 47	5,358 36
	18	Service de l'émigration.	26,000	22,058 52	20,566 50	1,492 02
	19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers.	6,833	6,833	6,833	.
		A REPORTER. fr.	3,492,988	3,452,865 43	2,837,143 78	595,222 96

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,838,720 26	377 85	.	5,905 89	.	.	
16,000 .	.	.	.	.	.	
125,471 37	61 80	"	666 63	.	.	
179,942 50	23 99	.	35,035 42	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 135,000 . Crédit supplémentaire. . 80,000 .
49,146 50	.	.	3,853 50	.	.	
77,220 .	30 "	"	"	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 65,000 . Crédit supplémentaire. . 12,250 .
354 25	"	.	315 75	.	.	
101,075 22	5 05	.	5,919 73	"	.	
15,544 83	"	"	4,455 17	"	.	
22,058 52	"	"	3,041 48	.	.	
6,833 "	.	.	.	.	"	
5,432,366 74	498 60	.	60,122 57	"	.	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,492,088	3,452,805 43	2,837,143 78	595,222 86
VII (suite)		Commerce, émigration (suite).				
	20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000	10,000	10,000	•
	20 bis	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent de la commission internationale des sucres . a)	3,500	3,500	3,500	•
VIII		Pensions, secours et créances arriérées.				
	21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Credit non limitatif).	2,000	1,431 01	581 01	1,250 •
	22	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000	1,025	500	300 •
	25	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	1,000	662 54	337 66
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	3,512,488	3,450,222 54	3,832,588 05	597,110 62
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.	24	Appropriation et ameublement de l'hôtel de la légation de Belgique, à Constantinople b)	45,800	13,898 10	•	13,898 10
	25	Construction d'un hôtel pour le consulat de Belgique, à Séoul b)	87,000	38,070 56	1,450	7,938 86
	26	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique, à Tokio b.	250,000	248,830 50	8,000	240,830 50
	27	Hôtel de la légation à Tokio. — Travaux de construction et d'appropriation; ameublement c)	37,051 49	•	•	•
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	420,751 40	301,414 16	9,450	262,074 10
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	3,953,239 49	3,751,056 50	2,861,838 03	859,784 78

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,452,366 74	498 69	"	60,122 57	"	"	a) Le crédit de l'article 20 ^{bis} a été alloué par l'article 8 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231.
10,000 "	"	"	"	"	"	
3,500 "	"	"	"	"	"	
1,831 91	"	"	168 09	"	"	
800 "	226 "	"	1,975 "	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
5,449,408 65	725 69	"	62,265 66	"	"	
15,898 10	"	"	"	31,901 90	"	b) Les crédits des articles 24, 25 et 26 ont été alloués par l'article 8 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231.
9,386 56	"	20,200 "	"	48,323 44	"	
248,839 50	"	"	"	1,160 50	"	
"	"	"	"	37,951 49	"	c) Le crédit de l'article 27 a été alloué par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 137/138.
272,124 16	"	20,200 "	"	119,337 33	"	
3,721,622 81	725 69	20,200 "	62,265 66	119,337 33	"	

50

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1903	En 1904 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	15,097 05	.	.	.
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	55,400 »	»	.	.
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1903	3,935,230 49	3,751,036 50	2,861,838 05	850,784 78
		TOTAUX. . . fi	3,990,736 54	3,751,036 50	2,861,838 05	850,784 78

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
.	.	.	.	13,097 05	.	
.	.	.	.	53,400 »	.	
3,721,622 81	723 60	20,200 .	62,265 66	110,537 33	.	
3,721,622 81	723 60	20,200 .	62,265 66	185,834 38	.	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1903, a été fixé par l'article unique de la loi du 30 avril 1903, *Moniteur* du 10 mai, n° 130 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 3,341,813 .
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 170,675 .

TOTAL pour le service ordinaire fr. 3,512,488 .

B Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 420,751 49
(Loi du 12 août 1903, *Moniteur* du 19, n° 231 et loi du 14 mai 1904, *Moniteur* du 16/17, n° 137/138.)

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900 et 1902, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État fr. 66,497 05

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 487,248 54

ENSEMBLE fr. 3,999,736 54

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
XV.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1902 a).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	125	Musée royal d'histoire naturelle. — Travaux d'agrandissement	14,570 10	14,570 10	"	14,570 10
	128	Académie royale flamande — Ameublement	8,224 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	22,794 10	14,570 10	"	14,570 10
I.		EXERCICE 1903 (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	594,050 "	594,046 93	591,416 17	2,630 76
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du ministère</i>	63,000 "	62,997 01	45,957 06	16,984 95
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque (y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire)	8,000 "	6,948 60	4,348 20	2,600 40
	5	Frais de route et de séjour; missions. b)	5,021 45	5,021 45	3,748 05	1,272 50
		A REPORTER. fr.	691,071 45	600,013 90	666,470 38	23,488 61

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
14,570 10	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 24 novembre 1903, n° 581428.
•	•	•	•	8,224 •	•	
14,570 10	•	•	•	8,224 •	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	*) Par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, n° 137/158, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 212,638 06 à répartir entre les articles 5, 10, 13, 15, 21, 51, 60, 64, 65, 81, 88, 105, 112, 130 et 131 ; 2° d'une somme de fr. 68,818 45 à ajouter au crédit de l'article 53, article 7 de la susdite loi. Par l'article 5 de la même loi, les crédits primitifs des articles 50, 58, 67, 68, 69, 97, 106, 107, 110 et 111 ont été diminués d'une somme de 144,852 francs portée en augmentation aux articles 28, 29, 50, 43, 65, 66, 71 et 105.
594,046 93	•	•	3 07	•	•	
62,942 01	55 •	•	2 99	•	•	
6,948 60	•	•	•	1,051 40	•	
5,021 45	•	•	•	•	•	
689,958 99	55 •	•	6 06	1,051 40	•	b) Crédit primitif . . . fr. 4,700 • Crédit supplémentaire . . . 521 45

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	691,071 45	690,013 99	666,470 58	25,488 01
II		Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux ou à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et prenant cours en 1905 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif).	94,000	100,507 01	48,860 60	51,586
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1905. . . .	190,000	178,527 65	144,699 05	55,825 85
	8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1905.	150	150		150
	9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000	19,575	19,146	420
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861). . . a)	48,255 84	47,938 48	47,936 48	
	11	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'Etat (loi du 15 mars 1867)	797	797		797
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	85,000	82,250	65,995	16,255
III		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire b)	5,078	5,078	4,178	870
	14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400			
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale c)	13,600	13,546 12	1,747 05	11,745 07
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 4,700 francs en charge temporaire)	6,500	6,492 88	3,848 00	2,643 98
		A REPORTER. fr.	1,100,850 29	1,144,874 11	1,002,881 44	141,790 51

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
689,958 99	55	•	6 06	1,051 40	•	
100,446 60	60 41	•	•	•	6,507 01	
178,824 88	2 75	•	17,472 37	•	•	
150 •	•	•	•	•	•	
10,575 •	•	•	425 •	•	•	
47,956 48	•	•	517 36	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 48,000 • Crédit supplémentaire. . . 253 84
707 •	•	•	•	•	•	
82,250 •	•	•	2,750 •	•	•	
5,048 •	30 •	•	•	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 4,500 • Crédit supplémentaire. . . 548 •
•	•	•	400 •	•	•	
13,492 12	54 •	•	53 88	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 8,000 • Crédit supplémentaire. . . 5,000 •
6,492 88	•	•	7 12	•	•	
1,144,671 95	202 16	•	21,431 79	1,051 40	6,507 01	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	1,160,850 29	1,144,874 11	1,002,881 44	141,700 51
IV		Affaires provinciales et communales.				
	17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	448,800	445,633 18	454,853 18	10,800 »
	18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. fr. 126,810 » — de Brabant. 185,540 » — de la Flandre occidentale. 145,585 » — de la Flandre orientale. 151,220 » — de Hainaut. 151,500 » — de Liège 136,050 » — de Limbourg 91,470 » — de Luxembourg 94,450 » — de Namur 106,008 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 21,405 »	1,210,738	1,202,820 25	1,168,528 26	14,201 99
	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers fr. 27,000 » — de Brabant 27,000 » — de la Flandre occidentale. 27,000 » — de la Flandre orientale. 27,000 » — de Hainaut. 31,000 » — de Liège. 31,500 » — de Limbourg 22,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »	237,900	237,509 60	155,194 69	82,314 91
	20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours : Traitements des commissaires. . . fr. 213,500 » Frais de bureau 43,800 » Traitements des employés 235,590 »	492,890	487,177 42	471,947 24	15,230 18
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S M l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. a)	73,803 13	73,890 34	52,056 01	21,831 23
	22	Participation de l'Etat dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000	200,000	200,000	»
		A REPORTER fr.	3,825,071 42	3,791,904 00	3,505,441 42	286,258 82

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
1,144,671 05	202 16	.	21,431 79	1,051 40	6,507 01	
445,633 18	.	.	3,166 82	.	.	
1,202,820 25	.	.	7,017 75	.	.	
237,500 60	.	.	330 40	.	.	
487,177 42	.	.	5,712 58	.	.	
73,887 84	2 50	.	2 70	.	.	
200,000 .	.	.	.	.	.	
3,791,700 24	204 66	.	38,622 13	1,051 40	6,507 01	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 . Crédit supplémentaire . . 13,893 13

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	5,825,071 42	5,791,004 90	5,505,441 42	286,258 82
V.		Affaires électorales.				
	23	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1903 — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	30,000 .	19,378 90	14,347 85	5,026 64
	24	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000 .	16,392 .	.	16,392 .
	25	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections Correspondances télégraphiques, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.	15,000 .	9,772 28	3,792 65	5,979 65
	26	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'Etat. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	25,000 .	14,576 24	6,978 99	7,597 25
	27	Remboursement au département des chemins de fer, postes et télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 .	28,899 30	606 15	28,293 15
VI.		Milice.				
	28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	130,500 .	130,429 62	69,008 02	61,341 80
	29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses b)	50,000 .	49,966 88	29,625 35	29,541 53
		A REPORTER. . . . fr.	4,143,571 42	4,061,320 21	3,639,800 43	431,230 82

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
5,791,700 24	204 66	•	38,622 13	1,051 40	6,507 01	
19,374 49	4 50	•	10,621 01	•	•	
16,392 •	•	•	1,608 •	•	•	
9,772 28	•	•	5,227 72	•	•	
14,576 24	•	•	10,423 76	•	•	
28,899 30	•	•	21,100 70	•	•	
130,349 82	79 80	•	70 38	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 125,000 • Augmentation 5,600 •
40,966 88	•	•	35 12	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 • Augmentation 20,000 •
4,061,031 26	288 96	•	87,706 82	1,051 40	6,507 01	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	4,143,571 42	4,061,320 21	3,629,800 43	461,230 82
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : indemnités, frais de route et de séjour Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête a)	287,100 .	272,534 31	237,630 87	34,905 44
	31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	12,000 .	11,999 46	11,017 36	82 10
	32	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacations des médecins	75,000 .	66,771 39	31,651 59	34,710 .
	33	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	10,000 .	9,510 55	8,747 85	762 72
	34	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	50,000 .	29,890 83	17,527 61	12,363 22
	35	Tir national : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	32,600 .	50,587 37	25,640 75	4,946 62
	36	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,340 .	7,340 .	7,340 .	"
	37	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	45,000 .	45,000 .	43,875 35	1,124 65
	38	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province b)	68,978 .	68,751 89	21,738 48	47,013 41
	39	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir c)	22,400 .	22,377 50	19,829 .	2,548 50
	40	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune (Crédit non limitatif)	25,000 .	43,706 66	41,573 15	2,133 51
	41	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 .	9,600 .	9,600 .	"
	42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	25,000 .	24,790 .	14,690 .	10,100 .
VIII		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	43	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. (Est autorisée l'imputation sur l'article 43 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899) . . . d)	29,022 .	29,021 50	22,973 65	6,047 85
	44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 .	3,554 .	3,195 .	369 .
		À REPORTER. . . . fr.	4,828,011 42	4,736,755 87	4,147,731 07	588,326 84

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité. excédant LES CRÉDITS.	
4,061,031 25	288 96	"	87,706 82	1,051 40	6,507 01	
272,534 31	"	"	14,565 69	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 515,000 " Diminution 27,900 "
11,999 46	"	"	0 54	"	"	
66,361 59	410 "	"	8,228 41	"	"	
9,510 53	"	"	489 45	"	"	
29,890 83	"	"	109 17	"	"	
30,587 37	"	"	2,012 63	"	"	
7,340 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
68,751 89	"	"	226 11	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 75,000 " Diminution 6,022 "
22,377 50	"	"	22 50	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 " Augmentation 2,400 "
43,706 66	"	"	"	"	18,706 66	
9,600 "	"	"	400 "	"	"	
24,700 "	"	"	210 "	"	"	
29,021 50	"	"	0 50	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 23,000 " Augmentation 6,022 "
3,554 "	"	"	1,440 "	"	"	
4,736,056 91	698 96	"	115,417 82	1,051 40	23,213 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'en 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,828,011 42	4,736,755 87	4,147,751 07	588,325 84
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles	220,000	219,783 29	163,240 97	55,674 98
X.		Sciences et lettres.				
	46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); location d'une table d'études à la station zoologique de Naples et au laboratoire de Léopoldville; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	218,900	218,899 98	148,880 69	45,469 29
	47	Institut historique belge à Rome	12,000	11,970 03	400	11,70 05
	48	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)	118,300	112,298 89	88,038 13	24,236 66
	49	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	31,900	31,897 14	20,432 69	5,464 45
		A REPORTER. fr.	5,420,111 42	5,331,605 20	4,574,782 55	730,741 35

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,736,056 91	698 96	"	115,417 82	1,051 40	25,213 67	
218,924 95	858 34	"	216 71	"	"	
194,349 98	24,550	"	0 02	"	"	
11,970 05	"	"	29 97	"	"	
112,274 70	24 10	"	6,001 11	"	"	
31,897 14	"	"	2 86	"	"	
5,305,473 80	26,131 40	"	121,668 49	1,051 40	25,213 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,429,111 42	5,331,605 20	4,574,732 55	730,741 25
		Sciences et lettres (suite).				
	50	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service	107,400 "	107,400 "	100,532 22	6,867 78
	51	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (<i>Y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire</i>). a)	67,085 "	65,799 96	48,334 59	13,447 51
	52	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	126,000 "	126,000 "	118,641 36	7,358 64
	53	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (<i>Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire</i>) b)	174,170 45	174,161 08	59,109 23	114,811 85
	54	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections.	104,900 "	104,893 68	97,172 83	7,720 85
	55	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)	62,250 "	62,221 34	49,381 52	12,839 82
	56	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration internationale, hydrographique et biologique, de la mer du Nord et des eaux adjacentes	12,300 "	12,299 69	2,850 "	9,449 69
	57	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	83,217 "	83,209 89	82,093 89	1,116 "
	58	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 "	10,194 10	8,137 62	2,056 48
	59	Archives de l'État dans les provinces : personnel	86,200 "	86,197 76	84,657 76	1,540 "
	60	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire</i>) c)	27,700 "	27,805 22	15,681 07	11,984 15
	61	Échanges littéraires internationaux	13,700 "	13,700 "	12,252 90	1,447 10
		A REPORTER. . . . fr.	6,304,233 87	6,203,347 92	5,253,577 54	921,381 12

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,505,473 80	28,131 40	"	121,668 49	1,051 40	25,213 67	
107,400 "	"	"	"	"	"	
61,782 10	2,017 86	"	19 04	3,266 "	"	a) Crédit primitif . . . fr. 63,800 " Crédit supplémentaire. . 3,285 "
126,000 "	"	"	"	"	"	
173,921 08	240 "	"	9 37	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 105,352 " Crédit supplémentaire. . 68,818 45
104,893 68	"	"	6 32	"	"	
62,221 34	"	"	28 66	"	"	
12,289 69	"	"	0 31	"	"	
83,209 89	"	"	7 11	"	"	
10,194 10	"	"	5 90	"	"	
86,197 76	"	"	2 24	"	"	
27,865 22	"	"	34 78	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 24,700 " Crédit supplémentaire. . 3,000 "
13,700 "	"	"	"	"	"	
6,174,958 66	28,389 26	"	121,782 22	4,317 40	25,213 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	6,304,233 87	6,203,547 92	5,253,577 54	921,581 12
XI.		Enseignement supérieur.				
	62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.	1,000 .	1,000 .	1,000 .	.
	63	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	7,000 .	1,996 28	503 50	1,602 78
	64	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire a)	1,638,550 .	1,635,251 91	1,230,729 60	402,522 51
	65	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège b)	502,850 .	502,820 53	261,415 21	240,321 32
	66	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. c)	115,050 .	111,977 60	72,912 60	38,065 .
	67	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. d)	41,000 .	45,543 20	27,044 45	16,425 75
	68	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers e)	1,500 .	4,280 05	1,531 60	2,748 45
	69	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. P, de la loi du 12 avril 1894 f)	9,070 .	8,993 80	8,993 80	.
	70	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,000 .	923 80	382 30	541 50
	71	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission g)	7,780 .	7,765 15	3,932 10	3,833 05
	72	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du commis	1,400 .	1,400 .	1,400 .	.
	73	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	12,000 .	11,918 72	9,846 77	2,071 95
	74	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 .	20,050 .	9,100 .	11,710 .
		A REPORTER. fr.	8,004,233 87	8,554,168 96	6,882,167 47	1,641,311 23

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur Ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,174,958 66	28,389 26	•	121,782 22	4,517 40	25,213 67	
1,000 •	•	•	•	•	•	
1,906 28	•	•	3 72	•	•	
1,633,251 91	•	•	5,298 00	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,631,550 • Crédit supplémentaire. . 7,000 •
501,754 53	1,088 •	•	29 47	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 481,600 • Crédit supplémentaire. . 10,350 • Augmentation 10,900 •
110,977 60	1,000 •	•	3,072 40	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 111,000 • Augmentation 4,050 •
43,468 20	75 •	•	456 80	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 • Diminution 16,000 •
4,280 05	•	•	19 95	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 5,000 • Diminution 700 •
8,993 80	•	•	76 20	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 9,500 • Diminution 430 •
923 80	•	•	76 20	•	•	
7,765 15	•	•	14 85	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 5,600 • Augmentation 2,180 •
1,400 •	•	•	•	•	•	
11,918 72	•	•	81 28	•	•	
20,810 •	140 •	•	50 •	•	•	
8,523,478 70	30,600 26	•	130,961 18	4,317 40	25,213 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,664,255 87	8,554,168 96	6,882,167 47	1,641,511 23
XII.		Enseignement moyen.				
	75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000 .	1,700 .	1,700 .	.
	76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordon- nés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 .	2,059 65	80 36	1,979 29
	77	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités	56,400 .	55,700 .	55,118 63	583 37
	78	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 .	18,513 20	15,837 60	2,675 60
	79	Traitements ou indemnités du personnel des sections nor- males d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 .	82,716 42	72,055 22	10,661 20
	80	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 .	10,812 36	4,440 16	6,372 20
	81	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce a)	46,000 .	45,942 50	40,853 80	5,108 70
	82	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	2,500 .	2,290 88	1,046 88	1,244 .
	83	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domes- tique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 .	3,063 28	3,031 28	32 .
	84	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de miné- ral, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traite- ment à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,946,757 .	3,946,133 04	3,439,913 82	484,417 96
		A REPORTER. fr.	12,843,310 87	12,733,100 29	10,518,223 22	2,154,385 55

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SICÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
8,525,478 70	30,690 26	"	130,961 18	4,317 40	25,215 67	
1,700 "	"	"	300 "	"	"	
2,059 65	"	"	860 35	"	"	
55,700 "	"	"	700 "	"	"	
18,515 20	"	"	986 80	"	"	
82,716 42	"	"	5,283 58	"	"	
10,812 36	"	"	187 64	"	"	
45,942 50	"	"	57 50	"	"	
2,290 88	"	"	209 12	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 42,000 "
3,063 28	"	"	936 72	"	"	Crédit supplémentaire. 4,000 "
3,924,331 78	21,801 26	"	623 96	"	"	
12,670,608 77	52,491 52	"	141,106 85	4,317 40	25,215 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	12,845,310 87	12,723,100 29	10,516,225 22	2,154,385 55
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	34,500 »	32,325 »	31,625 »	575 »
	86	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	178,598 »	178,341 22	155,793 88	24,547 34
	87	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	43,900 »	41,044 80	31,451 30	9,593 50
	88	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers . . a)	32,192 81	32,189 86	26,613 46	5,570 20
	89	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	90	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements.	95,000 »	70,021 04	59,657 84	10,204 79
	91	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides, souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	11,200 »	11,058 18	6,286 68	4,771 50
	92	Frais de publication de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'Etat	1,300 »	1,204 50	»	1,204 50
XIII.		Enseignement primaire.				
	93	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	1,958 26	41 74
	94	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,491 71	1,903 60	2,588 11
		A REPORTER fr.	13,248,301 68	13,097,776 60	10,831,513 24	2,213,482 23

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 60 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,670,608 77	52,491 52	.	141,106 85	4,317 40	25,213 67	
52,200 .	125 .	.	2,175	.	.	
178,341 22	.	.	56 78	.	.	
41,044 80	.	.	2,835 26	.	.	
32,183 66	6 20	.	2 95	.	.	a) Crédit primitif . . . fr 28,500 . Crédit supplémentaire. 3,602 81
2,000 .	.	.	.	.	.	
69,862 63	158 41	.	24,978 96	.	.	
11,058 18	.	.	141 82	.	.	
1,204 50	.	.	95 50	.	.	
2,000 .	.	.	.	.	.	
4,491 71	.	.	8 29	.	.	
13,044,995 47	52,781 13	.	171,421 35	4,317 40	25,213 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr	13,248,301 68	13,097,776 60	10,831,513 29	2,215,482 23
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	95	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité . . .	436,500	424,824 10	411,849 14	12,974 90
	96	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire	202,300	202,295 06	152,017 76	50,277 30
	97	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. a)	110,400	110,400	109,150	1,250
	98	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	836,650	836,640 02	809,841 40	26,807 62
	99	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frébéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	19,990 20	12,188 40	7,801 80
	100	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,998 69	4,508 08	1,490 61
	101	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État	78,000	77,990 23	54,576 16	23,398 07
	102	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	500,000	298,982	290,874	7,508
	103	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	175,000	174,989 17	5,414 30	169,264 87
		A REPORTER. . . . fr.	15,413,151 68	15,240,895 07	12,681,932 48	2,514,243 46

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
13,044,095 47	82,781 13	"	171,421 35	4,317 40	25,213 07	
424,824 10	"	"	11,675 90	"	"	
202,295 06	"	"	4 94	"	"	
110,400 "	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 111,200 "
						Diminution 800 "
836,649 02	"	"	0 98	"	"	
19,990 20	"	"	9 80	"	"	
5,998 69	"	"	1 31	"	"	
77,972 23	18 "	"	9 77	"	"	
298,382 "	600 "	"	1,018 "	"	"	
174,609 17	320 "	"	10 83	"	"	
15,106,175 94	53,719 13	"	184,152 88	4,317 40	25,213 07	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,413,151 68	15,249,895 07	12,681,932 48	2,514,245 46
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	104	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000	100,000	9,534 05	84,478 65
	105	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . a)	10,235,000	10,235,000	9,557,738	676,722
	106	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895: 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné b)	895,000	894,764	870,789	23,975
	107	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidees pour garçons c)	12,000	11,787	10,365	1,379
	108	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques, légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1903 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	610,000	551,287 27	"	550,753 94
	109	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1903 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	112,491 00	30,836 60	80,025 29
	110	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1903 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité d)	200,000	196,524 07	136,152 28	60,350 12
	111	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial e)	5,000	4,994 38	"	4,994 38
	112	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement les transferts de l'article 112 à l'article 105 et vice-versa) f)	2,160,000	2,156,842	1,701,335	455,027
	113	Musée scolaire national: personnel; traitements et indemnités.	9,200	9,109 82	8,983 32	216 50
	114	Musée scolaire national: matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . .	4,300	4,209 03	331 58	3,967 45
		A REPORTER. fr.	20,758,651 68	20,527,084 54	25,007,797 31	4,456,132 79

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés A l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	excédant, LES CRÉDITS.	
15,198,175 94	53,719 15	• •	184,152 88	4,317 40	25,213 67	
93,812 70	6,187 30	•	•	•	•	
10,234,460 •	540 •	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 10,110,000 • Crédit supplémentaire . . . 31,200 • Augmentation 93,800 •
894,764 •	•	•	236 •	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 950,000 • Diminution 55,000 •
11,744 •	45 •	•	215 •	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 15,000 • Diminution 3,000 •
550,753 94	533 33	•	58,712 73	•	•	
110,861 89	1,630 01	•	2,508 10	•	•	
196,502 40	21 67	•	3,475 93	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 220,000 • Diminution 20,000 •
4,994 38	•	•	5 62	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Diminution 15,000 •
2,150,362 •	480 •	•	3,158 •	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 2,055,000 • Crédit supplémentaire . . . 105,000 •
9,199 82	•	•	0 18	•	•	
4,299 03	•	•	0 97	•	•	
29,463,930 10	65,154 44	•	282,403 41	4,317 40	25,213 67	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés: —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	29,758,051 88	29,527,084 54	25,007,797 51	4,456,132 79
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	115	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	50,250 "	50,247 04	20,058 04	18,289 "
	116	Vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1900, 1901 et 1902). Achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure.	7,500 "	"	"	"
XIV.		Dépenses diverses et imprévues.				
	117	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse.	11,000 "	3,520 90	2,070 "	750 90
	118	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département.	41,200 "	35,310 14	35,110 14	200 "
	119	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination — Subside à l'administration communale de Bruxelles.	36,000 "	34,840 "	34,850 "	1 "
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	29,895,601 68	29,040,002 62	25,101,574 49	4,475,373 69
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XV.		Services divers.				
	120	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg et des bureaux du gouvernement provincial du Brabant.	15,000 "	15,000 "	10,000 "	5,000 "
	121	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.	821,309 53	821,300 48	403,084 "	367,074 18
	122	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	10,000 "	5,524 "	"	5,524 "
	123	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	800,000 "	800,000 "	745,988 "	54,012 "
		A REPORTER. . . . fr.	1,046,309 53	1,041,824 48	1,159,072 "	431,610 18

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUE	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
29,463,930 10	63,154 44	•	252,463 41	4,317 40	25,213 67	
39,247 04	•	•	2 96	•	•	
•	•	•	•	7,500 •	•	
3,420 90	100 •	•	7,479 10	•	•	
35,510 14	•	•	5,889 86	•	•	
54,840 •	•	•	1,160 •	•	•	
29,576,748 18	63,254 44	•	266,995 33	11,817 40	25,215 67	
15,000 •	•	•	•	•	•	
770,158 18	51,142 30	•	9 05	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 798,440 10
5,524 •	•	•	4,476 •	•	•	Crédit supplémentaire. . 22,860 43
800,000 •	•	•	•	•	•	
1,500,682 18	51,142 30	•	4,485 05	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,646,303 53	1,641,824 48	1,159,072 »	431,610 18
XV <i>(suite)</i>		Services divers (suite).				
	124	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objet d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899 — Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central Frais divers, contrôle, réception, etc.	110,000 »	109,818 05	74,003 85	34,932 38
	125	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	23,000 »	22,973 36	20,805 55	2,077 75
	126	Musée royal d'histoire naturelle — Agrandissement; ameublement; éclairage, et dépenses diverses	430,000 »	387,861 41	1,652 67	288,244 49
	127	Subside à la commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'expédition antarctique belge.	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »
	128	Fêtes du 75 ^e anniversaire de l'indépendance nationale . .	10,000 »	8,087 47	1,325 26	6,657 21
	129	Exposé de la situation du royaume de 1876 à 1900 . . .	5,000 »	1,775 03	»	1,775 03
	130	Acquisition de documents provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Theux de Montjardin	12,194 40	12,194 40	»	12,194 40
	131	Participation de l'enseignement primaire à l'Exposition universelle de Saint-Petersbourg a)	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	2,296,503 93	2,144,532 14	1,256,949 33	817,489 44
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	29,893,601 68	29,640,002 62	25,101,374 49	4,475,373 69
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	32,190,105 61	31,784,534 76	26,358,323 82	5,292,863 13
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	22,794 10	14,570 10	»	14,570 10
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1903. . .	32,190,105 61	31,784,534 76	26,358,323 82	5,292,863 13
		TOTAUX. fr.	32,212,899 71	31,799,104 86	26,358,323 82	5,307,433 23

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,590,682 18	51,142 30	-	4,485 05	•	•	
108,936 23	881 82	•	181 95	•	•	
22,975 30	•	•	26 70	•	•	
269,897 16	17,964 25	•	156,416 24	5,722 35	•	
40,000 •	•	•	•	•	•	
7,982 47	105 •	•	1,912 53	•	•	
1,775 03	•	•	5,226 97	•	•	
12,194 40	•	•	•	•	•	
20,000 •	•	•	•	•	•	a) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 137/138.
2,074,438 77	70,093 37	•	146,249 44	5,722 35	•	
29,576,748 18	65,254 44	•	266,995 33	11,817 40	25,213 67	
31,651,186 95	133,347 81	•	413,244 77	17,539 75	25,213 67	
14,570 10	•	•	•	8,224 •	•	
31,651,186 95	133,347 81	•	413,244 77	17,539 75	25,213 67	
31,665,757 05	133,347 81	•	413,244 77	25,763 75	25,213 67	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1903, a été fixé par l'article unique de la loi du 14 août 1903, *Moniteur* du 19, n° 231 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 29,637,209 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 256,392 08

TOTAL pour le service ordinaire fr. 29,893,601 08

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,241,440 10

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 55,063 83

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1902, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 22,794 10

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 2,319,298 03

ENSEMBLE. fr. 32,212,899 71

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
VIII		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1900.				
		<i>Report de l'exercice 1900 à l'exercice 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Beaux-Arts.				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	4,285 »	4,285 »	»	4,285 »
IV		EXERCICE 1901.				
		<i>Report de l'exercice 1901 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	557 50	557 50	»	557 50
IV		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	174 27	174 27	»	174 27
XI		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		Beaux-arts.				
	70	Ruines de l'abbaye d'Aulne	750 »	750 »	»	750 »
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	924 27	924 27	»	924 27

L'AGRICULTURE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 8 décembre 1903, n° 582462.
4,285 .	.	.	.	.	.	
557 50	.	.	.	.	.	
174 27	.	.	.	.	.	
750 .	.	.	.	.	.	
924 27	.	.	.	.	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
I.		EXERCICE 1903 (COMPTE DÉFINITIF) *.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	288,000	287,995 82	269,978 66	14,587 16
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	55,000	54,736 43	35,996 76	18,739 67
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	8,250	7,997 82	7,530 77	667 05
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du département	3,000	2,500	1,500	1,000
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).	7,000	2,331 75	1,974 90	356 83
	7	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonc- tionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse.	3,450	3,450	3,450	•
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat; traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	187,000	186,999 14	169,334 56	17,239 18
A REPORTER. . . . fr			572,700	567,010 94	510,565 65	52,589 89

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	*) Le Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1903 a été augmenté d'une somme de fr 96,473.04 à répartir entre les articles 14, 22, 23, 25, 28, 51, 54 et 73 par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, n° 137/138.
284,565 82	3,430 »	»	4 18	»	»	
54,736 45	»	»	265 57	»	»	
7,997 82	»	»	252 18	»	»	
2,500 »	»	»	500 »	»	»	
2,331 73	»	»	4,668 27	»	»	
3,450 »	»	»	»	»	»	
180,573 74	425 40	»	0 80	»	»	
563,155 54	3,855 40	»	5,689 08	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	572,700	567,010 94	510,565 65	52,589 89
III (suite).		Agriculture (suite).				
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses (Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse	1,710,000	1,194,493 22	832,824 90	360,883 32
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000	174,985 50	150,288 05	24,293 80
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	18,000	17,061 05	12,214 57	4,846 48
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	660,000	659,810 23	228,381 76	413,824 80
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	300,000	299,911 41	271,509 11	28,402 30
	14	Recensement agricole annuel. a)	90,000	89,983 09	32,578 17	57,249 20
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	115,100	115,051 63	114,691 63	360
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	78,700	78,680 55	56,096 34	22,584 21
		A REPORTER. fr.	3,729,500	3,196,987 62	2,209,150 18	965,034

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS	
563,153 54	3,855 40	•	5,689 06	•	•	
1,133,708 22	785 •	•	515,506 78	•	•	
174,581 85	403 65	•	10,014 50	•	•	
17,061 03	•	•	958 95	•	•	
642,208 56	17,603 67	•	189 77	•	•	
299,911 41	•	•	88 59	•	•	
89,827 57	155 72	•	16 91	•	•	a) Crédit primitif . . . fr 36,000 • Crédit supplémentaire . 4,000 •
115,051 63	•	•	48 57	•	•	
78,680 55	•	•	19 45	•	•	
3,174,184 18	22,803 44	•	532,512 38	•	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,720,500 *	3,190,987 62	2,209,150 18	965,034 *
III (suite).		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	17	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agri- culture et d'horticulture de l'Etat; traitements de dispo- nibilité	193,400 *	193,400 *	156,589 13	36,810 87
	18	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploita- tion; frais des commissions d'administration, de surveil- lance et des jurys	86,250 *	85,940 58	72,540 23	13,247 05
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	20,000 *	19,620 *	8,830 *	9,040 *
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseigne- ment agricole moyen et primaire; subsides. Acqui- sition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occa- sion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture . . .	381,800 *	381,799 95	350,327 71	30,670 24
		<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>				
	21	Jardin botanique de l'Etat. Traitements du personnel. . .	43,200 *	43,040 72	38,899 72	4,150 *
	22	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de cul- ture. Musée forestier. a)	70,200 *	70,198 45	64,737 *	5,180 92
		Eaux et forêts.				
IV.	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses. b)	663,985 *	663,984 66	563,114 30	99,222 37
	24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. En- couragements à des sociétés forestières Bureau de recher- ches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences Traitements, salaires, indemnités. Frais divers	54,000 *	53,998 67	22,640 95	11,217 72
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat. (Y compris en charge temporaire une somme de 8,000 francs) c)	114,000 *	113,513 29	67,968 41	45,544 88
	26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. . . .	65,000 *	64,999 90	46,159 90	18,725 *
	27	Service du boisement des fanges et autres terrains incultes, traitement, frais d'études et d'enquête	11,500 *	11,219 35	9,854 27	241 *
	28	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dé- penses diverses d)	44,500 *	44,499 29	27,071 84	16,327 45
		A REPORTER. . . . fr.	5,467,335 *	4,925,220 48	3,638,769 73	1,255,611 50

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
3,174,184 18	22,803 44	"	532,512 38	"	"	
193,400 "	"	"	"	"	"	
85,793 28	156 30	"	300 42	"	"	
17,870 "	1,750 "	"	380	"	"	
380,997 95	802 "	"	0 05	"	"	
43,040 72	"	"	150 28	"	"	
69,917 92	280 53	"	1 55	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 65,200 " Crédit supplémentaire. . 5,000 "
662,336 76	1,647 90	"	0 54	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 662,065 " Crédit supplémentaire. . 1,920 "
33,858 67	140 "	"	1 33	"	"	
113,513 29	"	"	486 71	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 109,000 " Crédit supplémentaire . 5,000 "
64,884 90	115 "	"	0 10	"	"	
10,075 27	1,144 08	"	280 65	"	"	
44,499 29	"	"	0 71	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 40,000 " Crédit supplémentaire. . 4,500 "
1,894,381 23	28,839 25	"	534,114 52	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	5,457,535	4,925,220 48	5,638,769 73	1,255,611 50
V.		Laboratoires d'analyses.				
	29	Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	249,510	249,403 53	210,715 28	38,678 25
VI.		Service de santé.				
	30	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.) . . .	483,000	482,962 46	384,423 48	97,081 53
	31	Académie royale de médecine	35,000	35,000	31,818 76	3,181 24
VII.		Voie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	32	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . (Est autorisée l'imputation sur l'article 32 des dépenses faites, pendant l'année 1903 et les années antérieures, du chef de l'application de la loi du 7 mai 1877 sur la police des cours d'eau non navigables ni flottables)	3,950,000	3,950,000	2,543,811 99	1,406,188 01
	33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Service hydraulique de l'assainissement des fanges. Traitements, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences	115,000	114,969 74	72,476 45	42,495 29
		A REPORTER . . . fr.	10,289,845	9,755,556 21	6,882,015 69	2,845,233 82

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOËS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,804,381 25	28,859 25	.	534,114 52	.	.	
249,595 53	10 .	.	106 47	.	.	
481,505 01	1,457 45	°	57 54	°	°	
35,000 .	.	°	°	°	°	
3,950,000 .	.	°		°		
114,969 74	.	°	30 26	.	.	
9,725,249 51	30,506 70	°	534,288 79	°	°	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	10,289,845	9,755,556 21	6,882,015 69	2,843,233 82
VII (suite.)		Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique (suite).				
	34	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges	22,000	19,965 15	14,079 91	5,885 24
	35	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges . . .	6,000	4,584 06	1,780 60	2,504 46
VIII		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	36	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000	274,959 13	224,115 96	31,343 17
	37	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000	99,685 62	37,896 87	61,686 75
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	38	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405	153,405	153,405	"
	39	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	246,000	244,979 93	242,064 43	1,240 50
	40	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures, et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	18,472 70	17,074 50	1,398 20
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000	"	"	"
	42	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000	16,975	16,175	800
	45	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500	37,003 05	17,130 60	19,913 65
		A REPORTER. . . . fr.	11,175,750	10,625,443 85	7,605,747 56	2,968,095 79

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
9,725,240 51	30,308 70	.	534,288 79	.	.	
19,965 15	.	.	2,034 85	.	.	
4,384 06	.	.	1,615 94	.	.	
255,450 15	19,500	.	40 87	.	.	
99,583 62	100	.	316 38	.	.	
155,405	.	.	.	.	.	
243,504 93	1,675	.	20 07	.	.	
18,472 70	.	.	2,527 30	.	.	
.	.	.	5,000	.	.	
16,975	.	.	25	.	.	
37,044 25	18 80	.	0,436 95	.	.	
10,573,843 55	51,600 50	.	550,308 15	.	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,175,750 *	10,625,443 85	7,605,747 56	2,968,095 79
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	44	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges inter- nationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 *	19,999 26	19,852 86	146 40
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	45	Musées royaux de peinture et de sculpture: personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz: personnel et frais de surveillance	55,000 *	54,073 88	53,523 88	550 *
	46	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acqui- sitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	119,700 *	119,699 76	80,648 86	38,986 55
	47	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel et frais d'études des collections	78,000 *	77,940 12	61,607 10	16,333 02
	48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	111,000 *	110,999 55	80,814 86	30,184 69
		<i>Monuments publics.</i>				
	49	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 *	45,984 16	14,386 64	27,500 *
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	50	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 *	125,000 *	52,531 34	67,563 95
	51	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. a)	235,540 *	235,540 *	123,784 03	110,950 07
	52	Commission royale des monuments: personnel.	16,100 *	16,099 02	16,099 02	*
	53	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	25,200 *	24,004 66	15,861 10	8,083 56
		A REPORTER. fr.	12,007,290 *	11,454,785 16	8,124,838 76	3,268,374 03

L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
10,573,843 35	51,600 50	"	550,306 15	"	"	
19,999 26	"	"	0 74	"	"	
54,073 88	"	"	928 12	"	"	
119,635 41	64 35	"	0 24	"	"	
77,040 12	"	"	59 88	"	"	
110,999 55	"	"	0 45	"	"	
41,886 64	4,097 52	"	15 84	"	"	
120,095 20	4,904 71	"	"	"	"	
234,734 70	805 50	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 "
16,099 92	"	"	0 08	"	"	Crédit supplémentaire . . 35,540 "
23,924 66	80 "	"	1,195 34	"	"	
11,393,232 78	61,562 88	"	552,504 84	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,007,290	11,454,785 16	8,124,858 75	3,268,374 03
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	54	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. a)	4,015	4,010 45	1,240	2,751 45
	55	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500	2,477 41	580	1,897 41
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	56	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	174,000	174,000	174,000	.
	57	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	90,000	90,000	90,000	.
	58	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	60,000	60,000	60,000	.
	59	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	47,051 25	47,051 25	47,051 25	.
	60	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	170,000	169,956 42	151,051 32	18,925 10
	61	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000	9,411 76	9,045 36	366 40
	62	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000	.	.	.
		A REPORTER. fr.	12,567,850 25	12,011,672 45	8,657,780 68	3,292,314 39

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,595,252 78	61,552 38	.	552,504 84	.	.	
5,991 45	10 .	.	4 55	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 3,500 "
2,477 41	.	.	22 50	.	.	Crédit supplémentaire. . 515 "
174,000 .	.	.	.	.	.	
90,000 .	.	.	.	.	.	
60,000 .	.	.	.	.	.	
47,031 25	.	.	.	.	.	
169,956 42	.	.	43 58	.	.	
9,411 70	.	.	1,588 24	.	.	
.	.	.	2,000 .	.	.	
11,950,101 07	61,571 38	.	550,103 80	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	12,567,836 25	12,011,672 45	8,657,786 68	3,292,314 39
IX.		Traitements de disponibilité.				
	63	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000 »	7,537 55	7,193 56	344 17
X.		Dépenses imprévues.				
	64	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	10,000 »	2,891 16	2,791 16	100 »
	65	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 »	1,000 »	1,412 50	187 50
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	12,592,336 25	12,025,701 14	8,669,185 70	3,292,946 06
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	66	Institut agricole de l'Etat. Aménagement d'un laboratoire de chimie	5,000 »	»	»	»
	67	Institut agricole de l'Etat. Station laitière	8,700 »	6,124 94	5,477 48	647 46
	68	Exposition quinquennale d'horticulture de Gand	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	69	Jardin botanique de l'Etat. Installation des collections botaniques	8,600 »	8,599 52	7,016 12	1,583 40
	70	Jardin botanique de l'Etat. Transformation des écoles de botanique	5,400 »	5,500 76	4,913 59	486 17
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	71	Erection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
		<i>Laboratoires d'analyses.</i>				
	72	Laboratoire de l'Etat à Anvers	2,500 »	2,499 84	2,070 41	429 43
		<i>Beaux-Arts</i>				
	73	Ruines de l'abbaye de Villers a)	69,998 94	68,672 11	27,476 07	41,096 04
	74	Ruines de l'abbaye d'Aulne	34,863 »	30,092 44	16,812 18	13,830 26
	75	Exposition triennale des beaux-arts en 1903	40,000 »	40,000 »	27,059 80	12,940 20
	76	Tour de Henri VIII, à Tournai	7,500 »	7,500 »	»	7,500 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	237,561 94	224,488 61	145,825 65	78,512 06
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr.	12,829,898 19	12,248,189 75	8,815,000 35	3,371,459 02

L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
11,950,101 07	61,571 38	"	556,165 80	"	"	
7,537 53	"	"	4,462 47	"	"	
2,801 16	"	"	7,108 84	"	"	
1,600 "	"	"	900 "	"	"	
11,962,129 76	61,571 38	"	568,635 11	"	"	
"	"	"	5,000 "	"	"	
6,124 94	"	"	2,575 06	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
8,599 52	"	"	0 48	"	"	
5,399 76	"	"	0 24	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
2,499 84	"	"	0 16	"	"	
68,572 11	100 "	"	1,326 85	"	"	
30,642 44	50 "	"	4,170 56	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
7,500 "	"	"	"	"	"	
224,338 61	150 "	"	13,073 33	"	"	
12,186,468 37	61,721 38	"	581,708 44	"	"	

α) Crédit primitif . . . fr. 30,000 "
Crédit supplémentaire . 30,908 94

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 5 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	4,285 *	4,285 *	*	4,285 *
		Transfert de l'exercice 1901. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	557 50	557 50	*	557 50
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	924 27	924 27	*	924 27
		Total des transferts des exercices précédents fr.	5,766 77	5,766 77	*	5,766 77
		Totaux des crédits et dépenses pour l'exercice 1903. . .	12,829,898 19	12,248,189 75	8,815,009 35	3,371,459 02
		TOTAUX. . . . fr.	12,835,664 96	12,253,956 52	8,815,009 35	3,377,225 79

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,285	•	•	•	•	•	
557 50	•	•	•	•	•	
924 27	•	•	•	•	•	
5,766 77	•	•	•	•	•	
12,186,468 57	61,721 38	•	581,708 44	•	•	
12,192,235 14	61,721 38	•	581,708 44	•	•	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1903, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 août 1903, *Moniteur* du 14, n° 226 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 12,535,861 25

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 56,475 •

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900, 1901 et 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 5,016 77

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 12,597,353 02

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 197,563 •

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. 39,998 94

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1902 750 •

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 238,311 94

ENSEMBLE. fr. 12,835,664 96

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1905. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitements du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	435,500 »	400,342 50	386,462 02	13,750 28
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000 »	52,862 64	28,101 91	24,760 73
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour.	18,500 »	16,720 56	11,801 61	4,918 75
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Credit non limitatif</i>)	6,000 »	3,101 50	»	3,101 50
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 »	800 »	800 »	»
III.		Industrie et enseignement industriel et professionnel.				
	7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.</i>)	93,000 »	91,860 94	83,063 26	7,897 68
	8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	74,000 »	72,082 50	72,675 »	7 50
		A REPORTER. . . . fr.	713,000 »	639,370 24	604,803 80	54,416 44

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
21,000 .	"	"	"	"	"	*) Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1905 a été augmenté d'une somme de 50,120 francs à répartir entre les articles 9 et 27, par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 157/158 Par l'article 5 de la même loi le crédit primitif de l'article 20 a été diminué d'une somme de 6,500 francs portée en augmentation à l'article 16.
400,192 30	150 .	"	35,157 70	"	"	
52,862 64	"	"	7,157 36	"	"	
16,720 36	"	"	1,779 64	"	"	
3,101 50	"	"	2,898 50	"	"	
800 .	"	"	4,200 .	"	"	
91,860 94	"	"	1,159 06	"	"	
72,682 50	"	"	1,317 50	"	"	
659,220 24	150 .	"	53,029 76	"	"	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	713,000	650,370 24	004,803 80	54,416 44
III (suite).		Industrie et enseignement industriel et professionnel (suite).				
	9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le ministère de l'industrie et du travail. — Dépenses diverses — Enquête sur la situation des classes moyennes. (Y compris une somme de 25.000 francs en charge temporaire) a)	1,500,000	1,400,000 72	1,402,105 47	97,290 25
	10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie et de la direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers. — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	37,000	36,984 99	32,019 27	4,965 72
	11	Propriété industrielle	15,200	11,012 10	7,125 36	4,486 74
	12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500	5,995 44	3,700 04	2,278
IV.		Poids et mesures.				
	13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.	110,700	110,970 81	100,949 34	905 47
	14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	69,300	68,794 84	65,294 84	3,475
	15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000	19,970 45	6,999 49	12,970 04
V		Travail.				
	16	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. b)	96,500	96,485 77	74,436 26	22,039 51
	17	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000	44,995 37	40,946 94	4,048 43
	18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	350,000	349,993 05	40,449 94	289,573 01
		A REPORTER fr.	2,975,200	2,905,182 66	2,396,830 75	496,440 51

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- ptabilité.		
659,220 24	150 "	"	53,629 76	"	"	
1,499,595 72	604 "	"	0 28	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 1,450,000 " Crédit supplémentaire. . . 50,000 "
38,984 00	"	"	15 01	"	"	
11,812 10	"	"	3,587 90	"	"	
5,978 04	17 40	"	6,504 56	"	"	
110,854 81	125 "	"	5,720 19	"	"	
68,769 84	25 "	"	505 16	"	"	
19,970 43	"	"	20 57	"	"	
98,475 77	10 "	"	14 23	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 90,000 " Augmentation . . . 6,500 "
44,095 37	"	"	4 63	"	"	
339,022 05	10,971 "	"	6 05	"	"	
2,893,280 26	11,902 40	"	70,017 34	"	"	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,975,200	2,905,182 60	2,396,830 75	496,449 51
V (suite.)		Travail (suite).				
	19	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	33,400	32,750	28,425	4,325
	20	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers a)	23,500	16,030 37	6,201 92	9,828 45
	21	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	240,000	221,608 20	202,041 62	19,566 67
	22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	15,000	14,925 22	6,136 63	8,747 59
VI.		Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse.				
	23	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900, modifiée par l'art. 8 de la loi du 18 février 1903)	15,000,000	15,000,000	15,000,000	
	24	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900) <i>Crédit non limitatif</i>	400,000	708,350	343,080	364,850
	25	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi	180,000	179,978 21	178,419 71	1,558 50
VII.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	26	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . .	41,700	40,016 82	39,616 82	400
	27	Matériel b)	1,620	1,613 10	1,261 70	351 40
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	28	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou	404,200	390,462 74	350,791 45	39,671 29
	29	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000	79,494 50	60,998 47	9,496 03
	30	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500	3,485 30		3,485 30
	31	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur	15,000	14,993 08	12,158 85	2,834 23
		A REPORTER. fr.	19,423,120	19,608,890 29	18,634,962 92	961,563 97

ET DU TRAVAIL (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
2,893,280 26	11,902 40	•	70,017 54	•	•	
32,750 •	•	•	650 •	•	•	
16,030 37	•	•	7,460 63	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 30,000 • Diminution 6,500 •
221,608 29	•	•	18,591 71	•	•	
14,884 22	41 •	•	74 78	•	•	
15,000,000 •	•	•	•	•	•	
707,930 •	420 •	•	•	•	308,350 •	
170,978 21	•	•	21 70	•	•	
40,016 82	•	•	1,683 18	•	•	
1,613 10	•	•	6 90	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 1,500 • Crédit supplémentaire. 120 •
390,462 74	•	•	13,737 26	•	•	
79,494 50	•	•	10,505 50	•	•	
3,485 30	•	•	14 70	•	•	
14,993 08	•	•	6 92	•	•	
19,596,526 89	12,363 40	•	122,579 71	•	308,350 •	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	19,425,120	19,608,890 29	18,654,962 02	961,563 97
VII (suite).		Mines (suite).				
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	32	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur — Dépenses diverses.	6,000	5,997 78	3,699 80	2,042 68
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	33	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000	45,000	475 65	44,308 17
VIII.		§ 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	34	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	100,000	99,000 88	86,824 95	15,174 93
		Commissions.				
		§ 1 ^{er} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	35	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	500	.	.	.
IX.		§ 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	36	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. (Y com- pris une somme de 2,000 francs en charge temporaire).	4,000	3,129 13	2,315 50	815 63
		§ 3. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS.				
	37	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (Charge temporaire.)	30,000	13,422 50	5,650 60	7,771 90
		Traitements de disponibilité.				
X.	38	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000	3,999 96	3,999 96	.
	39	Dépenses imprévues.				
		Dépenses imprévues non libellées au budget.	5,000	150	150	.
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	19,621,620	19,780,589 54	18,738,075 38	1,029,677 28

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
19,596,526 89	12,365 40	°	122,579 71	°	308,350 °	
5,742 48	255 30	°	2 22	°	°	
44,781 82	218 18	°	°	°	°	
99,999 88	°	°	0 12	°	°	
°	°	°	500 °	°	°	
5,129 13	°	°	870 87	°	°	
13,422 50	°	°	16,577 50	°	°	
3,999 96	°	°	4,000 04	°	°	
150 °	°	°	4,850 °	°	°	
19,767,752 60	12,830 88	°	149,380 46	°	308,350 °	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ÉT JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre.
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	40	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000	110,000	110,000	»
	41	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houilliers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	15,000	14,999 60	4,599 75	10,399 85
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	125,000	124,999 60	114,599 75	10,399 85
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	19,621,620	19,780,589 54	18,738,075 38	1,029,677 28
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	19,746,620	19,905,589 14	18,852,675 13	1,040,077 15

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
110,000 »	•	•	•	•	•	
14,099 60	•	•	0 40	•	•	
124,099 60	•	•	0 40	•	•	
19,767,752 66	12,836 88	•	149,380 46	•	308,350 »	
19,892,752 26	12,836 88	•	149,380 86	•	308,350 »	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1903, a été fixé par l'article premier de la loi du 20 août 1903, *Moniteur* du 28, n° 240 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 19,571,500 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 50,120 »

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 19,621,620 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 125,000 »

ENSEMBLE. fr. 19,746,620 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		—				
		EXERCICE 1901.				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	17	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au budget extraordinaire)	2,053	1,206	.	1,206
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCEDES.				
	26	Frais d'exploitation	570 53	.	.	.
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1901 fr.	2,623 53	1,206		1,206
II.		EXERCICE 1902				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898)	25,216 67	24,625 58	2,154 65	22,470 93
	17	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire ainsi qu'une charge temporaire de 45,000 francs.)	19,538 94	9,680 14	3,887 60	5,792 54
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	52,168 26	22,553 54	10,073 83	12,479 51
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	26	Frais d'exploitation	8,063 82	8,013 85	2,705 81	5,218 34
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	85,587 69	64,872 91	18,911 59	45,961 32

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,206 .	•	•	847 .	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 27 novembre 1903, n° 581666.
•	•	•	570 33	•	•	
1,206 .	•	•	1,417 33	•	•	
24,625 58	•	•	591 09	•	•	
9,080 14	•	•	9,858 80	•	•	
22,553 34	•	•	8,820 40	785 52	•	
8,013 85	•	•	640 07	•	•	
64,872 91	•	•	19,920 20	785 52	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1903 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	149,267	149,286 96	145,535	3,751 96
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500	4,058 30	1,543 35	2,914 75
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150	26,787 51	24,468 51	2,519 .
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses b)	53,000	52,994 21	40,778 65	12,215 56
	6	Honoraires des avocats du département c)	50,500	50,460 40	46,432 90	4,027 50
II		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	551,453 04	551,453 04	113,706 81	437,746 23
	8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers . . . e)	159,117	159,117	4,719 02	154,397 98
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. f)	905,945	891,324 95	766,932 44	124,361 99
	10	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonction- naires et employés repris du Grand-Central belge . . .	82,000	82,000	82,000	.
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000	149,865 02	109,214 08	40,650 94
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer . . . g)	9,662	9,657 77	8,001 05	1,656 72
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	2,566,725 34	2,566,725 34	453,869 51	2,112,855 83
	14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route i)	7,547,465	7,543,740 92	2,086 30	7,541,684 62
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie (Est autorisée sur l'article 15 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année, en vertu des marchés adjugés le 23 décembre 1898)	6,300,000	6,299,667 46	6,285,780 94	13,339 93
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire j)	11,336,022	10,150,378 72	1,093,846 70	8,452,658 26
		A REPORTER. . . . fr.	29,914,688 38	28,708,497 58	9,799,885 40	18,903,951 27

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	*) Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté d'une somme de fr. 4,564,430.14 à répartir entre les articles 18, 20, 27, 51 et 57 par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 157/158. Par l'article 5 de la même loi les crédits primitifs des articles 5, 6, 12, 14, 16, 23, 24, 33, 36, 39, 45 et 52, ont été diminués d'une somme de 416,931 francs portée en augmentation aux articles 8, 9, 18, 19, 21, 26 et 58. a) Une somme de 13,467 francs a été transférée des articles 22, 34 et 41, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
149,908 96	»	»	0 04	»	»	
4,058 30	»	»	441 70	»	»	
26,787 51	»	»	342 49	»	»	
52,994 21	»	»	5 79	»	»	
50,460 40	»	»	39 60	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Diminution 7,000 » c) Crédit primitif . . . fr. 54,000 » Diminution 3,500 »
551,453 04	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 598,640 » A déduire une somme de fr. 44,186 96 transférée aux articles 29 et 41 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57. e) Crédit primitif . . . fr. 154,217 » Augmentation 4,900 » f) Crédit primitif . . . fr. 885,945 » Augmentation 20,000 »
159,117 »	»	»	»	»	»	
891,194 43	130 50	»	14,583 73	36 34	»	
82,000 »	»	»	»	»	»	
140,735 02	130 »	»	134 98	»	»	
9,657 77	»	»	4 23	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 14,000 » Diminution 4,338 »
2,566,725 34	»	»	»	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 2,564,430 » Une somme de fr. 62,275.34 a été transférée des articles 22 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57. i) Crédit primitif . . . fr. 7,588,227 » Diminution 40,762 » j) Crédit primitif . . . fr. 11,543,825 » Diminution 206,903 »
7,543,740 92	»	»	3,724 08	»	»	
6,209,140 87	526 59	»	322 20	10 34	»	
10,146,504 06	3,873 76	»	1,041,332 41	145,190 87	»	
28,703,836 73	4,000 85	»	1,060,931 26	145,237 55	»	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	29,914,686 38	28,708,497 58	9,799,885 46	18,903,951 27
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	2,658,525 99	2,657,928 01	457,359 45	2,200,569 16
	18	Salaires des agréés et des ouvriers b)	22,835,000 »	22,830,373 19	39,307 43	22,791,065 76
	10	Primes d'économie et de régularité c)	1,227,279 »	1,225,097 21	*	1,225,097 21
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois d)	10,225,000 »	10,225,000 »	16,691,282 72	2,553,717 28
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . e)	23,401,900 »	20,894,825 61	11,060,569 41	9,833,063 45
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	14,706,381 6~	14,694,780 50	2,647,037 03	12,047,741 47
	23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux g)	12,581,835 »	12,379,539 60	2,007,881 66	10,371,657 94
	24	Primes de régularité h)	624,119 »	623,404 02	159,000 13	464,366 67
	25	Frais d'exploitation i)	3,745,540 »	3,703,526 20	2,981,002 34	720,615 09
	26	Publicité commerciale j)	266,791 »	259,120 66	120,647 31	158,473 35
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres k)	3,945,800 »	3,944,175 87	1,653,250 56	2,290,220 04
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons l)	3,000 »	4,999 95	*	4,999 95
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. k)	2,453,050 95	2,453,050 95	426,250 64	2,026,800 31
	30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers m)	171,801 »	171,801 »	13,553 67	158,247 33
		A REPORTER fr.	137,502,709 97	133,775,920 95	48,057,027 81	85,711,196 18

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
28,703,836 75	4,660 85	•	1,060,951 25	145,237 55	•	
2,057,928 61	•	•	597 38	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 2,430,070 • Une somme de fr. 228,446.09 a été transférée des articles 22, 34 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
22,850,373 19	•	•	4,626 81	•	•	
1,225,097 21	•	•	2,181 79	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 22,362,940 • Crédit supplémentaire. . . 312,002 • Augmentation . . . 160,038 •
19,225,000 •	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 1,162,478 • Augmentation . . . 64,801 •
20,894,232 86	592 75	•	2,506,727 94	346 45	•	d) Crédit primitif . . . fr. 17,275,000 • Crédit supplémentaire. . . 1,950,000 • e) Crédit primitif . . . fr. 23,363,760 • Augmentation . . . 38,140 •
14,094,778 50	2 •	•	11,001 15	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 15,033,070 • A déduire une somme de fr. 327,288.35 transférée aux articles 2, 13, 17, 29 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
12,379,539 60	•	•	2,295 40	•	•	
623,566 80	37 22	•	714 98	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 12,448,235 • Diminution . . . 66,400 •
3,701,618 53	1,707 87	•	20,866 30	21,347 50	•	h) Crédit primitif . . . fr. 645,779 • Diminution . . . 21,660 •
259,120 66	•	•	7,670 34	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 261,567 • Augmentation . . . 5,224 •
3,943,479 60	696 27	•	1,624 13	•	•	j) Crédit primitif . . . fr. 1,800,000 • Crédit supplémentaire. . . 2,145,800 •
4,999 95	•	•	0 05	•	•	
2,453,030 95	•	•	•	•	•	k) Crédit primitif . . . fr. 2,272,362 • Une somme de fr. 180,688.95 a été transférée des articles 7, 22, 34 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
171,801	•	•	•	•	•	
33,768,223 99	7,696 96	•	3,019,857 52	160,931 50	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	137,502,709 97	133,775,920 95	48,057,027 81	85,711,196 18
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	153,813 62	153,813 62	49,711 46	104,102 16
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	198,029 "	192,507 70	23,224 40	169,373 24
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . b)	315,000 "	271,412 24	187,430 19	76,180 01
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	5,968,338 50	5,968,338 50	2,386,494 41	3,581,844 09
	35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	6,709,874 "	6,707,724 04	3,080,405 40	3,621,330 70
	36	Transport des dépêches d)	333,000 "	331,864 53	134,248 65	197,015 88
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 "	110,900 "	77,600 "	33,300 "
	38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 "	5,157 36	4,118 71	1,015 15
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service e)	1,265,680 "	1,265,680 "	636,965 49	628,075 08
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 "	3,045 "	"	3,045 "
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	4,663,471 40	4,663,372 75	1,447,867 23	3,215,505 50
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,565,003 "	1,547,656 51	140,302 98	1,407,353 53
	43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. (Y compris une charge temporaire de 22,000 francs). g)	893,400 62	883,332 84	479,623 35	402,562 49
	44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	9,000 "	8,080 68	5,812 98	2,467 70
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500 "	2,494 99	"	2,494 99
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges h)	14,000 38	14,090 38	8,879 97	5,210 41
		(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. . . . fr.	150,787,169 49	155,004,482 97	56,725,522 00	99,160,581 20

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
133,708,223 99	7,696 98	•	5,619,857 52	166,931 50	•	
153,815 62	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 149,740 • Une somme de fr. 4.975 62 a été transférée de l'article 41 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
192,597 70	•	•	5,431 30	•	•	
263,628 20	7,784 04	•	43,587 76	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 330,000 • Diminution 15,000 •
5,968,538 50	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 5,984,070 • A déduire une somme de 20,959 francs transférée aux articles 2, 17, 29 et 47 et à ajouter une somme de fr. 4,627.50 transférée de l'article 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
6,707,636 19	88 75	•	2,149 06	•	•	
331,804 53	•	•	1,135 47	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 360,000 • Diminution 27,000 •
110,900 •	•	•	9,100 •	•	•	
5,133 86	23 50	•	4,842 64	•	•	
1,263,040 57	2,639 43	•	•	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 1,277,180 • Diminution 11,500 •
3,045 •	•	•	205 •	•	•	
4,603,372 73	•	•	98 67	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 4,767,325 • A déduire une somme de 108,781 francs transférée aux articles 2, 13, 17, 29, 31 et 34 et à ajouter une somme de fr. 2,927.40 transférée des articles 7, 22 et 47, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note figure à la suite de l'article 57.
1,547,656 51	•	•	17,346 49	•	•	
882,185 84	147 •	•	11,076 78	•	•	
8,080 68	•	•	919 32	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 857,500 • Diminution 10,000 • Une somme de fr. 45,909 82 a, en outre, été transférée de l'article 46 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
2,494 99	•	•	5 01	•	•	
14,090 38	•	•	•	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 60,000 • A déduire une somme de fr. 45,909.82 transférée à l'article 44, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46.
155,880,103 29	18,379 68	•	5,715,755 02	166,931 50	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	159,787,169 49	155,904,482 97	56,725,522 00	99,160,581 20
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	1,485,119 51	1,485,119 51	1,222,201 20	262,828 25
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	320,452 »	318,579 68	181,504 55	137,075 13
	49	Remises. (Crédit non limitatif.)	2,522,000 »	2,071,706 77	1,767,294 25	1,304,412 52
	50	Subsides	99,735 »	99,101 84	81,074 26	17,427 50
	51	Traction et matériel b)	2,663,376 »	2,663,376 »	2,002,964 49	570,092 51
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . c)	2,132 »	1,818 30	1,015 »	803 30
VI.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. . . .	153,000 »	145,437 28	45,555 27	99,882 01
VII.		Pensions.				
	54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif.)	50,000 »	60,052 26	40,248 25	10,804 01
VIII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	81,500 »	81,500 »	51,240	30,260 »
IX.		Caisse de retraite et de secours des ouvriers.				
	56	Subside d)	923,018 »	925,018 »	799,210 »	123,808 »
X.		Dépenses imprévues.				
	57	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent e) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 51, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	19,778 14	19,777 71	11,090 10	8,087 61
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	108,107,280 14	104,073,970 32	63,028,609 51	101,926,662 13
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	58	Marine. — Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, d'un remorqueur, d'un bateau-pilote, etc.	1,015,000 »	345,989 04	211,552 44	131,068 20
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	109,722,280 14	105,019,930 06	63,239,961 95	101,758,330 33

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
155,886,105 29	18,379 68	•	3,715,755 02	166,951 50	•	
1,485,119 51	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,482,411 • A déduire une somme de fr. 691 40 transférée à l'article 41 et à ajouter une somme de 3,400 francs transférée de l'article 54 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
518,579 68	•	•	1,872 52	•	•	
2,971,706 77	•	•	•	•	449,706 77	
99,101 84	•	•	635 16	•	•	
2,663,057 •	519 •	•	•	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 2,508,576 • Crédit supplémentaire. . . 155,000 •
1,818 39	•	•	515 70	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 5,000 • Diminution 2,368 •
145,457 28	•	•	7,562 72	•	•	
60,052 26	•	•	•	•	10,052 26	
81,500 •	•	•	•	•	•	
923,018 •	•	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 799,210 • Augmentation 123,808 •
19,777 71	•	•	0 45	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 18,150 • Crédit supplémentaire. . . 1,628 14
164,655,271 64	18,698 68	•	3,726,157 35	166,931 50	459,759 03	
343,020 64	2,949 •	•	1,209,130 36	59,900 •	•	
164,998,292 28	21,647 68	•	4,935,267 71	226,831 80	459,759 03	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	2,623 35	1,206 .	.	1,206 .
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	85,587 69	64,872 91	18,911 59	45,961 32
		Total des transferts des exercices précédents fr.	88,211 02	66,078 91	18,911 59	47,167 32
		Total du Budget pour l'exercice 1903.	1 9,722,280 14	165,019,959 96	63,239,961 95	101,758,350 33
		TOTAUX fr.	169,810,491 16	165,086,018 87	63,258,873 54	101,805,497 65

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,206 »	»	»	1,417 35	»	»	
64,872 91	»	»	19,929 28	785 52	»	
66,078 91	»	»	21,346 59	785 52	»	
164,998,292 28	21,647 68	»	4,935,267 71	226,831 50	459,759 03	
165,064,371 19	21,647 68	»	4,956,614 30	227,617 02	459,759 03	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1903, a été fixé par l'article unique de la loi du 26 août 1903, *Moniteur* du 29 n° 241 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 165,542,850 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 4,564,430 14

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1901 et 1902, conformément à l'article 30 de la loi

du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 88,211 02

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 169,195,491 16

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,615,000 »

ENSEMBLE. fr. 169,810,491 16

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1901.				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1903, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie	7,166 94	7,163 91	•	7,163 91
XI.		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
	42	Amélioration du casernement	70,209 50	3,600 •	•	3,600 •
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1901 fr.	77,376 53	10,763 91	•	10,763 91
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Matériel du génie.				
VI.	23	Matériel du génie	18,095 88	18,885 88	•	18,885 88
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature	1,000 •	1,000 •	1,000 •	•
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	34,745 06	6,235 06	•	6,235 06
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	54,738 94	26,120 94	1,000 •	25,120 94
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	36	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la commission centrale d'expertise à Etterbeck	44,457 49	44,337 49	38,357 49	5,980 •
	38	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers	2,490 •	2,241 •	•	2,241 •
	41	Amélioration du casernement	1,128,419 •	830,944 71	73,649 41	757,295 30
	47	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	1,590 •	1,580 •	1,580 •	•
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,176,956 49	879,103 20	113,586 90	765,516 30
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1902	1,231,695 43	905,224 14	114,586 90	790,657 24

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,165 91	"	"	5 05	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 15 novembre 1903, n° 580762.
3,600 "	"	"	7,613 39	58,996 20	"	
10,765 91	"	"	7,618 42	58,996 20	"	
18,885 88	"	"	110 "	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
6,255 06	"	"	"	28,508 "	"	
26,120 94	"	"	110 "	28,508 "	"	
44,337 49	"	"	120 "	"	"	
2,241 "	"	"	249 "	"	"	
850,944 71	"	"	5,365 40	292,108 80	"	
1,580 "	"	"	10 "	"	"	
879,103 20	"	"	5,744 40	292,108 80	"	
905,224 14	"	"	5,854 40	320,016 80	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1903 (COMPTE DÉFINITIF). *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	— des fonctionnaires et employés civils . . . a)	533,715	533,701 22	523,764 22	9,937
	3	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du département de la guerre b)	12,200	12,254	6,110	6,144
	4	Matériel	58,900	58,900	49,770 48	9,129 52
	5	Bibliothèque du département de la guerre et Institut carto- graphique militaire (y compris une somme de 4,200 francs en charge extraordinaire et temporaire)	188,300	188,087	164,330 57	23,736 43
II.		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . . c)	867,152 50	867,150 06	130,389 49	736,760 57
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places d)	251,401 73	251,401 06	37,356 47	214,036 59
	8	— du service de l'intendance e)	278,825 50	278,821 25	38,096 22	240,725 03
	9	— des officiers du service de santé des hôpitaux f)	405,500	405,395 05	64,681 20	340,711 85
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie g)	11,959,260 72	11,957,952 26	1,979,049 28	9,978,872 98
	11	— — de la cavalerie h)	3,526,956 74	3,525,962 19	639,504 81	2,886,457 58
	12	— — de l'artillerie i)	5,421,235 55	5,420,376 44	987,419 41	4,432,915 03
	13	— — du génie j)	1,442,096 78	1,441,878 90	252,088 92	1,188,889 98
	14	— — du bataillon d'adminis- tration k)	978,233 10	978,029 70	154,232 29	823,797 41
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		A REPORTER. fr.	25,744,855 64	25,740,907 13	4,848,713 56	20,891,213 77

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
						*) Le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté d'une somme de 937,400 fr. à répartir entre les articles 11, 12, 14, 24, 27, 28, 31 et 33 par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, n° 137/138. Par l'article 5 de la même loi, les crédits primitifs des articles 2, 6, 7, 8, 17, 22, 25 et 32 ont été diminués d'une somme de 175,700 francs portée en augmentation aux articles 3, 15, 16, 23, 26 et 30.
21,000 "	"	"	"	"	"	
535,701 22	"	"	13 78	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 416,715 " Diminution 85,000 "
12,254 "	"	"	6 "	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 7,500 " Augmentation 4,760 "
58,900 "	"	"	"	"	"	
188,087 "	"	"	213 "	"	"	
						c) Crédit primitif . . . fr. 876,682 50 Diminution 9,530 "
887,150 08	"	"	2 44	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 256,661 75 Diminution 5,260 "
281,393 06	8 "	"	0 69	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 287,883 50 Diminution 7,280 "
278,821 25	"	"	2 25	"	"	A déduire une somme de 1,800 francs transférée à l'article 9 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 9.
405,393 05	"	"	106 95	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 403,700 " Une somme de 1,800 francs a été transférée de l'article 8.
						g) Crédit primitif . . . fr. 12,044,860 72 A déduire une somme de 85,600 francs transférée de l'article 12 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
11,957,922 26	30 "	"	1,308 46	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 5,462,436 74 Crédit supplémentaire. . . 64,500 "
5,525,962 19	"	"	994 55	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 5,181,735 55 Crédit supplémentaire . . 172,600 "
5,420,334 44	42 "	"	859 11	"	"	Une somme de 116,900 francs a été transférée des articles 10 et 13
1,441,878 90	"	"	217 88	"	"	j) Crédit primitif . . . fr. 1,473,596 78 A déduire une somme de 31,500 francs transférée à l'article 12.
978,029 70	"	"	203 40	"	"	k) Crédit primitif . . . fr. 903,033 10 Crédit supplémentaire. . . 75,200 "
25,740,827 13	80 "	"	3,928 51	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	25,744,855 64	25,740,907 13	4,848,715 36	20,892,115 77
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. a)	788,635 *	787,677 55	141,758 75	645,896 60
	16	Service pharmaceutique b)	240,660 *	240,658 96	199,996 84	40,662 12
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire. c)	134,480 *	134,401 58	31,383 32	103,018 06
	18	— — de guerre	19,225 *	19,006 33	3,000 *	16,006 35
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	53,620 *	53,620 *	40,244 19	13,375 81
	20	— — de l'École de guerre	16,450 *	16,448 04	4,298 66	12,149 38
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie.	100,000 *	99,070 62	14,876 62	84,194 *
	22	Matériel de l'artillerie d)	2,034,744 05	2,034,744 05	1,405,910 02	628,653 23
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie e)	1,623,880 *	1,623,552 14	1,189,899 66	426,757 48
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature. f)	10,461,688 20	10,457,662 56	1,707,685 30	8,740,550 46
	25	Service du couchage. g)	559,800 *	552,494 21	145,529 35	401,911 67
	*26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie h)	5,793,514 49	5,793,443 89	923,076 96	4,870,366 93
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche i)	1,101,729 66	1,086,800 91	603,202 01	483,578 15
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde j)	158,000 *	157,999 96	112,781 26	45,218 70
	*29	Remonte	1,007,850 *	1,007,020 *	*	1,007,020 *
		Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
		A REPORTER. fr.	49,841,112 04	49,805,507 51	11,372,134 26	38,411,474 69

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
25,740,827 15	80 "	"	5,928 51	"	"	
787,655 55	42 20	"	957 47	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 710,535 "
240,658 96	"	"	1 04	"	"	Augmentation . . . 78,500 "
154,401 58	"	"	78 62	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 "
19,006 55	"	"	218 67	"	"	Augmentation . . . 40,660 "
55,620 "	"	"	"	"	"	
16,448 04	"	"	1 96	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 150,780 "
99,070 62	"	"	929 58	"	"	Diminution . . . 16,500 "
2,054,565 25	178 80	"	"	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 2,048,444 05
1,616,657 14	6,895 "	"	50 26	2,277 60	"	Diminution . . . 15,700 "
10,448,255 76	9,428 60	"	4,025 84	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 1,585,000 "
547,241 "	5,255 21	"	4,259 66	3,066 13	"	Augmentation . . . 40,880 "
5,793,443 89	"	"	70 60	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 10,175,688 25
1,086,780 16	20 75	"	14,928 75	"	"	Crédit supplémentaire. . . 286,000 "
157,999 96	"	"	0 04	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 569,450 "
1,007,020 "	"	"	850 "	"	"	Diminution . . . 9,650 "
						h) Crédit primitif . . . fr. 5,792,514 40
						Augmentation . . . 1,200 "
						i) Crédit primitif . . . fr. 914,729 06
						Crédit supplémentaire. . . 187,000 "
						j) Crédit primitif . . . fr. 150,000 "
						Crédit supplémentaire. . . 8,000 "
49,785,608 05	21,808 56	"	50,200 80	5,345 73	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	49,841,112 04	49,805,507 51	11,572,154 26	58,411,474 69
VIII		Traitements divers et honoraires.				
	50	Traitements divers et honoraires a)	157,654 68	157,264 53	45,840 51	95,424 02
	51	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation b)	575,200 .	572,628 80	16,055 22	556,586 08
IX.		Pensions et secours.				
	52	Pensions et secours c)	561,000 .	559,610 05	98,927 68	260,020 18
X		Dépenses imprévues.				
	53	Dépenses imprévues non libellées au budget d)	159,849 .	155,899 80	57,685 70	78,210 .
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	50,852,815 72	50,810,910 47	11,588,021 17	59,109,514 97
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	54	Armement	720,000 .	720,000 .	•	720,000 .
	55	Construction d'un magasin de fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	586,000 .	164,274 93	27,776 95	101,055 95
	56	Achat de terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain	284,000 .	282 .	280 .	•
	57	Amélioration du casernement	5,280,000 .	2,166,764 07	429,764 55	1,688,847 86
	58	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	54,000 .	11,116 .	•	11,116 .
	59	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle	25,000 .	•	•	•
	40	Artillerie de place	507,000 .	507,000 .	125,677 90	269,795 75
	41	Etablissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut	56,000 .	55,651 75	•	50,238 82
	42	Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons, à Liège.	47,000 .	46,816 .	11,365 64	55,795 96
	45	Appropriation de tirs à la cible	20,975 .	16,487 45	48 45	16,459 .
	44	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la commission centrale d'expertise, à Etterbeek	5,297 97	4,848 .	2,555 20	2,292 80
	43	Etablissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes qui occupent la caserne du Petit-Château.	18,000 .	17,971 09	804 68	17,166 41
	46	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	1,025 64	45 72	45 72	•
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	5,503,296 61	3,691,256 99	598,297 05	2,890,742 55
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	56,246,112 55	54,502,147 46	12,186,918 22	42,000,257 52

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER CC A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
49,785,608 95	21,898 56	"	50,260 80	5,545 75	"	
157,264 35	"	"	390 55	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 127,754 68 Augmentation 9,900 "
572,421 50	207 50	"	571 20	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 500,000 " Crédit supplémentaire. . . 75,200 "
558,947 86	662 17	"	1,589 07	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 592,000 " Diminution 31,000 "
155,895 70	6 10	"	5,940 20	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 68,949 " Crédit supplémentaire. . . 70,900 "
10,788,130 14	22,774 55	"	56,561 52	5,545 75	"	
720,000 "	"	"	"	"	"	
128,850 82	35,444 05	"	103,499 60	118,225 47	"	
260 "	22 "	"	285,718 "	"	"	
2,118,612 59	48,151 65	"	157,672 25	975,565 70	"	
11,116 "	"	"	42,884 "	"	"	
"	"	"	25,000 "	"	"	
595,471 65	111,528 55	"	"	"	"	
50,258 82	5,592 91	"	368 27	"	"	
45,157 60	1,658 40	"	184 "	"	"	
16,487 45	"	"	15,487 55	"	"	
4,848 "	"	"	449 97	"	"	
17,971 09	"	"	28 91	"	"	
45 72	"	"	977 92	"	"	
3,489,039 60	202,107 59	"	608,270 45	1,095,789 17	"	
54,277,175 74	224,071 72	"	644,851 97	1,090,152 90	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904. jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 50 de la loi de compa- bilité.)	77,376 53	10,763 91	"	10,763 91
		Transferts de l'exercice 1902 (Art. 50 de la loi de compa- bilité)	1,251,695 43	905,224 14	114,586 90	790,637 24
		Total des transferts des exercices précédents fr.	1,309,071 96	915,988 05	114,586 90	801,401 15
		Total du Budget pour l'exercice 1903	56,246,112 33	54,502,147 46	12,186,918 22	42,090,257 52
		TOTAUX. fr.	57,555,184 29	55,418,135 51	12,301,505 12	42,891,658 67

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,763 91	•	•	7,616 42	58,906 20	•	
905,224 14	•	•	5,854 40	320,616 80	•	
915,988 05	•	•	13,470 82	370,613 09	•	
54,277,175 74	224,971 72	•	644,831 97	1,090,132 90	•	
55,193,163 79	224,971 72	•	658,302 79	1,478,745 99	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1903 a été fixé par l'article premier de la loi du 28 juillet 1903, *Moniteur* du 29, n° 210

A Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 49,915,415 72

A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires. 937,400 •

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1901 et 1902, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État 61,005 88

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 50,914,721 60

B Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 5,595,296 61

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1901 et 1902 1,247,166 08

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 6,640,462 69

ENSEMBLE. fr. 57,555,184 29

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1902. a) — <i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements, solde et autres allocations et prestations . . .	11,721 16	10,191 54	4,624 04	5,567 50
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
II.	2	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	201,988 78	195,430 18	21,463 48	167,966 70
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1902 fr.	213,709 94	205,621 72	26,087 52	173,534 20
		EXERCICE 1903.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET. —				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements et autres allocations et prestations	7,008,721 99	6,920,560 18	3,454,806 29	3,465,544 12
II.	2	Pensions et secours	47,000 .	42,237 38	17,134 69	25,032 69
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	7,055,721 99	6,962,797 56	3,471,940 98	3,490,576 81
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	1,500,000 .	1,347,162 55	493,178 51	833,327 61
	4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	13,500 .	10,195 63	"	10,195 63
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	29,550 .	28,560 53	20,950 .	7,610 53
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	1,543,050 .	1,385,918 51	514,128 51	851,133 77
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	8,598,771 99	8,348,716 07	3,986,069 49	4,341,710 58
		TOTAUX. . . . fr.	8,812,481 93	8,554,337 79	4,012,157 01	4,515,244 78

GENDARMERIE

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1905.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉ OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,191 54	•	•	197 38	1,532 24	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 13 novembre 1905, n° 580762.
189,450 18	6,000 »	•	481 60	6,077 »	•	
199,621 72	6,000 »	•	678 98	7,409 24	•	
6,920,550 41	209 77	•	76,074 75	12,087 08	»	
42,107 58	70 »	•	4,762 62	»	»	
6,962,517 79	279 77	•	80,837 55	12,087 08	•	
1,520,566 12	20,656 25	•	21,727 »	151,110 65	»	
10,195 63	•	•	3,304 37	•	»	
28,560 55	•	•	40 50	948 97	•	
1,565,262 28	20,656 25	•	25,071 87	152,059 62	•	
8,527,780 07	20,936 »	•	105,909 22	144,146 70	•	
8,527,401 79	26,936 »	•	106,588 20	151,555 94	•	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1905, a été fixé par l'article unique de la loi du 28 juillet 1905, *Moniteur* du 29, n° 210 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 7,055,721 99

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1902, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 11,721 16

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 7,067,443 15

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 1,545,050 »

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1902 201,988 78

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,745,038 78

ENSEMBLE. fr. 8,812,481 93

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
VII.	881	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt	10,718 08	"	"	"
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	54	Plantations nouvelles; frais d'expertise	6,889 "	5,535 50	"	5,535 50
	55	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeu- bles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et four- nitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers	858 75	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1900 fr.	7,747 75	5,535 50	"	5,535 50
		EXERCICE 1901.				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	54	Plantations nouvelles; frais d'expertise	1,800 51	398 50	"	398 50
	55	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats d'objets mobiliers; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers . . .	3,484 50	2,599 50	"	2,599 50
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	5,284 81	2,998 "	"	2,998 "

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTES DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			10,718 08			a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 16 décembre 1903
3,335 50	"	"		3,553 50		
"	"	"		858 73		
3,335 50	"	"		4,412 23		
398 50	"	"		1,401 81	"	
2,599 50		"	100 "	785 "	"	
2,098 ..	"	"	100 "	2,186 81	"	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS (suite).				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	55	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt; travaux de parachèvement	557 85	557 85	•	557 85
V.		TOTAL pour le service ordinaire. fr.	5,284 81	2,998 •	•	2,998 •
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1901 fr.	5,842 64	3,555 85	•	3,555 85
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1903.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise Subsidés	201,173 29	199,057 94	•	197,702 02
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	37,101 95	35,909 32	•	35,909 32
	35	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures Loyers et impositions. Divers	34,116 18	18,116 18	•	18,116 18
		Travaux hydrauliques.				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	85,875 65	82,935 94	•	82,935 94
		TOTAL pour le service ordinaire. fr.	358,267 07	336,019 38	•	334,665 46
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
VIII.		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	50	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration.	23,929 16	23,929 16	•	23,929 16
	53	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	10,162 •	•	•	•
	57	Sambre canalisée. Amélioration Expropriations et travaux.	15,675 •	13,628 97	•	15,628 97
	61	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses	14,651 56	14,651 56	•	14,651 56
	62	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration Subsidés	91,791 04	56,022 74	•	56,022 74
	63	Reconstruction du château royal de Laeken — Procès De Waele. Indemnité transactionnelle aux héritiers de l'entrepreneur.	97 13	97 13	•	97 13
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	156,305 89	108,529 56	•	108,529 56
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	514,572 96	444,348 94	•	442,993 02

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
557 83	"	"	"	"	"	
2,998 "	"	"	100 "	2,186 81	"	
3,555 83	"	"	100 "	2,186 81	"	
197,702 02	1,355 92	"	2,115 55	"	"	
35,909 32	"	"	1,192 03	"	"	
18,116 18	"	"	10,000 "	"	"	
82,935 94	"	"	2,939 71	"	"	
334,663 46	1,355 92	"	22,247 69	"	"	
23,929 16	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	10,162 "	"	
13,028 97	"	"	2,046 03	"	"	
14,651 56	"	"	"	"	"	
56,022 74	"	"	"	35,768 30	"	
97 13	"	"	"	"	"	
108,320 56	"	"	2,046 03	45,930 30	"	
442,993 02	1,355 92	"	24,293 72	45,930 30	"	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.	
EXERCICE 1903. (COMPTE DÉFINITIF.) *)							
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.							
—							
Première section — Dépenses ordinaires.							
I.	Administration centrale.						
1		Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•	
2		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	1,701,000	1,668,118 67	1,645,571 17	22,547 50	
3		Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. α)	106,188 05	100,309 47	71,620 23	28,649 10	
4		Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale	34,050	17,690 14	14,362 29	3,327 85	
5		Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . b)	470,000	465,623 80	345,585 89	120,037 91	
6		Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950	6,105	6,105	•	
7		Service de la monnaie	16,100	12,582 91	8,280 83	4,501 98	
8		Documents statistiques	23,800	23,528 32	23,528 32	•	
II.	Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.						
9		Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	183,200	181,269 66	180,769 66	500 •	
10		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	58,800	58,800	58,800	•	
III.	Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.						
11		Surveillance générale. — Traitements	483,400	464,462 62	•	464,462 62	
12		Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,030,500	944,827 47	•	944,827 47	
13		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . .	2,995,950	2,947,622 43	816 60	2,946,805 83
14			Remises proportionnel- les et indemnités (cre- dit non limitatif). . .	2,503,000	2,628,985 83	60 •	2,628,925 83
A REPORTER. . . . fr.			9,640,958 05	9,540,026 32	2,376,500 00	7,164,388 18	

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RÉSTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	*) Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1903 a été augmenté d'une somme de fr 1,164,820.98 à rattacher aux articles 3, 5, 15, 17, 18, 25, 29, 30, 32, 33, 34, 36 et 62 (nouveau) par l'article 6 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, nos 137/138. Par l'article 5 de la même loi, le crédit primitif de l'article 25 a été diminué d'une somme de 12,000 francs, portée en augmentation à l'article 24.
1,668,118 67	»	»	32,881 33	»	»	
100,269 42	40 05	»	5,878 58	»	»	
17,600 14	»	»	10,359 86	»	»	
465,623 80	»	»	4,376 20	»	»	
6,105 »	»	»	7,845 »	»	»	
12,582 91	»	»	3,517 09	»	»	
23,528 32	»	»	271 68	»	»	
181,269 66	»	»	1,950 34	»	»	
58,800 »	»	»	»	»	»	
464,462 62	»	»	18,937 38	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 105,000 » Crédit supplémentaire. . . 1,188 05
944,827 47	»	»	85,672 53	»	»	
2,947,622 43	»	»	48,327 67	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 381,000 » Crédit supplémentaire . . . 80,000 »
2,028,985 83	»	»	»	»	125,985 83	
9,540,886 27	40 05	»	225,997 56	»	125,985 83	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	9,640,938 05	9,540,926 32	2,576,500 09	7,164,586 18
III (suite.)		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces (suite).				
	15	Service des douanes et de la recherche maritime a)	6,580,900 .	6,561,478 47	646 .	6,560,832 47
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 .	3,499 92	"	3,499 92
	17	Service des laboratoires. b)	27,500 .	26,483 19	6,720 08	19,763 11
	18	Suppléments de traitement. c)	300,000 .	299,999 93	67,152 40	232,812 03
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000 .	29,997 97	"	29,997 97
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000 .	88,291 70	36,261 70	52,030 .
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	750,500 .	739,548 61	6 08	739,212 53
	22	Police douanière.	5,000 .	1,390 82	"	1,390 82
	23	Matériel d)	266,425 .	266,424 98	83,775 26	182,595 98
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre e)	675,000 .	674,755 12	221,502 65	449,942 92
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. f)	11,800 .	7,683 32	2,100 .	5,583 32
	26	Frais de bureau et dépenses diverses.	35,300 .	34,513 60	33,200 .	1,313 60
	27	Traitements du personnel du domaine	99,255 .	91,078 84	28,166 13	63,812 71
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,400,000 .	1,529,518 66	"	1,529,518 66
	29	Matériel (y compris 3,000 francs en charge temporaire). g)	22,820 .	21,079 71	14,918 37	6,160 79
	30	Dépenses du domaine h)	40,391 53	34,709 16	11,109 79	23,581 95
	31	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500 .	378 22	"	378 22
		A REPORTER. fr.	20,003,829 58	19,952,658 54	2,881,858 55	17,066,613 18

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	ANTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SICÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
0,540,886 27	40 05	»	225,097 56	•	125,985 83	
6,561,478 47	•	•	28,421 53	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 6,530,000 » Crédit supplémentaire. . . 50,000 »
3,499 92	•	•	0 08	•	•	
26,483 10	•	•	1,016 81	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 24,500 » Crédit supplémentaire. . . 3,000 »
299,764 43	235 50	•	0 07	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 228,000 » Crédit supplémentaire. . . 72,000 »
29,997 97	•	•	2 03	•	•	
88,291 70	•	•	15,708 30	•	•	
739,218 61	330 »	•	10,051 39	•	•	
1,390 82	•	•	3,609 18	•	•	
266,371 24	53 74	•	0 02	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 236,425 » Crédit supplémentaire. . . 30,000 »
671,245 57	3,509 55	•	244 88	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 663,000 » Augmentation . . . 12,000 »
7,683 32	•	•	4,116 68	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 23,800 » Diminution . . . 12,000 »
34,513 60	•	•	786 40	•	•	
91,978 84	•	•	7,276 16	•	•	
1,529,518 06	•	•	•	•	129,518 60	
21,079 16	•	•	1,740 84	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 22,700 » Crédit supplémentaire . . . 120 »
34,691 74	17 97	•	5,681 82	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire. . . 391 53
378 22	•	•	1,121 78	•	•	
19,948,471 73	4,186 81	•	306,675 53	•	255,504 40	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1903.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	20,003,829 58	10,952,658 54	2,881,858 55	17,066,613 18
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	32	Etudes de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation . . . a)	53,000	53,000	44,500	8,441 48
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise Subsidés b)	6,100,000	5,702,505 36	1,468,421 90	4,210,354 42
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise c)	165,621 40	131,658 81	60,054 28	68,205 72
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (Y compris 200,000 francs en charge temporaire) . . .	1,250,000	1,210,954 14	776,524 25	422,524 89
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. d)	90,000	86,545 53	51,475 88	35,065 26
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,401,400	2,286,158 99	788,096 56	1,452,590 44
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	40,000	39,983 06	4,225 17	35,742 89
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	900,000	870,596 49	231,057 87	631,152 05
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
	40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements Jurys d'examen : frais divers	1,262,525	1,242,091 26	1,105,770 55	135,312 38
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements Jurys d'examen : frais divers	1,588,555	1,361,165 52	1,191,962 45	164,981 70
	42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	225,172	211,157 44	201,541 02	9,616 42
		A REPORTER. fr.	33,880,102 98	33,148,454 94	8,806,088 48	24,249,396 81

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,948,471 73	4,186 81	"	506,675 53	"	255,504 40	
52,941 48	58 52	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 40,000 " Crédit supplémentaire. . 7,000 "
5,087,776 32	14,720 04	"	239,297 39	158,197 25	"	b) Crédit primitif . . . fr. 5,300,000 " Crédit supplémentaire. . 800,000 "
128,258 "	3,400 81	"	26,281 20	7,081 50	"	c) Crédit primitif . . . fr. 85,000 " Crédit supplémentaire. . 80,621 40
1,199,049 14	11,905 "	"	385 60	38,662 17	"	
86,539 14	6 39	"	3,454 47	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 70,000 " Crédit supplémentaire. . 20,000 "
2,240,487 "	45,651 99	"	53,999 06	61,261 95	"	
39,968 06	15 "	"	16 94	"	"	
862,809 90	7,788 59	"	17,904 34	11,499 17	"	
1,241,082 93	1,008 33	"	20,433 74	"	"	
1,356,944 15	4,221 17	"	25,780 68	1,800 "	"	
211,157 44	"	"	14,014 56	"	"	
33,055,485 29	92,969 65	"	708,250 69	278,901 84	255,504 40	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET ouvert primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	En 1903.
V. (suite).		REPORT . . . fr.	53,880,102 98	53,148,454 94	8,806,088 48	24,249,396 81
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		Annales des travaux publics.				
	45	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 .	14,000 .	10,527 83	3,472 17
VI.		Traitements de disponibilité.				
	44	Traitements temporaires de disponibilité	15,000 .	14,921 91	14,496 91	425 .
		Pensions et secours.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif.)	35,550 .	47,245 95	39,954 01	7,291 92
VII.	46	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	41,500	59,691 15	37,000 53	2,690 02
		Dépenses Imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au budget Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 46.	7,000 .	1,072 82	328 00	743 92
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	53,995,152 98	53,265,386 75	8,908,396 66	24,264,020 44
VIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	500,000 .	25,605 92	3,328 .	20,277 92
		Administration des ponts et chaussées				
	49	Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II	25,000 .	»	»	»
	50	Dépôt des archives de l'État à Gand : construction et appropriations	100,000 .	25,238 96	6,209 67	17,029 29
	51	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	100,000 .	39,457 02	20,266 08	19,190 94
	52	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	10,000 .	»	»	»
	53	Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'amélioration.	200,000 .	140,000 .	100,000 .	40,000 .
	54	Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement des abords du palais et de la place Poelaert	200,000 .	32,555 80	1,962 .	30,593 80
	55	Office des brevets (hôtel de la rue de la Loi, n° 19). Agrandissement et amélioration des locaux.	40,000 .	»	»	»
	56	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement	250,000 .	4,292 44	4,064 48	227 96
		A REPORTER. fr.	1,225,000 .	265,150 14	156,830 23	127,319 91

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
53,035,485 29	92,969 65	.	708,250 69	278,901 84	253,504 40	
14,000 .	.	.	.	.	.	
14,921 91	.	.	78 09	.	.	
47,245 93	.	.	"	"	11,695 93	
59,691 15	.	.	1,808 85	"	.	
1,072 82	.	.	4,490 18	1,437	.	
55,172,417 10	92,969 65	"	714,627 81	280,338 84	267,200 42	
25,605 92	.	.	276,394 08	"	.	
"	.	.	25,000 .	"	.	
23,238 96	.	.	76,761 04	"	.	
50,457 02	.	.	60,542 98	"	.	
.	.	.	10,000 .	"	.	
140,000 .	.	.	31,951 90	28,048 10	.	
32,555 80	.	"	167,444 20	"	"	
"	"	"	40,000 .	"	.	
4,292 44	.	.	245,707 56	"	.	
263,150 14	.	.	935,801 76	28,048 10	.	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, jusqu'au 30 octobre.
VIII (suite)		REPORT. fr.	1,225,000	263,150 14	135,850 25	127,519 91
		Services divers (suite).				
		<i>Ponts et chaussées (suite).</i>				
	57	Escaut Construction de portes d'écluses	530,000	"	"	"
	58	Sambre canalisée Amélioration, expropriations et travaux.	400,000	205,377 71	105,591 75	99,866 73
	59	Meuse Construction et reconstruction d'estacades	65,000	30,233 46	30,233 46	"
	60	Maison d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons.	60,000	21,401 07	297 02	21,104 05
	61	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration Subsidés	500,000	231,608 19	161,621 76	69,986 45
	62	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand Restauration a)	11,500	11,276 60	"	11,276 60
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	2,591,500	763,047 17	433,574 22	320,553 72
		Service ordinaire fr.	33,993,152 98	33,265,386 75	8,908,396 66	24,264,020 44
		Dépenses exceptionnelles	2,591,500	763,047 17	433,574 22	320,553 72
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	36,584,652 98	34,028,433 92	9,341,770 88	24,593,574 16
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1890. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	10,718 08	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	7,747 73	3,335 50	"	3,335 50
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	5,842 64	3,555 85	"	3,555 85
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	514,572 96	444,348 94	"	442,993 02
		TOTAL des transferts des exercices précédents. fr.	558,881 41	451,240 27	"	449,884 35
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1903.	36,584,652 98	34,028,433 92	9,341,770 88	24,593,574 16
		TOTAUX. fr.	37,123,534 39	34,479,674 19	9,341,770 88	25,043,458 51

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
265,150 14	"	"	935,801 76	28,048 10	"	
"	"	"	"	530,000 "	"	
205,258 48	119 23	"	194,622 29	"	"	
50,253 46	"	"	24,416 54	10,550 "	"	
21,401 07	"	"	38,598 93	"	"	
251,608 19	"	"	260,161 51	8,250 50	"	
11,276 60	"	"	225 40	"	"	
762,927 94	119 23	"	1,451,824 23	576,628 60	"	a) Crédit alloué par la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> du 16/17, n°s 137/138.
53,172,417 10	92,969 65	"	714,627 81	280,338 84	267,200 42	
762,927 94	119 23	"	1,451,824 23	576,628 60	"	
55,935,345 04	93,088 88	"	2,166,452 04	656,967 44	267,200 42	
"	"	"	10,718 08	"	"	
5,555 50	"	"	"	4,412 23	"	
5,555 83	"	"	100	2,186 81	"	
442,993 02	1,355 92	"	24,293 72	45,950 30	"	
449,884 35	1,355 92	"	55,111 80	52,520 34	"	
55,935,345 04	93,088 88	"	2,166,452 04	656,967 44	267,200 42	
54,385 229 30	94,444 80	"	2,201,563 84	709,496 78	267,200 42	

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics, pour l'exercice 1903, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 août 1903, *Moniteur* du 19, n° 231 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 52,839,832 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires, 1,153,520 98

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900, 1901 et 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat . . . 371,299 61

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 34,304,452 59

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,580,000 "

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. 11,500 "

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1899, 1900, 1901 et 1902. 167,581 80

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 2,750,081 80

ENSEMBLE. fr. 37,123,554 59

TABLEAU LITT Y.

NON-VALEURS ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1904, Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1905.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000	248,654 57	"	248,654 57
	2	— — — — — personnelle	415,000	425,074 77	"	425,074 77
	3	— — — — — sur le droit de patente	350,000	693,224 21	31,638 73	661,585 48
	4	— — — — — sur les redevances des mines	5,000	15,718 51	"	15,718 51
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	7,990 64	"	7,990 64
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	450,000	1,004,159 72	85,363 72	1,920,750 "
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000	548,283 24	94,489 34	451,370 46
	8	Tresorerie et autres administrations de recettes non de- nommées au présent budget — Remboursements divers	40,000	8,986 45	1,156 75	7,829 70
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000	2,801 51	1,305 63	1,405 88
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage	115,000	171,056 99	171,056 99	"
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	53,113 62	46,692 01	6,423 61
		Total des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.	2,270,000	4,179,046 23	129,703 17	3,746,893 62

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
248,654 57	.	.	1,545 43	.	.	
425,074 77	.	.	"	"	10,074 77	
695,224 21	.	.	"	"	545,224 21	
15,718 51	.	.	"	.	10,718 51	
7,990 64	.	"	1,009 36	"	.	
2,004,113 72	26 "	"	.	.	1,554,159 72	
545,859 80	2,425 44	.	51,716 76	.	.	
8,986 45	.	.	31,015 55	.	.	
2,801 51	"	.	.	"	801 51	
171,056 99	.	.	.	.	56,056 99	
55,115 62	.	.	.	"	13,115 62	
4,176,596 79	2,449 44	.	85,085 10	"	1,988,131 33	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du
17 janvier 1903, *Moniteur* du 21, n° 21, à la somme de fr. 2,276,000 .

EXERCICE 1903. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	143,704,348 85	•	143,704,348 85	143,065,352 85
Dotations	5,298,038 •	•	5,298,038 •	5,289,086 83
Ministère de la Justice	25,951,107 50	1,156,264 96	27,087,372 46	27,168,051 71
— des Affaires Etrangères	3,512,488 •	487,248 54	3,999,736 54	3,751,636 50
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	20,893,601 8x	2,319,298 03	22,212,899 71	21,709,104 86
— de l'Agriculture	12,597,353 02	238,511 94	12,835,864 96	12,253,956 52
— de l'Industrie et du Travail	19,621,620 •	125,000 •	19,746,620 •	19,605,589 14
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	168,195,491 16	1,615,000 •	169,810,491 16	165,080,018 87
— de la Guerre	50,914,721 60	6,640,462 69	57,555,184 29	55,418,135 51
Corps de la Gendarmerie.	7,067,443 15	1,745,038 78	8,812,481 93	8,554,337 79
Ministère des Finances et des Travaux publics	54,364,452 59	2,759,081 80	57,123,534 39	54,479,674 19
Non-Valeurs et Remboursements	2,276,000 •	•	2,276,000 •	4,179,046 25
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.	505,596,065 55	17,065,706 74	520,462,572 29	510,949,970 30

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1903.	En 1904, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
112,854,910 80	50,152,758 88	143,007,649 68	57,702 67	"	1,948,684 35	"	1,509,687 85	
5,235,072 05	54,014 00	5,289,086 63	"	"	8,951 37	"	"	
19,292,658 30	7,795,968 94	27,088,627 24	79,404 47	"	317,681 08	315,501 19	715,841 52	
2,861,838 03	859,784 78	5,721,622 81	723 69	20,200 "	62,265 66	185,834 38	"	
20,558,525 82	5,307,435 25	31,065,757 05	133,347 81	"	413,244 77	25,763 76	25,213 67	
8,815,009 55	3,377,225 79	12,192,255 14	61,721 38	"	581,708 44	"	"	
18,852,675 13	1,040,077 13	19,892,752 26	12,836 88	"	149,380 86	"	508,350 "	
63,258,873 54	101,805,497 65	165,064,371 19	21,647 68	"	4,956,614 50	227,617 02	459,759 03	
12,501,505 12	42,891,658 67	55,195,163 79	224,971 72	"	658,302 79	1,478,745 99	"	
4,012,157 01	4,515,244 78	8,527,401 79	26,936 "	"	106,588 20	151,535 94	"	
9,341,770 88	25,043,458 51	34,385,229 39	94,444 80	"	2,201,565 84	709,496 78	267,200 42	
429,705 17	5,746,893 62	4,176,596 79	2,449 44	"	85,085 11	"	1,988,131 35	
285,614,497 18	226,589,996 58	510,204,493 76	716,186 54	29,290 "	11,490,070 76	5,094,515 05	5,072,183 82	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1903, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1903.	
	1903.	1902.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	143,065,352 35	136,596,545 78	6,669,006 57	•
Dotations	5,280,086 63	5,232,805 68	56,220 95	•
Ministère de la Justice	27,168,051 71	27,215,236 56	•	47,204 85
— des Affaires Étrangères.	3,751,636 50	3,377,270 03	374,366 47	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	31,799,104 86	33,085,081 10	•	1,283,976 24
— de l'Agriculture	12,253,956 52	12,328,208 72	•	74,252 20
— de l'Industrie et du Travail	19,905,589 14	16,566,544 47	3,339,044 67	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	105,086,018 87	104,865,741 82	220,277 05	•
— de la Guerre	55,418,135 51	54,456,863 92	981,271 59	•
Corps de la Gendarmerie	8,554,337 79	7,876,396 45	677,941 36	•
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	34,479,674 19	35,570,063 67	•	1,090,389 48
Non-Valeurs et Remboursements	4,179,046 23	4,141,229 61	37,816 62	•
TOTAUXfr.	510,949,970 30	501,089,847 79	12,355,945 28	2,495,822 77
En PLUSfr.			9,860,122 51	

TABLEAU Lirr. 2



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1902 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 30	•	•	•	26,502,221 36
1831.	66,042,211 82	46,205,354 62	78,248 59	•	113,225,815 03
1832.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,090 80	•	152,464,505 97
1833.	86,037,982 •	•	54,605 48	•	86,092,585 48
1834.	84,279,578 •	•	321,239 35	10,000,000 •	94,600,817 35
1835.	85,142,519 •	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 •	91,851,550 62
1836.	84,557,151 •	•	1,444,799 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1837.	85,911,700 •	•	2,308,656 25	10,000,000 •	98,220,356 25
1838.	94,606,326 •	•	44,835 30	25,778,033 70	120,429,195 •
1839.	104,095,531 •	•	151,714 63	15,890,897 40	120,144,145 05
1840.	101,955,569 •	•	5,743,247 64	63,074,257 63	170,775,074 27
1841.	101,464,464 •	•	59,052 92	•	101,503,516 92
1842.	105,850,612 •	50,000 •	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 46
1843.	109,650,053 •	50,000 •	16,556,755 36	1,699,763 61	127,910,571 97
1844.	109,581,084 •	•	3,728,820 54	84,656,000 •	197,965,904 34
1845.	111,158,170 •	•	10,692,061 92	6,886,341 07	128,717,472 90
1846.	115,014,070 •	•	489,001 09	528,005 86	115,831,076 65
1847.	115,475,050 •	•	83,705 12	100,000 •	115,657,353 12
1848.	118,412,250 •	290,000 •	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849.	110,797,020 •	800,000 •	•	24,500 06	117,621,320 06
1850.	115,910,820 •	2,000,000 •	16,347,668 60	•	134,258,488 60
1851.	117,352,550 •	450,000 •	255,145 59	85,139 45	118,122,834 84
1852.	118,310,250 •	•	2,882,939 97	1,240,201 02	122,435,390 99
1853.	124,224,250 •	550,000 •	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,506 80
1854.	126,002,150 •	500,000 •	13,915,253 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855.	129,596,590 •	950,000 •	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,698,540 •	1,264,000 •	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857.	139,604,990 •	2,150,000 •	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 •	2,230,000 •	56,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859.	147,632,990 •	1,000,000 •	•	1,721,369 15	150,354,359 15
1860.	149,188,790 •	1,728,000 •	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861.	149,029,100 •	1,929,417 95	•	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 •	1,000,000 •	•	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 •	1,000,000 •	850,920 •	4,832,759 35	162,730,469 35
1864.	157,782,790 •	800,000 •	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 •	800,000 •	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 •	•	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 •	•	10,259,231 38	39,923,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 •	•	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869.	174,691,700 •	•	3,662,227 06	22,229,034 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 •	•	5,388,118 57	9,516,989 10	191,630,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1902 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
26,502,221 50	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,355 92	"	
102,632,652 39	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
123,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	4,500,714 08	"	
160,576,255 86	1,390,820 41	"	
101,342,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,626,724 40	"	
108,810,508 75	"	844,604 39	
120,855,951 97	"	1,133,478 98	
114,064,043 57	"	232,966 72	
113,528,065 84	2,120,280 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,063,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 63	"	8,821,605 50	
146,239,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 37 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,349,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,234,411 84	"	5,815,316 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 53	"	4,751,611 34	
223,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,103,595 34	
211,092,433 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	13,812,001 93	
5,847,511,963 25	29,814,272 60	155,908,658 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 50	145,104,585 55	160,347,204 68	440,299,882 50	5,723,217,597 52
1871.	178,329,000 "	"	4,578,516 50	44,359,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 "	"	3,909,538 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	229,643,000 "	"	7,997,553 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	245,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,333,860 "	"	7,779,547 19	101,271,593 50	369,384,800 49
1879.	264,435,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	273,497,060 "	"	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881.	286,368,639 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	368,745,209 63
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,565 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884.	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,100 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,431,292 53
1886.	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,349 "	334,026,742 "
1888.	319,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	334,347,920 50
1889.	330,514,902 "	"	1,105,584 "	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,352,202 "	"	1,027,313 "	35,976,143 24	368,355,658 24
1891.	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,335,565 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	"	4,378,000 "	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	"	728,000 "	21,954,934 15	380,409,982 55
1896.	365,927,378 40	"	4,538,846 "	85,000,829 47	455,467,053 87
1897.	386,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	"	2,800,000 "	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 "	"	1,181,000 "	47,178,066 38	500,605,684 38
1901.	488,429,760 "	"	1,050,000 "	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 "	"	993,000 "	106,602,783 39	596,635,833 39
	15,229,517,169 19	145,104,585 55	203,460,984 27	2,569,798,298 73	18,237,876,837 74
	15,374,621,554 74				

CLOS DE 1850 A 1902 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectues.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués	
5,847,311,965 25	29,814,272 60	153,908,658 55	
256,645,968 44	»	29,376,992 90	
259,040,457 90	»	24,458,689 40	
341,086,178 65	»	21,045,029 32	
515,013,640 21	»	15,811,192 59	
278,711,586 65	»	4,152,941 71	
526,020,745 66	»	5,370,459 21	
546,284,526 27	»	5,547,496 03	
367,590,401 93	1,794,338 56	»	
300,801,815 57	»	6,221,689 21	
594,215,951 71	»	17,454,281 72	
378,003,789 85	»	9,258,580 22	
456,506,010 84	»	3,512,452 70	
454,976,925 48	»	2,331,488 26	
350,022,132 10	25,440,973 90	»	
333,085,423 76	7,345,868 77	»	
371,291,105 14	»	4,102,399 27	
341,164,155 86	»	7,137,411 86	
346,666,785 94	»	12,318,865 44	
387,056,516 49	»	9,334,401 32	
378,404,319 26	»	10,048,661 02	
401,947,104 39	»	2,765,784 98	
414,044,662 21	»	4,394,906 24	
397,678,031 77	»	5,451,446 72	
405,184,400 55	»	16,081,424 88	
395,750,444 45	»	15,320,481 90	
480,939,935 56	»	27,472,881 69	
499,612,888 32	»	43,917,862 51	
679,986,220 84	»	1,837,022 61	
483,271,531 65	»	35,073,790 60	
542,778,103 55	»	42,172,419 17	
635,715,761 70	»	16,468,185 46	
627,750,000 08	»	31,114,226 09	
18,756,918,468 77	62,404,453 83	581,446,084 86	
	519,041,631 03		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	
1850 (4 ^e trimestre)	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	83,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,369,505 77	1,690,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,840,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,800,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,701,842 58	13,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,506,962 81	3,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,453 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,371,585 49	4,109,479 23	531,474 01	"	114,872,538 73	"	114,872,538 73
1866.	112,904,215 11	5,615,455 06	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,570 58	8,200,515 59	565,045 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	3,566,095 66	554,253 64	"	115,535,451 11	550,555 60	114,997,005 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 65	530,335 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 10	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,551 83	527,456 21	154,091,885 48	2,625,140 25	151,466,736 23
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	423,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 31	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 31	156,406,665 43	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 32	1,645,625 53	138,599,475 79
1856.	153,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,056,047 50	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	843,877 35	2,521,487 10	154,532,262 02	1,035,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,436 05	6,891,924 04	830,111 71	1,935,870 45	148,500,542 25	1,720,804 53	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,631,509 92	1,358,569 18	1,720,804 53	150,287,370 13	1,551,735 46	148,755,634 67
1862.	145,176,390 67	6,317,509 60	504,026 03	1,551,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	223,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,390 64	155,797,668 83
1864.	151,885,210 43	5,808,095 52	316,879 75	1,009,390 64	159,017,574 12	1,031,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,340 16	7,278,931 55	587,797 "	1,031,919 64	162,942,988 35	1,701,660 31	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,319 07	452,356 27	1,701,660 31	170,275,593 16	1,394,835 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 40	7,529,884 02	756,626 28	1,394,835 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1868.	r) 171,550,250 14	5,821,729 70	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,385 32
1869.	170,511,641 65	1,550,490 65	961,909 11	5,401,465 82	182,425,604 23	2,035,586 24	180,390,217 99
1870.	176,812,857 01	24,935,662 98	815,800 35	2,035,586 24	204,509,686 58	2,465,554 28	202,134,132 30
A REPORTER.	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	53,901,720 04	5,560,155,273 70	50,567,274 92	5,520,787,998 78

CLOS DE 1830 A 1902 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.	
»	27,981,168 79	27,981,168 79	•	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ⁵ pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,592,867 14	
»	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
»	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 59	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 »	98,874,000 45	96,513,600 96	2,560,509 47	
b) 1,490,000 »	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	d) Non compris fr. 103,102 60 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
c) 15,374,163 74	101,599,951 73	99,528,487 96	2,071,463 82	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 »	105,226,105 69	105,351,751 64	1,894,572 05	f) Y compris fr. 114,682 66 c ⁵ , même objet que ci-dessus.
25,778,033 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 34	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
15,896,897 40	128,589,012 85	124,196,508 51	4,393,404 54	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
63,074,257 63	168,658,083 21	165,914,570 95	2,744,312 26	i) Non compris fr. 22,636 34 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,857 86	j) Non compris fr. 4 37c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
23,278,995 17	132,568,405 61	129,375,909 88	2,994,495 75	k) Non compris fr. 0 81c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
e) 1,099,763 61	121,989,489 56	119,855,950 35	2,133,539 25	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.
84,656,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 37	m) Non compris fr. 120,587 18 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,366 85	136,224,705 56	134,389,540 89	1,835,355 67	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,762,999 29	1,563,889 03	o) Non compris fr. 5 80 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	p) Non compris fr. 360 86 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,505 37	5,516,761 12	q) Non compris 1,003 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 13	3,677,004 28	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c ⁵ , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
2,559,753 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,559,311 80	s) Non compris fr. 13,255 10 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,927,460 84	2,674,616 94	t) Non compris fr. 8,653 13 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	153,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29	u) Non compris fr. 47,386 87 c ⁵ , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54	
9,656,300 56	144,613,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 23	149,727,649 92	4,130,169 31	
8,891,907 80	150,308,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,377 52	3,698,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 81	2,980,773 14	
27,751,059 51	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 93	
35,965,045 02	191,763,615 85	187,062,322 17	4,701,291 88	
32,507,450 69	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59	
32,051,825 01	193,293,153 03	188,793,756 71	4,499,416 32	
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07	
21,905,008 68	196,233,235 20	191,604,315 92	4,628,919 57	
19,223,311 50	198,563,094 82	191,920,940 52	6,642,154 50	
27,396,688 93	207,786,906 92	199,635,875 76	8,151,033 16	
25,003,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93	
643,742,846 94	5,073,530,845 72	5,831,586,720 74	142,144,124 98	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
REPORT.	5,020,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	33,001,720 04	5,366,155,273 70	30,367,274 92	5,320,787,998 78
1871.	179,503,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	3,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,463,702 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	236,417,401 80	8,409,242 30	1,332,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	238,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	246,220,640 97	6,465,412 50	1,025,383 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1878.	260,390,515 25	7,532,585 74	1,054,216 93	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,317 80	2,707,065 62	1,416,135 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,622,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	10,557,256 40	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,463 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 36	1,688,278 28	1,554,463 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,709,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,307 97	1,177,915 28	930,574 55	331,206,629 51	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	319,405,295 "	169,650 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,625 56	700,254 13	321,215,569 43
1886.	316,509,150 77	1,597,904 23	1,737,085 89	700,254 13	320,144,593 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,156,772 30	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	316,109,572 34	850,100 51	315,259,472 03
1888.	314,345,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	318,219,046 46	557,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	327,218,539 29	942,545 39	326,276,195 90
1890.	333,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 39	338,695,671 08	684,732 82	338,010,938 26
1891.	358,951,564 02	939,276 84	1,388,887 10	684,732 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,723,703 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	565,129 79	344,319,696 08
1893.	345,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	347,541,172 26	392,484 66	347,148,687 60
1894.	347,725,568 27	7,417,224 25	1,638,902 64	392,484 66	357,172,179 82	1,589,058 45	355,783,121 39
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 39	1,589,058 45	375,171,517 19	2,167,748 42	373,005,568 77
1896.	367,174,364 31	17,117,167 97	3,894,074 23	2,167,748 42	390,353,554 95	1,454,419 00	388,898,935 84
1897.	387,469,574 67	43,804,980 56	1,432,715 18	1,454,419 09	434,161,687 50	1,489,568 50	432,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,690,532 29	4,377,015 01	1,489,568 50	439,122,998 29	4,216,141 "	434,906,857 29
1899.	453,868,019 78	21,568,069 57	2,005,981 13	4,216,141 "	462,648,211 48	2,364,276 20	460,283,935 28
1900.	455,025,428 32	34,105,561 24	1,854,829 51	2,364,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 39
1901.	488,967,301 50	11,758,102 47	2,715,092 63	4,409,846 88	507,848,345 57	1,560,506 26	506,288,037 31
1902.	491,368,524 56	10,723,489 72	6,255,044 92	1,560,506 26	509,007,565 46	2,400,254 71	507,507,110 75
	15,557,800,697 04	603,786,940 20	78,828,045 17	86,678,072 87	16,107,100,515 28	89,078,927 58	16,018,021,385 70

DE 1850 A 1902 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.	
643,742,846 94	5,973,530,845 72	5,831,586,720 74	142,144,124 98	v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
43,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	v) 3,377,642 23	w) Non compris fr. 2,412 43 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,532 17	255,754,358 33	251,074,512 80	w) 3,759,825 53	x) Non compris fr. 4,840 74 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
154,141,616 24	554,245,429 12	350,898,578 60	x) 3,547,050 52	y) Non compris fr. 23,259 01 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 23	501,642,754 68	y) 4,549,816 55	z) Non compris fr. 77,676 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 63	292,222,495 21	z) 4,767,710 42	a') Non compris fr. 41,677,936 39 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ^t , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	a') 4,303,427 68	b') Non compris fr. 915,909 68 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
124,698,774 20	590,935,036 06	586,073,145 99	b') 4,862,492 07	c') Non compris fr. 18,470 02 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 3,251,169 58	d') Non compris fr. 13,811 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 3,364,141 53	e') Non compris fr. 27,674 87 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	e') 4,779,092 46	f') Non compris fr. 17,075 75 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
99,400,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44	g') Non compris fr. 138,455 19 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294,666 98	h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 49	412,794,150 »	406,422,707 95	h') 6,371,442 05	i') Non compris fr. 350 20 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 06	561,699,505 71	i') 7,980,852 25	j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
57,355,587 58	558,550,957 01	551,251,458 53	j') 7,299,518 48	k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,799,486 41	555,459,890 88	549,556,608 52	k') 5,894,282 56	l') Non compris fr. 5,451,227 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 70	552,271,738 82	546,137,851 68	k') 6,133,887 14	m') Non compris fr. 7,382,811 56 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	359,190,856 58	355,595,911 90	l') 3,596,944 68	n') Non compris fr. 3,778,277 97 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881 »	m') 4,100,101 62	o') Non compris fr. 9,582,092 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	n') 2,789,286 87	p') Non compris fr. 6,499,524 44 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,443,199 26	404,797,365 55	402,167,955 94	o') 2,629,429 59	q') Non compris fr. 2,506,551 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
64,966,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 2,315,351 16	r') Non compris fr. 499,784 47 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	q') 2,448,045 05	s') Non compris fr. 2,565,554 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,445,494 82	t') Non compris fr. 2,007,479 95 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,564,235 76	418,567,804 55	410,585,401 42	s') 8,184,405 11	u') Non compris fr. 8,446,390 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,055,985 91	445,952,921 75	437,608,281 89	t') 8,344,639 86	v) Non compris fr. 1,953,677 70 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
86,529,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	u') 7,605,489 79	w) Non compris fr. 4,404,644 51 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
266,444,231 92	701,351,089 21	693,625,188 05	v') 7,725,901 16	x') Non compris fr. 4,725,428 88 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
119,011,862 61	579,295,797 89	570,442,110 68	w') 8,853,687 21	y') Non compris fr. 5,267,620 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
95,102,409 35	582,098,657 74	574,158,192 21	x') 7,940,465 53	z') Non compris fr. 9,750,416 50 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
104,919,434 88	611,207,472 19	603,629,139 64	y') 7,578,332 55	
114,266,228 42	621,773,359 17	615,356,076 21	z') 6,417,262 96	
5,122,548,543 74	19,140,569,029 44	18,831,588,262 85	308,781,666 61	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS - de recette.
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1830	25,869,417 15	27,548,564 56	632,804 23	632,804 25	26,502,221 36	27,981,168 79	•
(4 ^e trimestre)							
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,415,963 51	733,602 91
1832.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,463 76	152,464,505 97	158,500,918 95	•
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	•	88,058,315 92	91,904,974 94	•
1834.	86,580,098 41	86,815,600 96	10,521,259 35	10,000,000 •	96,701,357 76	96,515,600 96	•
1835.	89,171,554 30	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 •	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,329 34
1836.	85,815,668 92	84,154,324 22	16,818,963 47	15,374,165 74	102,632,632 59	99,528,487 96	1,659,544 70
1837.	89,406,613 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 •	101,715,250 24	105,351,751 64	•
1838.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 •	25,778,033 70	123,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,837,428 97	124,196,508 51	•
1840.	100,558,748 50	102,840,115 32	68,817,505 27	63,074,257 65	169,576,253 86	165,914,570 95	•
1841.	101,503,775 25	114,976,586 11	59,052 92	•	101,542,826 17	114,976,586 11	•
1842.	104,558,497 10	106,094,014 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,056 55	129,375,909 88	•
1843.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,236,518 97	1,699,765 61	123,289,847 48	119,855,950 35	•
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 34	84,656,000 •	108,810,508 75	195,185,657 20	•
1845.	112,276,648 08	113,036,985 06	17,579,502 99	21,352,366 85	129,855,951 97	154,389,349 89	•
1846.	113,247,036 72	117,531,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,043 57	122,752,999 29	•
1847.	115,544,360 72	125,803,752 88	183,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	•
1848.	108,937,848 54	126,136,104 69	37,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 37	•
1849.	113,847,157 62	111,320,091 25	24,300 06	946,977 90	113,871,457 58	112,267,009 13	2,527,046 29
1850.	110,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	9,559,753 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,347 70
1851.	119,003,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,543,651 94	118,627,460 84	1,482,051 37
1852.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,368 99	128,451,208 70	151,848,564 93	•
1853.	128,837,925 59	129,541,070 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	134,510,907 41	•
1854.	152,351,382 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,673,032 50	145,172,277 02	•
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,153,973 13	10,561,322 01	144,502,166 63	146,926,211 95	2,803,303 56
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41
1857.	146,781,442 01	157,599,231 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,143,925 95	146,291,158 91	9,382,210 00
1858.	155,154,108 22½	159,134,509 70	726,631 15	5,610,495 66	155,880,739 57½	144,745,005 36	16,019,598 52½
1859.	156,628,276 70	148,574,184 93	1,721,369 15	4,515,494 69	153,549,645 85	152,889,679 62	8,254,991 77
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,377 52	12,731,801 27½
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,234,411 84	163,431,869 51	10,997,063 54
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 31	164,537,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½
1863.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	35,965,945 02	168,925,320 49	187,062,322 17	12,145,263 99
1864.	164,249,530 74½	153,715,678 89	17,264,924 23	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,223,129 58	10,553,651 85½
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,736 71	12,297,748 58
1866.	168,841,101 34	165,481,967 11	18,206,370 99	37,724,704 83	187,047,478 53	203,203,671 94	5,359,134 23
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,432,961 18	21,903,608 68	223,404,893 42	191,604,315 92	3,271,225 •
1868.	176,294,575 34	172,697,628 82	33,347,120 07	19,223,311 50	209,641,495 41	191,920,940 32	3,596,746 52
1869.	185,201,172 59	172,239,184 85	25,891,261 26	27,596,688 93	211,092,433 85	199,635,873 76	12,961,987 76
1870.	190,537,001 93	191,843,926 37	14,905,107 47	25,063,874 13	205,442,169 40	216,907,800 50	•
A REPORTER.	5,116,004,350 00	5,066,213,251 21	731,217,606 26	765,173,469 53	5,847,311,065 25	5,831,386,720 74	145,881,606 32

DE 1850 A 1902 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,090 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	321,250 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 75	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,025,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 30	"	5,511,556 37	"	Idem.
8,510,794 10	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 73	5,745,247 64	"	5,461,882 01	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 02	"	"	15,635,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 01	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	10,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 00	5,728,820 34	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	5,773,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	5,584,938 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 53	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,860,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,438 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,135,734 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,352 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,125,308 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,091 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,589 54	133,731,240 57	107,687,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.
REPORT.	5,116,004,356 90	5,066,215,251 21	751,217,006 26	765,173,469 55	5,847,511,963 25	5,851,586,720 74	145,881,695 52
1871.	207,705,992 90	194,207,106 50	48,937,975 54	43,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	13,458,886 60
1872.	215,552,689 40	200,888,160 05	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,618 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"
1876.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 68	294,555,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 00	"
1879.	270,401,119 90	275,606,472 90	50,310,695 47	70,052,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07	"
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,008,428 75	"
1881.	296,777,623 06	302,857,975 51	81,226,166 79	99,400,450 45	578,005,789 85	402,528,405 06	"
1882.	501,112,055 94	516,525,898 10	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,940,551 03	"
1883.	505,105,767 35	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 40	454,976,925 48	406,422,707 95	"
1884.	505,055,128 51	522,172,562 06	44,087,005 79	59,526,042 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"
1885.	515,170,502 39	515,915,850 95	19,915,121 57	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"
1886.	515,041,955 22	515,757,122 11	55,540,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,137,851 68	14,500,102 61
1888.	535,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79
1889.	537,881,126 65	522,176,094 28	40,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	573,287,881 "	15,705,052 37
1890.	540,525,672 04	535,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,625,572 80
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,552 77
1893.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,581,105 45
1894.	562,599,822 91	553,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29	9,260,196 54
1895.	572,155,998 71	564,819,105 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,441 45	410,585,401 42	7,516,853 05
1896.	588,657,582 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,055,085 91	480,959,955 56	457,608,281 89	6,105,286 56
1897.	450,839,645 64	425,008,629 21	68,775,244 68	86,529,585 24	499,612,888 32	511,598,214 45	5,771,014 45
1898.	459,281,905 68	427,180,056 15	240,701,515 16	266,444,251 92	679,986,220 84	695,625,188 05	12,100,949 55
1899.	469,031,404 51	451,450,248 07	14,240,127 14	110,011,863 61	485,271,551 65	570,442,110 68	17,601,156 44
1900.	494,105,772 83	470,055,782 86	48,672,550 72	95,102,409 55	542,778,103 55	574,158,192 21	15,049,989 97
1901.	501,249,229 87	498,709,704 76	134,466,551 83	104,919,454 88	655,715,761 70	605,629,159 64	2,559,525 11
1902.	504,505,186 51	501,089,847 79	125,444,875 57	114,266,228 42	627,750,060 08	615,356,086 21	3,215,558 72
	15,768,010,554 49	15,587,800,096 50	2,988,907,954 28	3,245,779,166 55	18,756,018,468 77	18,851,588,262 83	546,499,878 48
							180,201,

DE 1850 A 1902 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
98,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	
"	5,013,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,603 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,453 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,930,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
3,859,449 52	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	23,807,906 38	"	18,162,704 03	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1883.
3,115,353 "	"	39,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,352 45	"	18,264,263 66	"	24,324,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 03	"	13,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,253,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,237,234 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 61	"	21,734,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,273,800 43	"	4,973,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,396 88	13,748,635 49	"	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1893.
"	"	44,784,330 48	"	39,489,509 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1893.
"	"	7,844,402 35	"	220,820 55	Réglé définitivement par la loi du 23 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,134,244 31	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,455,217 75	3,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	6,634,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 3 août 1899.
"	37,228,367 11	"	43,331,653 67	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
"	"	17,556,340 56	"	11,785,326 13	Idem.
"	"	25,759,916 76	"	13,638,967 21	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1903.
"	"	104,771,735 47	"	87,170,579 03	Idem.
"	"	46,430,078 03	"	31,380,088 66	Réglé définitivement par la loi du 4 mai 1905.
"	29,547,096 95	"	32,086,622 06	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
"	9,178,645 15	"	12,393,983 87	"	
166,298,440 49	410,255,551 94	605,126,783 99	457,596,608 17	532,266,402 23	
437 99	254,871,232 05		74,069,794 00		

(312)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à	
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	513,851,261 21
et pour les ressources extraordinaires, à	118,565,548 56
ENSEMBLE. fr.	632,416,809 77
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées	
pendant l'exercice, montent à fr.	510,949,970 30
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à	117,025,598 04
ENSEMBLE. fr.	627,975,568 34
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	4,441,241 43
Mais comme l'exercice 1902 a laissé un excédent de dépenses de	
fr. 74,669,794 06 c ¹ qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-	
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	74,669,794 06
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1903, présente un excédent de	
dépenses de fr.	70,228,552 63

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1903.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1903, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	9,363,250 28
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	70,228,552 63

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

Soit une différence de fr. 70,591,811 91

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

Savoir :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	3,447,133 17	"
	Enregistrement et domaines	"	184,630 26
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	718,210 15	"
	Chemins de fer, etc.	92,211 46	"
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	"	9,090 76
	Prisons	67,822 84	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,420,630 47
<i>Remboursements.</i>	Contributions directes, etc.	18,347 72	"
	Enregistrement et domaines	145,679 94	"
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	325,710 87
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		1,203 94	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	162,715 56
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.) 5 ^e annuité.		"	1,047,398 06
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	200,000 "
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902 modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools		1,102,294 08	"
		5,593,104 20	3,350,195 98

RESTE en augmentation de recettes. fr. 2,242,908 22

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

Savoir :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Dette publique</i>		1,469,687 85	"
<i>Ministère de la justice.</i>		791,341 82	"
— des affaires étrangères		205,126 49	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique.		336,670 18	"
— de l'agriculture		96,473 94	"
— de l'industrie et du travail		358,470 "	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		5,024,189 17	"
— de la guerre		937,400 "	"
<i>Corps de la gendarmerie</i>		"	"
<i>Ministère des finances et des travaux publics</i>		1,432,021 40	"
<i>Non-valeurs et remboursements</i>		1,988,131 33	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 9,110,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 11,490,070 76 c ⁵ ; par conséquent, une diminution de dépenses de		"	2,580,070 76
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1900 à 1903 et dont le transfert à l'exercice 1904 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	3,094,515 05
Excédent de dépenses de l'exercice 1902		74,669,794 06	"
		87,309,305 94	5,474,585 81

RESTE en augmentation de dépenses fr. 81,834,730 13

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1903. fr. 70,591,811 91

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1904, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1904, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1904 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 529,372,510 »
<i>Dépenses</i> , à	527,372,873 27
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTES.	fr. 1,999,636 73

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr. 28,000 »
2° Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la suite des troubles de 1900 : -	
a) A l'État.	93,645 05
b) Au sociétés et particuliers	1,237,654 75
	1,331,299 80
3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	200,000 »
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	250,000 »
5° Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 6° annuité).	540,000 »
A REPORTER	fr. 2,349,299 80

REPORT. . . . fr. 2,349,299 80

6° Produit de la négociation d'un capital nominal de 89,755,300 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêtés royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904. — Solde recouvré en 1904) 84,879,888 37

7° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 juin 1904. — Partie rattachée à 1904.)	25.639,025 37
---	---------------

8° Titres de la dette publique à 3 p. c., 1^{re} série, émis pendant l'année 1904, en vertu de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901. 29,334,600 »

ENSEMBLE . . fr. 139,199,813 34

DÉPENSES

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 527,372,873 27

Elles se sont accrues :

1^o De crédits supplémentaires s'élevant à 183,900 ,

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1900, 1901, 1902 et 1903, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	3.094.515 05
--	--------------

ENSEMBLE. . . . fr. 530,651,288 32

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1904 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1902. — Art. 7 de la loi du
24 mai 1902 fr. 35.950,364 40

b) De l'exercice 1903. — Art. 11 de la loi du	
26 août 1903	97.114.106 09

133,064,470 49

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 14 mai 1904 . .	{ Art. 1 ^{er}	fr. 115,867,500 »
	{ Art. 2 et 3	30,202,323 29

146,069,823 29

ENSEMBLE. . . fr. 279,134,293 78

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1905, effectué en conformité de l'article 10 de la loi du 14 mai 1904, ci fr.	111,916,301 98	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 7, § 2, de la loi du 24 mai 1902, ci	5,858,195 54	
	<u>117,774,497 52</u>	
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1904 s'élèvent à fr.	161,359,796 26	

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	529,372,510 54	} 668,572,323 54
— extraordinaires	139,199,813 54	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	530,651,288 32	} 692,011,084 58
Services spéciaux	161,359,796 26	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de . . fr.	<u>25,438,761 04</u>
--	----------------------

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1904, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1904 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	668,572,323 54
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	669,759,880 52
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1904 sont de	<u>651,941,645 94</u>
Au 1 ^{er} janvier 1905, il restait à recouvrer . . fr.	<u>17,818,234 58</u>
Les droits constatés	669,759,880 52
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	<u>1,187,556 98</u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 692,011,084 58

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au
1^{er} janvier 1905, montent à fr. 506,546,324 34
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à 171,911,760 24

ENSEMBLE . . . fr. 678,458,084 58

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1904 n'ont été que de 447,560,214 94

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1905 fr. 230,897,869 64

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1904. 678,458,084 58

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les
dépenses de. fr. 13,583,000 »

§ 3.

RESULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

La situation du budget de l'exercice 1904 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr. 669,759,880 52
Dépenses — — — — —	678,458,084 58

Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice	fr. 8,698,204 06
--	------------------

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1904.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique</i>	31 mars 1904. (Mon. n° 94.)	Budget primitif.	151,874,275 73	•	151,874,275 73
<i>Dotations.</i>	25 déc. 1903. (Mon. n° 562 et 563.)	Budget primitif.	5,343,009 •	•	5,343,009 •
<i>Ministère de la justice.</i>	3 mai 1904. (Mon. n° 132.)	Budget primitif.	27,279,100 •	•	27,279,100 •
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	18 mai 1904. (Mon. n° 150.)	Budget primitif.	3,581,833 •	•	3,581,833 •
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	29 fév. 1904. (Mon. n° 60 et 61.)	Budget primitif.	32,581,269 •	•	32,581,269 •
	14 mai 1904. (Mon. n° 157 et 158.)	Augmentation	•	183,900 •	
<i>Ministère de l'agriculture.</i>	17 mai 1904. (Mon. n° 141.)	Budget primitif.	13,327,874 25	•	13,327,874 25
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	18 mai 1904. (Mon. n° 143.)	Budget primitif.	21,018,467 •	•	21,018,467 •
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	13 avril 1904. (Mon. n° 107.)	Budget primitif.	169,393,295 •	•	169,393,295 •
<i>Ministère de la guerre.</i>	11 mai 1904. (Mon. n° 133.)	Budget primitif.	55,800,745 60	•	55,800,745 60
<i>Gendarmerie.</i>	11 mai 1904. (Mon. n° 133.)	Budget primitif.	8,723,987 69	•	8,723,987 69
<i>Ministère des finances et des travaux publics.</i>	31 mars 1904. (Mon. n° 94.)	Budget primitif.	36,202,937 •	•	36,202,937 •
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	23 déc. 1903. (Mon. n° 562 et 563.)	Budget primitif.	2,446,000 •	•	2,446,000 •
TOTAL. . . fr.			527,372,873 27	183,900 •	527,556,773 27

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904

AU 1^{er} JANVIER 1905



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	190,571,940 »
	Enregistrement et domaines	61,613,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	2,320,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	249,881,270 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	3,235,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
	Prisons	380,000 »
	Trésorerie générale, etc.	15,666,800 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	840,000 »
	Enregistrement et domaines	528,000 »
	Prisons	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	4,018,516 »
TOTAUX. . . . fr.		529,372,510 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.		28,000 »
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la suite des troubles de 1900 ;		
a) A l'État fr.	93,845 05	1,351,299 80
b) Aux sociétés et particuliers	1,237,654 75	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		200,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		250,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant — 6 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyn.		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		»
A REPORTER. . . . fr.		2,349,299 80

L'EXERCICE 1904.

recettes, au 1^{er} janvier 1905.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1904.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
175,250,907 25	172,125,303 87	3,125,543 38	15,321,032 75	"	175,250,907 25	
66,186,069 86	65,960,895 26	225,174 60	"	4,575,069 86	66,186,069 86	
2,043,540 59	2,036,817 09	6,523 80	276,659 41	"	2,043,540 59	
257,894,690 63	253,610,913 03	4,283,777 60	"	8,013,420 63	257,894,690 63	
4,218,353 25	3,989,523 "	228,830 25	"	983,553 25	4,218,353 25	
250,552 16	250,552 16	"	44,447 84	"	250,552 16	
422,039 69	391,165 46	31,774 23	"	42,039 69	422,039 69	
16,659,679 11	10,586,289 96	6,053,389 15	"	972,879 11	16,659,679 11	
928,941 28	900,170 56	28,770 72	"	88,941 28	928,941 28	
508,224 51	395,778 90	112,445 61	19,775 49	"	508,224 51	
22,984 "	22,984 "	"	"	"	22,984 "	
5,761,158 74	3,847,734 14	1,913,424 60	"	1,742,642 74	5,761,158 74	
530,127,841 07	514,118,187 43	16,009,653 64	15,661,915 49	16,417,246 66	530,127,841 07	
28,000 "	28,000 "	"	"	"	28,000 "	
103,219 66	"	103,219 66	"	9,574 61	103,219 66	
"	"	"	1,257,654 75	"	"	
351,572 77	174,554 92	177,017 85	"	151,572 77	351,572 77	
220,550 84	220,517 65	33 19	20,649 16	"	220,550 84	
1,639,763 96	111,453 72	1,528,310 24	"	1,099,763 96	1,639,763 96	
12,855 "	12,855 "	"	"	12,855 "	12,855 "	
1,335 84	1,335 84	"	"	1,335 84	1,335 84	
2,557,098 07	548,517 13	1,808,580 94	1,267,303 91	1,275,102 18	2,557,098 07	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	2,349,299 80
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1903, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»
Remboursement de sept actions ordinaires et de trente-quatre actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 89,755,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêts royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904. — Solde recouvré en 1904.)	81,879,888 37
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 juin 1904. — Partie rattachée à 1904.)	25,639,025 37
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1904, en vertu de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leurs sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	29,331,600 »
TOTAUX fr.	159,199,813 54
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	529,372,510 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	688,572,323 54

CICE 1904 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1901	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
2,357,098 07	548,517 13	1,808,580 94	1,267,305 91	1,275,102 18	2,357,098 07	
200,000 "	200,000 "	"	"	200,000 "	200,000 "	
200,000 "	200,000 "	"	"	200,000 "	200,000 "	
24,000 "	24,000 "	"	"	24,000 "	24,000 "	
427 64	427 64	"	"	427 64	427 64	
81,879,888 37	81,879,888 37	"	"	"	81,879,888 37	
25,659,025 37	25,659,025 37	"	"	"	25,659,025 37	
20,331,600 "	20,331,600 "	"	"	"	20,331,600 "	
139,632,039 45	137,825,458 51	1,808,580 94	1,267,305 91	1,699,529 82	139,632,039 45	
550,127,841 07	514,118,187 43	16,009,653 64	15,661,915 40	16,417,246 58	550,127,841 07	
669,759,880 52	651,941,045 94	17,818,234 58	16,929,210 40	18,116,776 58	669,759,880 52	
			1,187,558 98			

BUDGET DE*Compte provisoire des***MINISTÈRES ET SERVICES.****SERVICE ORDINAIRE.**

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1900.

Ministère des Affaires Étrangères

— des Finances et des Travaux publics

Exercice 1901.

Ministère de la Guerre

— des Finances et des Travaux publics

Exercice 1902.

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Exercice 1903.

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances et des Travaux publics.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1904 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1905.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
13,097 05	•	•	•	13,097 05	
4,412 23	•	•	•	4,412 23	
17,509 28	•	•	•	17,509 28	
58,996 20	•	•	•	58,996 20	
2,186 81	•	•	•	2,186 81	
61,183 01	•	•	•	61,183 01	
3,589 95	•	•	•	3,589 95	
53,400 •	•	•	•	53,400 •	
8,224 •	•	•	•	8,224 •	
785 52	601 20	601 20	•	184 32	
520,616 89	15,613 12	1,513 12	14,100 •	305,003 77	
7,409 24	4,215 63	4,215 63	•	3,193 61	
45,930 30	•	•	•	45,930 30	
459,755 90	20,429 95	6,329 95	14,100 •	419,325 95	
312,111 24	100,000 •	100,000 •	•	212,111 24	
119,337 33	•	•	•	119,337 33	
17,539 75	3,266 •	3,266 •	•	14,273 75	
226,831 50	60,888 12	60,169 79	718 33	165,943 38	
1,099,132 90	349,650 60	243,619 32	106,031 28	749,482 30	
144,146 70	32,246 73	32,246 73	•	111,899 97	
656,967 44	1,287 •	•	1,287 •	655,680 44	
2,576,066 86	547,338 45	439,301 84	108,036 61	2,028,728 41	
151,874,275 73	123,569,456 12	120,104,004 29	3,465,451 83	28,304,819 61	
5,343,009 •	5,282,583 58	5,106,419 58	176,164 20	60,425 42	
27,279,100 •	20,481,433 85	19,076,565 24	1,404,868 61	6,797,666 15	
3,581,833 •	3,278,983 39	2,699,284 87	579,698 52	302,849 61	
32,565,269 •	28,808,756 29	26,535,314 92	2,275,441 37	3,756,512 71	
13,527,874 25	10,800,389 80	10,390,831 75	409,558 05	2,527,484 45	
21,018,467 •	20,265,758 93	19,520,208 56	745,550 37	752,708 07	
169,593,295 •	63,651,090 36	62,251,530 50	1,399,559 80	105,742,204 64	
55,800,745 60	50,409,195 00	9,551,728 00	40,857,467 54	5,591,550 •	
8,725,967 69	7,711,262 40	3,371,646 82	4,339,615 58	1,012,705 29	
36,202,937 •	10,055,993 63	9,568,386 77	467,606 86	20,146,945 37	
2,446,000 •	503,853 73	243,655 73	60,200 •	2,142,144 27	
527,556,773 27	344,618,759 68	288,437,576 95	56,181,182 73	182,938,013 59	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 14 mai 1904.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	•	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	•	1,967,506 26	•
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	•	1,967,506 26	•
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts			
2	•	2a	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vicinalité	51,663 27	•	•
2a	•	2b	Id. id.	•	100,000 •	•
2b	1	•	Id. id.	•	•	200,000 •
			TOTAUX. fr.	51,663 27	100,000 •	200,000 •
			Voirie vicinale.			
3	2	•	Voirie vicinale Travaux de construction	•	•	2,000,000 •
			TOTAUX. fr.	•	•	2,000,000 •
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	51,663 27	100,000 •	2,200,000 •
			MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Domaines.			
4	•	4	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	282,613 72	•	•
4a	•	4a	Id. id.	•	300,000 •	•
5	•	5a	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	300,000 •	•	•
5a	•	5b	Id. id.	•	300,000 •	•
			A REPORTER. fr.	582,613 72	600,000 •	•

CICE 1904 (suite).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS affectués et liquidés.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 10 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS à annuler.
1,967,506 26	158,449 56	158,449 56	.	1,829,056 90	1,829,056 90	.
1,967,506 26	158,449 56	158,449 56	.	1,829,056 90	1,829,056 90	.
351,663 27	51,663 27 70,851 42 "	51,663 27 70,526 42 "	. 125 " "	. 29,348 58 200,000 "	. 29,348 58 200,000 "	. " "
351,663 27	122,514 69	122,189 69	125 "	229,348 58	229,348 58	.
2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	.	"	"	"
2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	.	.	"	.
2,351,663 27	2,122,514 69	2,122,189 69	125 "	229,348 58	229,348 58	.
582,613 72	1,653 " "	1,653 " "	" "	280,960 72 300,000 "	" 300,000	280,960 72 "
600,000 "	17,129 74 "	17,129 74 "	" "	282,870 26 300,000 "	" 300,000 "	282,870 26 "
1,182,613 72	18,782 74	18,782 74	.	1,163,830 98	600,000 "	563,830 98

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 14 mai 1904.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.	
			Report. . . . fr.	582,613 72	600,000	.
6	.	6a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	117,613 84	.	.
6a	.	6b	Id. id.	.	300,000	.
6b	9	.	Id. id.	.	.	300,000
7	10	.	Acquisition d'un bloc de dunes à Heyst-sur-Mer.	.	.	701,000
8	.	9	Acquisition de la forêt de Huqueny, d'une partie de la forêt de Freyr, de bruyères communales à Raevels et à Exel, et de terrains particuliers à Vieux-Turnhout	.	172,823 73	.
9	11	.	Acquisition d'immeubles boisés sis à Florennes, Villers-le-Gambon, Rosée, Surice, Franchimont, Sari, Francorchamps, Bellefontaine, Robelmont, Outrelouxhe, Villers-le-Temple et Ombret-Rausa.	.	.	1,245,000
10	.	11a	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, Schaerbeek, Evere, Neder-over-Heembeek et Haeren	.	10,802 74	.
			TOTAUX. . . . fr.	700,227 56	1,092,626 47	2,246,000
			Divers.			
11	.	13	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa. — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-25 décembre, n° 356-357	5,556,659 07	.	.
12	.	14	Exécution de la convention conclue le 7 avril 1903 entre l'État et la ville de Bruxelles	.	5,000,000	.
13	3	.	Escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901. (Dépenses à effectuer en titres de la Dette publique.)	.	.	20,700,000
			TOTAUX. . . . fr.	5,556,659 07	5,000,000	20,700,000
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
14	.	15a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	13 20	.	.
14a	.	15b	Id. id.	.	5,169,541 38	.
14b	12	.	Id. id.	.	.	8,000,000
			A REPORTER. . . . fr.	13 20	5,169,541 38	8,000,000

CICE 1904 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 80 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS à annuler.
1,182,613 72	18,782 74	18,782 74	°	1,163,830 98	600,000 °	563,830 98
	117,613 84	117,613 84	°	°	°	°
717,613 84	300,000 °	300,000 °	°	°	°	°
	287,519 82	282,126 42	5,393 40	12,480 18	12,480 18	°
701,000 °	700,029 12	700,029 12	°	970 88	970 88	°
	172,893 75	34,673 55	°	138,150 18	138,150 18	°
1,245,000 °	1,241,049 61	1,241,049 61	°	3,950 39	3,950 39	°
19,802 74	16,162 70	16,162 70	°	3,640 04	3,640 04	°
4,038,854 03	2,715,831 38	2,710,437 98	5,393 40	1,323,022 05	759,191 67	563,830 98
5,556,659 07	2,959,467 85	2,783,084 91	176,382 92	2,597,191 24	(1) 2,597,191 24	°
5,000,000 °	3,000,000 °	3,000,000 °	°	2,000,000 °	2,000,000 °	°
29,700,000 °	20,331,600 °	20,331,600 °	°	368,400 °	368,400 °	°
40,256,659 07	35,291,067 83	35,114,684 91	176,382 92	4,965,591 24	4,965,591 24	°
	13 20	13 20	°	°	°	°
13,169,554 58	5,156,322 55	5,098,661 72	57,660 83	13,218 83	13,218 83	°
	2,580,827 88	2,496,377 71	84,450 17	5,419,172 12	5,419,172 12	°
13,169,554 58	7,737,150 63	7,595,052 63	142,111 °	5,432,390 95	5,432,390 95	°

(1) Crédit ayant une durée de cinq ans.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 14 mai 1904.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.	
			REPORT. fr.	13 20	3,169,541 38	8,000,000 "
15		16	Suppression du passage à niveau sur le chemin de fer de l'État, à Alost	14,989 61	"	"
16		17	Pont du Val-Benoit sur la Meuse, à Liège. — Rempiètement des piles du pont	200,000 "	"	"
16a		17a	Id. id.	"	400,000 "	"
17		18	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragoite (Liège) et la gare d'Angleur, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Ourthe	319,321 40	"	"
17a		18a	Id. id.	"	1,250,000 "	"
17b	13	"	Id. id.	"	"	250,000 "
18		19	Mont des Arts — Expropriations et travaux. Indemnité à la ville de Bruxelles	1,875,267 86	"	"
18a	14	"	Mont des Arts. — Expropriations et travaux.	"	"	5,000,000 "
19		20a	École de médecine vétérinaire — Travaux de construction et de parachèvement	411,163 74	"	"
19a		20b	Id. id.	"	300,000 "	"
20		23a	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	"	1,000,000 "	"
20a	15	"	Id. id.	"	"	2,500,000 "
21		24	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	"	999,820 "	"
21a	16	"	Id. id.	"	"	2,000,000 "
			TOTAUX. fr.	2,820,755 81	9,119,361 38	17,750,000 "
			Travaux hydrauliques.			
22		25a	Meuse. — Expropriations et travaux	1,000,000 "	"	"
22a		25b	Id. id.	"	400,000 "	"
22b	17	"	Id. id.	"	"	700,000 "
23		26	Ourthe. — Expropriations et travaux	2,157,878 22	"	"
23a		26a	Id. id.	"	1,000,000 "	"
23b	18	"	Id. id.	"	"	550,000 "
24		27a	Escaut. — Expropriations et travaux	1,471,343 67	"	"
24a		27b	Id. id.	"	500,000 "	"
24b	21	"	Id. id.	"	"	700,000 "
25		28	Lys. — Expropriations et travaux	260,570 64	"	"
25a		28a	Id. id.	"	150,000 "	"
25b	22	"	Id. id.	"	"	1,200,000 "
			A REPORTER fr.	4,889,801 55	2,050,000 "	3,150,000 "

CICE 1904 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 10 de la loi du 14 mai 1904	CRÉDITS à annuler
13,169,554 58	7,737,163 63	7,595,052 63	142,111 .	5,432,390 95	5,432,390 95	»
14,989 61	140 .	140 .	»	14,849 61	»	14,849 61
600,000 .	»	»	»	200,000 .	»	200,000 .
	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
	319,321 40	319,321 40	»	»	»	»
1,819,321 40	967,442 67	965,477 67	1,965 »	282,557 33	282,557 33	»
	»	»	»	250,000 »	250,000 .	»
	»	»	»	»	»	»
6,875,267 86	1,875,267 86	1,875,267 86	»	»	»	»
	1,688,906 78	1,545,906 78	145,000 .	3,311,093 22	3,311,093 22	»
	399,737 60	374,337 60	25,400 .	11,426 14	»	11,426 14
711,163 74	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
	471,515 72	461,017 72	10,497 90	528,484 28	528,484 28	»
3,500,000 .	»	»	»	2,500,000 .	2,500,000 .	»
	247,711 74	247,711 74	»	752,108 26	752,108 26	»
2,999,820 .	»	»	»	2,000,000 .	2,000,000 »	»
29,690,117 19	15,707,207 40	15,582,233 41	324,973 99	15,982,909 70	15,756,634 04	226,275 75
	653,224 61	651,252 86	1,971 75	346,775 39	»	346,775 39
2,100,000 .	»	»	»	400,000 .	400,000 .	»
	»	»	»	700,000 »	700,000 »	»
	1,512,811 93	1,510,727 16	2,084 77	645,066 29	»	645,066 29
3,707,878 22	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 .	»
	»	»	»	550,000 »	550,000 .	»
	1,471,343 67	1,470,877 34	466 33	»	»	»
2,671,343 67	184,125 99	182,733 99	1,392 .	315,874 01	315,874 01	»
	»	»	»	700,000 .	700,000 »	»
	25,956 86	25,903 53	53 33	234,622 78	»	234,622 78
1,610,579 64	»	»	»	150,000 .	150,000 .	»
	»	»	»	1,200,000 .	1,200,000 .	»
10,089,801 53	3,847,463 00	3,841,494 88	5,968 18	6,242,338 47	5,015,874 01	1,226,464 46

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 16 mai 1904.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.	
			REPORT fr.	4,889,801 53	2,050,000	3,150,000
26	•	30	Rupel. — Expropriations et travaux	248,044	•	•
26a	24	•	Id. id.	•	•	250,000
27	•	31	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	850,932 14	•	•
27a	•	31a	Id. id.	•	400,000	•
27b	25	•	Id. id.	•	•	400,000
28	•	32	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	250,000	•	•
28a	26	•	Id. id.	•	•	250,000
29	•	33	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	97,936 41	•	•
29a	25	•	Id. id.	•	•	250,000
30	•	34	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	148,184 27	•	•
30a	•	34a	Id. id.	•	100,000	•
30b	29	•	Id. id.	•	•	100,000
31	•	35a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	•	500,000	•
31a	27	•	Id. id.	•	•	1,350,000
32	•	36	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	1,885,672 18	•	•
32a	•	36a	Id. id.	•	3,000,000	•
32b	28	•	Id. id.	•	•	5,000,000
33	•	37a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	95,522 19	•	•
33a	•	37b	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	•	3,300,000	•
33b	20	•	Id. id.	•	•	1,000,000
34	•	38a	Canal de Bruxelles au Rupel — Transformation.	•	3,604,765 88	•
34a	34	•	Id. id.	•	•	4,000,000
35	•	39a	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux	3,000,000	•	•
35a	•	39b	Id. id.	•	1,500,000	•
35b	19	•	Id. id.	•	•	3,700,000
36	•	40a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	3,501,852 87	•	•
36a	•	40b	Id. id.	•	5,000,000	•
36b	31	•	Id. id.	•	•	3,000,000
			A REPORTER. . . . fr.	14,747,745 59	17,454,765 88	21,450,000

CICE 1904 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1905 (suite)

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CREDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art 10 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS à annuler.
10,089,801 53	3,847,463 06	3,841,494 88	5,968 18	6,242,358 47	5,015,874 01	1,226,484 46
408,044 .	•	•	•	248,044 .	•	248,044 .
	"	"	"	250,000 .	250,000 .	"
	686,503 41	685,453 41	50,850 "	144,628 73	•	144,628 73
1,630,932 14	•	"	"	400,000 .	400,000 .	•
	•	•	•	400,000 .	400,000 .	•
500,000 .	•	•	•	250,000 .	•	250,000 .
	•	"	"	250,000 .	250,000 .	•
347,936 41	2,447 64	2,404 31	43 33	95,488 77	"	95,488 77
	"	"	"	250,000 .	250,000 .	"
	10,866 91	10,734 91	132 .	137,317 36	•	137,317 36
348,184 27	"	•	•	100,000 .	100,000 .	•
	•	•	•	100,000 .	100,000 .	•
1,850,000 .	283,599 15	282,803 93	795 20	216,400 85	216,400 85	•
	•	"	"	1,350,000 .	1,350,000 .	•
	1,885,672 18	1,885,672 18	•	"	•	•
9,885,672 18	3,000,000 "	3,000,000 .	•	•	•	•
	1,345,309 24	1,293,693 24	51,616 .	3,854,690 76	3,854,690 76	•
	95,522 19	95,522 19	•	"	•	•
4,395,522 19	1,076,130 24	1,066,071 57	10,058 27	2,223,869 76	2,223,869 76	•
	"	•	•	1,000,000 .	1,000,000 .	•
7,604,765 88	1,824,952 82	1,824,402 82	550 .	1,779,813 06	1,779,813 06	"
	"	"	•	4,000,000 .	4,000,000 .	•
	2,546,247 09	2,179,413 96	166,833 13	633,752 91	"	633,752 91
8,200,000 .	10,000 "	10,000 .	•	1,490,000 .	1,490,000 .	•
	•	•	•	3,700,000 .	3,700,000 .	•
	2,999,484 87	2,872,302 67	127,092 20	302,168 .	•	302,168 .
8,301,852 87	•	"	"	3,000,000 .	3,000,000 .	"
	•	•	"	2,000,000 .	2,000,000 .	•
53,652,511 47	19,413,998 80	19,000,080 49	413,938 31	34,238,512 67	31,180,648 44	3,057,864 23

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 14 mai 1904.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903	
			REPORT . . . fr.	14,747,745 50	17,454,765 88	21,450,000 .
37	32	•	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux.	•	•	600,000 .
38	•	41a	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs Honoraires.	1,822,485 67	•	•
38a	•	41b	Id. id.	•	6,000,000 .	•
38b	33	•	Id. id.	•	•	7,250,000 .
39	•	42	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	2,612,021 46	•	•
39a	•	42a	Id. id.	•	9,900,000 .	•
39b	30	•	Id. id.	•	•	4,000,000 .
40	•	43	Expérience à faire en vue de déterminer la nature des travaux à exécuter à l'aval d'Anvers	•	100,000 .	•
41	•	44a	Côtes — Expropriations et travaux.	•	1,266,045 05	•
41a	35	•	Id. id.	•	•	1,200,000 .
			TOTAUX. fr.	19,182,252 72	34,720,810 93	34,500,000 .
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr	28,259,895 16	40,932,708 78	84,196,000 .
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
42	•	45a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	91,405 92	•	•
42a	•	45b	Id. id.	•	28,424,258 53	•
42b	3	•	Id. id.	•	•	22,000,000 .
43	•	46	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand.	•	50,000 .	•
44	•	47a	Chemins de fer. — Traction et matériel	140,355 18	•	•
44a	•	47b	Id. id.	•	7,056,091 39	•
44b	4	•	Id. id.	•	•	29,786,000 .
45	•	49a	Postes — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc	1,506,146 79	•	•
45a	•	49b	Id. id.	•	1,500,000 .	•
45b	5	•	Id. id.	•	•	1,200,000 .
			A REPORTER fr.	1,737,005 80	37,030,349 92	52,986,000 .

CICE 1904 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 10 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS à annuler.
55,652,511 47	19,413,098 80	19,000,060 49	413,958 31	54,238,513 67	51,180,648 44	5,057,864 23
600,000 "	186,947 40	186,947 40	"	413,052 60	413,052 60	"
15,072,485 67	1,822,485 67	1,822,485 67	"	"	"	"
	4,171,820 51	4,170,805 46	1,015 05	1,828,179 49	1,828,179 49	"
	"	"	"	7,250,000 "	7,250,000 "	"
16,512,021 46	2,612,021 46	2,612,021 46	"	"	"	"
	5,834,442 58	5,712,049 88	122,392 70	6,065,557 42	6,065,557 42	"
	"	"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
2,466,045 05	742,666 59	722,416 59	20,250 "	523,578 46	523,578 46	"
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
88,405,065 65	52,784,385 01	52,220,786 95	557,596 06	55,618,680 64	52,560,816 41	5,057,864 23
162,588,693 94	84,408,489 62	85,454,145 25	1,064,546 57	77,890,204 32	74,042,253 56	5,847,970 96
50,515,664 45	91,405 92	91,405 92	"	"	"	"
	28,262,681 08	28,055,447 87	209,233 21	161,577 45	161,577 45	"
	7,850,775 76	6,798,561 98	1,052,211 78	14,140,226 24	14,140,226 24	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
56,082,444 57	140,553 18	140,353 18	"	"	"	"
	7,056,091 39	7,056,091 39	"	"	"	"
	24,667,431 85	24,342,585 27	325,046 56	5,118,568 17	5,118,568 17	"
4,206,146 79	1,505,082 48	1,504,701 49	380 99	1,064 31	"	1,064 31
	163,658 56	146,925 24	16,735 32	1,536,341 44	1,536,341 44	"
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
91,754,255 81	69,737,478 20	68,133,870 34	1,603,607 86	22,016,777 61	22,015,713 30	1,064 31

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904	Articles de l'arrêté royal du 20 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 14 mai 1904.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.	
			REPORT. fr.	1,737,905 89	37,030,349 92	52,986,000 »
46	•	50a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	3,047,512 07	»	»
46a	•	50b	Id. id.	»	3,062,000 »	»
46b	6	•	Id. id.	»	»	5,725,500 »
47	•	51	Marine	8,037 08	»	»
47a	•	51a	Id	»	230,000 »	»
47b	7	•	Id	»	»	115,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4,793,255 04	40,322,349 92	56,826,500 »
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
48	•	52	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	2,234,221 14	»	»
48a	8	•	Id. id.	»	»	2,345,000 »
49	•	53	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	427,378 01	»	»
50	•	54	Fortifications d'Anvers	»	4,791,451 15	»
51	2 ¹	•	Achat de coupes	»	»	448,097 57
52	2 ²	•	Ligne avancée d'Anvers	»	»	54,225 72
53	•	58	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	183,951 78	»	»
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.	2,845,550 93	4,791,451 15	2,847,323 29
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	»	1,967,506 26	»
			— — de l'Agriculture	51,663 27	100,000 »	2,200,000 »
			— — des Finances et des Travaux publics	28,259,895 16	49,932,798 78	84,196,000 »
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,793,255 04	40,322,349 92	56,826,500 »
			— — de la Guerre	2,845,550 93	4,791,451 15	2,847,323 29
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr.	35,950,364 40	97,114,106 09	146,069,823 29

CICE 1904 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 10 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS à annuler.
91,754,255 81	69,737,478 20	68,133,870 34	1,603,607 80	22,016,777 61	22,015,713 30	1,064 31
	3,047,312 07	3,047,234 78	77 29	.	.	.
9,854,812 07	627,281 25	613,762 46	13,518 79	2,434,718 75	2,434,718 75	.
	.	.	.	3,725,500 .	3,725,500 .	.
	8,037 08	8,037 08	.	.	.	.
353,037 08	83,664 23	83,664 23	.	146,335 77	146,335 77	.
	.	.	.	115,000 .	115,000 .	.
101,942,104 96	73,503,772 83	71,888,568 89	1,617,203 94	28,458,332 15	28,457,267 82	1,064 31
4,579,221 14	826,604 45	826,507 23	7 20	1,407,616 71	.	1,407,616 71
	.	.	.	2,345,000 .	2,345,000 .	.
427,378 01	.	.	.	427,378 01	.	427,378 01
4,791,451 13	260,379 10	260,148 .	231 10	4,531,072 03	4,531,072 03	.
448,097 57	.	.	.	448,097 57	448,097 57	.
54,225 72	.	.	.	54,225 72	54,225 72	.
183,931 78	9,786 23	8,909 78	876 45	174,165 55	.	174,165 55
10,484,325 35	1,096,769 76	1,095,655 01	1,114 75	9,387,555 50	7,378,395 32	2,009,160 27
1,967,506 26	158,449 36	158,449 36	.	1,809,056 90	1,829,056 90	.
2,551,663 27	2,122,314 69	2,122,189 09	125 .	229,348 58	229,348 58	.
162,388,693 94	84,498,489 62	83,434,143 25	1,064,346 37	77,890,204 32	74,042,233 36	3,847,970 96
101,942,104 96	73,503,772 83	71,888,568 89	1,617,203 94	28,458,332 15	28,457,267 82	1,064 31
10,484,325 35	1,096,769 76	1,095,655 01	1,114 75	9,387,555 50	7,378,395 32	2,009,160 27
279,134,293 78	161,359,706 26	158,677,006 20	2,682,790 06	117,774,497 52	111,916,301 98	5,858,195 54

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1900
	—	— 1901
SERVICE ORDINAIRE. .	—	— 1902
	—	— 1903
	—	propres à l'exercice

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour

TOTAUX. fr.

CICE 1904 (suite).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 10 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS à annuler.
17,509 28	»	»	»	17,509 28	»	»
61,183 01	»	»	»	61,183 01	»	»
439,753 90	20,429 95	6,329 95	14,100 »	419,325 95	»	»
2,576,066 86	547,338 45	439,301 84	108,036 61	2,028,728 41	»	»
527,556,773 27	344,618,759 68	288,437,576 95	56,181,182 73	182,938,013 59	»	»
279,134,293 78	161,359,796 26	158,677,006 20	2,682,790 06	117,774,497 52	111,916,301 98	5,858,195 54
809,785,582 10	506,546,324 34	447,560,214 94	58,986,109 40	303,239,257 70	111,916,301 98	5,858,195 54

(342)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1899 A 1903.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1899 A 1903.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

• ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

• ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

• ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1899 à 1903 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1904 pour l'apurement final de l'exercice 1899, périmé depuis le 31 décembre 1903, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1905, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1899.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1903, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1900)
étaient de fr. 1,463,245 61

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin
de 1903. fr. 1,401,615 47

Il a été versé, en 1904, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef
des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 21,859 93

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1904,
pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 39,770 21

SOMME ÉGALE. fr. 1,463,245 61

EXERCICE 1900.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1904, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1901). fr.	1,698,800 01
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1901 à 1904	1,615,433 39
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1905. fr.	<u>85,366 62</u>

EXERCICE 1901.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1905, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1902). fr.	1,234,455 18
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1902 à 1904	1,161,043 44
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1905 fr.	<u>73,411 74</u>

EXERCICE 1902.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1906, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1903). fr.	1,693,638 18
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1903 et 1904.	1,425,269 73
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1905 fr.	<u>268,368 45</u>

EXERCICE 1903.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1907, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1904). fr.	758,325 52
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1904	471,281 92
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1905 fr.	<u>287,043 60</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1899.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1890.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1900.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1900 (novemb. et déc.).	EN 1901.	EN 1902.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité</i>				
			EXERCICE 1898.				
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,000 »	2,000 »	»	»
			Ministère de la Guerre	585 60	585 60	»	»
				2,585 60	2,585 60	»	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dettes publiques	83,815 40	2,691 01	54,019 »	3,262 62
			Ministère de la Justice	25,421 91	9,008 07	13,748 23	1,771 56
			— des Affaires Étrangères	19,984 33	17,476 83	2,000 »	»
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	279,055 20	223,221 01	36,882 83	1,547 89
			— de l'Agriculture et des Travaux publics .	303,877 25	282,552 21	39,046 30	17,798 04
			— de l'Industrie et du Travail	8,104 17	5,980 82	1,599 50	547 85
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	559,439 18	555,736 89	1,456 86	731 58
			— de la Guerre	55,897 00	53,455 35	800 »	9 03
			Corps de la Gendarmerie	32 50	32 50	»	»
			Ministère des Finances	50,852 18	47,968 45	2,254 30	25 »
			Non-Valeurs et Remboursements	2,960 99	1,011 21	207 97	5 »
				1,449,439 10	1,199,115 85	151,814 79	25,498 57
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
			<i>Service de l'Instruction publique</i>				
1a	»	1b	Avances, pour compte des provinces et des com- munes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	100 02	»	»	100
			A REPORTER. fr.	100 02	»	»	100 »

RIMÉ DE 1899.

à l'époque du 1^{er} janvier 1904.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1904.)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1903.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de sursis arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la Caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1904.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1904.	
.	2,000 .	.	.	.	.	
.	585 60	.	.	.	.	
.	2,585 60	.	.	.	.	
1,018 86	60,092 09	22,821 31	206 50	22,614 81	22,821 31	
667 80	25,195 66	226 25	.	226 25	226 25	
487 50	19,064 35	20 .	.	20 .	20 .	
6,595 65	268,248 28	10,806 92	.	10,806 92	10,806 92	
702 06	340,078 61	23,798 64	21,653 43	2,145 21	23,798 64	
249 20	7,977 17	127 .	.	127 .	127 .	
543 40	558,468 73	970 45	.	970 45	970 45	
1,253 04	55,497 42	400 57	.	400 57	400 57	
.	52 50	.	.	.	.	
128 43	50,376 18	476 .	.	476 .	476 .	
804 79	2,028 07	932 02	.	932 02	932 02	
12,430 73	1,388,859 94	60,579 16	21,859 93	58,719 25	60,579 16	
.	100 .	0 02	.	0 02	0 02	
.	100 .	0 02	.	0 02	0 02	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1900).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1900 (nov. et déc.).	EN 1901.	EN 1902.
			REPORT. . . . fr.	100 02	"	"	100 "
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			Ministère des Finances et des Travaux publics.				
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>				
17a	"	4b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	5 18	"	"	"
17b	14	"	Id.	1,414 52	68 94	82 78	285 "
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
37	"	21a	Canaux houillers — Expropriations et travaux . .	137 20	102 92	"	"
40a	"	24b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	3,005 79	"	2,906 53	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.</i>				
42a	"	25b	Chemins de fer. — Voies et travaux	3,908 60	"	2,129 46	746 40
42b	3	"	Id.	2,656 02	399 09	1,782 82	375 05
			Ministère de la Guerre.				
56a	21b	"	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	13 78	"	13 78	"
				11,220 91	570 95	6,915 37	1,506 45
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	2,585 60	2,585 60	"	"
			{ Dépenses propres à l'exercice	1,449,439 10	1,199,115 85	151,814 79	25,498 57
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899	11,220 91	570 95	6,915 37	1,506 45
			TOTAUX. . . . fr.	1,463,245 61	1,202,272 40	158,730 16	27,005 05

RIMÉ DE 1899 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1904 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1904.)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1903.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été ver- sé à la Caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire, au compte du budget de l'exercice 1904.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1904.	
"	100 "	0 02	"	0 02	0 02	
"	"	5 18	"	5 18	5 18	
740 "	1,178 72	237 60	"	237 60	237 60	
"	102 92	34 28	"	34 28	34 28	
"	2,906 53	99 26	"	99 26	99 26	
567 66	3,243 52	665 08	"	665 08	665 08	
69 50	2,626 46	9 56	"	9 56	9 56	
"	13 78	"	"	"	"	
1,177 16	10,189 93	1,050 98	"	1,050 98	1,050 98	
"	2,585 60	"	"	"	"	
12,430 73	1,388,859 94	60,579 16	21,859 93	38,719 25	60,579 16	
1,177 10	10,169 93	1,050 98	"	1,050 98	1,050 98	
13,607 89	1,401,615 47	61,630 14	21,859 93	39,770 21	61,630 14	

(352)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1900 A 1903.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1905.

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1901.)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1900.	de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.		EN 1901. (novemb. et déc.)	EN 1902
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1897.		
			Ministère des Finances et des Travaux publics	588 77	588 77 .
			EXERCICE 1898.		
			Ministère des Finances et des Travaux publics	5,827 89	282 10 .
			EXERCICE 1899.		
			Ministère des Finances et des Travaux publics	18,205 42	16,350 . .
				24,622 08	17,220 87 .
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	132,087 45	48,541 73 12,262 83
			Dotations	427 50	. 427 50
			Ministère de la Justice	16,848 72	12,269 68 2,957 42
			— des Affaires Étrangères	1,865 61	125 05 1,599 56
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	204,156 18	177,727 35 14,206 87
			— de l'Agriculture	446,950 44	133,562 99 242,201 62
			— de l'Industrie et du Travail	108,625 20	99,821 50 7,876 .
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	106,023 51	98,984 70 422 14
			— de la Guerre	77,835 92	73,753 63 1,151 65
			Corps de la Gendarmerie	23,512 74	23,503 74 9 .
			Ministère des Finances et des Travaux publics	528,520 46	523,587 19 1,878 72
			Non-Valeurs et Remboursements	17,745 05	16,220 74 447 21
				1,664,554 74	1,208,078 30 285,458 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
			Service de l'Instruction publique.		
1a	o	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	23 34	. .
1b	2 ^e	"	Id. Id.	13 32	. .
			A REPORTER. . . . fr.	36 66	. .

1900.

à payer au 1^{er} janvier 1905.

TUES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905	OBSERVATIONS.
EN 1903	EN 1904.	TOTAL		
•	•	588 77	•	
•	5,545 79	5,827 89	•	
•	1,855 42	18,905 42	•	
•	7,401 21	24,622 08	•	
55,268 46	1,572 09	117,045 11	14,442 32	
•	•	427 50	•	
453 29	1,106 28	16,786 67	62 05	
•	110 •	1,854 61	31 •	
2,877 60	7,883 14	202,694 96	1,441 22	
10,550 95	537 10	386,852 66	60,077 78	
297 40	42 •	108,056 90	586 30	
3,298 65	2,149 43	104,854 92	1,168 59	
2,650 •	186 09	77,721 37	112 55	
•	•	25,512 74	•	
415 62	2,374 53	528,254 06	266 40	
14 •	628 52	17,310 47	434 56	
75,825 97	16,589 18	1,585,951 97	78,622 77	
•	•	•	23 34	
•	•	•	13 32	
•	•	•	36 66	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1901.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1900.	de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.			EN 1901. (novemb. et déc.).	EN 1902.
			REPORT. . . . fr.	36 66	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
17a	"	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	144 83	"	56 "
17b	0	"	Id. id.	363 61	189 "	169 30
			Travaux hydrauliques.			
20	"	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège; remplètement des piles du pont	2 "	"	"
27a	"	26a	Escaut. — Expropriations et travaux	213 18	"	106 70
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
42a	"	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	7,026 08	106 48	55 03
42b	"	"	Id. id.	1,055 02	"	1,055 02
47a	"	47b	Id. Traction et matériel	181 81	"	181 81
				9,023 19	295 48	1,625 86
			RECAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	24,022 08	17,220 87	"
			— propres à l'exercice	1,664,554 74	1,208,078 30	285,438 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	9,023 19	295 48	1,625 86
			TOTAUX . . . fr.	1,698,800 01	1,225,594 65	287,062 38

1900 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905	OBSERVATIONS.
EN 1903.	EN 1904.	TOTAL.		
.	.	.	36 66	
.	15 .	71 .	73 83	
.	.	358 30	5 31	
.	.	.	2 .	
.	.	106 70	106 48	
.	945 .	1,106 31	6,519 57	
.	.	1,055 02	.	
.	.	181 81	"	
.	960 .	2,879 34	6,743 85	
.	7,401 21	24,622 08	.	
75,825 97	16,589 18	1,585,931 97	78,622 77	
.	960 .	2,879 34	6,743 85	
75,825 97	24,950 39	1,613,433 39	85,366 62	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1902.)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1901.	de l'arrêté royal du 10 mai 1900.		EN 1902. novemb. et déc.)	EN 1903.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1899.		
			Dette publique.	14,200 »	»
			EXERCICE 1900.		
			Ministère de la Guerre	25,572 20	14,707 20 10,865 »
			Corps de la Gendarmerie	2 40	2 40 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics	2,115 55	1,382 06 733 27
				41,889 95	16,091 66 11,598 27
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	58,246 77	7,270 06 21,170 51
			Dotations	1,026 67	1,000 » »
			Ministère de la Justice	10,540 98	5,185 53 4,475 70
			— des Affaires Étrangères.	5,001 78	69 46 4,556 16
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	281,304 16	245,672 47 14,546 26
			— de l'Agriculture	540,359 75	142,653 13 185,703 21
			— de l'Industrie et du Travail	15,985 90	13,017 15 1,873 75
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	35,892 34	33,626 17 682 37
			— de la Guerre	543,831 08	210,673 88 133,096 60
			Corps de la Gendarmerie	48,502 71	36,468 22 12,034 40
			Ministère des Finances et des Travaux publics	22,460 43	17,426 61 2,343 34
			Non-Valeurs et Remboursements	3,832 84	349 30 2,004 14
				1,166,994 41	713,416 87 383,184 53
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES		
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>		
1a	»	16	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	26 68	» »
			A REPORTER fr.	26 68	» »

1904.

à payer au 1^{er} janvier 1905.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905.	OBSERVATIONS.
EN 1904.	TOTAL.		
•	•	14,200 •	
•	25,572 20	•	
•	2 40	•	
•	2,115 55	•	
•	27,689 95	14,200 •	
6,645 15	35,085 72	25,165 05	
26 67	1,026 67	•	
250 92	9,889 95	651 05	
•	4,625 62	576 16	
11,429 40	271,448 15	9,856 05	
110 80	528,472 14	11,887 61	
286 •	15,176 90	809 •	
896 •	35,204 54	687 80	
•	345,770 48	60 60	
•	48,502 71	•	
687 65	20,457 60	2,011 85	
•	5,253 55	579 51	
20,510 59	1,116,911 99	50,082 42	
•	•	26 68	
•	•	26 68	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1902.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1901.	de l'arrêté royal du 10 mai 1900.			EN 1902. (novemb. et déc.).	EN 1903.
			REPORT. . . . fr.	26 68	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
15a	"	1	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	285 67	"	"
			Travaux hydrauliques.			
28	"	28a	Lys. — Expropriations et travaux.	166 50	"	"
38	"	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	100 "	"	150 "
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
45	"	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,120 35	500 47	"
45a	"	42b	Id. id.	14,643 83	5 04	11,472 94
45b	3	"	Id. id.	6,521 "	"	4,227 26
46a	"	47b	Id. Traction et matériel	2,544 "	"	"
49a	"	49b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	72 81	"	72 81
				25,570 84	505 51	15,923 01
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés . . .	41,880 93	16,091 66	11,598 27
			{ — propres à l'exercice	1,166,904 41	713,416 87	383,184 53
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	25,570 84	505 51	15,923 01
			TOTAUX. . . . fr.	1,264,465 18	730,014 04	410,705 81

1904 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905	OBSERVATIONS.
EN 1904.	TOTAL.		
"	"	26 68	
"	"	285 07	
"	"	166 50	
"	150 "	40 "	
13 "	515 47	606 88	
"	11,477 98	3,165 85	
"	4,227 20	2,293 74	
"	"	2,544 "	
"	72 81	"	
13 "	16,441 52	9,129 32	
"	27,689 93	14,200 "	
20,310 59	1,116,911 90	50,082 42	
13 "	16,441 52	9,129 32	
20,323 59	1,161,043 44	73,411 74	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1902.	de l'arrêté royal du 24 août 1901.			EN 1903 (novemb. et déc.)	EN 1904.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1900.			
			Ministère de la Guerre	21,730 »	»	21,730 »
			EXERCICE 1901.			
			Ministère de la Guerre	2 40	2 40	»
			Corps de la Gendarmerie	2 40	2 40	»
				21,734 80	4 80	21,730 »
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dettes publiques	55,003 79	4,457 16	15,475 54
			Ministère de la Justice	100,291 67	98,730 62	2,209 77
			— des Affaires Étrangères	74,629 25	69,618 64	»
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	377,139 96	353,647 34	10,300 51
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	199,488 61	179,769 74	19,047 90
			— de l'Industrie et du Travail	87,136 92	52,359 67	3,753 »
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	88,401 15	80,796 62	5,599 85
			— de la Guerre	381,198 63	379,728 29	367 73
			Corps de la Gendarmerie	4,468 91	3,328 91	57 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics	131,866 91	100,571 70	29,650 79
			Non-Valeurs et Remboursements	2,018 84	212 51	25 92
				1,471,644 02	1,301,210 20	84,488 02
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			<i>Travaux publics — Routes et bâtiments civils.</i>			
12	•	15b	Routes et raccourcissements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	64 61	»	8 79
12a	12	»	Id.	6,873 03	22 32	6,029 59
			A REPORTER.	6,937 64	22 32	6,038 18

1902.

à payer au 1^{er} janvier 1905.

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905	
21,730 »	»	
2 40	»	
2 40	»	
21,734 80	»	
19,932 70	35,071 09	
98,949 39	1,342 28	
69,618 64	5,010 59	
543,947 93	33,192 03	
198,817 64	670 97	
56,092 67	1,044 25	
84,396 47	4,004 68	
380,096 02	1,102 61	
3,585 91	1,083 »	
150,222 42	1,644 49	
238 43	1,780 41	
1,585,698 22	85,946 40	
8 79	55 82	
6,051 71	821 32	
6,060 50	877 14	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1902.	de l'arrêté royal du 24 août 1901.			EN 1903 (novemb. et déc.)	EN 1904.
			REPORT. fr.	6,957 64	22 52	6,038 18
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
22	"	25a	Meuse. — Expropriations et travaux	3,015 94	3,015 94	"
24a	"	27b	Escaut — Expropriations et travaux	2 "	"	"
57a	"	39a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages . .	129 "	"	"
59a	"	41a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages.	21 60	"	21 60
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
41	"	43a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,815 10	"	"
41a	"	43b	Id.	186,969 31	7,402 "	"
41b	5	"	Id.	1,305 77	"	1,336 67
46a	"	49b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2 40	"	"
				200,258 76	10,440 26	7,396 45
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés . .	21,734 80	4 80	21,730 "
			{ — propres à l'exercice	1,471,644 62	1,301,210 20	84,488 02
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 9 ^e juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902	200,258 76	10,440 26	7,396 45
			TOTAUX. fr.	1,693,638 18	1,311,955 26	113,614 47

1902 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1903 (suite)

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903	OBSERVATIONS.
TOTAL		
6,060 50	877 14	
3,015 94	.	
.	2 .	
.	129 .	
21 60	.	
.	1,815 10	
7,402 .	170,567 31	
1,336 67	29 10	
.	2 40	
17,836 71	182,422 05	
21,734 80	.	
1,385,698 22	85,946 40	
17,836 71	182,422 05	
1,425,269 73	268,368 45	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1903	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1904)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1902.	
			Corps de la Gendarmerie	6,000 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	1,585 92
				7,585 92
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	57,702 67
			Ministère de la Justice	79,404 47
			— des Affaires Étrangères	30,015 69
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	153,347 81
			— de l'Agriculture	61,721 38
			— de l'Industrie et du Travail.	12,836 88
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	21,647 68
			— de la Guerre	224,971 72
			Corps de la Gendarmerie	20,936 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	93,088 88
			Non-Valeurs et Remboursements	2,449 44
				736,120 62
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>	
15b	13		Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	184 95
			A REPAYER. . . fr.	184 95

1903.

à payer au 1^{er} janvier 1905.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1904 (novemb et décemb)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905.	OBSERVATIONS
6,000 .	.	
1,355 92	.	
7,355 92	.	
4,986 85	52,715 82	
60,979 98	13,424 49	
417 13	29,596 56	
114,123 30	19,224 31	
34,528 29	27,193 09	
11,332 70	1,504 18	
10,249 22	2,398 46	
109,463 41	115,508 31	
20,656 88	279 12	
84,631 96	8,456 92	
391 56	2,057 88	
460,761 28	277,359 34	
.	184 95	
.	184 95	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1903.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1904.)
			REPORT. . . . fr.	184 95
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).	
			Travaux hydrauliques.	
37a	•	34b	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux.	164 12
39	•	36a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	118 17
41	•	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs.	84 "
41a	•	38b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. — Honoraires	2,675 50
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.	
45a	•	41b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	6,546 25
45b	•	•	Id.	3,275 99
				12,848 98
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	7,355 92
			— propres à l'exercice.	738,120 62
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1903 et sur crédits nouveaux, conformément à loi du 26 août 1903 et à l'arrêté royal du même jour	12,848 98
			TOTAUX . . . fr.	758,325 52

1903 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1905 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1904. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1905.	OBSERVATIONS.
"	184 95	
164 12	"	
	118 17	
"	84 "	
"	2,675 50	
2,950 60	3,415 65	
70 "	3,205 99	
3,164 72	9,684 26	
7,355 92	"	
460,761 28	277,359 34	
3,164 72	9,684 26	
471,281 92	287,043 60	

(370)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1904.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1904.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1904, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1904; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 3 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1904.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	479,385,064 48
		Encaisses au 31 décembre 1903	2,015,014,495 72
			2,194,399,560 20
PASSIF.	:	Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	2,194,399,560 20

Situation au 1^{er} janvier 1905.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	476,098,417 38
		Encaisses au 31 décembre 1904	2,248,045,269 12
			2,424,143,686 50
PASSIF	.	 fr.	2,424,143,686 50

Les opérations de l'année 1904 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	8,259,087,422 37
Dépenses		8,026,056,648 97

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 233,030,773 40

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1903	fr.	2,015,014,495 72
— au 31 décembre 1904		2,248,045,269 12

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 233,030,773 40

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations de l'année 1904,
et la situation au 1^{er} janvier 1905.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,385,287 57	20,085,224 28	26,470,511 85		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,527,503 43	1,035,812 86	2,563,316 29		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	3,072,908 70	3,674,250 83	6,747,159 53		
— de l'administration des postes et télé- graphes	31,436,506 08	23,493,135 01	54,929,642 89		
— de l'administration de la marine . . .	22,628 76	185,906 50	208,535 26		
— de l'administration des prisons . . .	54,611 12	137,246 80	191,858 01		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	28,554 32	79,000 37	107,554 69		
— des écoles de bienfaisance de l'État. . .	"	"	"		
— des laboratoires d'analyses de l'État .	4,304 47	"	4,304 47		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	28,584 25	"	28,584 25		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	645 08	"	645 08		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	153 67	2,158 42	2,310 09		
Caisier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements . . .	14,878,934 79	"	14,878,934 79	
	S/C portefeuille du Trésor	39,646,079 84	"	39,646,079 84	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,091,434 "	1,666,249,564 50	1,667,340,098 50	
Agents du Trésor dans les provinces	"	41,669,704 23	41,669,704 23		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	148,823,755 95	148,823,755 95		
	99,078,736 98	1,915,035,758 74	2,015,014,495 72	2,015,014,495 72	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1903.	74,669,794 06	215,504,492 62
— — 1904.	"	"
b. Opérations sur les budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1899.	"	61,630 14
— — — 1900.	"	110,317 01
— — — 1901.	"	93,755 33
— — — 1902.	"	381,982 92
— — — 1903.	"	758,325 52
	74,669,794 06	216,910,485 54

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE 1. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	»	47,248,096 78
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	5,568,773 50
Fonds provinciaux	»	8,974,422 40
Fonds commun	»	250,910 60
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	»	14,450,157 79
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	12,800,912 58
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	2,478,013 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	238,732 06
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,422,587 62	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	68,060 71
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	400 »
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	142,026 88
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	»	850,200 96
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	2,150,072 97
— des veuves et orphelins du département des finances	»	545,575 31
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	502,931 77
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	»	114,009 24
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	29,535 38
— des veuves et orphelins du département de la justice.	»	129,503 29
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	228,172 51
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	468,010 11
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	17,214 52
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	146,111 31
A REPORTER fr.	1,422,587 62	97,214,443 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1904. et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
16,381,654 50	6,687,920 .	9,693,734 50	.	"	50,941,831 28	
4,932,326 56	3,902,001 42	1,029,425 14	.	"	6,398,198 64	
21,730,573 90	21,807,820 00	.	77,247 .	"	8,897,175 49	
3,353,302 26	3,352,926 11	20,376 15	.	"	277,286 75	
41,824,136 70	41,051,754 12	772,402 58	.	.	15,222,560 37	
444,266 .	177,992 45	266,273 55	.	.	13,007,186 13	
7,039,015 .	3,364,088 .	3,674,927 .	.	.	6,152,940 .	
564,576 49	596,732 92	.	32,157 43	.	206,574 65	
10,777,744 75	10,803,130 43	.	25,385 68	1,447,973 30	.	
570,771 71	511,560 71	59,211 .	.	.	124,271 71	
33,077 01	30,657 01	2,420 .	.	.	2,820 .	
1,037,320 86	1,059,939 38	.	2,618 52	"	140,008 36	
595,191,749 08	593,069,235 14	122,513 94	.	"	972,714 90	
6,972,951 14	6,584,475 66	388,475 48	.	"	2,547,548 45	
2,006,382 43	2,109,619 82	.	103,237 39	.	442,337 92	
2,977,185 01	2,721,474 19	255,710 82	.	.	758,842 59	
559,657 08	553,271 71	6,385 37	.	.	120,374 61	
162,593 16	163,220 96	.	627 80	.	28,707 58	
560,507 25	515,743 43	44,764 82	.	"	174,265 11	
734,484 70	767,832 46	.	33,347 76	.	194,824 65	
2,336,359 53	2,224,578 05	111,781 48	.	.	579,791 59	
53,739 75	59,072 38	"	5,332 63	.	11,881 89	
670,160 89	677,056 57	.	6,895 68	.	139,215 63	
520,934,334 76	504,773,006 82	16,448,378 83	387,049 89	1,447,973 30	113,401,158 18	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT fr.	1,422,587 62	97,214,445 56
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	173,931 05
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	•	29,549 60
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	•	166,146 84
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	54,599 80	•
Caisse de remplacement par le département de la guerre	•	1,865,868 02
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	284,054 93	•
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	•	1,061,016 59
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	•	•
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	•	921,058 83
Fonds pour l'encouragement du service militaire	•	8,577 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	•	48,644 76
Encaissement des effets de commerce par la poste	•	27,545,428 23
Remise des correspondances par exprès	•	•
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	10,000 •
Fonds spécial de rémunération des miliciens	•	113,273 48
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	•	244,925 43
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	•	100 •
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	•	31 24
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	•	17,515 96
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	•	•
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	•	3,702,759 50
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	•	•
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	•	51,484 01
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	•	17,548 29
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	•	2,067 38
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	52,655 •
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	•	17,338,264 10
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	•	688 08
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	•	6,805 80
Fonds spécial des volontaires de réserve	•	•
	1,762,142 35	150,390,842 57

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
520,934,334 76	504,775,005 82	16,448,578 83	287,049 89	1,447,975 30	115,401,158 18	
1,016,900 44	1,065,184 13	"	46,283 60	"	127,647 36	
267,483 40	265,824 95	1,658 45	"	"	51,208 05	
427,682 10	487,246 54	"	59,564 44	"	106,582 40	
2,521,554 76	1,902,262 91	619,291 85	"	"	564,602 05	
4,402,924 55	4,249,761 85	243,162 72	"	"	2,107,030 74	
3,056,031 61	3,192,591 31	"	136,559 70	421,514 63	"	
6,466,011 07	6,133,403 09	332,607 98	"	"	1,595,624 57	
2,984,107 16	2,983,954 81	172 35	"	"	172 35	
1,905,787 69	1,847,556 90	58,250 79	"	"	970,509 62	
12,000 "	12,050 "	"	50 "	"	8,527 54	
1,177,181 90	424,023 07	753,158 23	"	"	801,802 09	
697,014,611 56	696,099,392 37	915,219 19	"	"	28,260,647 42	
22,378 02	22,378 02	"	"	"	"	
16,000 "	4,000 "	12,000 "	"	"	22,000 "	
3,598 16	"	3,598 16	"	"	116,671 64	
2,966 42	"	2,966 42	"	"	247,891 85	
"	100 "	"	100 "	"	"	
1,254 "	1,190 58	54 42	"	"	85 66	
258,500 80	255,356 46	2,944 34	"	"	20,460 30	
6,856,570 "	6,856,570 "	"	"	"	"	
864,108 45	185,528 83	678,579 62	"	"	1,381,339 12	
309 "	309 "	"	"	"	"	
118,869 29	120,054 65	"	10,165 34	"	41,318 67	
185,286 59	344,765 08	"	159,478 49	141,930 20	"	
8,649 37	9,113 62	"	464 25	"	1,603 13	
32,700 "	24,000 25	8,699 75	"	"	61,354 75	
15,000,000 "	7,840,174 60	7,159,825 40	"	"	24,498,080 50	
645 "	1,198 93	"	553 93	"	134 13	
22,095 "	35,148 10	"	13,153 10	5,287 80	"	
35,397 "	"	35,397 "	"	"	35,397 "	
1,265,686,458 10	1,259,125,095 43	27,275,765 50	712,422 83	2,016,705 93	177,208,748 82	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	240,280 47
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	892,644 95
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	26,554,287 86
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	411,785 14
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	413 20
Sommes versées par application de l'article 4 de l'arrêté royal du 20 janvier 1852	"
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	388,896 34
Amendes et frais de justice en matière forestière	18,660 86
Consignations de toute nature	27,068,096 10
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	116,222 55
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"
Compte pour ordre.	"
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	315,833 "
B. Administration des postes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	7,755,200 91
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	5,650,785 41
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	1,760,779 35
Encaissement et paiement de coupons	4,785 60
C. Administration des télégraphes	
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	453,095 22
D. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	859 93
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	191,858 01
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	19,068 30
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	66,096 35
Institution royale de Messines	22,300 04
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	28,584 25
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	645 08
	70,871,166 02

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
1,054,134 25	1,795,709 65	"	141,575 40	"	107,705 07	
252,997 01	149,119 77	103,878 14	"	"	996,823 09	
28,871,183 42	28,188,882 11	682,301 31	"	"	27,256,889 17	
3,121,430 44	3,151,519 81	"	30,089 37	"	381,605 77	
541 10	577 60	"	36 50	"	376 70	
"	"	"	"	"	"	
251,970 29	282,114 92	"	30,144 63	"	358,751 71	
6,415 45	19,783 82	"	13,368 37	"	5,292 40	
15,935,106 17	16,701,685 65	"	766,579 48	"	27,202,416 61	
79,959,597 70	79,936,289 66	14,218 15	"	"	150,440 68	
180,619 27	180,619 27	"	"	"	"	
4,343,409 55	4,343,409 55	"	"	"	"	
182,171 "	157,409 "	24,072 "	"	"	340,505 "	
545,444,858 59	544,035,584 06	1,409,274 53	"	"	9,164,475 44	
275,993,054 14	275,857,014 85	136,059 29	"	"	3,786,822 70	
2,576,041 09	2,491,810 16	84,230 93	"	"	1,845,010 28	
1,191,413 61	1,101,422 08	"	8 47	"	4,777 13	
90,983 70	42,592 10	48,391 60	"	"	501,486 82	
35,856 11	35,856 11	"	"	"	"	
7,189 11	7,407 57	"	218 46	"	641 47	
409,791 24	410,240 01	"	448 77	"	191,409 24	
3,019,884 "	2,778,694 81	241,189 19	"	"	260,257 49	
1,620,301 37	1,536,036 08	84,264 69	"	"	150,361 04	
145,811 71	159,126 77	"	13,315 06	"	9,074 98	
78,225 02	78,349 11	"	124 09	"	28,460 16	
57,712 85	57,805 60	"	92 75	"	552 33	
765,421,000 18	765,589,150 70	2,828,459 81	996,001 33	"	72,701,025 40	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE I ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsidés pour travaux d'utilité publique	"	1,588,654 86
Subsidés offerts à l'État pour construction de routes	"	209,955 16
Id. pour entretien et amélioration des routes.	"	20,628 89
Id. id. des bâtiments civils.	"	1,386 91
Id. id. des prisons	"	18,000 "
Id. id. des canaux et rivières	"	158,824 40
Part d'intervention de la ville d'Ostende dans le coût de la construction d'un bâtiment annexe à la caserne en cette ville, destinée à couvrir des dépenses d'amélioration et d'ameublement des casernes, hôpitaux et autres établissements militaires. (Art 9 de la loi du 22 mai 1902.)	"	23,125 "
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	"	699 80
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	"	70,256 59
Travaux d'amélioration de l'Yser	"	191 76
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	"	1,604,201 67
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	"	500,000 "
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervueren, par Boitsfort et Auderghem	"	333,649 99
CHAPITRE II. — FONDS DE REMBOURSEMENT.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	"	2,500 73
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	"	138,711 45
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	"	241 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	"	81 72
Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittet et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	"	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	"	53,023 04
Produit des taxes d'expertise des viandes	"	87,314 42
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	"	1,261 70
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	"	239 91
Service sanitaire des ports de mer et des côtes: produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	"	55,909 16
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	"	308 60
Expositions générales des beaux-arts.	"	26,297 25
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	"	80 33
Produit du Jardin botanique	"	1,450 37
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand.	"	997 48
— — — à Vilvorde	"	2,000 "
— — — d'agriculture de l'État, à Huy	"	1,450 "
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées	"	920
A REPORTER. fr	"	4,899,552 47

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
"	"	"	"	"	1,588,054 86	
503,176 70	88,014 40	415,162 30	"	"	624,217 46	
55,246 01	6,636 66	48,609 35	"	"	60,238 24	
273 87	1,145 44	"	871 87	"	515 04	
"	10,735 39	"	10,735 39	"	5,264 61	
61,491 05	31,841 10	29,649 95	"	"	188,474 55	
"	"	"	"	"	"	
25,087 75	"	25,087 75	"	"	42,212 75	
"	239 56	"	239 56	"	460 04	
40,481 86	41,706 01	7,775 85	"	"	78,032 44	
"	182 18	"	182 18	"	0 58	
376,791 51	191,675 74	185,115 57	"	"	1,789,517 24	
"	"	"	"	"	500,000 "	
"	353,649 99	"	353,649 99	"	"	
"	"	"	"	"	"	
5,941 80	6,778 73	"	836 95	"	1,663 80	
140,242 35	256,675 92	"	107,433 57	"	31,277 88	
290 "	310 "	"	20 "	"	221 46	
"	"	"	"	"	31 72	
1,500 "	"	1,500 "	"	"	1,500 "	
"	"	"	"	"	"	
174,906 59	140,908 74	33,991 85	"	"	87,014 89	
27,617 06	29,411 38	"	1,794 32	"	85,520 10	
230 "	169 20	60 80	"	"	1,322 50	
334 38	541 05	"	206 68	"	33 23	
45,321 90	27,712 85	17,609 05	"	"	73,518 21	
225 "	393 90	"	168 90	"	229 70	
3,708 50	20,953 50	"	26,245 "	"	51 25	
10,611 70	10,449 80	161 90	"	"	242 25	
"	1,450 37	"	1,450 37	"	"	
1,619 38	1,405 05	214 35	"	"	1,211 83	
5,156 60	5,285 06	"	128 46	"	1,873 54	
1,800 "	1,243 50	556 50	"	"	2,006 50	
"	"	"	"	"	"	
420 "	1,170 60	"	750 60	"	169 40	
1,500,467 48	1,219,684 08	705,495 22	484,711 82	"	5,180,335 87	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	»	4,899,352 47
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	2,453,692 10
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	»	176,807 45
Service de la traction et du matériel	»	2,967,755 93
Service des transports	»	485,279 58
Services en général.	»	397,602 57
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	»	181 40
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	»	20,939 38
Service des postes	»	98,628 64
Service des télégraphes et des téléphones	»	1,440,374 97
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	»	114,160 85
D. SERVICES DIVERS		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	»	56 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»	463,870 85
Service de l'Institut cartographique militaire.	»	50,312 28
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»	6,329 00
Service de la remonte spéciale des officiers	»	87,523 81
École militaire. — Pension des élèves.	»	29,375 12
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	»	2,138 58
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	»	4,924 48
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	»	772 98
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902. — Indemnités allouées aux distillateurs agricoles	»	705 02
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	»	9,856 78
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier.)	»	10,474 53
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»	108,839 61
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	»	21,903 68
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	»	37,204 53
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. ⁽¹⁾	»	»
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903, pour l'exécution de la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords ⁽²⁾	»	»
	»	13,893,373 94

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
1,500,467 48	1,219,684 08	785,405 22	484,711 82	"	5,180,535 87	
748,892 60	598,487 65	150,405 06	"	"	2,604,097 16	
178,768 45	162,568 34	16,200 11	"	"	193,007 56	
5,028,107 26	2,940,564 90	87,542 56	"	"	3,055,298 29	
155,426 69	80,266 25	75,160 44	"	"	558,440 02	
314,805 55	220,273 00	94,530 26	"	"	492,222 83	
81,250 "	65,000 "	16,250 "	"	"	16,431 40	
7,924 04	832 46	7,092 48	"	"	28,051 86	
22,672 13	8,528 25	14,143 88	"	"	112,772 52	
226,100 59	220,249 80	5,850 59	"	"	1,446,225 56	
30,750 32	24,760 02	5,990 30	"	"	120,151 15	
"	"	"	"	"	56 65	
675,261 14	667,553 66	7,707 48	"	"	471,578 33	
44,389 18	38,956 82	5,432 56	"	"	55,744 64	
79,489 37	78,162 79	1,326 58	"	"	7,656 48	
275,364 "	283,400 "	"	10,036 "	"	77,487 81	
103,567 05	106,875 79	"	3,308 74	"	26,066 38	
10,165 09	9,601 65	563 44	"	"	2,701 82	
11,308 22	7,378 15	3,930 09	"	"	8,854 57	
"	"	"	"	"	772 08	
"	"	"	"	"	705 02	
"	"	"	"	"	9,856 78	
"	"	"	"	"	16,474 53	
99,662 63	104,858 04	"	5,195 41	"	101,644 20	(1) Le fonds spécial des volon- taires de réserve qui fait l'objet de l'article 125 du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1903, a été transféré, par voie d'amende- ment, au titre 1 ^{er} , chapitre 1 ^{er} du dit Budget.
"	15,259 "	"	15,259 "	"	6,664 68	(2) Par l'article 8 de la loi du 14 mai 1904, le Gouvernement a été autorisé à imputer à concu- rence de trois millions de francs sur le fonds spécial de cinq mil- lions, les dépenses à résulter des acquisitions d'immeubles faites directement par l'État pour l'éta- blissement de la jonction Nord- Midi, y compris la halte centrale et ses abords.
"	21,797 17	"	21,737 17	"	15,407 56	Les dépenses de 1904 ont eu exclusivement pour objet les acquisitions amiables d'immeu- bles faites directement par l'État.
"	"	"	"	"	"	
3,005,552 33	1,254,249 46	1,751,302 87	"	"	1,751,302 87	
10,595,922 71	8,129,287 33	3,006,925 52	540,288 14	"	10,560,009 32	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	•	54,969,152 27
	titres au porteur en circulation	»	2,590,742 92
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique		1,204,205 77	•
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		7,550 27	•
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement		•	2,251,615 18
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		»	152,594 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		•	228,077 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	2,683,468 90
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		»	1,945,791 58
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école		16,030 08	•
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		•	3,450 »
Bons du trésor en circulation		•	22,576,000 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo à Gand		•	47,000 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois		•	391,500 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht		•	5,000 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse		•	500 »
Obligations de la dette publique à 3 %, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'arrêté royal du 16 juin 1904		•	•
		1,227,586 12	67,824,892 85

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
51,570,143 85	49,808,854 71	1,861,309 12	•	•	36,830,461 30	
41,010,498 70	41,704,789 50	205,700 26	•	•	2,796,452 18	
25,056,562 66	25,966,063 13	•	9,500 47	1,213,706 24	•	
16,467 11	10,101 59	6,365 52	•	984 75	•	
10,293,640 43	9,074,450 02	1,219,190 41	•	•	3,450,805 50	
414,421 •	417,511 •	•	3,090 •	•	140,504 50	
197,570 •	104,200 •	35,570 •	•	•	261,456 50	
6,035,612 80	6,014,448 25	10,164 55	•	•	2,702,633 45	
1,628,224 20	1,417,760 •	210,464 20	•	•	2,156,255 78	
1,335 84	•	1,335 84	•	14,604 24	•	
1,200 •	1,200 •	•	•	•	5,450 •	
105,020,000 •	90,050,000 •	14,970,000 •	•	•	57,546,000 •	
77,000 •	68,000 •	9,000 •	•	•	56,000 •	
687,000 •	668,500 •	18,500 •	•	•	410,000 •	
32,500 •	26,000 •	6,500 •	•	•	11,500 •	
55,000 •	54,500 •	500 •	•	•	1,000 •	
29,331,600 •	29,331,600 •	•	•	•	•	
271,026,785 65	252,477,958 20	18,561,417 00	12,500 47	1,920,385 23	86,375,510 30	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	85,103,238 14	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	12,800,718 35	•
— — — pour le compte d'établissements publics	•	71,091 78
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	•	6,407 40
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,553,578 57	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,527,800 •	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	1,667,540,008 50
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	•	417 98
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	770,827 05
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	3,332,026 03
Trésor public, S/C de placements	•	1,247,478 01
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	16,030 08
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	9 08
Département des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	441,889 52	•
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	•	•
Id. de l'industrie, S/C d'avances à régulariser	•	•
Id. de l'intérieur, etc., S/C d'avances à régulariser	27,410 •	•
Id. des finances, etc., S/C d'avances à régulariser	380,723 10	•
Id. de l'Agriculture, S/C d'avances à régulariser	•	•
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1901 (Indemnités chinoises)	•	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	7,840
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	•	85 55
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	•	1,712,259 •
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	184 47	•
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	•	612 50
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois, pour les échéances antérieures au 1 ^{er} janvier 1899	•	807 50
	101,725,541 95	1,674,508,800 38

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
133,468,075 46	134,112,653 52	"	644,578 06	85,837,816 20	"	
"	266,315 "	"	266,315 "	15,067,033 55	"	
2,321,741 69	2,362,040 63	"	40,307 94	"	30,783 84	
2,422,622 26	2,415,583 61	7,038 65	"	"	13,446 05	
6,056,566 49	5,838,555 15	218,011 34	"	1,335,567 03	"	
138,073,714 54	138,180,535 17	"	112,680 63	1,440,480 63	"	
524,324,088 12	524,324,088 12	"	"	"	"	
792,800,733 03	800,284,076 53	102,516,656 50	"	"	1,859,857,635 "	
"	400 60	"	400 60	"	17 32	
1,521,880,227 52	1,522,143,070 87	"	262,843 35	"	507,984 60	
1,372,585,665 20	1,372,363,071 40	222,503 80	"	"	3,555,510 94	
975,141,705 44	975,116,406 95	25,298 49	"	"	1,272,776 50	
"	1,335 84	"	1,335 84	"	14,694 24	
2,115 "	2,096 64	18 36	"	"	27 44	
334,415 18	182,439 83	151,975 35	"	289,014 17	"	
2,064,160 72	2,064,160 72	"	"	"	"	
"	450,000 "	"	450,000 "	450,000 "	"	
92,410 "	65,000 "	27,410 "	"	"	"	
534,396 21	154,123 11	180,273 10	"	200,450 "	"	
"	2,512 21	"	2,512 21	2,512 21	"	
48,180 "	48,158 82	21 18	"	"	21 18	
"	"	"	"	"	7,849 "	
"	"	"	"	"	85 55	
4,103,175 "	4,678,090 "	"	574,915 "	"	1,138,344 "	
21,259 82	21,075 35	184 47	"	"	"	
"	52 50	"	52 50	"	560 "	
90 "	500 "	"	410 "	"	397 80	
5,276,075,341 77	5,085,082,211 63	103,349,481 33	2,356,351 19	102,623,773 59	1,866,400,162 16	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1904.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,576,181 50	20,083,837 45	55,660,018 95	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,511,511 21	1,666,772 92	5,178,284 13	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,171,677 50	4,552,388 79	9,724,066 29	
— de l'administration des postes et télé- graphes.	34,127,972 02	35,185,032 32	67,513,004 94	
— de l'administration de la marine . . .	14,448 05	195,148 25	209,596 50	
— de l'administration des prisons . . .	44,381 36	147,027 88	191,409 24	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	29,089 55	390,603 98	419,693 51	
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	"	"	"	
— des laboratoires d'analyses de l'État .	775 17	"	775 17	
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	28,460 16	"	28,460 16	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	552 35	"	552 35	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	280 91	"	280 91	
Caissier de l'État, { S/C de recettes et de paiements . . .	22,022,462 46	"	22,022,462 46	
{ S/C portefeuille du trésor	46,035,920 41	"	46,035,920 41	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	744,184 "	1,859,115,471 "	1,859,857,655 "	
Agents du trésor dans les provinces	"	45,216,601 16	45,216,601 16	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	158,186,488 16	158,186,488 16	
	116,307,807 21	2,151,737,371 91	2,248,045,269 12	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1904.

Service des recettes et dépenses de l'État.	74,669,794 08	216,910,483 54
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	1,762,142 35 150,302,842 37
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	" 70,871,166 92
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	" 13,805,373 94
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	1,227,586 12	67,824,892 85
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	101,725,541 95	1,674,508,800 58
	179,385,064 48	2,194,399,560 20
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1904.	2,015,014,495 72	"
	2,194,399,560 20	2,194,399,560 20

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1904, et la situation au 1^{er} janvier 1905 (suite).

[illegible]

RÉCAPITULATION.

670,281,524 98	677,654,945 68	204,581,451 .	211,755,051 70	70,228,552 63	205,095,021 41
1,265,686,438 10	1,230,123,095 43	27,275,765 50	712,422 85	2,016,705 93	177,208,748 82
765,421,009 13	763,589,150 70	2,828,459 31	996,001 33	.	72,703,625 40
10,595,922 71	8,120,287 33	3,006,925 52	540,288 14	.	16,560,009 52
271,036,785 65	252,477,958 20	18,561,417 90	12,500 47	1,220,585 23	86,375,519 39
5,276,075,541 77	5,085,082,211 63	193,549,481 35	2,356,351 19	102,623,773 59	1,800,400,162 16
4,259,087,422 37	8,026,056,648 97	440,403,479 06	216,372,705 66	176,098,417 38	2,424,143,686 50
233,030,775 40		233,030,775 40			
				2,248,045,269 12	.
				2,424,143,686 50	2,424,143,686 50

(399)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1904



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1904.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2¹/₂ p. c.*
 - 2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*
 - 3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*
 - 4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*
 - 5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 6° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Cinq inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^t, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième, d'une rente annuelle de 492 francs, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

La quatrième, d'une rente annuelle de fr. 35 89 c^t, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Et la cinquième, d'une rente annuelle de fr. 3 47 c^t, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1902, conformément à la convention du 4 janvier 1902.

Les arrérages de ces trois dernières inscriptions sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Les cinq inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,637 50 c^t.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

A REPORTER. fr. 24,475,767 20

REPORT. . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

C.	{	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 .
		Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
		Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 .

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 .

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 .

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 .

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. 146,000 .

169,458,000 .

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 ½ p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 ½ p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune	.	.	.	fr.	20,000,000	»
2,000	—	5,000	—	.	10,000,000	»
30,000	—	2,000	—	.	60,000,000	»
50,000	—	1,000	—	.	50,000,000	»
15,000	—	500	—	.	7,500,000	»
15,000	—	200	—	.	3,000,000	»
15,000	—	100	—	.	1,500,000	»
soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de					fr.	152,000,000

2^e DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 ½ p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 ½ p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1905, se montait à 452,268,100 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 ½ p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,916,000 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de 311,352,100 »

ENSEMBLE. fr. 452,268,100 »

ÉMISSIONS	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
Loi du 27 juin 1897 (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand . . .	1 ^{er} juill. 1897.	francs. 9,295,800	p. 100 pair.	francs. 9,295,800 .
	Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo à Gand . . .	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 .
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898.	185,964,200	pair.	185,964,200 .
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Luxembourgeois	Id.	10,254,500	pair.	10,254,500 .
		1 ^{er} juill. 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,550 25
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} janv. 1900.	2,261,700	96. . à 96.70	2,175,063 90
		1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94.75 à 95.50	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95.40 à 95.65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	3,728,300	96.25 à 96.55	3,594,424 07
	Divers	1 ^{er} juill. 1901.	1,722,500	96.50 à 99. .	1,685,790 90
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	4,994,400	98.80 à 99.50	4,958,148 90
		1 ^{er} janv. 1902.	7,565,500	99.25 à 99.50	7,514,464 00
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.) . .	Divers	Id.	732,500	99.50 à 99.70	728,856 87
		1 ^{er} juill. 1902.	4,925,500	99.65 à 99.70	4,907,120 60
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903) . . .	Divers	Id.	500,000	99.70	498,500 .
		1 ^{er} janv. 1903.	3,591,300	99.75 à 99.80	3,585,645 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99.65 à 99.80	12,486,746 40
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904) . . .	Divers	Id.	34,000	99.80	33,952 .
		1 ^{er} janv. 1904.	3,086,700	99.70 à 99.80	3,078,969 34
		1 ^{er} juill. 1904.	1,436,700	99.80	1,433,826 60
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904). .	Bénéficiaires des indemnités chinoises	1 ^{er} janv. 1904.	29,496,700	pair.	29,496,700 .
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêté royal du 22 juin 1904.)	Divers	1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99.70 à 99.80	1,497,805 20
Total des emprunts. . . fr.			511,352,100		

Elle est représentée, à concurrence de 523,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs.	fr.	50,000,000 .
66,000 — 2,000 —		132,000,000 »
120,000 — 1,000 —		120,000,000 »
28,000 — 500 —		14,000,000 »
21,000 — 200 —		4,200,000 »
34,465 — 100 —		3,446,500 »
<u>274,465 obligations.</u>		<u>fr. 523,646,500 »</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,916,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1904, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1902.	fr. 66,151,259 47	4,719,516 32	70,850,775 79
Année 1903	12,110,055 »	1,008,701 70	13,118,756 70
— 1904	13,275,031 50	1,548,049 50	14,823,081 »
	Fr. 91,516,345 97	7,276,267 52	98,792,613 49

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1904 s'élevait donc, au 31 décembre 1904, à fr. 7,276,267 52 c^s, dont fr. 5,763,990 03 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 5,815,300 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,055 58 c^s; une somme de fr. 70 86 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 807,151 05 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,051,457 93 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 3,061,800 francs (Voir pages 411-412).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1905, le capital amorti de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 8,877,100 francs, et le capital en circulation, à 443,391,000 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1904, se montait à fr. 2,247,594,082 22 c^s; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,287,104,200 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,247,594,082 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.	
			francs.	p. o/o	francs.	
Loi du 19 avril 1873	Convent ^l du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. °	81,000,000 °
	—	—	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 °
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. °	52,650,000 °
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 °
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	35,000,000	72.15	23,809,500 °
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	6,835,000 13,870,000 10,104,000	75.15	22,390,483 50
	Lois des 9 juillet 1874, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877. 1 ^{er} mai 1878.	64,000,000 16,000,000	75. °	60,000,000 °
	Lois des 26 et 27 avril, 25 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 25 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882. 1 ^{er} nov. 1882.	96,585,300 38,414,700	82. °	109,060,000 °
	Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1886, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891. 1 ^{er} nov. 1891.	23,882,900 4,201,200	98. ° à 98.75 98.50 à 98.75	23,484,181 31 4,142,488 70
	Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	29,511,600	98. ° à 98.75	29,023,133 74
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id.	11,956,600	98. ° à 98.70	11,754,349 19	
	Divers	1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,133 74	
	Divers	1 ^{er} nov. 1892.	18,035,600	99.75 à 101.00	18,201,985 40	
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100.95 à 101.45	16,438,804 67	
	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 13	
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	9,316,500	101.70 à 102. °	9,495,748 52	
	Divers	1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87	
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 juillet 1894.)	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 °	
	Divers	1 ^{er} nov. 1894.	19,223,500	101.90 à 103.25	19,604,376 95	
Loi du 30 juin 1894 . . .	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20	
	Divers	Id.	2,413,700	102. ° à 102.50	2,468,525 35	
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100.90 à 102. °	8,512,034 50	
	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.90 à 102. °	14,187,069 82	
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	Id.	19,037,200	100.30 à 100.90	19,106,943 43	
	Divers	1 ^{er} mai 1896.	12,143,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80	
Loi du 11 septembre 1895. .	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	738,000	100.30	740,214 °	
A REPORTER. fr.			758,152,500			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		Report. fr.	758,132,300		
Loi du 1 ^{er} sept. 1895. (Arrêté royal du 9 juin 1896) . . .	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 "
		1 ^{er} nov. 1896	25,911,000	100.75 à 101.80	24,229,905 50
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id.	265,100	101.50	267,046 50
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 ⁵	16,647,877 92
		1 ^{er} mai 1897.	14,358,000	100. " à 101.70	14,566,509 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.)	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,731 "
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.05	12,551,895 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,959 75
		1 ^{er} mai 1899.	1,052,000	97.75 et 98. "	1,050,830 "
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,500	96. " à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,175,900	95. " à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900.	18,568,200	95.25 à 95.25	17,187,081 05
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	Id.	17,877,400	95.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1899. (Arrêté royal du 26 déc. 1900)	Divers	Id.	55,206,500	95.70 à 96.25	53,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	405,500	96.25 à 96.50	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.50 à 99.10	39,543,443 65
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	52,586,900	99.25 à 99.50	52,374,480 67
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	22,825,800	99.50 à 99.60	22,688,751 10
		1 ^{er} mai 1902.	26,135,300	99.62 ⁵ à 99.80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902.	5,550,700	99.70 à 99.80	5,519,467 79
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,501 52
		1 ^{er} mai 1903.	41,859,200	99.77 ⁵ à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov. 1903.	10,496,900	99.60 à 99.75	10,462,909 30
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} mai 1903.	300,000	99.75	299,250 "
		1 ^{er} nov. 1903.	55,849,300	99.50 à 99.80	55,664,886 93
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêté royal du 22 juin 1904.)	Divers	1 ^{er} mai 1904.	26,519,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
		Id.	8,658,500	99.67 ⁵ à 99.80	8,635,627 90
TOTAL des emprunts. fr.			1,287,104,200		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,518,641,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :				
16,000	obligations de 10,000 francs	.	.	fr. 160,000,000 »
9,200	— 5,000 —	.	.	46,000,000 »
419,000	— 2,000 —	.	.	838,000,000 »
380,141	— 1,000 —	.	.	380,141,000 »
105,000	— 500 —	.	.	52,500,000 »
90,000	— 200 —	.	.	18,000,000 »
240,000	— 100 —	.	.	24,000,000 »
1,259,341 obligations.				fr. 1,518,641,000 »

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1873 à 1904, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1902.	fr. 711,468,407 95	52,920,554 70	764,388,962 65
Année 1903	62,893,575 96	5,025,966 46	67,919,542 42
— 1904	65,873,186 46	7,568,289 54	73,441,476 »
	Fr. 840,235,170 37	65,514,810 70	905,749,981 07

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1904 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1904, à fr. 65,514,810 70 c^s, dont fr. 34,428,567 16 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 36,171,100 francs, ce qui a réduit à fr. 2,211,422,982 22 c^s, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1904; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1904, une somme de fr. 501,972 02 c^s a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 501,500 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1904, un total de fr. 27,224,733 37 c. Le complément, soit fr. 3,359,518 15 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 5 P. C. — 3^e série.

La dette à 5 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1904, se montait à 228,590,000 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 28,550,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 228,590,000 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs	p. 100	francs.
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 oct. 1899.) . .	Divers	1 ^{er} août 1899.	14,000	97.75	13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	5,179,300	95.10 à 96.20	5,050,056 40
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900.) . .	Divers	1 ^{er} août 1900.	754,000	95. » à 95.05	718,887 60
		Id.	99,000	95.65	94,695 50
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . .	Divers	1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
		Id.	1,151,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} août 1901.	895,900	98.80 à 99. »	885,557 50
		Id.	204,500	99.10 à 99.50	202,739 »
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.) .	Divers	1 ^{er} févr. 1902.	577,500	99.10 à 99.50	575,217 10
		Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1905.)	Divers	1 ^{er} août 1902.	855,700	99.80	851,002 60
		Id.	685,400	99.70 à 99.80	685,922 12
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1903 et du 31 mars 1904.) .	Divers	1 ^{er} févr. 1903.	15,602,600	99.65 à 99.80	15,627,416 25
		1 ^{er} août 1905.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêté royal du 22 juin 1904.)	Divers	Id.	477,500	99.80	476,545 »
		1 ^{er} février 1904.	2,251,500	99.70 à 99.80	2,245,661 05
		Id.	11,100	99.80	11,077 80
TOTAL des emprunts . . . fr.			28,550,000		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000 »
25,000 — 2,000 —		50,000,000 »
40,000 — 1,000 —		40,000,000 »
8,000 — 500 —		4,000,000 «
6,000 — 200 —		1,200,000 »
15,000 — 100 —		1,500,000 »
99,000 obligations.		fr. 146,700,000 »

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 ½ p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1904, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1902. fr.	43,839,252 »	2,969,945 30	46,809,197 30
Année 1903	6,449,131 50	310,511 60	6,959,643 10
— 1904	6,714,414 »	786,034 20	7,500,448 20
Fr.	<u>57,002,797 50</u>	<u>4,266,491 10</u>	<u>61,269,288 60</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1904 s'élevait donc, au 31 décembre 1904, à fr. 4,266,491 10 c^s. A la date du 1^{er} août 1904, une somme de fr. 2,760,439 56 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 2,787,300 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1904, une somme de fr. 306,063 06 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 304,800 francs.

Au 31 décembre 1904, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,108,808 64 c^s; le complément, soit fr. 91,179 84 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, à la date du 1^{er} août 1904 une somme de fr. 1,037,174 70 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 1,062,800 francs; de plus, du 1^{er} août au 31 décembre 1904, une somme de fr. 41,079 87, prélevée sur les mêmes allocations, a servi à l'amortissement d'un capital nominal de 40,700 francs (Voir pages 411-412).

Au 1^{er} août 1904, le capital amorti de la dette à 3 %, 3^e série, s'élevait donc à 3,850,100 francs, et le capital en circulation, à 224,739,900 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25 c^s, sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 3 % était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1903 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 30 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 363; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 % suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 3, 30 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1903, à fr. 106,025 48 c^s; ceux de l'exercice 1904 se montent, au 31 décembre 1904, à fr. 89,329 93 c^s.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 3 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896, du 9 décembre 1897 et du 6 février 1904; ces rentes s'élèvent à fr. 2,498 89 c^s, et correspondent à un capital de fr. 83,300 79 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1903, est réduit à 922, et le montant à fr. 39,788 83 c^s, correspondant à un capital de fr. 1,326,334 16 c^s.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 ¹ / ₄ p. c.	1 ^{er} janvier 1905 .	219,959,031 74	37,006,700 "	182,952,031 74	4,072	4,573,823 28
3 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1905 .	443,391,000 "	207,720,925 "	235,670,075 "	5,640	7,070,102 24
3 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1904.	2,211,422,082 22	1,043,273,150 "	1,168,149,832 22	36,318	35,044,494 96
3 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1904 . .	224,739,900 "	58,901,100 "	165,838,800 "	3,944	4,975,164 "
3 p. c. (servitudes militaires. Loi du 2 avril 1875)	13 avril 1904 . .	1,326,334 16	"	1,326,334 16	922	39,788 85
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893)	1 ^{er} septembre 1904.	1,500,000 "	"	1,500,000 "	2,557	45,000 "
TOTAUX . . . fr.		3,102,539,848 12	1,346,901,875 "	1,755,437,973 12	53,453	51,748,373 53

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1904, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de. fr. 22,576,000 »

Pendant l'année 1904, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de 105,020,000 »

TOTAL. fr. 127,596,000 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 90,050,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1905, se monte à fr. 37,546,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes. (Article 11 du budget de l'exercice 1904).* . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre.

2° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1904, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

3° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 13 du Budget de l'exercice 1904.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1904, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1904, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	13 514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	523,950
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. .	88 " "	
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	526,594
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrignes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 " "	
Alost à Burst	10.559	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	113,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	fr.	8,471,837

4^o *Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne.* (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1904.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5^o *Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).* (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1904). , fr. 859,000 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1900 ; elle est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession du chemin de fer rétrocédé ; elle est payable en deux termes égaux le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Cette annuité qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 p. c., n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé, pour chacune des annuités de 1900 à 1904, une somme de fr. 858,287 69 c^o à la Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de cette ligne.

6^o *Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.* (Article 16 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1904). fr. 190,900 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant ; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs.

7^e Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1904.				Observations.
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	17	7,275 »	1,200 »	8,475 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	18	98,280 »	61,500 »	159,780 »	
Eecloo à Gand	19	48,165 »	17,000 »	65,165 »	
Tongres à Bilsen	20	7,597 50	26,500 »	34,097 50	
Liégeois-Limbourgeois	21	614,820 »	145,000 »	759,820 »	
Est-Belge	22	674,077 50	285,000 »	959,077 50	
Charleroi à Louvain	25	6,952 50	9,000 »	15,952 50	
Anvers à Rotterdam	24	757,290 »	221,500 »	978,790 »	
Liège à Maestricht	25	104,235 »	35,000 »	137,235 »	
Entre-Sambre et Meuse	26	77,562 50	55,000 »	132,562 50	
		2,596,255 »	854,700 »	3,250,955 »	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1^o Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines. (Article 28 du Budget de l'exercice 1904.). fr. 62,514 79

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles
2. Anvers
3. Gand.
4. Verviers.
5. Charleroi
6. La Louvière

A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).

7. Liège.

A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).

8. Louvain.

A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).

9. Mons.

A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).

10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
 11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
 12. Malines. A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr. 6,520 90
Pour le réseau de Mons, à	44,829 31
Pour le réseau de Namur, à	10,868 17
Pour le réseau de Malines, à	296 41
SOIT ENSEMBLE	fr. 62,514 79

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1893 à 1896. Capitalisées à la date du 1^{er} janvier 1897, la valeur représentative en a été remise aux Sociétés concessionnaires.

2° *Huitième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège.* (Article 29 du Budget de l'exercice 1904) fr. 688,344 74

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la *Compagnie belge du téléphone Bell*, onze annuités de fr. 758,888 27 c., et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 3/4 p. c., ces annuités représentent au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,156 84 c^s, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	fr. 8,260,156 84

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^s, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,156\ 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la huitième fois en 1904.

Les sommes ainsi portées au Budget sont appliquées au rachat de la dette à 5 %, lorsque le cours ne dépasse pas le pair. Les sommes demeurées sans emploi font retour au Trésor.

Le tableau ci-après présente la situation, au 31 décembre 1904, des fonds de cette nature mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, ainsi que de l'emploi qui en a été fait.

A. — SOMMES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.						
Montant des sept premiers douzièmes (1897 à 1903)					fr.	4,818,415 18
Huitième douzième. (Article 29 du Budget de l'exercice 1904.)						688,344 74
ENSEMBLE.					fr.	5,506,767 92
B. — EMPLOI DES FONDS.						
ÉPOQUE DES RACHATS.	RACHATS EFFECTUÉS EN DETTE				TOTAL des sommes dépensées.	ATTRIBUTION au Trésor des fonds demeurés sans emploi
	à 5 % 1 ^{re} série.		à 5 % 3 ^e série.			
	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.		
Antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1904	2,490,100 "	2,475,848 74	991,900 "	965,555 76	3,441,404 50	1,576,917 21
Pendant l'année 1904 . .	571,700 "	575,609 19	111,600 "	112,698 81	688,508 "	91 47
ENSEMBLE. . . fr.	3,061,800 "	3,051,457 93	1,103,500 "	1,078,254 57	4,129,712 50	1,577,008 68
					5,506,721 18	
Solde disponible au 31 décembre 1904, à reverser au Trésor					38 74	
TOTAL ÉGAL fr.					5,506,767 92	

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles.* Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* nos 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 30), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* nos 179-180) et 24 avril 1900 (*Moniteur* nos 120-121).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 23 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1904 et au 1^{er} janvier 1903, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1904, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,417,631 74	169,458,000 "	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 o. c. 1^{re} série.</i>	452,268,100 "	8,877,100 "	443,391,000 "	13,501,730 "
<i>— 2^e série.</i>	2,247,594,082 22	56,171,100 "	2,211,422,982 22	66,542,689 46
<i>— 3^e série.</i>	228,590,000 "	5,850,100 "	224,739,900 "	6,742,197 "
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
<i>a) Loi du 2 avril 1875 :</i>	1,409,634 95	85,300 79	1,326,334 16	39,788 85
<i>b) Loi du 19 août 1893.</i>	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
<i>Fr. . .</i>	3,520,779,448 91	218,439,600 79	3,102,339,848 12	92,351,033 59
<i>Dette flottante.</i>	127,596,000 "	90,050,000 "	37,546,000 "	826,080 "
<i>Fr. . .</i>	3,448,375,448 91	308,489,600 79	3,139,885,848 12	93,177,113 59
TROISIÈME PARTIE.				
A. — Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
<i>1^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i>				219,800 "
<i>2^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
<i>3^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 "
<i>4^o Ligne de Mons à Manage</i>				672,350 "
<i>5^o Ligne de Landen à Ciney</i>				858,287 69
<i>6^o Ligne de Landen à Hasselt</i>				190,900 "
<i>7^o Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Eecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht et de l'Entre-Sambre-et-Meuse</i>				3,250,955 "
<i>Fr. . .</i>				14,275,909 69
B. — Reprise des réseaux téléphoniques.				
<i>Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines Fr. . .</i>				62,514 79
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature Fr. . .</i>				(1) 17,003,508 "

(1) Y compris 3,710,639 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1904.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1903 et 1904.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1903.	39,111,000 »	130,848,631 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1904	39,648,600 »	130,311,031 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1904.	39,422,400 »	130,537,231 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1905	37,006,700 »	132,952,931 74	219,959,631 74
5 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1903.	108,405,325 »	109,154,575 »	307,649,900 »
	1 ^{er} janvier 1904	102,804,225 »	216,882,875 »	409,687,100 »
	1 ^{er} juillet 1904.	222,926,425 »	218,684,675 »	441,611,100 »
	1 ^{er} janvier 1905	207,720,925 »	235,670,075 »	443,391,000 »
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1903	975,562,450 »	1,101,055,332 22	2,076,597,782 22
	1 ^{er} novembre 1903	1,005,455,650 »	1,110,871,632 22	2,116,307,282 22
	1 ^{er} mai 1904	1,022,105,750 »	1,158,017,032 22	2,180,122,782 22
	1 ^{er} novembre 1904	1,043,273,150 »	1,168,149,832 22	2,211,422,982 22
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1903	55,004,700 »	153,277,300 »	208,282,000 »
	1 ^{er} août 1903	55,772,200 »	165,887,900 »	221,660,100 »
	1 ^{er} février 1904	57,560,800 »	165,326,900 »	222,887,700 »
	1 ^{er} août 1904	58,901,100 »	165,838,800 »	224,739,900 »
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873.	15 avril 1903	»	1,326,536 61
		15 avril 1904	»	1,326,334 16
	Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} septembre 1903	»	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1904	»	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1905 et 1904.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL	DOTATION
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	par échéance et PAR ANNÉE.	d'amortissement par semestre et par année.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1903.	488,887 50	2,260,607 89	2,749,495 59	"
	1 ^{er} janvier 1904	495,607 50	2,255,887 89	2,749,495 59	"
	Charges de l'année 1903.	984,495 "	4,514,495 78	5,498,990 78	"
	1 ^{er} juillet 1904	492,780 "	2,286,715 59	2,749,495 59	"
	1 ^{er} janvier 1905	462,585 75	2,286,911 64	2,749,495 59	"
	Charges de l'année 1904.	955,565 75	4,545,627 05	5,498,990 78	"
5 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1903.	2,977,429 88	2,987,518 62	5,964,748 50	408,628 20
	1 ^{er} janvier 1904	2,892,063 58	5,255,245 12	6,145,506 50	510,075 50
	Charges de l'année 1903.	5,869,495 26	6,240,561 74	12,110,055 "	1,008,701 70
	1 ^{er} juillet 1904	5,545,896 58	5,280,270 12	6,624,166 50	740,808 45
	1 ^{er} janvier 1905	5,115,815 88	5,555,051 12	6,650,865 "	807,151 05
	Charges de l'année 1904.	6,459,710 26	6,815,521 24	13,275,051 50	1,548,049 50
5 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1903	14,635,456 75	16,515,529 98	31,148,966 73	2,472,421 58
	1 ^{er} novembre 1903	15,081,554 75	16,065,074 48	31,744,609 25	2,555,544 88
	Charges de l'année 1903.	29,714,971 50	33,178,604 46	62,895,575 96	5,025,966 46
	1 ^{er} mai 1904	15,551,586 25	17,570,255 48	32,701,841 75	5,706,790 57
	1 ^{er} novembre 1904	15,649,097 25	17,522,247 48	33,171,544 73	5,861,490 17
	Charges de l'année 1904.	30,980,685 50	34,892,502 96	65,875,186 46	7,568,289 54
5 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1903	825,070 50	2,299,159 50	3,124,250 "	252,552 50
	1 ^{er} août 1903	856,585 "	2,488,518 50	3,524,901 50	258,159 10
	Charges de l'année 1903.	1,661,655 50	4,787,478 "	6,449,151 50	510,511 60
	1 ^{er} février 1904	865,412 "	2,479,905 50	3,545,515 50	388,791 50
	1 ^{er} août 1904	883,516 50	2,487,582 "	3,571,038 50	397,242 90
	Charges de l'année 1904.	1,746,928 50	4,967,485 50	6,714,414 "	786,034 20
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873. 15 avril 1905 (une année) .	"	59,794 91	59,794 91	"
	13 avril 1904 (une année) .	"	59,788 85	59,788 85	"
	Loi du 19 août 1893. 1 ^{er} sept. 1905 (une année) .	"	45,000 "	45,000 "	"
	1 ^{er} sept. 1904 (une année) .	"	45,000 "	45,000 "	"

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1904.	MOUVEMENT pendant l'année 1904.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1905.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1904.	MOUVEMENT pendant l'année 1904.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiques	1	•	1	•	318 •	•	318 •
Ordre de Léopold	74	5	5	72	7,400 •	500	500 •
Marine (Militaires de la)	4	•	1	3	4,954 •	•	4,000 •
<i>Ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice.	417	48	53	412	443,452 •	50,299	61,414 •
— de la Guerre.	2	•	•	2	4,320 •	•	•
Militaires	3,105	175	157	3,123	5,287,741 •	276,652	507,616 •
<i>Civiles :</i>							
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,432	206	144	1,404	2,194,614 •	554,416	230,857 •
— de la Justice.	345	20	36	529	1,058,067 •	48,711	156,769 •
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,804	223	112	1,915	2,422,118 •	527,856	177,544 •
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	692	88	40	740	1,249,147 •	155,506	68,741 •
— de l'Agriculture	165	19	17	165	150,755 •	17,088	9,875 •
— des Affaires Étrangères	16	3	1	18	73,101 •	15,438	1,453 •
— de la Guerre.	40	5	9	34	81,062 •	9,531	20,497 •
— de l'Industrie et du Travail	14	5	1	18	47,444 •	14,759	337 •
— de la Cour des Comptes	6	•	1	5	15,054 •	•	1,875 •
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	38	•	5	33	16,836 75	•	1,441 75
Professeurs et instituteurs communaux (*).	3,429	390	179	3,640	3,468,351 •	418,997	176,709 •
TOTAUX	11,582	1,185	762	12,003	16,524,741 75	1,678,515	1,199,946 75
AUGMENTATION : 421 pensions.				AUGMENTATION : fr. 478,566 25			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1905.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS			Observations.
SITUATION ou 1 ^{er} janv. 1905.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision	pour d'autres causes.	
"	"	"	"	"	1	"	"	(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{1}{3}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
7,200	"	3	"	"	5	"	"	
954	"	"	"	"	1	"	"	
441,537	"	47	1	"	52	1	"	
4,320	"	"	"	"	"	"	"	
5,256,757	"	174	1	"	156	1	"	
2,298,173	"	204	2	"	142	2	"	
970,009	"	10	1	"	35	1	"	
2,572,430	"	223	"	"	112	"	"	
1,335,912	"	83	5	"	35	5	"	
157,966	"	18	1	"	16	1	"	
87,086	"	3	"	"	1	"	"	
70,096	"	3	"	"	9	"	"	
61,846	"	3	"	"	1	"	"	
13,179	"	"	"	"	1	"	"	
15,395	"	"	"	"	5	"	"	
3,710,639	"	370	20	"	159	20	"	
17,003,308	"	1,152	31	"	731	31	"	
1,183				762				

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.